Vague C : campagne d'évaluation 2016 - 2017

Unité de recherche

Dossier d'évaluation

Nom de l'unité : Centre de Droit Économique (EA n° 4224)
Acronyme : CDE

Nom du directeur pour le contrat en cours : Cyril Bloch et Fabrice Rizzo

Type de demande :

Renouvellement à l'identique ☒ Restructuration □ Création ex nihilo □

Établissements et organismes de rattachement :

Liste des établissements et organismes de rattachement de l'unité de recherche pour le prochain contrat (tutelles) :

Aix-Marseille Université (AMU)

Choix de l'évaluation interdisciplinaire de l'unité de recherche :

Oui □ Non ☒

Sommaire général

I. – DOSSIER D'ÉVALUATION 4

1. PRÉSENTATION DE L'UNITÉ 4

1.1. Politique scientifique 4
1.1.1. Missions et objectifs scientifiques 4
1.1.2. Stratégie pour le contrat en cours 4
1.1.3. Structuration 6

1.2. Profil d'activités 10
1.2.1. Recherche académique 10
1.2.2. Interaction avec l'environnement social, économique et culturel 11
1.2.3. Formation par la recherche 11
1.2.4. Appui à la recherche 11

1.3. Organisation et vie de l'unité 12
1.3.1. Composition et évolution des effectifs 12
1.3.2. Évolution des moyens logistiques et financiers 12
1.3.3. Organisation de la vie de l'unité 13

1.4. Faits marquants 14

2. RÉALISATIONS 16

2.1. Production scientifique 16
2.1.1. Ouvrages 17
2.1.2. Dossiers spéciaux 22
2.1.3. Chroniques 24
2.1.4. Organisation de colloques 25
2.1.5. Les activités éditoriales du CDE 25

2.2. Rayonnement et attractivité académiques 26
2.2.1. Organisation de manifestations scientifiques 26
2.2.2. Activité éditoriale interne 30
2.2.3. Activité éditoriale externe 32
2.2.4. Chroniques périodiques 33
2.2.5. Participation à des réseaux scientifiques 34
2.2.6. Implication dans des projets nationaux et internationaux 34
2.2.7. Attractivité nationale et internationale (recrutement, chercheurs invités…) 37
2.2.8. Participation à des expertises 38
2.2.9. Prix et distinctions 40

2.3. Interaction avec l'environnement social, économique et culturel 41

3. IMPLICATION DE L'UNITÉ OU DE L'ÉQUIPE DANS LA FORMATION PAR LA RECHERCHE 43

3.1. Masters 43
3.1.1. Encadrement des travaux de recherche des étudiants de Master 44
3.1.2. Participation à des réseaux de formation nationaux ou internationaux 44
3.1.3. Colloques organisés par des étudiants 45
3.1.4. Conférences spécialisées organisées pour les étudiants 45

3.2. Doctorat 46
3.2.1. Les Séminaires de suivi des doctorants (bimestriels) 46
3.2.2. Les Ateliers de Droit économique (a minima trimestriels) 46
3.2.3. Les Conférences de lectures mensuelles et Les déjeuners-débats des doctorants 47
3.2.4. Colloques organisés par les doctorants 49
3.2.5. Publications 49

4. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES POUR LE FUTUR CONTRAT 49

4.1. Les orientations scientifiques du Centre 50
4.1.1. Poursuivre la recherche dans les axes traditionnels du Centre 50
4.1.2. Conforter la recherche collective dans les axes développés au cours du précédent contrat quadriennal 51
4.1.3. Investir de nouveaux champs de recherche collective 51
4.1.4. Initier de nouveaux projets transversaux de recherches 52

4.2. La valorisation des activités du Centre 53
4.2.1. Renforcer le rayonnement numérique du Centre 53
4.2.2. Renforcer le rayonnement international du Centre 53
4.2.3. Renforcer les projets de recherche contractuelle 53
4.2.4. Poursuivre le développement des partenariats avec les acteurs du monde socio-économiques 53

4.2.5. Poursuivre l'implication de l'unité dans la formation par la recherche 54

II. – ANNEXES 55

Annexe 1. – Présentation synthétique 56

Annexe 1 bis. – Executive Summary 60

Annexe 2. – Équipements, plateformes 64

Annexe 3. – Organigramme fonctionnel 66

Annexe 4. – Règlement intérieur 67

Annexe 5. – Liste des réalisations et produits de la recherche 71

1. PRODUCTION SCIENTIFIQUE 72

1.1. – Production scientifique collective des équipes 72

1.2.1. Equipe « Obligations et contrats d'affaires » 72

1.2.2 Equipe « Sociétés » 72

1.2.3. Équipe « Entreprise en difficulté » 73

1.2.4. Équipe « Propriétés intellectuelles, économie numérique » 73

1.2.5 Équipe « Marchés, Concurrence » 74

1.2.6. Équipe « Droit maritime, aérien et des transports » 74

1.2.7. Équipe « Droit du sport » 75

1.2.8. Équipe « Droit de l'environnement et développement durable » 76

1.2.9. Équipe « Banque, finance, gestion de patrimoine » 77

1.2. – Production scientifique individuelle des membres 77

1.1.1. Ouvrages 77

1.1.2. Articles 80

1.1.3. Commentaires de jurisprudence 97

2. LES INDICES DE RAYONNEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ ACADÉMIQUES 135

2.1. Unité 135

2.2. Équipes 136

2.2.1. Équipe « Obligations et contrats d'affaires » 136

2.2.2 Équipe « Sociétés » 137

2.2.3 Équipe « Entreprise en difficulté » 138

2.2.4 Équipe « Propriétés intellectuelles, économie numérique, nouvelles technologies » 138

2.2.5 Équipe « Marchés, concurrence » 139

2.2.6. Équipe « Contentieux économiques » 140

2.2.7 Equipe « Droit international et comparé des affaires » 142

2.2.8. Équipe « Droit maritime, aérien et des transports » 142

2.2.9. Équipe « Droit du sport » 145

2.2.10. Équipe « Environnement et développement durable » 147

2.2.11. Équipe « Banque, finance, gestion du patrimoine 148

3. LES PRODUITS DESTINÉS À DES ACTEURS DU MONDE SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL 149

3.1. Unité 149

3.2. Équipes 150

3.2.1. Equipe « Obligations et contrats d'affaires » 150

3.2.2. Equipe « Sociétés » 150

3.2.3. Équipe « Entreprise en difficulté » 150

3.2.4. Équipe « Propriétés intellectuelles, économie numérique, nouvelles technologies » 151

3.2.5. Équipe « Droit maritime, aérien et des transports » 151

3.2.6. Équipe « Droit du sport » 152

3.2.7. Équipe « Environnement et développement durable » 152

3.2.8. Équipe « Banque, finance, gestion de patrimoine » 153

Annexe 6. – Liste des contrats 154

Annexe 7. – Liste des personnels 155

I. – DOSSIER D'ÉVALUATION

Le rapport qui suit présente les activités du Centre de Droit Économique (EA n° 4224) entre le 1er janvier 2011 et le 30 juin 2016.

1. PRÉSENTATION DE L'UNITÉ

Fondé en 1983 par le doyen Jacques Mestre, le Centre de Droit Économique de la Faculté de Droit et de Science Politique anime la recherche en droit économique des affaires de l'Université d'Aix-Marseille. Il a depuis l'origine pour vocation de contribuer à la compréhension et à l'analyse des enjeux juridiques qui traversent l'activité économique.

Son évolution structurelle est linéaire, à l'exception de l'intégration en son sein du Centre de Droit Maritime et des Transports (CDMT) en 2008, laboratoire labellisé Jeune Équipe (JE n° 2044) jusqu'à cette date.

Depuis 2011, l'unité est installée à l'espace Cassin du site Robert Schuman (Aix) de la Faculté de Droit et de Science Politique d'Aix-Marseille.

Au 1er septembre 2016, elle réunit trente-neuf enseignants-chercheurs (quinze professeurs dont deux émérites et un associé, et vingt-quatre maîtres de conférences dont deux associés), un personnel administratif (en cours de remplacement)[1] et cent-un doctorants.

L'unité est rattachée à l'École doctorale « Sciences juridiques et politiques » (ED 67) et est membre de la Fédération de recherche « Droits, Pouvoirs et Sociétés » (FR n° 3076).

1.1. Politique scientifique

1.1.1. Missions et objectifs scientifiques

Le Centre de Droit Économique (EA n° 4224) a pour mission de contribuer à la compréhension et à l'analyse des enjeux juridiques qui traversent l'activité économique, en lien étroit avec les professionnels du droit et des acteurs économiques et sociaux. Il couvre l'ensemble des branches du droit des affaires, aussi bien dans ses domaines classiques (droit des obligations et contrats d'affaires, droit des sociétés, droit des entreprises en difficulté, droit international des affaires, droit comparé des affaires…) que dans des domaines plus spécialisés, intéressant des secteurs économiques identifiés (transports maritime, aérien, sport, banque, finance, développement durable…).

1.1.2. Stratégie pour le contrat en cours

Dans le cadre du plan quadriennal en cours, le CDE avait défini les projets ou orientations scientifiques suivants :

- Poursuivre ses recherches dans ses domaines d'expertise traditionnels : contrats d'affaires, droit des sociétés, droit des transports maritimes, droit de la propriété intellectuelle, droit social de l'entreprise
- Développer ses réflexions dans les domaines nouveaux du droit du sport, du droit de l'environnement et du droit de l'énergie
- Aller au-delà du droit : vers l'économie, la gestion et la comptabilité

[1] Au cours de l'été 2016, la responsable administrative du Centre – Mme Emmanuelle de Magistris – a, après un congés-formation de près d'un an, brillamment réussi le concours d'entrée à l'Ecole des greffiers ainsi que les épreuves d'admissibilité au concours interne de la Magistrature, ce qui l'a conduite à quitter l'université à compter du 1er septembre. La procédure visant son remplacement est en cours.

Cette stratégie a pour l'essentiel été suivie et conduite avec succès :

- Les domaines d'expertise traditionnels du CDE ont été non seulement poursuivis, mais se sont pour certains notablement enrichis.

  Dans le domaine des contrats d'affaires, l'unité a veillé à renforcer la dimension collective de ses recherches en initiant plusieurs projets fédérateurs. Cet axe structurant du CDE s'est en outre ouvert aux questions connexes du droit de la responsabilité civile et de la preuve.

  En droit des sociétés, les recherches se sont dirigées vers les règles particulières applicables à des formes spéciales de sociétés (sociétés d'exercice libéral, sociétés coopératives, sociétés financières, sociétés sportives). En outre, à partir de ces recherches en droit des groupements s'est progressivement constitué un axe de recherche en droit des entreprises en difficultés prenant appui sur les évolutions récentes de la matière. L'importance pris par cet axe lui a valu de se structurer en équipe dédiée depuis 2015.

  En droit des transports, la période a notamment été marquée par la constitution en 2015 d'un grand Pôle réunissant le Centre de Droit Maritime et des Transports (spécialisé en droit maritime) et l'Institut de Formation et de Recherche du Transport Aérien (spécialisé en droit aérien), ce qui permet désormais au CDE de développer ses activités non seulement en droit maritime, mais également en droit aérien.

  En droit des propriétés intellectuelles, au-delà des thèmes de recherches habituels, le CDE a concentré les énergies sur le thème de l'innovation. Cette thématique est appelée à devenir un axe de recherche fort du Centre, qui veille actuellement à se donner les moyens humains d'orienter les travaux de cette équipe vers le droit de l'économie numérique et des nouvelles technologies.

- Au cours de la période de référence, le CDE a par ailleurs définitivement établi dans ses champs d'expertise les axes qui apparaissaient auparavant comme émergents.

  En droit du sport, l'équipe est arrivée à parfaite maturité sur le plan scientifique et a acquis une notoriété nationale de premier plan. Elle s'attèle désormais à faire connaître son expertise à l'étranger en développant une recherche en droit international du sport.

  En droit de l'environnement, l'équipe qui a été constituée a progressivement réorienté son champ d'analyse vers le droit économique du développement durable. De nouvelles thématiques ont ainsi été investies, telles que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la finance durable, l'investissement socialement responsable (ISR), la compensation écologique, l'agriculture durable.

- L'ambition du centre d'aller progressivement au-delà du droit, en direction de l'économie, de la gestion et de la comptabilité, a connu des avancées significatives. Malgré plusieurs tentatives, la volonté du CDE de recruter un maître de conférences spécialisé en droit comptable n'a pas pu se réaliser faute de candidature adéquate lors des différentes campagnes de recrutement qui ont été conduites en ce sens. L'unité a cependant accueilli au cours de la période d'évaluation un professeur et un maître de conférences en sciences économiques. L'apport de ces deux enseignants chercheurs est précieux notamment dans la perspective d'enrichir les recherches individuelles et collectives des membres du centre dans les domaines du droit de la concurrence et plus largement du droit de la régulation des marchés. Le CDE espère maintenant avoir l'opportunité d'intégrer un enseignant-chercheur en sciences de gestion afin d'insuffler une approche pluridisciplinaire des sujets traités.

- Certaines orientations stratégiques ont néanmoins dû être adaptées aux circonstances.

  D'une part, conformément aux recommandations émises par l'AERES dans son rapport de décembre 2010, certaines thématiques ont été délaissées dans un souci de cohérence avec les activités spécialisées d'autres unités de recherche de la Faculté de Droit et de Science Politique.

  C'est ainsi qu'en concertation avec le directeur du Centre de Droit Social, il a été décidé en 2015 que le CDE n'avait plus vocation à s'intéresser de manière approfondie au droit social.

Le droit de l'énergie a suivi le même sort pour d'autres raisons. Cette matière émergente a été investie par le CDE entre 2010 et 2016, sous la responsabilité d'un de ses enseignants-chercheurs. Cette activité s'est traduite par la création d'un Master spécialisé en partenariat avec le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et par la publication d'un certain nombre de travaux prometteurs. Néanmoins, pour des raisons aussi bien personnelles que scientifiques, cet enseignant-chercheur a souhaité rejoindre le CERIC (Centre d'Études et de Recherches Internationales et Communautaires). Cette recomposition intervenue en 2016, qui répond aussi incidemment à l'une des recommandations de l'AERES, conduit donc le CDE à renoncer au moins provisoirement à poursuivre ses activités dans ce domaine.

D'autre part, de nouveaux axes de recherche ont, en sens inverse, émergés au cours de l'actuel plan quadriennal.

C'est tout particulièrement le cas en droit bancaire et financier, où une véritable équipe s'est constituée et a commencé à se structurer autour de projets collectifs.

Par ailleurs, le développement et la convergence des travaux individuels de certains membres conduit depuis 2016 le CDE à encourager la réalisation de recherches collectives dans trois nouveaux axes : Marché, concurrence ; Droit international et comparé des affaires et Contentieux économique. L'objectif est ici de constituer, à terme, trois nouvelles équipes structurées.

1.1.3. Structuration

L'unité est composée de onze équipes internes spécialisées, qui constituent son domaine d'activités :

- sept équipes à compétence transversale :
  - Obligations, Contrats d'affaires
  - Sociétés
  - Entreprises en difficulté
  - Propriétés intellectuelles, Économie numérique, Nouvelles technologies
  - Concurrence, Marchés
  - Contentieux économiques
  - Droit international et comparé des affaires
- quatre équipes à compétence sectorielle :
  - Droit maritime, aérien et des transports
  - Droit du sport
  - Environnement et développement durable
  - Banque, Finance, Gestion de patrimoine

L'organisation de la vie interne de ces équipes est très libre, chacune définissant ses propres modalités de réunions de ses membres. En outre, la répartition des membres du CDE entre ces groupes de travail est souple et non cloisonnée : si chacun peut avoir un rattachement prépondérant en fonction de ses affinités scientifiques, les membres du CDE demeurent disponibles pour participer aux travaux des autres équipes ainsi qu'aux travaux transversaux qui sont initiés par la direction.

Par ailleurs, toutes ces équipes n'ont pas la même ancienneté ni les mêmes niveaux d'organisation et de développement. Parmi les onze équipes, cinq sont de jeunes, voire de très jeunes équipes : deux ont été créées à la fin de l'année 2015 (« Entreprises en difficulté » ; « Banque, Finance, Patrimoine ») et trois l'ont été en 2016 (« Marché, Concurrence » ; « Contentieux économique » et « Droit international et comparé des affaires »).

Il importe également de souligner que « l'équipe » Obligations, Contrats d'affaires désigne moins une équipe, et donc un sous-ensemble de l'Unité, que l'axe de recherche reliant l'ensemble des membres du Centre.

Présentation synthétique des équipes :

- **Équipes à compétence transversale :**

  - **Obligations, contrats d'affaires (animateurs : direction CDE)**

  Cette équipe n'en est pas vraiment une dans la mesure où elle réunit la quasi-totalité des membres du CDE, ce qui explique que son animation repose traditionnellement sur la direction du Centre. Depuis la création du CDE, un certain nombre de travaux ont été conduits en droit des obligations et plus particulièrement sur le thème des contrats d'affaires. Ces travaux offrent l'occasion d'impliquer tous les membres du centre qui le souhaitent sur des projets de colloques ou d'ouvrages collectifs. Ainsi le contrat en cours a été marqué par la publication d'un ouvrage collectif intitulé « *Les principales clauses des contrats d'affaires* » édité chez Lextenso. Cette activité sera poursuivie lors du prochain contrat avec notamment la rédaction d'un ouvrage collectif, rédigé en français et en anglais, consacré à l'influence de la réforme du droit des obligations sur le droit des affaires.

  Membres : Hugo Barbier ; Cyril Bloch ; David Bosco ; Frédéric Buy ; Michel Buy ; Vincent Perruchot-Triboulet ; Peggy Larrieu ; Claude Maetz ; Anne-Claire Réglier ; Jean-Pierre Gasnier ; Isabelle Grossi ; Jean-Michel Marmayou ; Fabrice Rizzo ; Gaylor Rabu ; Alexis Albarian ; Adeline Cerati-Gauthier ; Marie-Luce Demeester ; Guillaume Grundeler ; Denis Mouralis ; Marie-Eve Pancrazi ; Jocelyne Cayron ; Gérard Blanc ; Jean-Brice Tap ; Pierre-Dominique Cervetti ; Thierry Granier ; Valérie-Laure Benabou ; Bastien Brignon ; Virginie Mercier ; Stéphanie Brunengo-Basso ; Christine Chaigne ; Jean-Christophe Duchon-Doris ; Nathalie Duchon-Doris ; Marie-Isabelle Martha-Malauzat ; Frédéric Proal ; Sylvie Avignon ; Nancy Tagliarino-Vignal.

  - **Sociétés (animateur : B. Brignon)**

  Animée par Didier Poracchia jusqu'en 2014, cette équipe développe des travaux de recherche sur les questions « classiques » du droit des sociétés. Depuis le début du contrat en cours, l'équipe profite des synergies qui se développent avec les autres équipes du CDE pour explorer des thèmes plus spécialisés notamment les questions de titrisation, de capital-investissement, de responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE), de reporting extra-financier et de finance durable, ou encore les problématiques spécifiques aux sociétés d'exercice libéral, aux sociétés sportives, aux sociétés relevant du secteur de l'économie sociale et solidaire.

  Membres : Bastien Brignon ; Isabelle Grossi ; Guillaume Grundeler ; Marie-Eve Pancrazi ; Hugo Barbier ; Jean-Brice Tap ; Adeline Cerati-Gauthier ; Thierry Granier ; Peggy Larrieu ; Vincent Perruchot-Triboulet ; Virginie Mercier ; Jean-Michel Marmayou ; Gérard Blanc.

  - **Entreprises en difficulté (animateurs : A. Cerati-Gauthier et V. Perruchot-Triboulet)**

  L'activité scientifique de cette équipe s'est développée durant le contrat en cours. Les recherches se sont concentrées pour l'essentiel sur la présentation des nombreuses réformes législatives sous la forme de dossiers publiés dans des revues nationales. Les années 2013 et 2015 ont été marquées par deux colloques importants, l'un relatif au patrimoine et aux procédures collectives, l'autre au financement des entreprises en difficultés, publié au Journal des sociétés de janvier 2016. Ils seront suivis en décembre 2016 d'un colloque consacré aux procédures collectives complexes. L'équipe prévoit l'organisation d'une manifestation académique par an.

  Membres : Adeline Cerati-Gauthier ; Vincent Perruchot-Triboulet ; Bastien Brignon ; Gérard Blanc ; Nancy Tagliarino-Vignal.

  - **Propriétés intellectuelles, Nouvelles technologies, Économie numérique (animatrice : V.-L. Benabou)**

  L'équipe Propriété intellectuelle, nouvelles technologie et économie numérique développe une expertise dans tous les champs de la propriété industrielle, du droit d'auteur et du droit du numérique en lien avec le droit des affaires. Les principaux axes de recherche développés sont les suivants : la protection et la valorisation des innovations techniques à travers le droit des brevets et le droit des contrats d'affaires ; la protection et la valorisation des terroirs et savoir-

faire régionaux à travers l'étude des indications géographiques et des appellations d'origine, en lien avec l'équipe de droit rural des affaires ; le droit des dessins et modèles et la protection des innovations du design ; le droit des marques et des signes distinctifs ; la protection, la valorisation et le traitement comptable et fiscal des actifs immatériels de l'entreprise. Le recrutement récent d'un professeur (V.-L. Bénabou) et la collaboration active avec la Chaire « Innovation et brevets » doit faciliter la poursuite et le développement des actions de cette équipe.

Membres : V.-L. Benabou ; Nicolas Bronzo ; Jean-Pierre Gasnier ; Jocelyne Cayron ; Claude Maetz ; Pierre-Dominique Cervetti ; Jean-Michel Marmayou ; David Bosco.

- **Concurrence, Marchés (animateur : D. Bosco)**

En cours de structuration, cette équipe entend développer son activité de recherche dans le champ du droit de la concurrence en prenant pour objets d'étude, principalement : le droit des pratiques anticoncurrentielles, le contrôle des concentrations, les règles contentieuses appliquées à ces deux matières, le droit de la distribution, le droit des contrats d'affaires en ce qu'ils ont un lien avec la régulation de la concurrence. L'équipe concentre aussi son attention sur plusieurs secteurs : le secteur de l'économie numérique, le secteur de la distribution alimentaire, le secteur de la grande distribution, le secteur pharmaceutique, le secteur du sport, et de manière générale les marchés dans lesquels l'innovation a un rôle important. Le lien entre la régulation de la concurrence et les propriétés intellectuelles est particulièrement analysé.

Membres : David Bosco ; Frédéric Buy ; Claude Maetz ; Gaylor Rabu ; Jean-Pierre Gasnier.

- **Contentieux économiques (animateur : D. Mouralis)**

En cours de structuration, cette équipe entend consacrer ses travaux à tous les aspects des contentieux économiques, et plus particulièrement aux modes alternatifs de règlement des litiges, au contentieux international des investissements, aux interactions entre les contentieux économiques et les procédures répressives (procédures pénales, procédures de sanction des autorités nationales ou communautaires). L'équipe s'attachera également à développer des recherches comparatives sur les modes de résolution des contentieux économiques, avec une orientation particulière sur l'espace euro-méditerranéen et l'Afrique subsaharienne, notamment du fait des liens anciens et importants de plusieurs membres de l'équipe avec ces espaces. Un projet de colloque important est en cours, pour 2017, en partenariat avec le Centre de recherche Léon Duguit (EA 4107) de l'Université d'Évry Val d'Essonne, sur la médiation.

Membres : Denis Mouralis ; Alexis Albarian ; Hugo Barbier ; David Bosco ; Thierry Granier ; Gérard Blanc ; Peggy Larrieu ; Virginie Mercier ; Stéphanie Brunengo-Basso.

- **Droit international et comparé des affaires (animateurs : M.-E. Pancrazi et A. Albarian)**

En cours de structuration, cette équipe a vocation à s'intéresser – au travers du prisme du droit économique et des affaires – à l'étude des principaux systèmes juridiques étrangers appartenant aux « familles » juridiques suivantes : *common law*, droits arabo-musulmans et droits asiatiques. Partant, les travaux de recherches peuvent aussi bien prendre la forme d'études de droits étrangers « matériels » que celle de recherches comparatives proprement dites. L'une des finalités de ces recherches est la mise en exergue d'un véritable « dialogue » entre des cultures issues de systèmes juridiques différents, dénotant ainsi un mouvement de convergence des droits.

En outre, les chercheurs de cette équipe ont pour objectif de développer des axes de recherche rattachés au droit du commerce international *lato sensu*, en analysant en profondeur le phénomène de mondialisation – notamment – en matière économique. Dès lors, des études seront conduites relativement au droit de l'Organisation mondiale du commerce ainsi que sur le terrain du « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ».

Membres : Marie-Eve Pancrazi ; Alexis Albarian ; Christine Chaigne ; Denis Mouralis ; Jocelyne Cayron ; Gérard Blanc ; Jean-Brice Tap.

- **Équipes à compétence sectorielle :**

  - **Droit maritime, aérien et des transports (animateurs : C. Bloch et D. Mouralis)**

  L'équipe est animée par le Pôle Transports de la Faculté de Droit, qui regroupe depuis 2015 le Centre de Droit Maritime et des Transports (CDMT, créée en 1974) et l'Institut de Formation et de Recherche en Transport Aérien (IFURTA, créée en 1976). La structure perpétue la tradition de l'enseignement et de la recherche en droit des transports à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence, illustrée par Cresp et Laurin au XIX^{e} siècle et par Georges Ripert et Alfred Jauffret au XX^{e} siècle.

  Les travaux de recherche de l'équipe s'articulent autour de trois axes : « Transports & Contrats, Responsabilités et Contentieux » ; « Transports & Sécurité, sûreté, environnement, énergie », « Transports & Concurrence ».

  Ces thématiques orientent les activités de recherche collectives que l'équipe mène au quotidien, notamment à travers l'encadrement d'une vingtaine de doctorants, la participation à des projets de recherches industrielles, l'organisation de plusieurs colloques et conférences par an et la valorisation de la recherche en droit des transports via l'édition d'ouvrages aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille et la Revue de Droit Commercial, Maritime, Aérien et des Transports (dite Revue Scapel).

  Membres : Cyril Bloch ; Denis Mouralis ; Alexis Albarian ; Sylvie Avignon ; David Bosco ; Pierre Bonassies (PR honoraire) ; Christian Scapel (MCF honoraire).

  - **Droit du sport (animateurs : F. Rizzo et J.-M. Marmayou)**

  Depuis sa création en 2000 sous la forme d'un centre de recherche facultaire, l'équipe de droit du sport a développé une recherche axée sur les modes de régulation et les aspects normatifs du sport (productions normatives spécifiques du mouvement sportif : dopage, paris en ligne, agents, contrôle de gestion…), sur la gouvernance des organisations sportives (sociétés, associations, fédérations, etc.), sur la justice sportive ou encore sur la gestion des relations de travail au sein des organisations sportives (contrats de travail, conventions collectives, épargne salariale, etc.). Mais, l'essentiel de ses travaux concerne l'utilisation par les acteurs du sport professionnel des outils du droit des affaires : protection des droits de propriétés intellectuelles et lutte contre l'*ambush marketing* ; techniques contractuelles (transferts, contrats de partenariats, sponsoring, merchandising, etc.) ; gestion juridique des droits audiovisuels des événements sportifs… En 2016-2017, l'effort sera concentré sur l'étude des techniques du droit financier au service du développement du sport professionnel. L'ensemble de ces activités devra permettre de poursuivre l'édition de la seule revue exclusivement consacrée au droit du sport (*Les cahiers de droit du sport*), garantir la poursuite et le développement des différentes publications collectives (manuels, ouvrages et chroniques), et de développer la Chaire « Droit du sport et marketing évènementiel » créée en juin 2016 dans le cadre de la Fondation Aix-Marseille Université.

  Membres : Fabrice Rizzo ; Jean-Michel Marmayou ; Gaylor Rabu ; Bastien Brignon ; Claude Maetz ; Pierre-Dominique Cervetti.

  - **Environnement et développement durable (animateur : V. Mercier)**

  L'équipe Droit de l'environnement et développement durable s'appuie sur l'équipe de l'Institut de droit de l'environnement et développement durable (IDEDD). Créé en 2002, elle a d'abord développé des activités de recherche sur les thèmes classiques du droit de l'eau et de l'environnement. A compter de 2009, le changement de direction de l'Institut a conduit à orienter davantage les activités de recherche de l'équipe vers le droit des affaires. Même si les études sur l'eau et l'environnement ont été poursuivies, l'équipe s'est davantage ancrée sur une approche globale de l'éthique des affaires en inscrivant ses missions dans le Droit économique du développement durable. De nouvelles thématiques sont ainsi investies, telles que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la finance durable, l'investissement socialement responsable (ISR), la responsabilité civile environnementale, la compensation écologique,

l'immobilier durable, l'agriculture durable, mais également les liens entre santé et environnement.

Membres : Virginie Mercier ; Stéphanie Brunengo-Basso ; Marie-Luce Demeester ; Alexis Albarian ; Sylvie Avignon.

- **Banque, Finance, Gestion de patrimoine (animateur : T. Granier)**

L'équipe a été constituée dans le dernier trimestre 2015. Elle se propose d'aborder la recherche sous l'angle du droit du financement. Sont ainsi envisagés les dispositifs bancaires traditionnels et les financements utilisant les instruments financiers circulant sur les marchés financiers ou non. Au-delà de ces procédés classiques du financement, une attention particulière est portée sur des phénomènes émergents, comme la finance durable, et des systèmes connus, mais en renouvellement tel le capital investissement (*private equity*). Dans le même ordre d'idée, entrent dans les centres d'intérêts de l'équipe, les mécanismes de financements structurés qui font appel à différents outils tels que les emprunts complexes, le démembrement de propriété, les émissions de titres, les véhicules *ad hoc*, les garanties… Cette catégorie comprend la titrisation, le financement de projet, le financement participatif (crowdfunding), le financement par crédit-bail, le financement de navire. Compte tenu des caractéristiques du secteur bancaire et financier, les recherches sont conduites systématiquement dans un cadre européen et international.

Membres : Thierry Granier ; Marie-Luce Demeester ; Philippe Maître ; Thierry Sebag ; Christine Chaigne ; Guillaume Grundeler ; Virginie Mercier ; Alexis Albarian ; Bastien Brignon ; Vincent Perruchot-Triboulet ; Gaylor Rabu.

1.2. Profil d'activités

Unité/Équipe	Recherche académique	Interactions avec l'environnement	Appui à la recherche	Formation par la recherche	Total
Ensemble	52	17	11	20	100 %
Obligations, contrats d'affaires	*40*	*30*	*15*	*15*	*100 %*
Sociétés	*50*	*15*	*10*	*25*	*100 %*
Banque, Finance	*80*	*10*	*5*	*5*	*100 %*
Entreprises en difficulté	*50*	*15*	*10*	*25*	*100 %*
Contentieux économique	*50*	*15*	*15*	*20*	*100 %*
Envir., développement durable	*50*	*15*	*15*	*20*	*100 %*
Propriétés intellectuelles	*55*	*20*	*10*	*15*	*100 %*
Dt international et comparé des affaires	*50*	*15*	*15*	*20*	*100 %*
Droit maritime, aérien et des transports	*50*	*20*	*15*	*15*	*100 %*
Droit du sport	*50*	*15*	*10*	*25*	*100 %*
Marché, Concurrence	*50*	*20*	*0*	*30*	*100 %*

1.2.1. Recherche académique

L'activité première du Centre est la recherche académique. Cette priorité s'illustre d'abord par la production scientifique de ses membres, qui est très significative : 70 ouvrages individuels et collectifs, 24 dossiers spéciaux collectifs, 553 articles et fascicules d'encyclopédies et plus de mille commentaires de jurisprudence sont à signaler entre 2011 et 2016. Ces publications comptent de nombreuses chroniques périodiques dans des revues nationales (voy. *infra* 2.1.3) ainsi que des ouvrages académiques de référence en droit des obligations, en droit commercial, en droit financier, en droit de la concurrence, en droit maritime ou encore en droit du sport (voy. *infra* 2.1.1). Le CDE

s'efforce en outre d'initier la rédaction d'ouvrages collectifs réunissant l'ensemble des membres sur des thématiques transversales (voy. *infra* 2.1.1).

Les activités scientifiques du CDE se signalent aussi par l'organisation très régulière de colloques (plus de 10 colloques par an en moyenne), auxquels s'ajoutent de nombreuses conférences et workshops (voy. *infra* 2.2.1, 3.2.2, 3.2.3).

1.2.2. Interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Cette recherche académique est conduite en étroite collaboration avec le monde socio-économique que le Centre de Droit Économique associe en permanence à l'ensemble de ses réflexions et activités (voy. *infra* 2.3). Cette interaction se signale notamment par l'accueil de quatre professeurs et maîtres de conférences associés (PAST)[2], par la participation active des professionnels du droit à la plupart des colloques que le CDE organise, par la création de quatre Chaires de recherche ces dernières années et par la conclusion croissante de conventions industrielles de formation par la recherche. Au cours de la période d'évaluation, le CDE a en outre participé à plusieurs projets de recherche contractuelle finalisée : un projet ANR (projet SARGOS) porté par l'équipe de droit maritime et deux projets AMIDEX portés par les équipes « Environnement et développement durable » (projet SynTerCalM) et « Banque, Finance, Patrimoine » (bourse Amidex).

1.2.3. Formation par la recherche

Le CDE accorde également une place importante à la formation par la recherche et plus particulièrement à l'accueil et l'encadrement de ses doctorants. L'enjeu est ici de garantir les meilleures conditions d'accueil malgré une forte demande d'encadrement de thèses (le CDE accueille plus de cent doctorants). A cette fin, le CDE a développé une politique interne de soutien aux doctorants, qui passe notamment par l'organisation de plusieurs séminaires réguliers (séminaires mensuels de suivi des doctorants, ateliers de droit économique, conférences de lectures des doctorants, petits déjeuners débats des doctorants). Cette politique vise à accompagner les doctorants dans leurs recherches, en complément de l'accompagnement individuel dont ils bénéficient par ailleurs à travers leurs directeurs, et à nourrir chez eux un esprit d'équipe et d'entraide mutuelle propice à une saine émulation collective (voy. *infra* 3.2).

Ces bonnes conditions d'encadrement des doctorants conduisent à la soutenance de près d'une quinzaine de thèses par an en moyenne (76 thèses soutenues entre le 1er janvier 2011 et le 30 juin 2016), thèses dont la qualité est attestée par un nombre significatif de candidats qualifiés au CNU (14 qualifiés au cours de la période d'évaluation) et de lauréats au concours national de l'agrégation de droit privé et science criminelle (7 agrégés au cours de la période d'évaluation).

1.2.4. Appui à la recherche

Les activités du CDE sont également tournées vers l'appui à la recherche notamment à travers sa politique éditoriale très dynamique, assise sur les cinq collections que l'unité et ses équipes animent au sein des Presses Universitaires d'Aix-Marseille. Au cours de la période d'évaluation, ces collections se sont enrichies de 51 nouveaux ouvrages (24 dans la collection droit des affaires ; 16 dans la collection de Droit maritime, aérien et des transports ; 5 dans la collection Horizons juridiques africains ; 5 dans la collection Innovation et brevet et 1 dans la collection Droit du sport ; voy. *infra* 2.2.2).

Cette activité éditoriale est importante pour le Centre : elle lui permet non seulement de diffuser les travaux conduits en son sein (thèses, actes de colloques, ouvrages collectifs), mais aussi d'accueillir des publications venues d'autres universités françaises voire étrangères et, à partir de là, de développer d'intéressants partenariats.

[2] Le CDE dispose en effet de quatre supports de PAST, dont un dans le domaine du droit aérien, qui sera pourvu dans les tout prochains mois, à la suite du départ à la retraite de Bernard Pestel.

1.3. Organisation et vie de l'unité

1.3.1. Composition et évolution des effectifs

Au 1er septembre 2016, le Centre de Droit Économique réunit trente-neuf enseignants-chercheurs (15 professeurs, dont deux émérites et un associé, et 24 maîtres de conférences, dont deux associés), un personnel administratif et 101 doctorants, parmi lesquels 25 doctorants contractuels (9 contrats doctoraux, 5 ATER, 5 contrats CIFRE, 1 contrat Amidex, 5 bourses de doctorants étrangers (Agence Universitaire de la Francophonie, Bourses d'excellence Eiffel ou EGIDE).

Les effectifs des membres permanents sont dans l'ensemble restés stables au cours de la période d'évaluation avec l'accueil de 8 professeurs pour 8 départs et de 11 maîtres de conférences pour 9 départs. La période a néanmoins été marquée par le départ à la retraite de plusieurs professeurs (Jean Vergès, Jacques Audier, Gérard Blanc, Jacques Mestre, Michel Buy, Bernard Pestel), ainsi que par la nomination à l'Université de Paris 1 de Didier Poracchia. Afin de conserver un équilibre générationnel au sein de l'équipe, il paraît souhaitable d'envisager davantage que par le passé le recrutement d'enseignants-chercheurs séniors, à l'image de ce qui a été fait en 2016 avec le recrutement de Valérie-Laure Bénabou.

Enseignants-chercheurs ayant quitté l'entité pendant le contrat en cours :	Nombre de recrutements d'enseignants-chercheurs réalisés au cours de la période considérée :
Professeurs : 8 : Jean Vergès (départ après éméritat au 31 août 2015) ; Jacques Audier (départ après éméritat au 15 déc. 2011) ; Gérard Blanc (retraite au 31 déc. 2013 ; éméritat depuis) ; Jacques Mestre (retraite au 31 déc. 2014) ; Michel Buy (retraite au 31 déc. 2014, éméritat depuis) ; Didier Poracchia (mutation Paris 1 le 1er sept. 2014) ; Bernard Pestel (retraite au 1er sept. 2015) ; Marie Lamoureux (changement de laboratoire au sein d'AMU en 2016) ; Dominique Velardocchio (changement de laboratoire au sein d'AMU en 2016)	**Professeurs** : 8 : Cyril Bloch (mutation le 1er sept. 2011, depuis l'Université de Toulon) ; David Bosco (mutation le 1er sept. 2012, depuis l'Université de Nice) ; Marie Lamoureux (mutation le 1er sept. 2013 depuis l'Université de Toulon) ; Hugo Barbier (mutation le 1er sept. 2014, depuis l'Université de Nice) ; Denis Mouralis (mutation le 1er sept. 2015, depuis l'Université d'Avignon) ; Frédéric Buy (mutation le 1er sept. 2015, depuis l'Université d'Auvergne) ; Marie-Luce Demeester (changement de laboratoire au sein d'AMU courant 2016) ; Valérie-Laure Benabou (mutation le 1er sept. 2016, depuis l'Université de Versailles).
MCF : 9 : Frédéric Buy (agrégation, mutation le 1er sept. 2011) ; Marie Lamoureux (agrégation, mutation 1er sept. 2011) ; Christian Scapel (retraite au 1er sept. 2011) ; Nancy Vignal (détachement en Nouvelle-Calédonie depuis le 1er sept. 2013) ; Jean-Charles Taverni (retraite au 1er sept. 2014) ; Jean-Christophe Roda (agrégation, mutation le 1er sept. 2015) ; Julia Heinich (agrégation, mutation le 1er sept. 2015) ; Laure Merlan (changement de laboratoire au sein d'AMU en 2016) ; Nicolas Bronzo (mise en disponibilité à compter du 1er sept. 2016).	**MCF** : 11 : Gaylor Rabu (recrutement le 1er sept. 2011) ; Alexis Albarian (recrutement le 1er sept. 2012) ; Péguy Larrieu (accueil après mutation de l'IUT de Vannes à l'IUT d'Aix le 1er sept. 2012); Nicolas Bronzo (recrutement le 1er sept. 2013) ; Anne-Claire Réglier (recrutement le 1er sept. 2014) ; Julia Heinich (recrutement le 1er sept. 2014) ; Guillaume Grundeler (recrutement le 1er sept. 2015) ; Thierry Sebag (changement de laboratoire au sein d'AMU courant 2016) ; Sylvie Avignon (changement de laboratoire au sein d'AMU en 2016) ; Jean-Brice Tap (recrutement le 1er sept. 2016) ; Pierre-Dominique Cervetti (recrutement le 1er sept. 2016).

1.3.2. Évolution des moyens logistiques et financiers

Les moyens logistiques du Centre ont sensiblement progressé grâce à son installation en 2011 dans le nouveau bâtiment René Cassin, spécialement conçu pour accueillir les équipes de recherche de la Faculté de Droit et de Science Politique. Le CDE y partage avec l'Institut de Droit des Affaires environ 373 m2 de locaux, incluant un secrétariat, une salle de travail pour les doctorants, une salle de réunion (Salle Gérard Cas) et 11 bureaux mutualisés entre les enseignants-chercheurs du Centre (voy. *infra* annexe 2).

L'installation du CDE dans ce nouvel espace a considérablement amélioré les conditions de travail de ses membres, les nouveaux locaux permettant aux enseignants-chercheurs titulaires comme aux plus jeunes chercheurs et aux doctorants de bénéficier d'une base de travail très satisfaisante. Chaque enseignant-chercheur dispose d'un bureau et d'un poste informatique affectés. Les doctorants bénéficient d'une salle de travail dédiée. En outre l'espace Cassin dispose de sa propre bibliothèque dont le fonds documentaire est mutualisé entre les différents centres de recherche qui y sont accueillis.

Les **ressources financières** du Centre sont pour l'essentiel alimentées par la dotation de l'Université (environ 49.000 euros par an depuis 2012), qui est restée stable au cours de la période d'évaluation. Cette somme finance les activités récurrentes du Centre : à savoir, équipements et fournitures de bureau, soutenances de thèses (à la charge des unités de recherche depuis 2012), publications d'ouvrages dans les collections rattachées au Centre au sein des PUAM, organisation de colloques, tenue des séminaires de travail, déplacement des membres du CDE à des colloques ou encore à l'étranger, acquisition d'ouvrages pour la bibliothèque du CDE ou la Salle de droit privé (à laquelle les enseignants-chercheurs et les doctorants du Centre restent très attachés). Le CDE veille à ce que les sommes octroyées puissent servir à tous, et notamment aux doctorants participant à des colloques ou souhaitant se déplacer dans le cadre de leur recherche.

Ces dernières années, une attention particulière a été portée à la diversification des sources de financement : Fédération de recherche « Droits, Pouvoir et Sociétés » (financement des colloques et des publications d'ouvrages), droits d'auteurs (trois contrats au cours de la période d'évaluation), contrats AMIDEX (deux contrats au cours de la période d'évaluation) ou ANR (un contrat au cours de la période d'évaluation), multiplication des Chaires intégrées à la Fondation d'AMU permettant de cofinancer certaines activités avec les entreprises (5 Chaires ont été créées au cours de la période d'évaluation), participation croissante des entreprises au financement des colloques (de plus en plus de colloques sont quasi-intégralement financés par les entreprises)… Cet effort de diversification est passé par une sensibilisation accrue des animateurs des différentes équipes du centre à la recherche de financements complémentaires pour la réalisation des projets qu'ils portent.

1.3.3. Organisation de la vie de l'unité

L'organisation de la vie de l'unité a longtemps essentiellement reposée sur la figure tutélaire de son fondateur, le doyen Jacques Mestre, qui l'a dirigé seul pendant trente ans. La perspective de son départ à la retraite, programmé pour la fin de l'année 2014, a donc impliqué une réorganisation assez profonde de la gouvernance du Centre.

La transmission de la direction du Centre s'est réalisée de manière progressive, d'abord par un partage des responsabilités entre le doyen Jacques Mestre et le professeur Thierry Granier (2012-2015), ensuite par l'organisation d'élections ayant conduit à la désignation des directeurs actuels (depuis le 1er sept. 2015).

Cette transmission des responsabilités a été accompagnée par la mise en place d'une gouvernance plus collégiale du Centre. En 2015, le CDE s'est en effet doté d'un règlement intérieur accordant un rôle important au Conseil de laboratoire, qui est ainsi devenu une véritable instance de gouvernance du Centre, nombre de décisions devant désormais lui être soumises.

La vie du centre est donc désormais structurée autour de sa **direction** et du **Conseil de laboratoire**.

La direction du CDE inspire et coordonne les grandes orientations de la recherche collective. Elle veille à ce que les activités de recherche du CDE s'inscrivent dans un projet scientifique cohérent et aisément identifiable par l'ensemble des acteurs des mondes universitaire et socio-économique. A cette fin, elle élabore une stratégie scientifique collective à moyen ou long terme et initie ou accompagne les projets les plus structurants pour le centre dans son ensemble. Plus techniquement, la direction prépare et organise les réunions du Conseil de laboratoire et s'emploie à assurer la participation de chacun à la vie harmonieuse du Centre.

Réunissant l'ensemble des enseignants-chercheurs du CDE, deux représentants des doctorants et un représentant du personnel administratif, le conseil de laboratoire se réunit régulièrement (au moins une fois par trimestre) non seulement pour échanger sur les activités scientifiques collectives, les thèses en cours, les colloques en préparation, mais également pour être informé et se prononcer sur les décisions stratégiques du Centre, qu'elles soient de nature scientifique ou budgétaire. Il est consulté sur toutes les questions intéressant la recherche collective, notamment : les projets de recherche et leur animation ; le budget du CDE et la ventilation des moyens entre les différentes activités du CDE ; la politique des contrats de recherche concernant le CDE ; la gestion des ressources humaines et en particulier les demandes de création de postes (contrats doctoraux, postes d'ATER, de maîtres de conférences et de professeurs) formulées par le CDE ; la politique de formation par la recherche et de recrutement des doctorants contractuels ; l'attribution de la qualité de membre du CDE.

L'organisation de la vie scientifique de l'unité s'appuie également sur les différentes **équipes** qui composent l'Unité (voy. *supra* n° 1.1.3). Cette organisation décentralisée et participative du CDE permet de laisser à ces groupes de travail une certaine autonomie de fonctionnement ce qui libère les initiatives et les projets portés par les membres du CDE et favorise l'émulation naturelle existant entre les équipes. L'organisation de la vie interne de ces équipes est libre, chacune définissant ses propres modalités de réunions de ses membres. En outre, la répartition des membres du CDE entre ces groupes de travail est souple et non cloisonnée : si chacun peut avoir un rattachement prépondérant en fonction de ses affinités scientifiques, les membres du CDE demeurent disponibles pour participer aux travaux des autres équipes ainsi qu'aux travaux transversaux qui sont initiés par la direction.

Enfin, l'animation scientifique du centre relève de l'ensemble des **réunions et séminaires de travail** qui sont autant d'occasion d'échanges et de réflexions conduites par tous les membres du CDE, enseignants-chercheurs et doctorants. A titre d'illustration, il faut évoquer « Les ateliers de droit économique » au cours desquels un professeur extérieur vient échanger avec les membres du CDE au sujet d'une théorie qu'il a élaborée sur un thème de droit économique (voy. *infra* 2.2.7 et 3.2.2) et les différentes séances de préparation des colloques et workshops organisés par le centre. Il faut aussi faire état des séminaires de suivi des thèses des doctorants (voy. *infra* 3.2.1) ainsi que les séances de lectures et petits déjeuners débats organisés par l'Association des doctorants (voy. *infra* 3.2.3).

La vie du CDE est ainsi jalonnée de toute une série de séances de travail collectif qui facilitent les échanges et nourrissent la vie scientifique de l'unité.

1.4. Faits marquants

Au cours de la période d'évaluation, plusieurs réalisations ont marqué la vie du Centre de droit économique. Ces réalisations soulignent la capacité des équipes de l'Unité à produire et/ou publier des travaux majeurs en droit des affaires, à réunir régulièrement autour de sujets essentiels des experts de tous horizons dans le cadre de colloques de haut niveau scientifique et à s'investir, parfois, dans le domaine de la recherche contractualisée.

Ces réalisations ont d'abord pris la forme de **publications collectives** réunissant un grand nombre de signatures au sein du centre :

- En 2011, le CDE a publié un ouvrage collectif intitulé « Les principales clauses des contrats d'affaires » aux éditions Lextenso, sous la direction du doyen Jacques Mestre et de Jean-Christophe Roda. Cet ouvrage d'ingénierie contractuelle est le fruit d'un travail collectif réunissant près d'une cinquantaine d'enseignants chercheurs et doctorants du Centre de droit économique. Inédit, l'ouvrage propose une étude approfondie de plus de cent vingt clauses contractuelles relevant de toutes les disciplines du droit des affaires et intègre une dimension internationale et comparative. Il convient de noter que cet ouvrage a obtenu le

Prix du Cercle Montesquieu 2012 récompensant le meilleur ouvrage français en droit des affaires.

- Au cours de l'année 2013, le CDE a publié un ouvrage collectif intitulé « Droit et Innovation » aux éditions des Presses universitaires d'Aix-Marseille, sous la direction du professeur Jacques Mestre et de Laure Merlan. En écho à la nature résolument pluridisciplinaire de l'Université d'Aix-Marseille, le Centre de droit économique a initié la rédaction de cet ouvrage consacré notamment aux interactions entre le Droit et les innovations scientifiques et techniques. Il regroupe 45 contributions dont la majeure partie a été rédigée par des membres du Centre de droit économique.
- L'année 2013 a également été marquée par la publication d'un ouvrage collectif consacré au thème suivant : « Les fonds d'investissement », sous l'égide du Centre de droit économique et la direction scientifique de Th. Granier, éditions Lamy, collection Axe droit, 2013, 395 pages. Une grande partie des contributions ont été rédigées par des membres du Centre de droit économique dans l'optique de démontrer qu'au-delà de l'internationalisation et de la spécialisation de l'utilisation des fonds d'investissement, il est possible de constater l'apparition d'un droit commun des fonds d'investissement.
- En 2014 et 2015, deux ouvrages collectifs démontrent encore une fois la richesse de la recherche en propriété intellectuelle au sein du CDE : « Les nouveaux usages du brevet d'invention », publiés aux PUAM dans la collection « Innovation et Brevets » Tome I (2014) et Tome II (2016). Ces ouvrages dirigés par Jean-Pierre Gasnier et Nicolas Bronzo rassemblent de nombreuses contributions aussi bien internes qu'externes au CDE qui visent à éclairer les nouvelles relations entre brevet et innovation industrielle.
- L'année 2015 a révélé la capacité du CDE à réagir rapidement à l'actualité législative. Le CDE a ainsi publié un dossier collectif consacré à la présentation de « La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » au numéro 37 de la revue La semaine juridique entreprises et affaires 2015, sous la direction du professeur Dominique Velardocchio et de Vincent Perruchot-Triboulet. Ce dossier comprend de nombreux articles rédigés par des membres du Centre de droit économique et consacrés à l'analyse des dispositions économiques de la loi n°2015-990 du 6 août 2015. Ce dossier a été réalisé en collaboration avec le Centre de Droit Social, qui s'est chargé de l'analyse des dispositions d'ordre social de la loi dans le numéro qui a suivi.
- L'année 2016 se signale par la publication dans la nouvelle collection *Grands colloque*s des éditions LGDJ-Lextenso des actes du colloque « La paix, un possible objectif pour les juristes de droit des affaires » organisé à Aix les 3 et 4 octobre 2014 par le CDE, sous la direction du doyen Jacques Mestre. L'ouvrage soulève une question inédite : la Paix entre les États et en leur sein est-elle un possible objectif pour les juristes de droit des affaires ? C'est à cette interrogation que se sont efforcés de répondre de nombreux spécialistes de la matière, français et étrangers, que le Centre de droit économique d'Aix-Marseille avait réuni pour fêter ainsi le départ en retraite de son fondateur, le doyen Jacques Mestre. Leurs diverses contributions convergent pour ouvrir ici de nouvelles perspectives, en montrant que la vie économique peut être l'ancrage de droits fondamentaux, tels que le droit à la nourriture, le droit à la solidarité, contractuelle ou sociale, ou encore le droit au juste partage des ressources minières ; que dans son encadrement juridique contemporain, émergent des processus décisionnels qui peuvent faciliter l'exercice de fort utiles contre-pouvoirs ; ou bien encore que les multiples composantes du droit économique (contrats, sociétés, fiscalité, droit des entreprises en difficulté, droit de la concurrence, propriété intellectuelle, contentieux et modes alternatifs de règlement des litiges) recèlent depuis longtemps des concepts originaux et des techniques éprouvées qui pourraient opportunément contribuer à la prévention et à l'apaisement des conflits.
- L'année 2016 a également vu paraître un ouvrage collectif intitulé « Agriculture durable. Contributions pour l'élaboration d'un cadre normatif » publié aux PUAM sous la direction de Marie-Luce Demeester et Virginie Mercier, avec la participation d'une dizaine de

membres du CDE. Cet ouvrage se propose notamment de mesurer l'apport du droit dans les réponses apportées par l'agriculture durable aux défis alimentaire, environnemental et socio-économique.

Le contrat en cours a par ailleurs été marqué par l'organisation de très nombreux **colloques** (plus de 50 colloques nationaux et 11 colloques internationaux sur la période janv. 2011-juil. 2016 ; voy. *infra* 2.2.1). En raison de leur récurrence, de l'intérêt des thèmes traités et de la participation active de professionnels, ces manifestations scientifiques ont un réel impact aussi bien auprès de la communauté académique que des acteurs des secteurs économiques concernés. Tous ces colloques ne pouvant être énumérés ici, on signalera simplement, au titre des colloques à forte dimension internationale : le colloque organisé par l'équipe Environnement et développement durable le 10 février 2012 sur le thème de « L'eau », intégré au programme du Forum Mondial de l'Eau accueilli à Marseille en 2012 ; le colloque des 4 et 5 avril 2012 organisé par l'équipe Banque, Finance sur le thème *Fonds et mondialisation - entre liberté d'investissement et régulation* » ; le colloque international annuel de l'Association *Juris diversitas*, organisé par l'équipe Droit comparé du CDE du 17 au 19 juillet 2014 sur le thème du droit comparé ; le colloque sur « La paix, un possible objectif pour les juristes de droit des affaires » organisé en l'honneur du doyen Jacques Mestre les 3 et 4 octobre 2014 ; le premier colloque sino-français de droit maritime organisé par l'équipe Transports le 11 décembre 2014 à la demande et en partenariat avec l'*East University of Political Science and Law* (Shanghai) avec la participation d'une dizaine de conférenciers chinois ; le colloque annuel de l'International Law Association (ILA) organisé par l'équipe Droit du sport le 4 décembre 2015, sur le thème « Sport et droit international ».

Le contrat en cours se signale aussi par la participation de 2010 à 2013 du CDE à un important contrat de **recherche industrielle** ANR : le projet SARGOS, d'un budget global de 2,5 millions d'euros, réalisé en partenariat avec DCNS, Rockwell Collins, CSSI, TéSA, École des Mines de Paris et CDE). Ce projet visait à répondre au besoin de sécurisation des infrastructures offshore vis-à-vis des intrusions malveillantes par voie maritime par la conception et le développement d'un système global d'alerte et de réponse graduée prenant en compte toute la chaîne de traitement depuis la détection d'une menace potentielle jusqu'à la mise en œuvre de la réaction, en prenant en compte les contraintes d'ordre juridiques. L'expertise de l'équipe de Droit maritime du CDE était sollicitée pour identifier, analyser puis agréger au système l'ensemble de ces contraintes juridiques et règlementaires (voy. *infra* 2.2.6).

2. RÉALISATIONS

2.1. Production scientifique

La production scientifique du CDE se traduit de manière classique par la publication d'ouvrages, d'articles, de chroniques, de commentaires de jurisprudence ou bien encore la direction ou la participation de ses membres à la rédaction d'encyclopédies juridiques. Sur le plan quantitatif, il a déjà été indiqué que la production scientifique de ses membres est très significative (en rappel, 70 ouvrages individuels et collectifs, 24 dossiers spéciaux collectifs, 553 articles et fascicules d'encyclopédies et plus de 1000 commentaires de jurisprudence ont été publiés par les membres du CDE entre 2011 et 2016).

Les ouvrages sont les supports principaux de la production scientifique du Centre. Il faut souligner qu'il s'agit, pour un certain nombre, d'ouvrages de référence dans leur domaine de spécialité (tout particulièrement en droit des obligations, en droit commercial, en droit de la concurrence, en droit financier, en droit maritime ou encore en droit du sport). Ils se caractérisent également par leur extrême diversité : individuels ou collectifs, à destination du monde académique et/ou des différents milieux professionnels (2.1.1).

En ce qui concerne les articles et commentaires de jurisprudence, il faut observer qu'ils sont publiés dans leur très grande majorité dans des revues classées dans les listes établies par le HCERES. Cela montre que ces travaux ont une notoriété significative et une réelle portée aussi bien dans le

monde académique que dans les différents milieux professionnels intéressés. En raison du volume considérable de ces travaux, il n'est pas raisonnable de les recenser ici. On se reportera donc à leur égard à l'annexe 5 du présent dossier.

En revanche, il est intéressant de faire état d'autres travaux des différentes équipes du CDE qui participent également, de manière significative, à la notoriété et la visibilité des activités scientifiques du CDE. Il s'agit de la publication dans les revues nationales et internationales de dossiers spéciaux (2.1.2) et de chroniques (2.1.3) rédigés par un ou plusieurs membres du centre. Il s'agit aussi des colloques organisés par les équipes de l'unité (2.1.4). Enfin, le CDE dirige des revues et des collections au sein des Presses universitaires d'Aix-Marseille qui contribuent également à la valorisation des travaux de ses membres et au renforcement de son attractivité scientifique (2.1.5).

2.1.1. Ouvrages

La production scientifique s'exprime tout d'abord à travers la publication par des éditeurs de renommée nationale ou internationale de nombreux ouvrages dans la quasi-totalité des champs de recherche de l'unité. Bon nombre de ces ouvrages procèdent d'une démarche collective des membres du CDE. D'autres sont les produits des recherches purement individuelles. Il faut enfin relever que certains ouvrages résultent de l'association de membres du CDE avec des enseignants-chercheurs extérieurs à l'unité ce qui révèle que les compétences et l'expertise de ses membres sont reconnues au-delà des frontières l'unité.

- **Obligations et contrats d'affaires :**

En droit des contrats, la période s'est particulièrement illustrée par la publication en 2011 d'un ouvrage intitulé ***Les principales clauses des contrats d'affaires*** aux éditions **Lextenso**, sous la direction du doyen **J. Mestre et de J.-C. Roda**. Cet ouvrage de plus de mille pages est le fruit d'un travail collectif réunissant près d'une cinquantaine d'enseignants-chercheurs et doctorants du Centre de droit économique. Inédit, l'ouvrage propose une étude approfondie de plus de cent-vingt clauses contractuelles relevant de toutes les disciplines du droit des affaires et intègre une dimension internationale et comparative. Il convient de noter que l'ouvrage a obtenu le Prix du Cercle Montesquieu 2012 récompensant le meilleur ouvrage français en droit des affaires **(Voir supra 1.4).**

L'intérêt que portent les membres du Centre au droit des obligations se manifeste aussi par la publication d'ouvrages individuels ou collectifs rédigés ou corédigés par des membres du centre :

- Collectif dirigé par B. Fages, avec la participation de nombreux membres de l'unité (**I. Arnaud-Grossi, J. Cayron, J. Mestre, M.-E. Pancrazi, D. Poracchia, N. Vignal**), ***Droit des contrats***, **Lamy**, 2 mises à jour par an.
- Ph. le Tourneau (dir.), C. **Bloch**, A. Giudicelli, C. Guettier, J. Julien, D. Krajeski et M. Poumarède, ***Droit de la responsabilité et des contrats***, éd. 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015, **Dalloz**, Action.
- **F. Buy**, ***L'essentiel des grands arrêts du droit des obligations***, 2015-2016, **Gualino**, Carrés « Rouge», 7ème éd., 2015.
- **J. Heinich**, ***Le droit face à l'imprévisibilité du fait***, préf. J. Mestre, **PUAM** 2015.
- **A. Albarian**, ***De la perte de confiance légitime en droit contractuel. Essai d'une théorie***, préf. J. Mestre, **MARE et MARTIN**, 2012.
- **H. Barbier**, ***La liberté de prendre des risques***, préf. J. Mestre, **PUAM** 2011.
- **L. Kheir Bek**, ***Les fonctions de la responsabilité du fait des produits défectueux entre réparation et prévention***, préf. J. Mestre, G. Naffah, **PUAM** 2011.
- **G. Rabu, *Droit des obligations***, **Ellipses**, coll. Spécial Droit, 2016, sous presse.
- **A. C. Réglier**, ***Le droit de la responsabilité civile***, **Editions Ellipses**, coll. Plein Droit, 2016, sous presse.

- **Droit des sociétés :**

  - **A. Albarian** (dir.), **B. Brignon** et P. Mouron, ***Droit commercial, sociétés commerciales. Un an de jurisprudence commentée***, **Lamy**, Axe Droit, éd. 2014, 2015.

D'autres ouvrages traitent d'un aspect particulier du droit des sociétés :

- **B. Brignon**, ***La société d'exercice libéral***, **Lexis-Nexis,** préf. D. Poracchia, 2016.
- **B. Brignon**, ***La société d'exercice libéral d'avocats***, coll. Point de droit, **EDILAIX**, 2013, 160 pages.

- **Propriétés intellectuelles, économie numérique, nouvelles technologie :**

Le champ des propriétés intellectuelles, de l'économie numérique et des nouvelles technologies a donné lieu à la publication de quatre ouvrages collectifs autour du thème de l'innovation :

- Au cours de l'année 2013, le CDE a publié un ouvrage collectif intitulé ***Droit et Innovation*** aux **PUAM**, sous la direction du professeur **Jacques Mestre et de Laure Merlan**. En écho à la nature résolument pluridisciplinaire de l'Université d'Aix-Marseille, le Centre de droit économique a initié la rédaction de cet ouvrage consacré notamment aux interactions entre le Droit et les innovations scientifiques et techniques. Il regroupe 45 contributions dont la majeure partie a été rédigée par les membres du Centre de droit économique (voy. *supra* 1.4).
- En 2014 et 2016, deux ouvrages collectifs intitulés se sont intéressés aux brevets d'invention : ***Les nouveaux usages du brevet d'invention*** : Tome I, ***Entre innovation et abus ;*** Tome II, ***Réflexions théoriques et incidences pratiques***, publiés respectivement en 2014 et 2016 dans la Collection Innovation et Brevets des **PUAM**. Ces ouvrages dirigés par **Jean-Pierre Gasnier et Nicolas Bronzo** rassemblent de nombreuses contributions aussi bien internes qu'externes au CDE qui visent à éclairer les nouvelles relations entre brevet et innovation industrielle.
- Enfin, l'année 2015 a vu paraître un ouvrage collectif consacré à **L'innovation à l'épreuve de la mondialisation** (**P.-D. Cervetti** (dir.), *L'innovation à l'épreuve de la mondialisation. Réflexions autour d'un droit de l'innovation en devenir*, **PUAM**, Innovation et brevets, 2015), auquel de nombreux membres du CDE ont également participé.

A ces ouvrages collectifs s'ajoutent des ouvrages individuels portant sur des problématiques particulières :

- **N. Bronzo**, ***Propriété intellectuelle et valorisation des résultats de la Recherche publique***, **PUAM**, Coll. Innovation et Brevets, 2016.
- **P. Larrieu**, ***Neurosciences et droit pénal, Le cerveau dans le prétoire***, **L'Harmattan**, Le droit aujourd'hui, 2015.
- **P.-D. Cervetti**, ***Du bon usage de la contractualisation en droit de la propriété littéraire et artistique***, **PUAM**, Coll. Innovation et Brevets, 2014.

- **Concurrence :**

  - **D. Bosco** et C. Prieto, ***Droit européen de la concurrence. Ententes et abus de position dominante***, **Bruylant**, 2013.
  - **D. Bosco**, Directeur de l'encyclopédie Juris-classeur *Concurrence, consommation.*

A côté de ces ouvrages généraux, d'autres ouvrages s'intéressent à des thèmes plus spécialisés :

- **D. Bosco**, C. Prieto et M. Behar-Touchais (dir.), ***La transposition en France de la directive du 26 novembre 2014 sur les actions en dommages et intérêts de victimes d'infractions aux règles de concurrence***, **Société de législation comparée-TEE-IRJS**
- **G. Rabu**, ***L'essentiel du droit de la distribution***, **Gualino**, Coll. Carrés Rouges, 2014.

- **Y. Diringer**, ***Gestion collective des droits d'auteur et droit de la concurrence***, préf. D. Velardocchio, **PUAM**, 2011.

- **Contentieux économique**
  - **D. Mouralis**, ***Droit du commerce international***, 2e éd., **Lexis Nexis**, 2011, J. Béguin et M. Menjucq (dir.), mise à jour avec le Professeur Christophe Seraglini de la partie consacrée à l'arbitrage
  - **P. Larrieu** & J. Fischer-Lokou, ***La médiation efficace, Évolutions juridiques contemporaines et techniques d'influence inédites***, **L'Harmattan**, 2013.

- **Droit international et comparé des affaires**
  - Collectif dirigé par H. Leguillons, avec la participation de **A. Albarian, *Contrats internationaux*, Lamy**, 2016.
  - **A. Albarian** et O. Moreteau, ***Le droit anglais des affaires***, **Dalloz**, coll. Précis, 2nde éd., *à paraître*.
  - Collectif dirigé par **A. Alexis** et O. Moreteau, ***Le droit comparé et … (Comparative law and …)***, préface Ph. Bonfils, coll. « Droits, pouvoirs & sociétés », **PUAM**, mars 2016. », Publication des actes du colloque international annuel de l'association Juris Diversitas, Aix-en-Provence, 17 au 19 juillet 2014 **(Voir infra 2.2.1.)**
  - Collectif dirigé par **A. Albarian**, ***Les 100 mots du droit anglais. 100 notions fondamentales du droit anglais à l'épreuve du droit français***, **Lamy**, Coll. Axe Droit, 2013
  - Collectif dirigé par **J. Mestre**, ***Recueil d'études sur l'OHADA et les normes juridiques africaines***, préf. J. Mestre, PUAM, 2013.

A côté de ces ouvrages collectifs, plusieurs monographies de membres du Centre peuvent également être signalées en droit comparé :

- **Z. Bouabidi**, ***Le contentieux de l'impayé : approche comparative entre la France et le Maroc***, préf. M. Lamoureux, **PUAM**, 2015.
- **C. Gamaleu Kameni**, ***L'implication du créancier dans les procédures collectives, Étude comparée du droit français et du droit de l'OHADA***, préf. G. Blanc, **PUAM** 2015.
- **J. Delalez**, ***La convention de New York relative aux droits de l'enfant et son application au Sénégal 20 ans après***, préf. J. Mestre, PUAM 2012
- **A. Ouattara**, ***La preuve électronique, Étude de droit comparé Afrique, Europe, Canada***, préf. J. Mestre, **PUAM** 2011

- **Droit maritime, aérien et des transports :**
  - **P. Bonassies et C. Scapel, *Droit Maritime*, LGDJ, Traité**, 2e éd. 2011, 3e éd., 2016, 950 pages. Ce traité, coécrit par les deux fondateurs du CDMT, constitue l'ouvrage français de référence en droit maritime. Il a été couronné du Prix Francis Durieux de l'Académie des Sciences morales et politiques (Institut de France).
  - Collectif dirigé par **Cyril Bloch, *Mélanges en l'honneur de Christian Scapel***, **PUAM**, Coll. Droit maritime, aérien et des transports, préf. P. Bonassies, 2013, 408 pages. Principalement tourné vers le droit maritime, cet ouvrage rassemble des articles de fond rédigés par une trentaine d'auteurs aussi bien français qu'étrangers.

L'équipe publie par ailleurs chaque année un ouvrage rassemblant les actes des colloques qu'elle organise en droit maritime en partenariat avec l'Institut Méditerranéen du Transport Maritime (un colloque international et un colloque national dit Info-Droit) :

- Collectif dirigé par **C. Scapel**, ***Le transit de la marchandise en Méditerranée ; port, industries, territoires quelles synergies ?***, Annales 2014 IMTM-CDMT, 2015, 247 pages.

- Collectif dirigé par **C. Scapel**, ***L'autorité portuaire en Méditerranée : la consécration et les défis du port aménageur***, Annales 2013 IMTM-CDMT, 2014, 262 pages.
- Collectif dirigé par **C. Scapel**, ***Mer, ter, air … vers l'a-modalité***, Annales 2012 IMTM-CDMT, 2013, 207 pages.
- Collectif dirigé par **C. Scapel**, ***Les autoroutes de la mer : quel avenir ?***, Annales 2011 IMTM-CDMT, 2012, 274 pages.
- Collectif dirigé par **C. Scapel**, ***Les règles de Rotterdam :* le droit des transports du XXI^e^ siècle ?**, Annales 2010 IMTM-CDMT, 2011, 405 pages.

D'autres ouvrages approfondissent des questions particulières de droit maritime ou aérien :

- Collectif sous la dir. de S. Guinchard et T. Moussa, avec la participation de **C. Bloch**, ***Droit et pratique des voies d'exécution***, **Dalloz-Action**, 2015, en charge des différents chapitres consacrés aux voies d'exécution portant sur les navires, les bateaux et les aéronefs.
- **O. Darbès**, ***L'escale du navire marchand***, préf. C. Scapel, **PUAM**, 2013.
- **I. Bourdonnais-Jaquard**, ***L'abordage maritime***, préf. C. Scapel, **PUAM**, 2013.
- **E. Gallouët**, ***Le transport maritime de stupéfiants***, préf. C. Scapel, avant-propos G. Estievenart, **PUAM**, 2013.
- **W. H**OU, ***La liberté contractuelle en droit des transports maritimes de marchandises, L'exemple du contrat de volume soumis aux Règles de Rotterdam***, préf. Ph. DELEBECQUE, PUAM, 2013.
- **Ph. Garo**, ***L'adaptation du droit des transports maritimes au droit du commerce électronique***, préf. C. SCAPEL, avant-propos Ph. DELEBECQUE, PUAM, 2012
- **M. Bethmont-Marty**, ***L'agent habilité dans la sûreté du fret aérien***, préf. C. Scapel, **PUAM**, 2012.

- **Droit du sport :**

  - **F. Buy, J.-M. Marmayou, D. Poracchia et F. Rizzo**, ***Droit du sport***, **LGDJ**, Manuel, 4ème éd., 2015. Cet ouvrage traite l'ensemble des aspects du sport amateur, professionnel et de loisirs dans leur dimension interne et internationale. La première partie de l'ouvrage fixe le cadre juridique du sport, en présentant les législateurs, les lois et la justice du sport. La deuxième partie décrit les acteurs du sport, en s'intéressant aux sportifs, aux groupements sportifs et aux autres acteurs. La troisième partie a pour objet l'activité sportive, envisagée à travers son théâtre, ses manifestations et compétitions, ses responsabilités et assurances. Enfin, la quatrième partie décrit le système de financement du sport dans ses composantes publiques et privées.
  - **G. Rabu** et J. Jappert, « *Sport, Droit et Société* », in *Les diplômes des activités physiques et sportives. Cadre institutionnel juridique et exercice professionnel*, C. Martin-Krumm (dir.), **Dunod**, coll.

Aux côtés de ces ouvrages généraux en droit du sport, un ouvrage a été dédié à une catégorie particulière de contrats sportifs :

- **J.-M. Marmayou** et **F. Rizzo**, *Les contrats de sponsoring sportif*, **Lextenso**, Les Intégrales n°8, 2014. Au travers de cet ouvrage, les auteurs se proposent non seulement de livrer une analyse de l'ensemble des règles qui gouvernent les différents contrats de parrainage mais surtout des méthodes de construction et de rédaction cohérentes, efficaces et sûres. De l'entame des négociations, jusqu'à sa rupture, en passant évidemment par sa signature, sont tour à tour présentées les différentes clauses qui composent le haut, le corps et le bas du contrat.

- **Environnement et développement durable :**

L'équipe du droit de l'environnement et du développement durable a organisé de nombreuses manifestations scientifiques dont certaines ont donné lieu à des publications :

- Collectif dirigé par **M.-L. Demeester et V. Mercier**, ***Agriculture durable. Contributions pour l'élaboration d'un cadre normatif***, **PUAM**, 2016 avec la participation d'une dizaine de membres du CDE. Cet ouvrage se propose notamment de mesurer l'apport du droit dans les réponses apportées par l'agriculture durable aux défis alimentaire, environnemental et socio-économique (voy. *supra* 1.4).
- Collectif dirigé par **V. Mercier (dir.)**, ***La compensation écologique***, **PUAM**, 2016, sous presse. Publication actes workshop, Aix-en-Provence, 4 décembre 2015, en partenariat avec l'Agence Iter France (voy. *infra* 2.2.1).
- Collectif dirigé par **V. Mercier et J. Mestre**, ***Jalons pour une économie verte***, **PUAM**, Coll. Droit des affaires, 2012.
- Collectif dirigé par **V. Mercier**, ***L'eau. Questions juridiques et économiques concernant la gestion, l'utilisation et la protection des ressources hydriques : perspectives comparées et internationales***, **Aracne Editrice**, Rome, 2012. Publication du colloque international labellisé par le Forum Mondial de l'Eau sur, Aix-en-Provence, 10 février 2012 **(Voir infra. 2.2.1)**

Un autre ouvrage résulte de la participation de l'équipe à un programme de recherche contractuel :

- **M. Desrousseaux, E. Ugo**, dirigé par **V. Mercier**, ***La prise en compte par le droit de la pollution des sols dans et autour des espaces naturels protégés - Analyse juridique du massif de Marseilleveyre***, **PUAM**, 2016, sous presse. Publication dans le cadre du Projet de recherche A*Midex SynTerCalM (Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises), AMU.

- **Banque, Finance, Patrimoine :**

Certains membres de l'équipe participent à la rédaction d'ouvrages généraux qui font référence dans la discipline :

- **T. Granier,** A. Couret, H. Le Nabasque, M.-L. Coquelet, **D. Poracchia**, A. Raynouard, A. Reygrobellet & D. Robine**, *Droit financier***, **Dalloz**, Précis, Droit privé, 2ème éd., 2012.
- **T. Granier**, P. Le Cannu & R. Routier, ***Droit commercial. Instruments de paiement et de crédit, titrisation***, **Dalloz**, Précis, Droit privé, 8ème éd., 2010 (9e édition à paraître dernier trimestre 2016).

Les travaux de cette équipe se sont également concentrés sur l'analyse des aspects juridiques de l'investissement à travers la publication d'actes d'un colloque important mais également de monographies rédigées de manière collective ou individuelle :

- Collectif dirigé par **T. Granier, *Les fonds d'investissement*, éditions Lamy, collection Axe droit**, 2013, 395 pages. Une grande partie des contributions ont été rédigées par des membres du Centre de droit économique dans l'optique de démontrer qu'au-delà de l'internationalisation et de la spécialisation de l'utilisation des fonds d'investissement, il est possible de constater l'apparition d'un droit commun des fonds d'investissement. Publication du Colloque « Fonds et mondialisation - entre liberté d'investissement et régulation », 4 et 5 avril 2012, Aix (voy. *infra* 2.2.1).
- **T. Granier, *Ingénierie financière, fiscale et juridique***, Ph. Raimbourg et M. Boizard (dir.), **Dalloz** Action, 3e éd. 2015-2016.
- F.-D. Poitrinal**,** avec la collaboration de **G. Grundeler**, ***Le capital-investissement***, propos-liminaires E. Macron, préf. M. Chabanel, Avant-propos P-O. Sur, **RB édition**, 5e éd., 2015.
- **G. Grundeler**, ***L'investissement. Étude juridique***, **PUAM** 2016 (à paraître).

- **J. Gasbaoui**, ***Normes comptables en droit privé***, préf. J. Mestre, **PUAM** 2014.
- **S. Bonomo**, ***Les traités bilatéraux relatifs aux investissements***, préf. J. Mestre, **PUAM** 2012.

- **Ouvrages transversaux en droit des affaires**
  - Collectif dirigé par **J. Mestre, *La paix, un possible objectif pour les juristes de droit des affaires***, actes du colloque organisé à Aix les 3 et 4 octobre 2014 par le CDE **LGDJ-Lextenso**, collection *Grands colloque*s, 2016. L'ouvrage soulève une question inédite à laquelle ont tenté de répondre plusieurs membres du CDE et des spécialistes de la matière, français et étrangers : la Paix entre les États et en leur sein est-elle un possible objectif pour les juristes de droit des affaires ? (Voy. *supra* 1.4).
  - **J. Mestre (dir.), I. Grossi, L. Merland, M.-È. Pancrazi & N. Tagliarino-Vignal**, ***Droit commercial. Droit internet et aspects de droit international***, **LGDJ**, Manuel, 29e éd., 2012.

D'autres ouvrages abordent des problématiques particulières de droit des affaires :

- **C. Lecoeur**, ***La notion d'intérêt de l'entreprise en droit du travail***, préf. M. Buy, **PUAM** 2015.
- **A. Verdot**, ***Le réseau de professions libérales***, préf. D. Velardocchio, **PUAM** 2011

2.1.2. Dossiers ou numéros spéciaux de revues

Le CDE a tout au long du contrat en cours publié différents dossiers ou numéros spéciaux de revues. Il s'agit plus précisément de la publication, sous la direction et la responsabilité des équipes du centre, des actes de colloques ou bien d'un ensemble d'articles rédigés principalement par les membres des équipes concernées sur un sujet d'actualité ou une problématique discutée. Ces dossiers spéciaux sont réalisés soit à la demande d'un éditeur, soit à l'initiative des équipes du CDE. Ils sont l'occasion pour les membres du centre qui y participent de produire des articles de fond sur des questions jugées importantes par les acteurs académiques et professionnels des matières concernées.

- **Transversaux :**
  - Dossier spécial « ***La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques*** », Collectif sous la dir. de V. Perruchot-Triboulet et D. Velardocchio, **JCP E** 2015, n° 37. Ce dossier comprend de nombreux articles rédigés par des membres du Centre de droit économique et consacrés à l'analyse des dispositions économiques de la loi n°2015-990 du 6 août 2015. Ce dossier a été réalisé en collaboration avec le Centre de Droit Social, qui s'est chargé de l'analyse des dispositions d'ordre social de la loi dans le numéro qui a suivi.
  - Dossier spécial « ***La loi Économie Sociale et Solidaire*** », J. Couard et B. Brignon (dir.), **Journal des sociétés**, mars 2015, n° 128, p. 10.
  - Dossier spécial « ***Avocat et droit des affaires*** », B. Brignon (dir.), **Journal des Sociétés**, janvier 2012, p.12.

- **Obligations, contrats d'affaires :**
  - Dossier spécial « ***Les baux commerciaux depuis la loi Pinel*** », B. Brignon (dir.), **Cahiers de droit de l'entreprise** mai-juin 2015.

- **Droit des sociétés :**
  - Dossier spécial « ***Les 20 ans de la SAS*** », B. Brignon et I. Grossi (dir.), **Journal des sociétés**, janvier 2015, n° 125, p. 10.
  - Dossier spécial « ***Le renouveau des SEL et des SPFPL*** », B. Brignon (dir.), **Journal des Sociétés**, février 2014, p.44.

- Dossier spécial « ***La réforme du droit uniforme des sociétés des États membres de l'OHADA*** », LD Muka Thsibende) (dir.), **Journal des sociétés** n° 120 de juin 2014.
- Dossier spécial « ***Les actions de préférence, en attendant la réforme*** », dir. B. Brignon, **Journal des Sociétés**, juin 2013, p.17.

- **Droit des entreprises en difficulté :**
  - Dossier spécial « ***Le financement des entreprises en difficulté*** », V. Perruchot-Triboulet et A. Cerati (dir), **Journal des sociétés**, janvier 2016, n° 137, p. 10.
  - Dossier spécial « ***L'actif au cœur des entreprises en difficulté*** », B. Brignon (dir.), **Journal des Sociétés**, octobre 2012, p.10.

- **Propriétés intellectuelles, économie numérique, nouvelles technologies :**
  - Dossier spécial « ***Glose autour des lois Hadopi*** », dir. P.-D. Cervetti, **RLDI** 2011/67.

- **Contentieux économiques**
  - Dossier spécial « **Le président du tribunal arbitral** », **Cahiers de l'arbitrage** 2015-2 et 2015-3, actes du colloque du Master 2 droit économique.

- **Droit international et comparé des affaires**
  - Dossier spécial organisé par l'Institut de Droit des Affaires (IDA), le Laboratoire de Théorie du droit (LTD), le Centre de droit économique (CDE), « ***Les normes privées internationales*** ». **Cahiers de méthodologie juridique** n° 25, RRJ, 2011-5

- **Droit des transports :**
  - Dossier spécial : « ***Le bilan mitigé du Code des transports*** », **Revue de droit des transports** Lexis-Nexis), janv. 2012, dossier n° 1 : ce dossier coordonné par l'équipe fait l'analyse de la codification du droit des transports intervenue en 2010.

- **Droit du sport :**
  - Dossier spécial «***Sport et conflits d'intérêts*** », B. Brignon et G. Rabu (dir.), **Cah. dr. sport** n°32, 2013
  - Dossier spécial « ***Sport et droit européen*** », M. Boudot et G. Rabu (dir.) **Cah. dr. sport** n°31, 2013.
  - Dossier spécial « ***Les responsabilités sportives*** », B. Brignon (dir.), **Revue Lamy Droit civil**, 2012, n° 97
  - Dossier spécial « ***Loi éthique*** », B. Brignon et G. Rabu (dir.), **Cah. dr. sport** n°27, 2012
  - Dossier spécial « ***Responsabilité et spécificités sportives*** », B. Brignon (dir.), **Cah. dr. sport** n°25, 2011
  - Dossier spécial « ***Les sociétés sportives*** » B. Brignon) (dir.), **Journal des sociétés** n° 97 avril 2012

- **Droit de l'environnement et du développement durable :**
  - Dossier spécial « ***Responsabilité Sociétale des Entreprises*** », V. Mercier (dir.), **Bulletin d'Aix** 2014-3, p. 59 à 148
  - Dossier spécial « ***L'investissement socialement responsable : quelle crédibilité*** **?** », D. Poracchia et V. Mercier (dir.), **Bull. Joly Bourse**, sept. 2014, p. 448 et s.

- **Banque, Finance, Patrimoine :**
  - Dossier spécial « ***La finance durable en questions*** », V. Mercier (dir.), **Rev. Droit bancaire et boursier** juillet août 2015, n° 43.

- Dossier spécial « ***Un cadre juridique pour le financement participatif*** », **Bulletin Joly sociétés**, Th. Granier (dir.), décembre 2014, p. 740.

2.1.3. Chroniques périodiques

Les membres de l'unité animent de nombreuses chroniques périodiques régulières (annuelles, semestrielles, trimestrielles et mensuelles) auprès de différentes revues, généralistes ou spécialisées, de référence. Au sein de chacune des équipes du CDE, les chroniques sont le résultat d'activités individuelles ou collectives. Elles constituent, en tout état de cause, des travaux importants aux yeux de l'unité dans la mesure où elles témoignent de la reconnaissance acquise par ses enseignants-chercheurs dans les différents domaines de compétences de l'unité.

- **Droit des contrats et obligations :**
  - **H. Barbier**, *Droit des contrats*, Chron. trimestrielle, **Revue trimestrielle de droit civil**.
  - **C. Bloch**, Ph. Stoffel-Munck et M. Bacache, *Responsabilité civile*, Chron. semestrielle, **Semaine Juridique édition générale**.
  - **F. Buy** et J.-C. Roda, *Éthique des affaires*, Chron. annuelle, **Les Petites affiches**.
  - **A. Cerati-Gauthier**, *Baux commerciaux et ruraux*, Chron. mensuelle, **Annales des loyers**.

- **Droit des sociétés :**
  - **H. Barbier**, *Droit commun des sociétés*, **Bulletin Joly Sociétés.**
  - **D. Poracchia**, *Droit des sociétés*, Chron. annuelle, **Revue Droit & patrimoine.**
  - **B. Brignon**, *Droit des sociétés*, mensuelle, **Lexbase.**
  - **B. Brignon**, *Les sociétés civiles immobilières*, **Annales des loyers.**

- **Droit des entreprises en difficulté :**
  - **B. Brignon, A. Cerati-Gauthier**, **V. Perruchot-Triboulet, N. Tagliarino-Vignal** et A.-M de Matos, *Droit de l'insolvabilité*, Chron. trimestrielle, **Journal des sociétés**.

- **Propriétés intellectuelles, économie numérique et nouvelles technologies :**

Des chroniques individuelles sont rédigées par des membres de l'équipe sur des thèmes spécifiques de la discipline :

  - **J.-P. Gasnier**, *Droit des dessins et modèles*, mensuelle, **Revue Propriété industrielle**, Lexis Nexis ;
  - **J. Cayron**, *Propriété intellectuelle dans le secteur viti-vinicole*, mensuelle, **Revue Propriété industrielle**, Lexis Nexis.

- **Droit de la concurrence :**
  - **D. Bosco**, *Droit de la concurrence*, Chron. mensuelle, **Revue contrats, concurrence et Consommation**, Lexis Nexis.
  - **D. Bosco**, *Droit des concentrations*, Chron. semestrielle, **Revue contrats, concurrence et Consommation**, Lexis Nexis.
  - **D. Bosco (2009-2014)**, *direction scientifique de la rubrique tendance*, **Revue Concurrences.**
  - **F. Buy**, J.-C. Roda V. Durand, J.-L. Fourgoux et M.-C. Mitchell, *Pratiques commerciales déloyales*, Chron. annuelle, **Revue Concurrences.**

- **Droit maritime :**

Le fondateur de l'équipe assume depuis de nombreuses années la rédaction, en droit maritime, d'une chronique d'une grande notoriété :

- **P. Bonassies** (Pr honoraire), *Droit maritime,* annuelle, **Revue Droit Maritime Français.**

- **Droit du sport :**

Deux chroniques sont rédigées par tous les membres de l'équipe. La première concerne tous les aspects du droit du sport et la seconde se concentre sur la rencontre entre les droits du sport et de la communication :

- **B. Brignon**, **C.-A. Maetz**, **J.-M. Marmayou**, **D. Poracchia**, **G. Rabu** et **F. Rizzo**, *Droit du sport*, Chron. annuelle, **Les Petites Affiches** ;
- **B. Brignon**, **C.-A. Maetz**, **J.-M. Marmayou**, **D. Poracchia**, **G. Rabu** et **F. Rizzo**, *Un an de sport dans le droit de la communication*, Chron. annuelle, **Communication, commerce électronique**, Lexis Nexis.

Une chronique individuelle est publiée dans une revue internationale dotée d'une grande notoriété dans la discipline

- **J.-M. Marmayou**, *Chronique française de droit du sport*, Chron. annuelle, **European Sports Law and Policy Bulletin.**

- **Droit de l'environnement et du développement durable :**

La question de l'eau, qui est un des thèmes de recherche de prédilection de l'équipe, fait l'objet d'une chronique importante :

- **V. Mercier** (dir.) et S**. Brunengo-Basso**, *Droit de l'eau*, Chron. annuelle, **revue Droit de l'environnement**.

- **Banque Finance Patrimoine :**

Depuis 2016, le thème du financement est abordé par l'ensemble de l'équipe dans une chronique trimestrielle :

- **T. Granier**, **B. Brignon**, **V. Perruchot-Triboulet** et **G. Rabu**, *Financements structurés-Titrisation*, Chron. trimestrielle, **Revue trimestrielle de droit financier**
- **D. Poracchia**, *Private equity*, Chron. trimestrielle, **Revue trimestrielle de droit financier**

Un autre membre de l'équipe participe à des chroniques sur le thème du patrimoine :

- B. Parance et **V. Perruchot-Triboulet**, *Droit des biens*, Chron. quadrimestrielle, **Revue Lamy Droit civil** ;
- A. Cermolacce, F. Douet et **V. Perruchot-Triboulet**, *Ingénierie patrimoniale*, **Semaine Juridique édition Notariale et immobilière.**

2.1.4. Organisation de colloques

Le Centre de Droit Économique organise de très nombreuses manifestations scientifiques (plus de dix colloques par an en moyenne, auxquels s'ajoutent de très nombreux conférences et workshops). Ces colloques sont également l'occasion pour les équipes et les membres du CDE de rendre compte de l'avancée de leurs activités de recherche et de confronter leurs analyses avec d'autres acteurs académiques et/ou professionnels du domaine concerné. Certaines de ces manifestations font ensuite l'objet d'une publication afin de faire connaitre au plus grand nombre les productions scientifiques du CDE.

Le lecteur trouvera une présentation des colloques organisés par le Centre au cours de la période d'évaluation au 2.2.1 du présent document.

2.1.5. Les activités éditoriales du CDE

Le Centre de Droit Économique et ses équipes développent une importante activité d'édition d'ouvrages et de revues au sein des Presses Universitaires d'Aix-Marseille. Grâce à l'investissement

humain et financier qu'elle représente, cette activité d'édition permet à l'unité de conduire, de manière autonome, sa propre politique éditoriale au service de la recherche. Ces différents supports d'édition permettent d'accueillir aussi bien des travaux conduits au sein de l'équipe que des travaux réalisés en dehors, par des enseignants chercheurs d'autres établissements.

Ces activités d'édition sont présentées en détail dans les développements intégrés au 2.2.2 du présent document.

2.2. Rayonnement et attractivité académiques

2.2.1. Organisation de manifestations scientifiques

Le Centre de Droit Économique organise de très nombreuses manifestations scientifiques (plus de dix colloques par an en moyenne), dont les principales sont présentées et classées par thèmes ci-dessous.

- **Transversal**

- « La paix, un possible objectif pour les juristes de droit des affaires ? », 3 et 4 octobre 2014, colloque international, Aix-en-Provence, sous la direction du Professeur Jacques Mestre, actes parus en 2016 chez Lextenso, collection Grands colloques.
- « Quel droit des affaires pour redresser l'économie ? », 1re édition (tables rondes : le contrat, la concurrence, les acteurs, le numérique), Marseille (Palais de la Bourse), 15 juillet 2015, colloque annuel organisé par l'IDA et le CDE en partenariat avec la CCI (liste des participants au 3.1 de l'annexe 5).
- « Quel droit des affaires pour redresser l'économie ? », 2e édition (tables rondes : l'emploi, les acteurs, le contrat, l'investissement), Marseille (Palais de la Bourse), 1er juillet 2016, colloque annuel organisé par l'IDA et le CDE en partenariat avec la CCI (liste des participants au n° 3.1 de l'annexe 5).

- **Droit des obligations et des contrats d'affaires :**

- « L'effet de l'ordonnance du 10 février 2016 sur le droit des affaires », colloque annuel du Master 2 Droit économique, Aix-en-Provence, 2016.
- « Le président du tribunal arbitral », colloque annuel du Master 2 Droit économique, Aix-en-Provence, 2015.
- « L'avant-projet de réforme du droit des contrats français », colloque annuel du Master 2 Droit économique, Aix-en-Provence, 2014.
- « L'exigence de cohérence dans les relations d'affaires », colloque annuel du Master 2 Droit économique Aix-en-Provence, 2013
- « Soixantième anniversaire du statut des baux commerciaux », Aix-en-Provence, 13 décembre 2013.
- « Le droit des affaires face aux nouvelles technologies », colloque annuel du Master 2 Droit économique, Aix-en-Provence, 2012.
- « Les aspects pratiques de la preuve », colloque annuel du Master 2 Droit économique, Aix-en-Provence, 2011.

- **Sociétés**

- « Les cinquante ans de la loi de 1966 sur les sociétés commerciales », Aix, déc. 2016.
- « Les 20 ans de la SAS », Aix-en-Provence, novembre 2014.

- **Entreprises en difficultés**

- « Les procédures collectives complexes », Aix-en-Provence, décembre 2016.
- « Le financement des entreprises en difficulté », Aix-en-Provence, 2015.

- « La réforme du droit des entreprises en difficulté », colloque organisé par les Barreaux de Fréjus et Draguignan, en collaboration avec l'Institut de droit des affaires, 2014.
- « Le patrimoine et les procédures collectives », colloque, Aix-en-Provence, 18 octobre 2013.

- **Propriétés intellectuelles, économie numérique, nouvelles technologies**

- « Liberté contractuelle et propriété intellectuelle », Workshop organisé sous la direction scientifique de N. Bronzo et F. Violet, Aix-en-Provence, septembre 2016
- « Aspects comptables de l'innovation », Workshop organisé sous la direction scientifique de J.-P. Gasnier et N. Binctin, Aix-en-Provence, 7-8 juillet 2016
- « La concurrence des droits au service de la compétitivité des entreprises », Colloque organisé sous la direction scientifique de P.-D. Cervetti, Aix-en-Provence, 17 avril 2015
- « L'innovation à l'épreuve de la mondialisation », Colloque organisé sous la direction scientifique de P.-D. Cervetti, Aix-en-Provence, mai 2014, publié aux PUAM
- « Les nouveaux usages du brevet d'invention : Réflexions théoriques et incidences pratiques », colloque, septembre 2014.
- « Les nouveaux usages du brevet d'invention : entre innovation et abus », colloque, juin 2013.
- « Les données personnelles, nouveaux enjeux, nouvelles régulations », conférence, Aix-en-Provence, 18 mars 2015, avec V.-L. Benabou, M. Mossé, D. Bosco.

- **Contentieux économiques**

- « La médiation en droit des affaires » animée par Jean-Bernard Dagnaud et Christophe Ayela (Médiateurs au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) – s'est tenue en septembre 2013 à Aix-en-Provence (organisation Alexis Albarian).
- « La médiation en droit de la consommation », conférence d'Yves Gérard (Médiateur de la Société générale et du Crédit du Nord) et Jean-Pierre Pizzio (Professeur émérite), 14 octobre 2016.

- **Droit international et comparé des affaires :**

- « Les actions collectives : perspectives comparatives », colloque du Master 2 Droit Comparé Appliqué, Aix-en-Provence, mai 2011.
- « La place du droit comparé dans la réforme du Code civil louisianais », conférence d'Olivier Moréteau, Aix-en-Provence, 28 novembre 2012.
- « L'arbitrage et le droit comparé », colloque du Master 2 Droit Comparé Appliqué, Aix-en-Provence, mai 2013
- « Le droit comparé et… » / « Comparative Law and… », colloque international annuel de l'association Juris Diversitas, Aix-en-Provence, 17 au 19 juillet 2014.

- **Droit maritime, aérien et des transports**

En droit maritime, l'équipe organise en partenariat avec l'Institut Méditerranéen des Transports Maritimes (IMTM) deux colloques annuels, dont les actes sont ensuite publiés dans un ouvrage à parution annuelle coédité avec l'IMTM :

- un colloque thématique, de un à deux jours, sur un thème choisi. Afin de permettre un échange fructueux entre les spécialistes de chaque pays et développer le réseau international de l'équipe, ce colloque est dans la mesure du possible organisé à l'étranger. Entre 2011 et 2016 ont ainsi été organisés six colloques thématiques :
  - « *L'émergence des énergies marines renouvelables. Enjeux juridiques et socio-économiques* », 12 mai 2016, Villa Méditerrané, Marseille
  - « *La route maritime de la soie au XXIe siècle. Premier colloque sino-français de droit maritime* », 11 déc. 2014, Aix, en partenariat avec l'International Shipping Law School de l'East University of Political Science and Law de Shanghai.
  - « *Le transit de la marchandise en Méditerranée. Port, Industrie, Territoire, Quelle synergie ?* », 5 et 6 juin 2014, Villa Méditerrané, Marseille.

- « *L'autorité portuaire en Méditerranée : la consécration et les défis du port aménageur* », 12 et 13 juin 2013 à Gênes (Italie) ;
- « *Mer, terre, air… Vers l'a-modalité* », 19 et 20 avril 2012 à Valence (Espagne) ;
- « Les autoroutes de la mer. Quel avenir ? », 12 et 13 mai 2011 à Naples (Italie) ;

- une rencontre annuelle de droit maritime (dite « Info-Droit ») d'une demi-journée, alternant chroniques annuelles (législation nationale, législation internationale, jurisprudence) et conférences sur des thèmes d'actualité :
  - Juin 2016, Aix (thèmes des conférences : « L'influence de la réforme du droit des obligations sur le droit maritime », par Ph. Delebecque ; « La réforme des concessions portuaires », par C. Merlin ; « Enjeux du Code Polaire de l'OMI », par L. Fedi ; « L'exonération du transporteur maritime » ; « L'entrée en vigueur de l'Amendement SOLAS pour le port d'Abidjan »).
  - Juin 2015, Aix (thèmes des conférences : « Les alliances » par L. Fedi ; « La bataille de la compétence dans le contentieux maritime », par C. Scapel ; « L'arbitrage maritime », par Ph. Delebecque.
  - Juin 2014, Aix (thèmes des conférences : « Le Costa Concordia, le coût assurances », par Ph. Garro ; « Le pavillon français face au pavillon européen », par R. Vidil ; « Prévention et constatations de la pollution opérationnelle par hydrocarbure des navires », par M. Botalla-Gambetta
  - Juin 2012, Aix (thèmes des conférences : « La gestion des sinistres majeurs », par Ph. Delebecque ; « Les obligations du transporteur et des exploitants de terminaux en cas d'interruption de voyage », par J.-F. Leclercq ; « L'impact du droit sur l'armement », par R. Vidil ; « L'Erika : le préjudice écologique pur », par A. Job)
  - Juin 2011, Aix (thèmes des conférences : « Le Code des transports (5^{e} partie) », par C. Scapel ; « Le point de vue des pilotes sur les anomalies du Code des transports », par P. Payan ; « L'arbitrage maritime après la réforme du 13 janvier 2011 », par Ph. Delebecque ; « La réforme portuaire au GPMM, bilan et perspectives », par C. Merlin.

En droit aérien, l'équipe organise chaque année un grand colloque thématique de deux jours réunissant de très nombreux conférenciers, auquel s'ajoutent des conférences sur des thématiques variées.

- Entre 2011 et 2016, cinq grands colloques thématiques ont ainsi été organisés en matière aérienne :
  - « *Demain un monde de drones* », 25 et 26 mai 2016, Aix-en-Provence, FDSP
  - « *Les nouveaux enjeux des compagnies aériennes* », 14 et 15 mai 2014, Aix-en-Provence, FDSP
  - « *Terrorisme et sûreté de l'aviation civile* », 20 et 21 novembre 2013, Aix-en-Provence, FDSP
  - « *Transport aérien et tourisme* », 23 et 24 mai 2012, Aix-en-Provence, FDSP
  - « *Gestion de crise dans le transport aérien* », 24 et 25 novembre 2011, Aix-en-Provence, FDSP
- Entre 2011 et 2016, six conférences publiques ont été organisées en matière aérienne :
  - *L'exploitation des ressources minérales des corps célestes*, conférence d'Armel Kerrest, professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, 2016
  - *La révolution des aéroports dans la chaîne de valeur du transport aérien*, conférence d'Augustin de Romanet, PDG du groupe ADP, 2016
  - *Les drones, évolution de la réglementation*, conférence de Patrick Gandil, Directeur Général de l'Aviation Civile, 2015
  - *Risques et sûreté dans le transport aérien*, conférence du Général Denis Favier, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, 2014
  - *Le transport aérien régional, court et moyen-courrier*, conférence de Lionel Guerin, PDG de HOP !, 2013

- *L'OACI et la gestion de crise, conférence de Raymond Benjamin*, Secrétaire Général de l'OACI, 2011

- **Droit du sport**

- « Sport et droit international », colloque, Marseille, 4 décembre 2015, en partenariat avec l'International law association (branche française) et le Centre de recherche en droit économique de l'Université de Nice Sophia Antipolis.
- « Hasan Dogãn National Teams Camp », Congrès AIAF, Istanbul, Turquie, 21 et 22 mai 2015, 3e congrès de l'Association internationale des avocats du football, en partenariat avec l'Association internationale des avocats du football et Droitdusport.com
- « Le sport et le droit européen », colloque, Poitiers, les 15 et 16 mars 2013, en partenariat avec l'équipe de recherche en droit privé de l'Université de la Faculté de droit et de sciences sociales de l'Université de Poitiers.
- « Le sport : entre pouvoirs privés et droit économique », colloque, Aix-en-Provence, 26 et 27 avril 2012, en partenariat avec l'Association internationale de droit économique (AIDE).
- « What regulation for football agents and Third-party player ownership (TPPO)? », Congrès AIAF, Paris, 31 mai 2013, Maison de l'Amérique Latine. 1er congrès de l'Association internationale des avocats du football, en partenariat avec l'Association internationale des avocats du football et Droitdusport.com.

- **Environnement et développement durable**

Les chercheurs ayant constitué l'équipe chargée de ce thème organisent depuis longtemps, chaque année, les « Rencontres du droit des affaires et du développement durable », colloque portant sur des thématiques liées au droit économique du développement durable, donnant lieu à des publications collectives :

- « Rencontres du droit des affaires et du développement durable » sur le thème« Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et médiation. Regard croisé France-Canada », en partenariat avec l'Université de Montréal (UDEM), Aix-en-Provence, 17 octobre 2016.
- « Rencontres du droit des affaires et du développement durable », colloque, « L'agriculture durable», Marseille, 16 octobre 2015.
- « Rencontres du droit des affaires et du développement durable », colloque, « La finance durable en questions », Aix-en-Provence, 17 octobre 2014.
- « Rencontres du droit des affaires et du développement durable », colloque, « L'Investissement socialement responsable : quelle crédibilité ? », Aix-en-Provence, 18 octobre 2013.
- « Rencontres du droit des affaires et du développement durable », colloque, « L'eau », colloque international labellisé par le Forum Mondial de l'Eau, Marseille, 10 février 2012.

Autres manifestations :

- « La compensation écologique », workshop, Aix-en-Provence, 4 décembre 2015, en partenariat avec l'Agence Iter France.
- « Les ondes électromagnétiques : impacts sanitaires et environnementaux », conférence, Marseille, 8 mars 2012.
- « La pollution de l'eau douce : d'une logique de réparation vers une gestion globale de la ressource en eau », conférence Marseille, 3 mars 2011.

- **Banque Finance Patrimoine**

- « Le phénomène FinTech », 10 mars 2016, colloque, Aix-en-Provence
- « La finance durable en questions », 17 octobre 2014, colloque, Aix-en-Provence, en partenariat avec la Fondation AMU « Savoirs, Métiers et Territoires » ainsi que la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpes Provence. Colloque labellisé par « La semaine ISR ».
- « L'investissement socialement responsable : quelle crédibilité ? », 18 octobre 2013, colloque, Aix-en-Provence, en partenariat avec la Fondation AMU « Savoirs, Métiers et Territoires » ainsi

que la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpes Provence. Colloque labellisé par « La semaine ISR ».

- « Fonds et mondialisation - entre liberté d'investissement et régulation », 4 et 5 avril 2012, colloque, publication augmentée de contributions supplémentaires : *Les fonds d'investissement*, sous la direction de Thierry Granier, éditions Lamy, coll. : Axe droit, nov. 2013, 395 pages

- **Autres**

- « Analyse économique du droit de la famille », colloque Aix, 26 juin 2015.
- « Le droit et le surnaturel », colloque Aix, 27 sept. 2013.

2.2.2. Activité éditoriale interne

Le Centre de Droit Économique et ses équipes développent une importante activité d'édition d'ouvrages et de revues au sein des Presses Universitaires d'Aix-Marseille. Malgré l'investissement humain et financier qu'elle représente, cette activité d'édition permet à l'unité de conduire, de manière autonome, sa propre politique éditoriale au service de la recherche.

Ouvrages. – L'unité édite d'abord des ouvrages grâce aux cinq collections qu'elle-même ou ses équipes animent au sein des PUAM. Cette activité permet non seulement de diffuser les travaux conduits en son sein (thèses, actes de colloques, ouvrages collectifs), mais aussi d'accueillir des publications venues d'autres universités françaises voire étrangères et, à partir de là, de développer d'intéressants partenariats. Entre 2011 et 2016, le CDE et ses équipes ont ainsi édités 51 nouveaux ouvrages, répartis dans les cinq collections qu'ils dirigent :

- **la collection « Droit des affaires »** (créée en 1993, cette collection généraliste en droit des affaires est dirigée directement par l'unité avec un comité de pilotage composé de T. Granier, J.-M. Marmayou et V. Perruchot-Triboulet). De 2011 à 2016, 24 nouveaux ouvrages ont été publiés dans cette collection :

- Collectif dirigé par E. Balate, J. Drexl, S. Manétrey, H. Ullrich (dir.), *Le droit économique entre intérêts privés et intérêt général, Hommage à Laurence Boy*, PUAM 2016.
- Collectif dirigé par M.-L. Demeester et V. Mercier, *L'agriculture durable, Essai d'élaboration d'un cadre normatif*, PUAM 2016.
- M. Michineau, *La protection des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital*, préf. H. Le Nabasque, PUAM 2016.
- C. Lequillerier, *La santé du cocontractant*, préf. A. Laude, PUAM 2015.
- M. Macé, *La contrefaçon du cocontractant, Approche introductive par le contrat de franchise*, préf. F. Collart Dutilleul et J.-P. Clavier, PUAM 2015.
- Z. Bouabidi, *Le contentieux de l'impayé : approche comparative entre la France et le Maroc*, préf. M. Lamoureux, PUAM 2015.
- C. Lecoeur, *La notion d'intérêt de l'entreprise en droit du travail*, préf. M. Buy, PUAM 2015.
- J. Heinich, *Le droit face à l'imprévisibilité du fait*, préf. J. Mestre, PUAM 2015.
- J. Gasbaoui, *Normes comptables en droit privé*, préf. J. Mestre, PUAM 2014.
- C. Dias, *Les contrats de distribution commerciale à l'épreuve du temps*, préf. I. Urbain-Parléani, PUAM 2014.
- E. Netter, *Les garanties indemnitaires*, préf. N. Rontchevsky, PUAM 2014.
- R. Khoriaty, *Les principes directeurs du droit des contrats*, préf. D. Mazeaud, PUAM 2014.
- T. Allain, *Les actions de préférence dans les groupes de sociétés*, préf. A. Constantin, PUAM 2014.
- M. Boucaron-Nardetto, *Le principe compétence-compétence en droit de l'arbitrage*, préf. J.-B. Racine, PUAM 2013.
- Collectif dirigé par J. Mestre et L. Merland (dir. et préf.), *Droit et innovation*, PUAM 2013.
- M. Marielle, *Le droit français de la transparence et des pratiques restrictives de concurrence*, préf. L. Vogel, PUAM 2012.
- S. Bonomo, *Les traités bilatéraux relatifs aux investissements*, préf. J. Mestre, PUAM 2012.
- Collectif dirigé par A. Brunet, H. Aubry, F. Péraldi Leneuf, *La normalisation en France et dans l'Union Européenne*, PUAM 2012.
- S. Tisseyre, *Le rôle de la bonne foi en droit des contrats*, préf. M. Fabre-Magnan, PUAM 2012.

- VERDOT, *Le réseau de professions libérales*, préf. D. VELARDOCCHIO, PUAM 2011.
- F. PARAISO, *Le risque d'inexécution de l'obligation contractuelle*, préf. C. ATIAS, PUAM 2011.
- Y. DIRINGER, *Gestion collective des droits d'auteur et droit de la concurrence*, préf. D. VELARDOCCHIO, PUAM 2011.
- H. BARBIER, *La liberté de prendre des risques*, préf. J. MESTRE, PUAM 2011.
- L. KHEIR BEK, *Les fonctions de la responsabilité du fait des produits défectueux entre réparation et prévention*, préf. J. MESTRE, G. NAFFAH, PUAM 2011.

- **la collection « Droits maritime, aérien et des transports »** (créée en 2001 et dirigée par l'équipe de Droits maritime, aérien et des transports). De 2011 à 2016, 16 nouveaux ouvrages ont été publiés dans cette collection :

- F.-X. BALME, *Contribution théorique et pratique au droit de la preuve. Étude comparative entre les droits français et anglais appliquée aux transports maritime*, préf. Ph. DELEBECQUE, 2016.
- Collectif dirigé par M. EL KHAYAT, *Le droit maritime dans tous ses états, Hommage méditerranéen à Pierre Bonassies, Philippe Delebecque et Christian Scapel*, préf. O. BEN FADHEL, 2016.
- Collectif dirigé par C. BLOCH, *Mélanges en l'honneur de Christian Scapel*, préf. P. BONASSIES, PUAM, 2013.
- R. PAPY, *L'aviation commerciale et le droit antitrust*, préf. L. GRARD, PUAM, 2013
- M. BETHMONT-MARTY, *L'agent habilité dans la sûreté du fret aérien*, préf. C. SCAPEL, PUAM, 2012
- W. HOU, *La liberté contractuelle en droit des transports maritimes de marchandises, L'exemple du contrat de volume soumis aux Règles de Rotterdam*, Préf. Ph. DELEBECQUE, PUAM, 2013
- O. DARBÈS, *L'escale du navire marchand*, préf. C. SCAPEL, 2013
- I. BOURDONNAIS-JAQUARD, *L'abordage maritime*, préf. C. SCAPEL, PUAM, 2013
- E. GALLOUËT, *Le transport maritime de stupéfiants*, préf. C. SCAPEL, avant-propos G. ESTIEVENART, PUAM, 2013
- H. G. WAGUÉ, *Le transporteur de fait, Contribution à la théorie du transport*, préf. Ph. DELEBECQUE, 2011.
- R. HERRO, *Vente et transport : Indépendance ou interdépendance ?*, préf. Ph. DELEBECQUE, PUAM, 2011.
- H. LEFEBVRE-CHALAIN, *La stratégie normative de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)*, préf. J.-P. BEURIER, PUAM, 2012
- Ph. GARO, *L'adaptation du droit des transports maritimes au droit du commerce électronique*, préf. C. SCAPEL, avant-propos Ph. DELEBECQUE, PUAM, 2012
- A. KOZUBOVSKAYA-PELLÉ, *De la qualité de transporteur maritime de marchandises : notion et identification*, Préf. Y. TASSEL, PUAM, 2011
- A.-L. GARRET, *Le statut des marins sous pavillon français*, préf. P. Chaumette, PUAM, 2011
- A. LEFRANCOIS, *L'usage de la certification, nouvelle approche de la sécurité dans les transports maritimes*, préf. Ph. BOISSON, avant-propos P. CHAUMETTE, PUAM, 2011

- **la collection Horizons juridiques africains** (créée en 2011 et dirigée par l'équipe Droit international et comparé des affaires), qui a édité 5 ouvrages :

- C. GAMALEU KAMENI, *L'implication du créancier dans les procédures collectives, Étude comparée du droit français et du droit de l'OHADA*, préf. G. BLANC, PUAM 2015.
- P. J. LOWÉ GNINTEDEM, *Droit des brevets et santé publique dans l'espace OAPI, Volume VIII*, préf. Y. R. KALIEU ELONGO, PUAM, 2014.
- O. BALLAL, *Les usages et le droit OHADA*, préf. P. MOUSSERON, PUAM 2014.
- Collectif dirigé par J. Mestre, *Recueil d'études sur l'OHADA et les normes juridiques africaines*, préf. J. MESTRE, PUAM 2013.
- J. DELALEZ, *La convention de New York relative aux droits de l'enfant et son application au Sénégal 20 ans après*, préf. J. MESTRE, PUAM 2012.
- B. MOUAFO TAMBO, *La prévention et le traitement des difficultés des banques, Étude comparée de droit français et de droit des pays africains de la zone franc - Volume IV*, préf. H. AUBRY, PUAM 2012.
- A. OUATTARA, *La preuve électronique, Étude de droit comparé Afrique, Europe, Canada*, préf. J. MESTRE, PUAM 2011.

- **la collection « Innovation et brevet »** (créée en 2014 par l'équipe Propriété intellectuelle), qui publie les travaux collectifs et des thèses primées par la Chaire Innovation et brevet. Cette collection a édité 5 ouvrages depuis 2014 :

- Collectif dirigé par J.-P. GASNIER et N. BRONZO, *Les nouveaux usages du brevet d'invention - Tome 2, Réflexions théoriques et incidences pratiques*, préf. J.-P. GASNIER, PUAM 2016.
- N. BRONZO, *Propriété intellectuelle et valorisation des résultats de la recherche publique*, préf. D. VELARDOCCHIO, PUAM 2015.
- Collectif dirigé par P.-D. CERVETTI, *L'innovation à l'épreuve de la mondialisation, Réflexions autour d'un droit de l'innovation en devenir*, préf. Y. LAPIERRE, PUAM 2015.
- P.-D. CERVETTI, *Du bon usage de la contractualisation en droit de la propriété littéraire et artistique*, préf. D. VELARDOCCHIO, PUAM 2014.
- Collectif dirigé par J.-P. GASNIER et N. BRONZO, *Les nouveaux usages du brevet d'invention : tome 1, Entre innovation et abus*, PUAM 2014.

- **La collection « Droit du sport »** (créée en 2001 et dirigée par l'équipe de Droit du sport), qui a édité un nouvel ouvrage entre 2011 et 2016 : B. FAUCHER, *La santé du sportif professionnel salarié*, préf. P. CHAUMETTE, PUAM 2015.

Revues. – L'unité abrite par ailleurs deux revues spécialisées, l'une en doit du sport, l'autre en droit maritime et des transports. Ces revues participent activement à la construction d'une doctrine dans les disciplines concernées. Mais, elles constituent également une tribune privilégiée pour les membres des équipes de droit du sport et des transports mais plus largement pour tous les membres du CDE qui souhaitent produire des travaux sur des thèmes au croisement de plusieurs disciplines (par exemples : sport et société). Ces revues leur offrent toutes les facilités pour y publier articles et commentaires de jurisprudence ou de législation.

L'équipe de droit du sport édite et publie, aux PUAM, les ***Cahiers de droit du sport***, revue trimestrielle spécialisée dans ce domaine et largement reconnue en France et à l'étranger, qui existe depuis 2005. Chaque numéro comprend entre 200 et 300 pages d'éditoriaux, d'articles, de notes de jurisprudence et commentaires de textes. Tous les membres du Centre de droit du sport font partie du comité de direction et du comité de lecture. Depuis 2011, vingt numéros ont été publiés.

L'équipe de droit maritime, aérien et des transports participe activement à la *Revue de Droit commercial, Maritime, Aérien et des Transports*, dite *Revue Scapel* (du nom de son fondateur en 1923, l'avocat maritimiste Paul Scapel), qui publie chaque trimestre des articles de fond en droit des transports, suivis d'un recensement raisonné, parfois commenté, de l'actualité jurisprudentielle du trimestre écoulé. La revue est actuellement dirigée par Christian Scapel, ancien directeur du Centre de droit maritime et des transports, aujourd'hui à la retraite. Cyril Bloch en est le corédacteur en chef.

2.2.3. Activité éditoriale externe

Nombre de membres de l'unité assument par ailleurs des fonctions de direction scientifique ou de membres de comités scientifiques auprès d'éditeurs extérieurs :

- Jacques Mestre est notamment directeur scientifique de la *Collection Lamy Droit civil* et de la *Revue Lamy Droit Civil*, membre du Comité de direction de la *Revue trimestrielle de droit civil* et du Comité de direction de la *Revue des sociétés*.
- Didier Poracchia est membre du conseil scientifique du *Dictionnaire Joly Sociétés*, du comité scientifique de la revue *Bulletin Joly sociétés*, du comité de rédaction de la *Revue des sociétés* et du *Journal des sociétés*.
- Thierry Granier est membre du comité scientifique de la *Revue trimestrielle de droit financier*, du comité scientifique de la Revue luxembourgeoise *Bancassurfinance*.
- David Bosco est directeur scientifique de l'encyclopédie *Juris-Classeur Concurrence*, consommation et a été directeur scientifique de la rubrique Tendances de la *Revue Concurrences* jusqu'en 2014.
- Cyril Bloch est membre des comités scientifiques de la Revue *Énergie, Environnement, Infrastructures* (Lexis-Nexis) et de la Revue *Droit et Procédure*.
- Hugo Barbier est membre du comité scientifique du *Bulletin Joly Sociétés* (depuis 2013).
- Denis Mouralis est membre du comité scientifique de la *Versailles International*

Arbitration and Business Law Review (http://www.viablr.com), revue de l'Université de Versailles, diffusée sous format papier et sur la base de données LexisNexis.

- L'équipe de droit du sport a créé et administre l'*International Platform of Sports Law Journals* (www.sportslawjournals.com), en partenariat avec le *Sports law and policy centre* (Rome) : il s'agit d'une plate-forme internet de diffusion des contenus éditoriaux des revues de droit du sport dans le monde. Newsletter mensuelle adressée à plus de 12.000 contacts.
- Les membres de l'équipe Droit du sport (J.-M. Marmayou, G. Rabu et F. Rizzo) participent au comité scientifique de l'*Encyclopédie Droitdusport.com*
- Jean-Michel Marmayou est membre des comités scientifiques de l'*African Sports Law and Business Journal*, de la *Rivista di diritto ed economia dello sport*, de l'*Advisory Board*, de *The International sports law journal* (publié par Asser international sports law center (The Hague) et de l'*International Encyclopaedia of Sports Law* (Wolters Kluwer international).
- L'équipe « Propriété intellectuelle » participe au Comité scientifique de la *Revue Francophone de la Propriété Intellectuelle*.
- Adeline Cerati-Gauthier, Vincent Perruchot-Triboulet, Bastien Brignon, sont membres du comité scientifique de la revue *Annales des loyers*.
- M.-E. Pancrazi est membre du comité scientifique du Lamy Contrat.

2.2.4. Chroniques périodiques

Le rayonnement et l'attractivité académiques du Centre de Droit Économique s'illustrent également à travers les nombreuses (vingt-cinq) chroniques périodiques que ses équipes et ses membres animent dans différentes revues, généralistes ou spécialisées, de références :

Revue	Intitulé et périodicité	Titulaire de la chronique
RTD civ.	« Droit des contrats » (Chron. trimestrielle)	H. Barbier
JCP G.	« Responsabilité civile » (Chron. semestrielle)	C. Bloch
Les Petites affiches	« Éthique des affaires » (Chron. annuelle)	F. Buy et J.-C. Roda
Revue Concurrences	« Rubrique Tendances »	D. Bosco (2009-2014)
Revue Concurrences	« Pratiques commerciales déloyales » (chron. annuelle)	F. Buy et J.-C. Roda
Revue Concurrences	« Droit américain de la concurrence » (chron. trimestrielle)	J.-C. Roda
Contrats, concurrence, consommation (Lexis Nexis)	« Droit de la concurrence » (Chron. mensuelle)	D. Bosco
Contrats, concurrence, consommation (Lexis Nexis)	« Droit des concentrations » (Chron. mensuelle)	D. Bosco
Droit et patrimoine	« Droit des sociétés » (Chron. annuelle)	D. Poracchia
Bulletin Joly Sociétés	« Droit commun des sociétés »	H. Barbier
Lexbase	« Droit des sociétés » (Chron. mensuelle)	B. Brignon
Annales des loyers	« Les sociétés civiles immobilières »	B. Brignon
Journal des sociétés	« Droit de l'insolvabilité » (chron. trimestrielle)	Equipe « Entreprises en difficulté » (A. Cerati-Gauthier, V. Perruchot-Triboulet, B. Brignon, N. Tagliarino-Vignal)
Annales des loyers	« Baux commerciaux »	A. Cerati-Gautier
Annales des loyers	« Baux ruraux »	A. Cerati-Gautier
Revue trimestrielle de droit financier	« Private equity » (chron. trimestrielle)	D. Poracchia
Revue trimestrielle de droit financier	« Financements structurés » (chron. trimestrielle)	Équipe « Banque Finance » (T. Granier, V. Perruchot-Triboulet, B. Brignon)

JCP N	« Ingénierie patrimoniale » (Chron. semestrielle)	V. Perruchot-Triboulet
Revue Lamy Droit civil	« Droit des biens » (Chron. quadrimestrielle)	V. Perruchot-Triboulet
Revue Propriété Industrielle (LexisNexis)	« Droit des Dessins et modèles » (Chron. mensuelle et annuelle)	J.-P. Gasnier
Revue Propriété Industrielle (LexisNexis)	« Propriété intellectuelle dans le secteur viti-vinicole » (Chron. annuelle)	J. Cayron
Les Petites Affiches	« Droit du sport » (Chron. annuelle)	Equipe Droit du sport (F. Rizzo, D. Poracchia, J.-M. Marmayou, B. Brignon, C.-A. Maetz, G. RAbu
Communication commerce électronique (LexisNexis)	« Sport et droit de la communication » (Chron. annuelle)	Equipe Droit du sport F. Rizzo, D. Poracchia, J.-M. Marmayou, B. Brignon, C.-A. Maetz, G. Rabu
European Sports Law and Policy Bulletin	« Chronique française de droit du sport » (Chron. annuelle)	J.-M. Marmayou
Droit Maritime Français	« Droit maritime » (Chron. annuelle)	P. Bonassies (pr honoraire)
Revue Droit de l'environnement	« Droit de l'eau » (chron. annuelle)	V. Mercier

2.2.5. Participation à des réseaux scientifiques

Les équipes et les membres du Centre de droit économique participent à plusieurs réseaux nationaux et internationaux de recherche, notamment : le Groupe de travail sur les contrats internationaux (GTCI) (A. Albarian) ; le *think tank* Sport et citoyenneté et la Commission d'études « Expertise et médiation » de l'Association des professionnels du contentieux économique et financier (APCEF), 2016-2017 (D. Mouralis), le Pôle de compétitivité et PRIDES Mer Méditerranée (équipe droit maritime), l'Institut Méditerranéen du Transport Maritime (C. Scapel, en était le président jusqu'en 2016, C. Bloch en est le vice-président et D. Mouralis est membre du Conseil d'administration) ou encore le réseau Trans Europe Experts (TEE) qui réunit un vivier d'experts désireux de participer à l'élaboration du droit européen et dont David Bosco co-dirige le Pôle concurrence qui a notamment répondu à la consultation publique de la Commission européenne sur les recours collectifs.

Les membres de l'unité sont également présents dans de nombreuses sociétés savantes, telles que : *ASCOLA Academic Society of Competition Law* (D. Bosco, rapporteur national en 2015) ; *AFEC* Association française d'étude de la concurrence (D. Bosco, F. Buy, J.-C. Roda) ; Association française d'arbitrage (D. Mouralis, H. Barbier) ; International arbitration association (H. Barbier) ; Association française du droit maritime (C. Scapel, P. Bonassies, D. Mouralis) ; Droit et commerce (H. Barbier, D. Mouralis) ; Dutch Arbitration Association (DAA), association néerlandaise d'arbitrage (D. Mouralis) ; Groupement de recherche « normes, sciences et techniques » (P. Larrieu) ; ICC Institute of World Business Law (Chambre de commerce internationale) (D. Mouralis) ; International Law Association/Association de droit international (A. Albarian) ; Membre du Conseil d'administration de l'OAPA (Observatoire africain de la pratique des affaires) (G. Blanc) ; New Zealand Association for Comparative Law (P. Larrieu) ; Réseau « droit, sciences et techniques » (P. Larrieu) ; Société de législation comparée (H. Barbier, V. Perruchot-Triboulet, J.-C. Roda) ; Société française de droit aérien et spatial (B. Pestel, C. Scapel, D. Mouralis) ; l'Académie de l'Air et de l'Espace (B. Pestel) ; Société française de psychologie juridique (P. Larrieu) ; Société française pour le droit de l'environnement (V. Mercier).

2.2.6. Implication dans des projets nationaux et internationaux

Projets issus d'appels d'offres. – Plusieurs projets de recherche contractuelle ont été conduits au cours de la période d'évaluation.

L'équipe de Droit maritime a participé au Projet ANR SARGOS (Système d'Alerte et Réponse Graduée Off Shore), 2010-2013. Ce projet visait à répondre au besoin de sécurisation des infrastructures offshore vis-à-vis des intrusions malveillantes par voie maritime. L'objectif était de concevoir et développer un système global d'alerte et de réponse graduée prenant en compte toute la chaîne de traitement depuis la détection d'une menace potentielle jusqu'à la mise en œuvre de la

réaction, en prenant en compte les contraintes juridiques et règlementaires. L'expertise de l'équipe Droit des transports du CDE était sollicitée pour identifier, analyser puis agréger au système l'ensemble de ces contraintes juridiques et règlementaires. Budget : 2,5 M€, dont 80.000 euros pour le CDE. Participants industriels : DCNS, Rockwell Collins, CSSI ; Équipes de recherche : TéSA, Ecole des Mines de Paris et CDE.

L'équipe Environnement et développement durable a participé au projet de recherche A*Midex SynTerCalM (Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises). Leur expertise juridique a porté sur la problématique environnementale des pollutions massives et diffuses du massif de Marseilleveyre issues des activités industrielles passées et dont les effets persistent dans le présent. Au sein de ce projet interdisciplinaire, il y avait une attente importante de la part des scientifiques, écologues, chimistes, pédologues ou encore écotoxicologues de connaître le cadre légal leur permettant de développer de nouveaux outils et de nouvelles solutions visant à atténuer les effets de la pollution sur l'environnement tout en préservant ou restaurant les fonctionnalités de cet environnement, et ainsi proposer un socle de connaissances scientifiques toujours en évolution et toujours en maîtrisant au mieux la part d'incertitudes.

L'équipe Banque, Finance a également obtenu une Bourse A*Midex « Académie d'Excellence – Collège Doctoral » dans le cadre d'une thèse en cotutelle avec l'Université de Pittsburg sur « Le droit d'alerte – Etude comparée Droit américain et droit français ». On soulignera que la lauréate était la seule juriste parmi les 27 lauréats.

Partenariats à l'initiative de l'unité. – Le Centre de droit économique a noué ces dernières années plusieurs partenariats de recherche avec des organismes français et étrangers, tels que, pour la propriété intellectuelle, l'Université de Thammasat (Thaïlande) et la IP/IT Court de Bangkok.

L'équipe de droit du sport collabore régulièrement avec le National sports Law Institute of Marquette University Law School (Milwaukee, Wisconsin, USA), le Sports Law and Policy Centre (Rome), le Laboratoire de droit du sport de Nice et l'Atelier de droit du sport de Poitiers. Cette équipe pilote également un projet de partenariat avec le Centre de droit de la concurrence Yves Serra (EA4216) de l'Université de Perpignan.

Un autre partenariat a été signé en 2016 avec le Centre de droit des affaires et du commerce international de l'Université de Montréal (UDEM), impliquant un programme de recherche sur la RSE et sur la médiation. Une première manifestation scientifique sera organisée à la faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille en octobre 2016 sur le thème « Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et médiation. Regard croisé France-Canada » impliquant l'intervention de cinq professeurs Canadiens. Une deuxième manifestation scientifique est prévue en mai 2017 à Montréal impliquant l'intervention de 5 membres de l'équipe du CDE.

Enfin, le CDE est en cours de négociation avec le Centre de Droit Économique de la Faculté de droit de l'Université de Wuhan (Chine), en vue de la signature d'un partenariat qui comprendrait des échanges d'étudiants mais aussi des missions d'enseignement et de recherche et des échanges de chercheurs. Une manifestation annuelle (colloque, workshop) sera également organisée, à Aix-en-Provence ou à Wuhan.

Naturellement, les membres de l'unité sont par ailleurs régulièrement invités à participer à des colloques ou à des conférences à l'étranger :

- Nombreuses conférences données dans diverses universités étrangères par le doyen Jacques Mestre : Université de Bologne ; Université de Santiago du Chili, Université de La Paz, Université de Dakar, notamment.
- Université de Thamassat, Bangkok, Thaïlande: « Legal education in the wake of Asean integration, The making of guidelines for legal education standards, Presentation of European prospectives », 21-22 mars 2016 (C.-A. Maetz et J.-P. Gasnier).
- Sousse (Tunisie) : « Arbitrage international et investissements étrangers », communication au colloque sur les États arabes dans l'arbitrage international : questions actuelles, organisé par la CNUDCI, la Chambre de Tunis pour l'arbitrage et Aix Marseille Université à Sousse, les 14 et 15 avril 2016, (D. Mouralis)

- Istanbul (Turquie) : « Religions et arbitrage international », communication au colloque organisé à Istanbul les 8 et 9 avril 2016, Où va l'arbitrage international ? De la crise au renouveau. Journées d'études méditerranéennes en l'honneur du professeur Ali Bencheneb, actes à paraître chez LexisNexis (D. Mouralis)
- Universidad de Buenos Aires : « Les contrats de la PME en droits français et européen », intervention au colloque *Regimen juridico de las pequenas y medianas empresas. Derecho argentino y comparado*, 12-13 novembre 2015 (D. Bosco).
- Sfax (Tunisie) : « L'arbitrage en France et l'expérience du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP) », communication au Forum International d'arbitrage : vers l'instauration de la culture d'arbitrage, Sfax (Tunisie), 5 mai 2016 (D. Mouralis)
- Casablanca (Maroc) : rapport sur « Le coût et le financement de l'arbitrage », Journée marocaine du réseau Finances et Conseil Méditerranée (FCM), Casablanca, 15 mai 2015 (D. Mouralis)
- Université Laval, Québec : « Le financement par les tiers de l'action collective : l'exemple de l'Union européenne », colloque « L'action collective en droit antitrust : regards croisés », 7 mai 2015 (D. Bosco).
- Rome, « Dirrito e sport nel Mediterraneo – L'avvocato al servizio dello sport », Assises de la Méditerrané, 14 et 15 novembre 2014.
- Barcelone (Espagne) : Rapport sur « Gathering of Evidence Before an Arbitration », International Arbitration Congress, Evidence in International Arbitration: Culture Clash and Generally Accepted Practices, organisé par le Barreau de Barcelone, à Barcelone du 16 au 18 octobre 2014 (D. Mouralis)
- Conférences à l'Université de Beyrouth (Liban) sur le thème « Droit de l'environnement », en mars 2013 (V. Mercier).
- Oxford : « Towards European legal culture », décembre 2011 (H. Barbier).
- Rio de Janeiro : conférence sur « le transfert des technologies issues de la recherche publique », 2 septembre 2016.
- Université de Würzburg (Allemagne) : « Exclusionary Prices' Assessment Under Article 102 TFEU », 10 mai 2016 (D. Bosco).
- IP/IT Court de Bangkok, conférence sur « Les spécificités du rôle des juges de propriété intellectuelle », Mars 2016
- Séminaire sur L'arbitrage commercial international à l'IDEF (Institut d'économie douanière et fiscale) – Alger mars 2016 (G. Blanc).
- L'OHADA : esquisse d'un bilan d'étape. Conférence au CREDO (Centre de recherche et de documentation) Yaoundé, Cameroun (19 octobre 2015) (G. Blanc).
- Conférence à l'Université privée de Ouagadougou (Burkina Faso), 13 juin 2015, sur l'arbitrage international (D. Mouralis)
- Conférence « La gestion du risque juridique dans le contrat international » à l'occasion de l'hommage au Pr Mohand Issad » ISGP (Institut supérieur de gestion et de planification), Alger 15 juin 2015 (G. Blanc).
- Meiji University, Tokyo : « Unconscionable conducts in France », 21 mai 2015, D. Bosco.
- Présentation de notes de lecture à l'occasion de la publication de l'ouvrage « L'OHADA au service de l'économie et de l'entreprise. Efficacité et compétitivité (1993-2013). Hommage aux doctrinaires et pionniers de l'OHADA » CREDO- CCLA, JUTA 2014, Yaoundé 28 janvier 2015 (G. Blanc).
- Cours à l'Université de Sfax (Tunisie) sur l'arbitrage international, 25h, avril 2014 (D. Mouralis)
- Séminaire sur le droit des entreprises en difficulté dans le droit de l'OHADA, Kinshasa (RD du Congo), septembre-octobre 2014 (G.Blanc).
- Conférence Ethique, Régulation, réglementation dans les institutions financières. Essai de clarification illustrées par l'actualité récente, Institut d'Economie douanière et fiscale et Banque d'Algérie, Alger Mai 2014 (G. Blanc).
- Université Fédérale de Minas Geiras (Belo Horizonte), conférence sur la fonction des droits de propriété intellectuelle, avril 2014 (J.-P. Gasnier).
- Gêne, rapport de synthèse colloque sur la réforme de l'autorité portuaire en Europe, 14 juin 2013 (C. Bloch).

2.2.7. Attractivité nationale et internationale (recrutement, chercheurs invités…)

- **Recrutements**

Le Centre de droit économique recrute régulièrement des enseignants-chercheurs, afin de remplacer ses membres à la suite de leur réussite au concours d'agrégation, de leur départ à la retraite ou de leur mutation (en pratique, à Paris). Les candidatures sont toujours très nombreuses et de qualité, ce qui témoigne de l'attractivité de l'unité auprès des jeunes qualifiés et des collègues extérieurs.

Ces recrutements s'inscrivent dans une politique raisonnée, de long terme, destinée à renforcer les spécialités et les équipes qui en ont besoin. Si la qualité des enseignants-chercheurs formés au Centre permet souvent de répondre à ces besoins, le Centre n'hésite plus à recruter des enseignants-chercheurs issus d'autres universités pour renforcer ses équipes lorsque le besoin s'en fait sentir, comme l'illustrent les recrutements récents de Thierry Granier, en droit bancaire et financier, ou de Valérie-Laure Benabou, en droit des propriétés intellectuelles et de l'économie numérique. Cette politique d'ouverture se poursuivra dans les prochaines années.

- **Professeurs invités**

Le Centre de droit économique invite régulièrement des enseignants-chercheurs en poste dans d'autres universités, françaises ou étrangères, pour des séjours de durées variables, au cours desquels ils échangent avec les membres du Centre, donnent des conférences (pour quelques exemples récents : voy. *infra* 3.1.4) ou des cours, et travaillent sur leurs propres projets de recherche. Certains de ses invités reviennent régulièrement, ce qui permet de nouer des relations sur la durée. Il en va ainsi de Carlo AMATUCCI, *professeur à l'Université Federico II de Naples (Italie)*, Moussa SAMB, *PR à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar (Sénégal)*, Grégoire BAKANDEJA, *professeur à l'Université de Kinshasa (République Démocratique du Congo)*, *Joseph DJOGBENOU, Ministre de la justice, professeur à l'Université ABOMEY-CALAVI (Bénin)*, Amal ABDALLAH, *Maître de conférences à la filière francophone de l'Université Libanaise de Beyrouth*, Georges NAFFAH, *professeur à la Filière Francophone de droit à l'Université Libanaise de Beyrouth*, Leila SAADÉ, *professeur et directrice de la Filière Francophone de droit et de l'école doctorale des sciences juridiques de l'Université Libanaise de Beyrouth*, Philomène NASR, *Doyen la Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Administratives de l'Université Libanaise de Beyrouth*, Do VAN DAÏ, *professeur et Directeur du Département du droit civil, Université de droit de Ho Chi Minh Ville (Saigon)*, Gonzalo RUZ, *professeur à l'Université de Santiago du Chili*.

L'équipe transports a également reçu : Vittorio Torbianelli, professeur d'économie à l'Université de Trieste, dans le cadre d'un projet de recherche Erasmus sur les réformes portuaires en Europe (2013) ; Nikoleta Radianov, professeur au Département de droit des transports de l'Université de Zagreb (Croatie), dans le cadre d'un projet de recherche Erasmus en droit des transports (2011). Dans la perspective de renforcer sa politique de développement international en direction de l'Asie, l'équipe a en outre organisé en décembre 2014 le premier colloque sino-français de droit maritime en partenariat avec l'East University of Political Science and Law (Shanghai). Traduit simultanément en français et en mandarin, ce colloque a réuni environ 150 personnes autour de différents thèmes (ports, navires dont financement, transport) abordés sous les regards croisés d'intervenants français et chinois. Cette manifestation a été l'occasion de recevoir pendant près d'une semaine une délégation chinoise d'une dizaine d'universitaires, doctorants et magistrat, conduite par le doyen Jingson ZHAO, doyen de l'International Shipping Law School au sein de l'East University of Political Science and Law. L'équipe entretient par ailleurs des liens particulièrement étroits avec Philippe Delebecque, qui est associé à tous ses travaux (colloques, ouvrages, soutenances de thèses, enseignements), au point d'avoir intégré en 2015 le Conseil de direction du Pôle transports.

L'équipe de droit du sport a reçu : Juan de Dios Crespo Perez, professeur à l'ISDE de Madrid et à la Saint John University de New-York ; Michele Colucci, professeur au European College of Parma et à l'Université de Tilburg aux Pays-Bas.

L'équipe Propriété intellectuelle collabore avec plusieurs chercheurs extérieurs : Jean-Michel Bruguière, professeur à l'Université de Grenoble : participation aux travaux de la Chaire Innovation et Brevets ; Nicolas Binctin, professeur à l'Université de Poitiers : direction et participation aux travaux de la Chaire Innovation et Brevets ; Franck Violet, professeur à l'Université Catholique de Lyon : direction et participation aux travaux de la Chaire Innovation et Brevets ; Jean-Sébastien Lantz, MCF IAE Aix-en-Provence : participation aux travaux de la Chaire Innovation et Brevets.

L'équipe « Droit des obligations et des contrats d'affaires » a noué, depuis 2011, des liens étroits avec l'Institut de droit européen et comparé d'Oxford (IECL), dirigé par S. Vogenauer, concrétisés par des conférences et *visiting research* de l'un des membres de l'équipe.

Par ailleurs, depuis la fin de l'année 2014, le Centre organise en partenariat avec l'Institut de Droit des affaires, environ tous les deux mois, des ateliers au cours desquelles un professeur extérieur est invité pour débattre avec un discutant aixois d'un thème en rapport avec ses spécialités :

- Nicolas Binctin (Université de Poitiers) : « La neutralisation de la propriété intellectuelle », avec Claude-Albéric Maetz, 6 novembre 2014
- Marina Teller (Université de Nice) : « La régulation bancaire et financière : la construction d'une légitimité a-démocratique et a-juridique », avec Thierry Granier, 29 janvier 2015
- Florian Bien (Université de Würzburg) : « L'évolution du contrôle des sentences arbitrales en matière de droit de la concurrence au regard de l'ordre public », avec Denis Mouralis, 22 avril 2015.
- Philippe Stoffel-Munck (Université de Paris 1), « Regards critiques sur les clauses abusives dans le projet de réforme du droit des contrats », avec Alain Sériaux, le 23 juin 2015
- Jean-Baptiste Racine (Université de Nice) : « Pour un tribunal de la régulation ? », avec Thomas Perroud, 29 octobre 2015.
- Anne-Sophie Choné-Grimaldi (Université de Caen) : « Google attaqué par le droit de la concurrence, regards sur l'évolution de l'analyse juridique de l'économie des plates-formes », avec Guillaume Grundeler, 28 janvier 2016.
- Jonas Knetsch (Univ. Réunion), « L'européanisation de la responsabilité civile », avec Cyril Bloch, 26 septembre 2016.
- Nicolas Petit (Univ. Liège, Belgique), « L'évolution du Droit antitrust », avec David Bosco, 5 octobre 2016.
- Jean-Sébastien Borghetti (Univ. Paris 2), « Les dommages et intérêts confiscatoires », avec Cyril Bloch, 21 octobre 2016.
- Myriam Roussille (Univ. Le Mans), « L'évolution du droit bancaire », avec Vincent Perruchot-Triboulet, 14 novembre 2016.
- Vincent Mazeaud (Univ. Clermont Ferrand), « La nouvelle cession de dette », avec Fabrice Rizzo, 8 décembre 2016.
- Alexis Constantin (Univ. Paris Saclay), « La qualité d'associé dans les sociétés commerciales », avec Didier Poracchia, 6 février 2017.

2.2.8. Participation à des expertises

Les membres de l'unité sont régulièrement sollicités pour participer à des expertises :

- **Union Européenne**

L'expertise de Didier Poracchia a été sollicitée à plusieurs reprises par les instances européennes. Didier Poracchia a ainsi participé à plusieurs études pour le compte de la commission européenne en tant qu'Academic Expert et Country Expert (*« Study on the application of the cross-border mergers directive »*, 2013[3]) et pour le compte du Parlement européen (deux études en 2012,

[3] http://ec.europa.eu/internal_market/company/docs/mergers/131007_study-cross-border-merger-directive_en.pdf

l'une sur les droits et obligations des actionnaires[4], l'autre sur les relations entre l'organe de surveillance des entreprises et le management[5] ; une étude en 2013 sur le transfert de siège social[6])

- **Assemblée nationale**

J.-M. Marmayou, F. Rizzo et G. Rabu ont été auditionnés à l'Assemblée nationale, dans le cadre de la mission d'information « Gouvernance des fédérations sportives » de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale (20 septembre 2011). J.-M. Marmayou et F. Rizzo ont également été auditionnés par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la proposition de loi de M. Bernard Depierre relative à l'organisation du championnat d'Europe de football de l'UEFA en 2016 (2 mars 2011).

- **Ministère de la Justice**

H. Barbier a participé aux travaux préparatoires de la réforme par ordonnance des valeurs mobilières complexes, du rachat d'actions de préférence, et enfin de l'article 1843-4 du code civil, le tout par l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 (groupe d'expert mis en place par la Chancellerie pour cette réforme, composé de Hervé Le Nabasque, Alain Pietrancosta, Hugo Barbier).

C. Bloch a été consulté par la Chancellerie pour la rédaction de l'avant-projet de réforme du droit de la responsabilité de la Chancellerie rendu public le 29 avril 2016.

C. Scapel a fait partie du groupe mis en place par la Chancellerie sous l'autorité de Philippe Delebecque pour la codification de la partie réglementaire du livre 5 du Code des transports.

- **Ministère des sports**

Le ministère des sports a organisé une Grande conférence sur le sport professionnel français en 2015-2016. Deux rapports ont été confiés à J.-M. Marmayou et F. Rizzo : « Statut juridique des agents sportifs. Éléments de réflexion pour une évolution » et « Statut juridique des agents sportifs. La question particulière de la prohibition dite du double mandat ». Ces rapports ont été remis au groupe de travail concernant « la régulation juridique et éthique du sport professionnel français. D. Poracchia était lui-même membre de cette Grande conférence sur le sport professionnel.

- **Institut de France : Académie des Sciences Morales et Politique**

C. Bloch faisait partie du Groupe de travail de l'Académie des Sciences Morales et Politiques, présidé par François Terré, chargé par le Garde des Sceaux d'élaborer une proposition de réforme du droit de la responsabilité civile.

- **Conseil national des Universités**

Depuis novembre 2015, quatre membres de l'unité siègent à la section 01 du CNU : D. Mouralis, A. Cerati-Gauthier, V. Perruchot-Triboulet et B. Brignon.

- **Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur**

Plusieurs membres du Centre ont assuré des missions d'expertises auprès du HCERES et de l'ancienne AERES. Thierry Granier a siégé dans deux comités de l'AERES, l'un pour l'évaluation des centres de recherche en droit privé et des affaires de l'Université de Strasbourg (2011-2012), l'autre pour les formations de master du PRES Paris Sorbonne Cité (2012-2013). C. Bloch a siégé dans deux comités d'évaluation HCERES, ceux des unités de recherche de l'Université Paris-Est, en février 2014 et de l'UMR AMURE (Université de Bretagne occidentale), en mars 2016. Denis Mouralis a présidé, en janvier 2016, le comité d'évaluation du Centre de Recherche sur le Droit des Marchés et des Investissements Internationaux (CREDIMI, Université de Bourgogne).

[4] http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2012/462463/IPOL-JURI_ET(2012)462463_FR.pdf
[5] http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/etudes/join/2012/462454/IPOL-JURI_ET(2012)462454_FR.pdf
[6] http://www.europarl.europa.eu/committees/fr/studies.html.

- **Agence nationale de la recherche**

C. Bloch est expert auprès de l'ANR pour l'évaluation de projets de recherches soumis à son financement, depuis 2012.

- **Universités étrangères**

Un des enseignants-chercheurs du CDE (D. Mouralis) a été chargé par l'Université du Luxembourg d'évaluer un projet de recherche interne, en vue d'une décision sur son financement : *Regulatory Litigation in Europe*. Un autre (G. Blanc) siège au sein du Conseil de gestion de la Filière francophone de droit de l'Université Libanaise (Beyrouth).

- **Instances régulatrices**

Les membres de l'équipe Droit du sport occupent des fonctions au sein de plusieurs institutions régulatrices ou disciplinaires sportives. Claude-Albéric Maetz est membre de la Commission juridique de la Ligne de football professionnel ; Gaylor Rabu siège à la Commission d'appel de la Licence UEFA de la Fédération française de football ; Jean-Michel Marmayou est président de la commission disciplinaire de l'International Ski mountaineering federation.

- **Aix-Marseille Université**

Naturellement, les membres du CDE sont également très impliqués dans la vie de leur établissement. Nombre d'entre eux siègent ou sont investis de fonctions exécutives au sein des différents organes de gouvernance :

- Conseils centraux de l'Université d'Aix-Marseille : A. Albarian est membre de la Commission de la recherche, du Conseil scientifique restreint et du Conseil académique restreint depuis 2013 ; V. Mercier est membre du Conseil d'administration depuis 2015.
- Fondation Aix-Marseille Université : V. Mercier est en charge de la Fondation Aix-Marseille Université (évaluation des dossiers dans le cadre de l'appel d'offres annuel de la Fondation AMU et créations de Chaires partenariales).
- Aix-Marseille Éditions : C. Bloch est membre du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Edition (réunissant les Presses Universitaires d'Aix-Marseille et les Presses Universitaires de Provence).
- Conseil de faculté (D. Poracchia (2011-2014), J.-M. Marmayou (2011-2016) ; F. Rizzo (depuis 2011), C.-A. Maetz (depuis 2016).
- Équipe décanale : C. Bloch est assesseur du doyen en charge des relations avec les entreprises, les partenaires institutionnels et le monde judiciaire ; V. Mercier est assesseur en charge de la scolarité Master ; A. Albarian est assesseur en charge des stages et de l'insertion professionnelle ; C.-A. Maetz est assesseur en charge des diplômes d'établissement.

2.2.9. Prix et distinctions

- Prix du Cercle Montesquieu 2012 attribué à l'ouvrage collectif dirigé par Jacques Mestre et Jean-Christophe Roda, *Les principales clauses des contrats d'affaires*, paru chez Lextenso.
- Prix Francis Durieux 2011 de l'Académie des Sciences morales et politiques (Institut de France) attribué à Pierre Bonassies et Christian Scapel pour leur traité de *Droit Maritime* paru chez LGDJ.

Les docteurs du Centre obtiennent par ailleurs très régulièrement des prix de thèses, au sein de l'établissement, bien sûr, mais aussi en dehors. Au titre des prix extérieurs à l'établissement, on signalera par exemple :

- Prix de l'Association Française de Droit Aérien (AFDA) 2012 : Myriam Bethmont-Marty, *L'agent habilité dans la sûreté du fret aérien*, dir. C. Scapel ;
- Prix de thèse 2012 de l'Association des professeurs de droit du Québec et Prix de thèse 2012 des éditions Thémis : François Le Borgne, *Les mémorandums d'entente sur le contrôle des*

navires par l'État portuaire comme mécanisme de renforcement de la sécurité maritime : une approche prometteuse du transgouvernementalisme, cotutelle Aix Marseille Université et Université de Montréal, dir. C. Scapel et G. Lefebvre ;

- Prix Amiral Daveluy 2011 (Ministère de la défense), 1er prix : Ingrid Bourbonnais-Jaquard, *L'abordage maritime*, dir. C. Scapel ;
- Prix de la Fondation pour le droit continental 2011 : Wei Hou, *La liberté contractuelle en droit des transports maritimes de marchandises*, dir. Banggui Jin et C. Scapel).

2.3. Interaction avec l'environnement social, économique et culturel

La dimension économique qui s'attache à l'ensemble des axes de recherche du CDE lui permet d'associer en permanence les acteurs du monde socio-économique à ses activités de recherche. La plupart des équipes du CDE fonctionnent en relation permanente avec le monde socio-économique : entreprises, cabinets d'avocats, cabinets d'experts-comptables, associations, syndicats professionnels, pôles de compétitivité et collectivités territoriales.

Ces interactions sont en partie organisées dans le cadre de **projets de recherche appliquée**. A ce titre, l'équipe Droit des transports a participé au Projet ANR SARGOS (Système d'Alerte et Réponse Graduée Off Shore), 2010-2013. Ce projet visait à répondre au besoin de sécurisation des infrastructures offshore vis-à-vis des intrusions malveillantes par voie maritime. L'objectif était de concevoir et développer un système global d'alerte et de réponse graduée prenant en compte toute la chaîne de traitement depuis la détection d'une menace potentielle jusqu'à la mise en œuvre de la réaction, en prenant en compte les contraintes juridiques et règlementaires. L'expertise de l'équipe Droit des transports du CDE était sollicitée pour identifier, analyser puis agréger au système l'ensemble de ces contraintes juridiques et règlementaires. Budget : 2,5 M€, dont 80.000 euros pour le CDE. Participants industriels : DCNS, Rockwell Collins, CSSI ; Équipes de recherche : TéSA, Ecole des Mines de Paris et CDE.

Également, l'équipe Environnement et développement durable a participé au projet de recherche A*Midex SynTerCalM (Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises). Leur expertise juridique a porté sur la problématique environnementale des pollutions massives et diffuses du massif de Marseilleveyre issues des activités industrielles passées et dont les effets persistent dans le présent. Au sein de ce projet interdisciplinaire, il y avait une attente importante de la part des scientifiques, écologues, chimistes, pédologues ou encore écotoxicologues de connaître le cadre légal leur permettant de développer de nouveaux outils et de nouvelles solutions visant à atténuer les effets de la pollution sur l'environnement tout en préservant ou restaurant les fonctionnalités de cet environnement, et ainsi proposer un socle de connaissances scientifiques toujours en évolution et toujours en maîtrisant au mieux la part d'incertitudes.

L'équipe Banque, Finance a également obtenu une Bourse A*Midex « Académie d'Excellence – Collège Doctoral » dans le cadre d'une thèse en cotutelle avec l'Université de Pittsburg sur « Le droit d'alerte – Étude comparée Droit américain et droit français ». A noter que la lauréate était la seule juriste parmi les 27 lauréats.

Par ailleurs, le CDE a développé des relations privilégiées avec un certain nombre d'acteurs sociaux économiques locaux qui ont abouti à l'établissement de **conventions de partenariat**. A titre d'exemple, le CDE a développé des relations privilégiées avec la Société des eaux de Marseille, Suez-Seramm, la Chambre de Commerce et d'Industrie, l'Ecole des avocats du Sud-Est, les Barreaux d'Aix-en-Provence, de Marseille, des Hautes-Alpes, Toulon, Draguignan, ou encore la Chambre des Notaires des Bouches-du-Rhône, notamment.

Afin de donner tout leur rayonnement à ces relations de partenariat privilégié, les équipes du CDE organisent chaque année de nombreuses **manifestations scientifiques** (voy. *supra* 2.2.1) permettant de réunir universitaires, acteurs publics, entreprises, associations/ONG, professionnels libéraux. A ce titre, le Centre organise depuis 2015 avec l'Institut de Droit des Affaires une manifestation annuelle à la Chambre de Commerce et d'Industrie, sous la forme d'une grande

rencontre annuelle intitulée « Comment redresser l'économie ? » permettant de réunir universitaires, acteurs publics, entreprises, professionnels libéraux autour de tables-rondes sur les grands thèmes de droit économique des affaires ayant marqué l'année écoulée. Cette manifestation d'envergure présente une transversalité permettant d'agréger les différentes équipes du CDE et d'associer des professionnels de haut niveau à nos réflexions (voy. liste des intervenants au n° 3.1 de l'annexe 5).

Par ailleurs, chaque équipe du CDE concrétise ses différents partenariats avec le monde socio-économique à travers des colloques et conférences plus spécialisés. A titre d'exemples, la composante aérienne de l'équipe Droit maritime, aérien et des transports organise chaque année un colloque réunissant le monde de l'aéronautique autour de thématiques variées : « Demain un monde de drones » (2016), « Les nouveaux enjeux des compagnies aériennes » (2014), « Terrorisme et sûreté de l'aviation civile » (2013), « Transport aérien et tourisme » (2012), « Gestion de crise dans le transport aérien » (2011). La composante maritime de l'équipe Transport organise régulièrement des colloques en partenariat avec l'Institut Méditerranéen des Transports Maritimes (IMTM) sur « L'émergence des énergies marines renouvelables. Enjeux juridiques et socio-économiques » (2016), « « Le transit de la marchandise en Méditerranée. Port, Industrie, Territoire, Quelle synergie ? » (2014), « L'autorité portuaire en Méditerranée : la consécration et les défis du port aménageur » (2013) notamment. L'équipe Environnement et développement durable organise également chaque année les « Rencontres du droit des affaires et du développement durable » sur les thèmes suivants : « Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et médiation. Regard croisé France-Canada » (2016), « L'agriculture durable » (2015), « La finance durable en questions » (2014), « L'investissement socialement responsable : quelle crédibilité ? » (2013), « L'eau » (2012). L'équipe Entreprises en difficultés organise depuis 2015 une manifestation annuelle sous forme de colloque faisant intervenir de nombreux professionnels (magistrats, huissiers, notaires, avocats…).

Les interactions de l'unité avec le monde socio-économique et culturel s'illustrent par ailleurs par la **politique éditoriale** très dynamique du Centre, à travers, d'une part, les cinq collections que ses équipes dirigent au sein des Presses Universitaires d'Aix-Marseille et, d'autre part, les revues spécialisées qu'animent deux de ses équipes, l'une en droit du sport (Cahier de droit du Sport), l'autre en droit maritime et des transports (Revue de Droit commercial, Maritime, Aérien et des Transports, dite *Revue Scapel*). Cette activité éditoriale est présentée en détail au n° 2.2.2.

Les liens de l'unité avec le monde socio-économique se manifestent aussi par le développement des **financements de thèses par les entreprises partenaires** du CDE. Entre 2011 et 2016, le CDE a accueilli dix nouvelles thèses sous convention CIFRE et une thèse a perçu un financement de la part du Fond de dotation du Centre de formation de la profession bancaire (CFPB).

Les relations privilégiées entretenues entre le CDE et le monde socio-économique ont en outre permis la **création de plusieurs Chaires de recherche** au sein de la Fondation Aix-Marseille Université, permettant d'associer pleinement les entreprises aux activités scientifiques du Centre et à leurs financements :

- Chaire « Innovation et brevets », créée en 2013 ;
- Chaire « Euro-méditerranéenne d'Économie sociale et solidaire », créée en 2015 ;
- Chaire « Responsabilité sociétale des entreprises et développement durable », créée en 2016 ;
- Chaire « Droit du sport et marketing évènementiel », créée en 2016 ;
- auxquelles devraient très prochainement s'ajouter une Chaire « Banque-Finance ».

Les membres du CDE réalisent également de nombreuses **formations spécialisées à destination des professionnels du chiffre et du droit**. Tout particulièrement, ils animent les « Actualisations de l'Institut de Droit des Affaires » notamment en droit des sociétés (D. Poracchia, I. Grossi et B. Brignon), droit des contrats (H. Barbier et J. Heinich), droit des entreprises en difficultés (A. Cerati-Gauthier, B. Brignon), droit du marché (D. Bosco et V.-L. Benabou), droit financier (Thierry Granier, Vincent Perruchot-Triboulet), droit fiscal et procédure fiscale (J.-C. Duchon-Doris), droit commercial

(B. Brignon et I. Grossi), droit pénal des affaires (J. Gasbaoui), droit du commerce international (D. Mouralis).

Par ailleurs, le CDE formalise également ses relations avec le monde socio-économique en accueillant en son sein des **enseignants-chercheurs associés** qui contribuent au rayonnement du CDE et de ses travaux de recherche. Le CDE dispose en effet de quatre supports de PAST (dont un actuellement vacant dans le domaine du droit aérien, mais qui sera pourvu dans les prochains mois par le recrutement d'un professionnel de l'aviation civile en remplacement de Bernard Pestel).

L'interaction de l'unité avec l'environnement socio-économique se nourrit également des **Masters 2 professionnels** adossés au centre (voy. *infra* 3.1), où interviennent nombre de professionnels de très haut niveau, permettant à l'unité et à ses équipes de tisser des liens toujours plus fréquents et solides avec le monde professionnel (magistrature, barreau, professionnels du chiffre, mandataires sociaux et judiciaires, banque, assurance, transport, sport et décideurs économiques). Les cérémonies de parrainage et de remise des diplômes et des prix (dotés par les entreprises) organisées dans la quasi-totalité de ces diplômes complètent le dispositif, en facilitant les liens avec les chefs d'entreprises et les grands décideurs économiques.

Enfin, les chercheurs du CDE participent à différents conseils scientifiques d'**organes socio-économiques** ainsi qu'à des **groupes de travail associant monde universitaire et monde socio-économiques** et contribuent ainsi par leur recherche à informer et conseiller les acteurs de la société civile : notamment la Dutch Arbitration Association (DAA), l'ICC Institute of world Business Law, l'International Law Association (A. Albarian), l'Observatoire africain de la pratique des affaires (G. Blanc), le groupe de travail sur les contrats internationaux (A. Albarian), l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable (IRFEDD) (Virginie Mercier), l'Institut méditerranéen du transport maritime (C. Scapel, C. Bloch et D. Mouralis), l'Association française de droit maritime (AFDM), le Pôle Mer Méditerranée (Pôle de compétitivité), la Société française de droit aérien et spatial (SFDAS), la Société française de droit de l'environnement (V. Mercier et Stéphanie Brunengo-Basso), l'Association Droit et commerce (H. Barbier et D. Mouralis).

3. IMPLICATION DE L'UNITÉ OU DE L'ÉQUIPE DANS LA FORMATION PAR LA RECHERCHE

L'implication de l'unité dans la formation par la recherche se manifeste aussi bien en masters (3.1) qu'en doctorat (3.2).

3.1. Masters

La formation par la recherche passe en premier lieu par l'implication du Centre et de ses membres dans les onze diplômes de Masters 2 qui lui sont rattachés au sein de la mention « Droit des affaires » dirigée par J. Cayron et D. Bosco :

- Master 2 recherche spécialité *Droit économique*, dir. H. Barbier : ce master 2 occupe une place particulière au sein de l'unité puisque c'est pour l'essentiel dans ses rangs que sont sélectionnés, chaque année, les doctorants contractuels du Centre.
- Master 2 parcours recherche et parcours professionnel spécialité *Propriété intellectuelle et nouvelles technologies*, dir. V.-L. Benabou ;
- Master 2 professionnel spécialité *Ingénierie des sociétés*, dir. B. Brignon ;
- Master 2 professionnel spécialité *Droit des affaires internationales*, Dir. M.-E. Pancrazi et I. Grossi ;
- Master 2 professionnel spécialité *Droit vitivinicole et des produits de qualité*, dir. J. Cayron ;

- Master 2 professionnel spécialité *Environnement*, sécurité et qualité de l'entreprise, dir. V. Mercier ;
- Master 2 professionnel spécialité *Procédures bancaires et marché des professionnels*, dir. Ph. Maître ;
- Master 2 professionnel spécialité *Droit du sport*, dir. F. Rizzo et G. Rabu ;
- Master 2 professionnel spécialité *Droit et management du transport aérien*, dir. C. Bloch ;
- Master 2 professionnel spécialité *Transport maritime*, dir. C. Bloch ;
- Master 2 professionnel spécialité *Transports terrestres*, dir. C. Bloch et D. Mouralis.

Les liens entre l'équipe de recherche et ces formations sont étroits. Les membres du Centre animent les Master 2 et interviennent au sein de ces formations. Les étudiants sont encouragés à utiliser les moyens fournis par le centre et sont sensibilisés à la possibilité de s'engager dans une thèse dès la cérémonie de rentrée, avec une séance dédiée à la carrière d'enseignant-chercheur.

Au titre de l'accompagnement et de l'encadrement des étudiants par les membres du CDE, les actions suivantes peuvent être mentionnées.

3.1.1. Encadrement des travaux de recherche des étudiants de Master

Les étudiants de Master 1 Mention droit des affaires doivent réaliser, au cours de l'année, un stage ou un rapport de recherche sur un thème défini avec le référent pédagogique. Près d'une centaine de rapports de recherche sont ainsi rédigés tous les ans sous la direction des enseignants-chercheurs, dont la quasi-totalité sont des membres du CDE.

Les étudiants des Master 2 Mention droit des affaires (notamment dans les deux parcours recherche de la mention : le Master Droit économique et le Master Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies) doivent réaliser une série de travaux de recherche. Dans le cadre des Séminaires assurés dans ces Masters recherches, les enseignants leur demandent un rapport de recherche sur un thème convenu. Par ailleurs, ces étudiants préparent tout au long de l'année un Mémoire de Master, évalué par un jury composé de membres du CDE (ce mémoire de recherche est également requis dans nombre de Masters 2 professionnels).

3.1.2. Participation à des réseaux de formation nationaux ou internationaux

Les étudiants de certaines spécialités participent à des évènements d'envergure nationale ou internationale, sous la coordination des membres du CDE.

- les étudiants du Master 2 Droit des affaires internationales participent tous les ans au concours international de plaidoirie à Vienne (Autriche) et suivent une formation spécialement dédiée (anglais renforcée, écurie de préparation à l'épreuve, recherches en anglais)
- les étudiants du Master 2 Droit maritime participent au concours d'arbitrage maritime international organisé par l'Université de Murdoch et suivent une formation dédiée organisée par Denis Mouralis.
- les étudiants du Master 2 Droit de la propriété intellectuelle participent tous les ans au concours national de plaidoirie en propriété intellectuelle (CN2Pi). Les étudiants du Master de la promotion 2014/2015 ont activement participé à l'organisation à Aix-en-Provence du concours national de plaidoirie. Les étudiants de la promotion 2015/2016 ont remporté le concours organisé à Lille, sous la supervision du responsable du diplôme (Nicolas Bronzo).

3.1.3. Colloques organisés par des étudiants

Certains Masters 2 ont pris l'habitude d'impliquer les étudiants dans l'organisation de colloques.

- Les étudiants du Master Droit économique organisent tous les ans un colloque autour d'un thème de droit économique :
  - « Aspects juridiques du droit de la preuve » en 2011,
  - « Le droit des affaires face aux nouvelles technologies » en 2012,
  - « L'exigence de cohérence dans les relations d'affaires » en 2013,
  - « L'avant-projet de réforme du droit des contrats français » en 2014,
  - « Le président du tribunal arbitral » en 2015,
  - « L'effet de l'ordonnance du 10 février 2016 sur le droit des affaires » en 2016.
- Les étudiants du Master 2 Droit et management du transport aérien participent très activement chaque année au grand colloque annuel de droit aérien, réunissant la plupart des professionnels et universitaires français spécialisés dans le domaine aéronautique. Travaillant par petits groupes, les étudiants y sont chargés d'introduire chacun des thèmes des tables rondes qui rythment les deux journées du colloque.
  - « *Gestion de crise dans le transport aérien* », 24 et 25 novembre 2011
  - « *Transport aérien et tourisme* », 23 et 24 mai 2012
  - « *Terrorisme et sûreté de l'aviation civile* », 20 et 21 novembre 2013
  - « *Les nouveaux enjeux des compagnies aériennes* », 14 et 15 mai 2014
  - « *Demain un monde de drones* », 25 et 26 mai 2016
- Les étudiants du Master Ingénierie des sociétés ont été étroitement associés à l'organisation de plusieurs manifestations scientifiques. A titre d'exemple, on citera pour 2015/2016 « Le phénomène FINTECH » (dir. B. Brignon et Th. Granier, le 10 mars 2016), et pour 2014/2015 un Colloque sur « les 20 ans de la SAS », le 6 novembre 2014, à Aix-en-Provence

3.1.4. Conférences spécialisées organisées pour les étudiants

Outre les différents colloques mentionnés par ailleurs, le CDE a organisé, en coordination avec l'Institut de droit des affaires, des conférences à destination des étudiants. Ces conférences, auxquelles l'accès est libre, donnent l'occasion d'une ouverture sur un thème d'envergure nationale ou internationale. Ces conférences ont également été l'occasion de valoriser les travaux des professeurs étrangers invités par le CDE.

On mentionnera par exemple, dans la période la plus récente, la tenue des conférences suivantes :

- Conférence de M. Richard Broude, sur le thème « *Reorganization of Distressed Companies: Introduction to Chapter 11 of the United States Bankruptcy Law* », le 14 octobre 2014 à Aix-en-Provence
- Conférence de Me J. Buk Lament et C.-A. Maetz sur « *La technique de cassation* », le 30 septembre 2014 à Aix-en-Provence
- Conférence de Me W. Meynet sur « *L'économie sociale et solidaire* », le 9 février 2015 à Aix-en-Provence
- Conférence de M. Anselmi et Me Marquet sur « *Les institutions et le droit des affaires à Monaco* », le 9 mars 2015 à Aix-en-Provence
- Conférence de M. F. Bien (Université de Würzburg, Allemagne) sur le thème « *La réforme française du droit des contrats vue sous un angle de droit comparé, regards croisés franco-allemands* », le 11 mars 2015

- Conférence de M. Dan Turbow (Magistrat, Etat de New York) sur le thème « *An introduction to the Practice of Business Law in the United States* », le 8 mars 2016
- Conférence de M. Armel Kerrest (Professeur de renommée mondiale en droit spatial) sur le thème de « *L'exploitation des ressources minérales des corps célestes* », le 10 mai 2016.

3.2. Doctorat

Le Centre de Droit Économique et ses membres s'impliquent très activement dans la formation doctorale au sein de l'École doctorale Sciences juridiques et politiques (ED 67). Le CDE accueille 101 doctorants (48 femmes, 53 hommes), parmi lesquels 25 doctorants contractuels (9 contrats doctoraux, 5 ATER, 5 contrats CIFRE, 1 contrat Amidex, 5 bourses de doctorants étrangers (Agence Universitaire de la Francophonie, Bourses d'excellence Eiffel ou EGIDE), qui sont plus particulièrement associés aux différents projets de recherche de l'unité.

L'enjeu est ici de garantir les meilleures conditions d'accueil malgré une très forte demande d'encadrement de thèses. A cette fin, le CDE a développé une politique interne de soutien aux doctorants, qui passe notamment par l'organisation de plusieurs séminaires réguliers (Séminaires mensuels de suivi des doctorants, Ateliers de droit économique, Conférences de lectures des doctorants, Petits déjeuners débats des doctorants) visant, d'une part, à accompagner les doctorants dans leurs recherches, en complément de l'accompagnement individuel dont ils bénéficient par ailleurs à travers leurs directeurs de thèses et des formations qui leur sont dispensées au sein de l'école doctorale, et, d'autre part, à nourrir chez eux un esprit d'équipe et d'entraide mutuelle propice à une saine émulation collective.

Ces bonnes conditions d'encadrement des doctorants conduisent à la soutenance d'une quinzaine de thèses par an en moyenne (76 thèses soutenues entre le 1er janvier 2011 et le 30 juin 2016), thèses dont la qualité est attestée par un nombre significatif de candidats qualifiés au CNU (14 qualifiés au cours de la période d'évaluation) et de lauréats au concours national de l'agrégation de droit privé et science criminelle (7 agrégés au cours de la période d'évaluation).

3.2.1. Les Séminaires de suivi des doctorants (bimestriels)

Depuis plusieurs années, le CDE organise, sous la responsabilité de Thierry Granier puis de Denis Mouralis, un séminaire bimestriel réunissant les doctorants et des enseignants-chercheurs du Centre. Deux doctorants du centre exposent leurs travaux puis une discussion s'engage avec leurs pairs et les enseignants-chercheurs présents.

Ces séminaires sont l'occasion de discussions de fond extrêmement riches aussi bien entre les doctorants qu'entre les doctorants et les enseignants-chercheurs du Centre.

Indépendamment de leurs apports méthodologique et scientifique, ces séminaires offrent aussi aux doctorants du Centre une excellente préparation aux exercices de présentations orales de leurs travaux qui les attendent, que ce soit pour leurs soutenances de thèses ou pour les concours de l'enseignement supérieur.

Enfin, ces séminaires sont l'occasion d'évoquer les préoccupations et difficultés des doctorants, qui peuvent ainsi bénéficier, de la part des enseignants-chercheurs, d'une écoute et d'un suivi constants. Ces séminaires contribuent donc à développer et maintenir de bonnes relations de travail entre doctorants, mais aussi entre doctorants et enseignants-chercheurs.

3.2.2. Les Ateliers de Droit économique (a minima trimestriels)

Le Centre de droit économique organise depuis 2014 une série d'ateliers (workshops) consacrés à l'évolution du droit économique. Le Centre invite, à cette occasion, un universitaire français ou étranger sur un thème relevant de sa spécialité. L'invité défend une thèse devant l'audience, un membre du Centre de droit économique porte ensuite la contradiction. Un débat s'ouvre à l'issue de

cette discussion avec la salle. Les exposés et discussions sont ensuite retranscrits par les doctorants du Centre de droit économique.

L'audience de ces Ateliers de droit économique est composée des membres du Centre de droit économique, d'autres enseignants-chercheurs de la Faculté de droit, de doctorants et des étudiants des diplômes dont la spécialité est concernée par les échanges. Les étudiants prennent part aux discussions et se voient offrir l'opportunité d'un échange avec les invités du Centre.

Le programme et l'agenda de ces ateliers est le suivant :

- Nicolas Binctin (Univ. Poitiers, Fr), Claude-Albéric Maetz (CDE AMU), « La neutralisation de la propriété intellectuelle », Aix-en-Provence, le 6 novembre 2014.
- Marina Teller (Univ. Nice Sophia-Antipolis), Thierry Granier (CDE AMU), « La régulation bancaire et financière : la construction d'une légitimité a-démocratique et a-juridique », Aix-en-Provence, le 29 janvier 2015.
- Philippe Stoffel-Munck (Univ. Paris 1), Alain Sériaux (AMU), « Regards critiques sur les clauses abusives dans le projet de réforme du droit des contrats », Aix-en-Provence, le 23 juin 2015.
- Florian Bien (Univ. Würzburg, Allemagne), Denis Mouralis (CDE AMU), « L'évolution du contrôle des sentences arbitrales en matière de droit de la concurrence au regard de l'ordre public », Aix-en-Provence, le 22 avril 2015.
- Bhumindr Butr-Indr (Univ. Thamassat, Thaïlande), Jean-Baptiste Perrier (Univ. Clermont-Ferrand), « L'évolution de la sanction de la contrefaçon », Aix-en-Provence, 6 octobre 2015.
- Thomas Perroud (AMU), Jean-Baptiste Racine (Univ. Nice Sophia-Antipolis), « Pour un tribunal de la régulation ? », Aix-en-Provence, 29 octobre 2015.
- Anne-Sophie Choné-Grimaldi (Univ. Nanterre), Guillaume Grundeler (CDE AMU), « Google attaqué par le droit de la concurrence, regards sur l'évolution de l'analyse juridique de l'économie des plateformes », Aix-en-Provence, 28 janvier 2016.
- Jonas Knetsch (Univ. Saint-Denis), Cyril Bloch (CDE AMU), « L'européanisation de la responsabilité civile », Aix-en-Provence, 26 septembre 2016.
- Nicolas Petit (Univ. Liège, Belgique), David Bosco (CDE AMU), « L'évolution du Droit antitrust », Aix-en-Provence, 5 octobre 2016.
- Jean-Sébastien Borghetti (Univ. Paris 2), Cyril Bloch (CDE AMU), « Les dommages et intérêts confiscatoires », Aix-en-Provence, 21 octobre 2016.
- Myriam Roussille (Univ. Le Mans), Vincent Perruchot Triboulet (CDE AMU), « L'évolution du droit bancaire », 14 novembre 2016.
- Vincent Mazeaud (Univ. Clermont Ferrand), Fabrice Rizzo (CDE AMU), « La nouvelle cession de dette », 8 décembre 2016.
- Alexis Constantin (Univ. Paris Saclay), Didier Poracchia (Univ. Paris 1), « La qualité d'associé dans les sociétés commerciales », 6 février 2017.

L'ensemble de ces travaux sera rassemblé dans un ouvrage à paraître en 2017 aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille, intitulé « *Regards de juristes sur l'évolution du droit économique contemporain* ».

3.2.3. Les Conférences de lectures mensuelles et Les déjeuners-débats des doctorants

La volonté de l'Unité de fédérer ses doctorants a conduit à la création, au début de l'année 2016, de l'Association des doctorants du Centre de Droit Économique, avec notamment pour mission d'organiser, avec l'aide du Centre, des ateliers de travail internes visant à enrichir la culture juridique des doctorants afin de les préparer aux concours de l'enseignent-supérieur. Deux rendez-vous réguliers ont ainsi vu le jour :

- **Les Conférences de lectures des doctorants du CDE**

D'une part, les doctorants et jeunes docteurs du CDE candidats à l'agrégation se réunissent très régulièrement pour des conférences de lecture au cours desquelles un ou plusieurs doctorant(s) ou un jeune(s) docteur(s) expose(nt) la pensée d'un auteur à l'aune de l'étude d'un article, d'un ensemble d'articles ou d'un ouvrage. L'exposé est ensuite suivi d'une discussion et d'échanges avec les participants.

Le programme et l'agenda de ces conférences de lecture est le suivant :

- R. Cabrillac, « La théorie générale de la représentation dans le projet de réforme du droit des contrats français », in Mélanges en l'honneur du Professeur Didier R. Martin, LGDJ, 2015 : le 5 avril 2016, par Tristan Girard ;
- Ph. Didier, « Les origines de la représentation légale des sociétés », in Mélanges en l'honneur du Professeur Michel Germain, Lexis-Nexis LGDJ, 2015 : le 5 avril 2016, par Tristan Girard ;
- B. Oppetit, « Les tendances régressives dans l'évolution du droit contemporain », Mélanges dédiés à Dominique Holleaux, Litec, Librairie de la Cour de cassation, Paris, 1990, le 5 avril 2016, par Cédric Hélaine ;
- B. Oppetit, « L'endettement et le droit », Mélanges en hommage à André Breton et Fernand Derrida, Dalloz, Paris, 1991, le 5 avril 2016, par Cédric Hélaine ;
- Ph. Delebecque, pour l'œuvre de cet auteur en droit maritime, le 30 juin 2016, par Loïc Roulette ;
- F. Gény, *Science et technique en droit privé positif*, t. 1, Sirey, 2e tirage, 1927, le 13 oct. 2016, par Nicolas Ida ;
- A. Supiot, *Homo juridicus. Essai sur la fonction anthropologique du droit,* Essais, 2009, le 10 novembre 2016, par Marie Cartapanis ;
- A. Supiot, *La gouvernance par les nombres. Cours au Collège de France (2012-2014),* Fayard, 2015, le 10 nov. 2016, par Thibaut Dantzer ;
- L. Josserand, *De l'esprit des droits et de leur relativité*, Dalloz, 2e éd., 1939, reprint 2006, le 8 déc. 2016, par Tristan Girard ;
- G. Ripert, *Aspects juridiques du capitalisme moderne*, LGDJ, 2e éd., 1951, le 19 janv. 2017, par Lucie Watrin ;
- G. Ripert, *La règle morale dans les obligations civiles*, LGDJ, 4e éd., 1949, rééd. Coll. Anthologie du droit, 2014, par Sabrina Dupouy ;
- R. Savatier, *Les métamorphoses économiques et sociales du droit civil d'aujourd'hui. Panorama des mutations*, t. 1, Dalloz, 3e éd., 1964, le 8 févr. 2017, par Sarah Salfati ;
- R. Savatier, *Les métamorphoses économiques et sociales du droit civil d'aujourd'hui. L'universalisme renouvelé des disciplines juridiques*, t. 2, Dalloz, 2e éd., 1959, le 8 févr. 2017, par Perrine Perez ;
- R. Demogue, *Les notions fondamentales du droit privé*, La mémoire du Droit, 2001, le 8 mars 2017, par Hadjer Sedrati et Samir Merabet.

- **Les déjeuners-débats des doctorants du CDE**

D'autre part, les déjeuners-débats des doctorants au cours desquels les doctorants invitent un expert (interne ou externe au Centre) pour présenter un thème d'actualité, puis une discussion s'engage entre eux et le conférencier.

Deux déjeuners-conférences ont d'ores et déjà eu lieu :

- le 19 mai 2016, le professeur Denis Mouralis a été invité à présenter l'arbitrage rendu dans l'affaire Tapie et ses suites ;
- le 16 juin 2016, à l'approche des Jeux Olympiques de Rio, les doctorants ont invité Jean-Michel Marmayou pour exposer les différentes questions juridiques liées à l'organisation de cet évènement et, plus particulièrement, le régime du contrat de « ville-hôte ».

3.2.4. Colloques organisés par les doctorants

Les doctorants du Centre de droit économique ont pris l'habitude d'organiser tous les trois à quatre ans une rencontre à l'occasion de laquelle ils présentent leurs travaux. Ce colloque est destiné aux membres du corps enseignants, aux autres doctorants de la Faculté, mais aussi aux étudiants des Masters intéressés. C'est là l'occasion d'un dialogue fructueux.

La dernière édition de ce colloque, intitulé « Thèmes d'avenir » s'est tenue le 13 mai 2014 de 9h30 à 17h à Aix-en-Provence. Seize doctorants du Centre se sont répartis autour de quatre tables-rondes rassemblant les thèmes de leurs travaux doctoraux :

- Le marché
- L'investissement
- L'innovation
- La solidarité

Le prochain colloque des doctorants aura lieu en février 2017. Il sera organisé par l'association des doctorants.

3.2.5. Publications

Enfin, il convient de souligner que l'importante activité éditoriale du CDE (revues et collections d'ouvrages aux PUAM) offre des tribunes privilégiées aux doctorants et jeunes docteurs du CDE qui ont ainsi toutes les facilités pour publier non seulement leurs thèses mais aussi des articles ou des commentaires de jurisprudence en parallèle de leurs thèses.

4. STRATÉGIE ET PERSPECTIVES SCIENTIFIQUES POUR LE FUTUR CONTRAT

Le bilan global du Centre de Droit Économique fait apparaître :

- une production scientifique abondante couvrant la plupart des branches du droit économique des affaires, dont certaines mériteraient néanmoins de faire l'objet d'une approche plus collective et structurée ;
- un encadrement doctoral intense (76 thèses soutenues entre le 1er janvier 2011 et le 30 juin 2016) et de qualité (avec un nombre significatif de candidats qualifiés au CNU – 14 qualifications entre 2011 et 2015 – et de lauréats au premier concours d'agrégation – 7 agrégés entre 2011 et 2015) ;
- une politique éditoriale dynamique aussi bien auprès des éditeurs juridiques nationaux qu'en interne, auprès des Presses Universitaires d'Aix-Marseille ;
- une forte interaction avec les acteurs du monde socio-économique notamment à travers l'organisation très régulière de colloques, conférences et workshops auxquels sont souvent étroitement associés les acteurs socio-économiques du droit des affaires ;
- l'ouverture vers des partenariats internationaux, qui mériteraient d'être davantage approfondis et structurés ;
- une progression dans la recherche de sources extérieures de financement des activités du Centre, mais peu de participation à des projets de recherche contractuelle ;
- une progression dans la structuration des équipes internes du CDE, qui demeure néanmoins insuffisante pour certaines d'entre elles.

C'est pour faire directement écho à ces éléments d'auto-analyse que le projet scientifique du CDE, pour la période 2018-2022, se présente autour des axes suivants.

4.1. Les orientations scientifiques du Centre

4.1.1. Poursuivre la recherche dans les axes traditionnels du Centre

Il conviendra naturellement en premier lieu de poursuivre les recherches dans les champs que le CDE a déjà investis depuis longtemps, que ce soit dans les domaines classiques du droit économique (droit des obligations, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle) ou dans les domaines plus originaux et sectoriels (tels que le droit maritime, aérien et des transports, le droit du sport et le droit du développement durable).

En droit des obligations, le Centre continuera à porter son regard sur les contrats conclus entre professionnels, qu'il conviendra d'appréhender sous l'éclairage nouveau qu'offre la réforme du droit des contrats. L'ensemble des membres du centre s'attèle actuellement à la rédaction d'un ouvrage, en français et en anglais, sur l'influence de la réforme sur les différents contrats d'affaires qui sera édité par les éditions Dalloz (voy. *infra* n° 4.1.4). Cette réforme appellera aussi la poursuite du travail de recherche collectif qui a été conduit ces dernières années sur les clauses des contrats d'affaires.

En droit de la propriété intellectuelle, les principaux axes de recherche étudiés durant le contrat en cours vont se poursuivre avec notamment des travaux consacrés à : la protection et la valorisation des innovations techniques à travers le droit des brevets et le droit des contrats d'affaires ; la protection et la valorisation des terroirs et savoir-faire régionaux (à travers l'étude des indications géographiques et des appellations d'origine en lien avec les membres de l'équipe qui s'intéressent au droit rural des affaires) ; le droit des dessins et modèles et la protection des innovations du design ; le droit des marques et des signes distinctifs ; la protection, la valorisation et le traitement comptable et fiscal des actifs immatériels de l'entreprise. Le recrutement récent d'un professeur (V.-L. Bénabou) et la collaboration active avec la Chaire « Innovation et brevets » doivent faciliter la poursuite et le développement des actions de cette équipe. Mais, cette équipe aura également la charge d'initier et de coordonner des travaux qui devraient intéresser les autres équipes du CDE. Des travaux d'envergure seront par exemple initiés sur les aspects juridiques du « Big Data », auxquels il conviendra d'associer tous les membres du CDE.

Dans le domaine du droit de l'environnement et du développement durable, l'équipe s'est depuis quelques années davantage ancrée sur une approche globale de l'éthique des affaires en inscrivant ses travaux dans le Droit économique du développement durable. De nouvelles thématiques ont ainsi été investies, telles que la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), la finance durable, l'investissement socialement responsable (ISR), la responsabilité civile environnementale, la compensation écologique, l'immobilier durable, l'agriculture durable, mais également les liens entre santé et environnement. Toutes ces thématiques continueront à être étudiées mais l'accent sera mis sur les thèmes de l'eau et de la finance durable.

En droit maritime, aérien et des transports, les recherches se poursuivront autour des trois grands axes développés durant le contrat en cours : « Transports & Contrats, Responsabilités et Contentieux » ; « Transports & Sécurité, sûreté, environnement, énergie », « Transports & Concurrence ». Naturellement, l'équipe veillera à adapter ses orientations scientifiques aux grandes évolutions économiques et juridiques que connaît le monde des transports. Une attention particulière sera à cet égard portée à l'axe « Transports et Concurrence », en s'appuyant sur la synergie des enseignants-chercheurs et des différentes équipes du CDE. Un projet est d'ores et déjà en préparation en droit de la concurrence appliqué aux trois grands modes transports, en coopération avec l'équipe « Concurrence, marchés » du CDE. L'équipe veillera aussi à initier de nouveaux projets de recherche sur l'évolution de la gestion des infrastructures de transports (ports, aéroports et gares) et les installations off-shore. La publication d'un ouvrage sur les contrats portuaires en partenariat avec le Grand Port Maritime de Marseille est d'ores et déjà à l'étude. Par ailleurs, le regroupement du Centre de Droit Maritime et des Transports et de l'Institut de Formation et de Recherche du Transport Aérien intervenue en 2015 appelle la promotion de projets transversaux en droit maritime et aérien, ce qui passera notamment par l'organisation de manifestations scientifiques sur des problématiques communes. Il conviendra parallèlement de

renforcer la dimension scientifique de l'équipe en droit aérien. Dans la continuité de ce qui a été fait en droit maritime, l'équipe pourrait à cet égard s'atteler à la rédaction d'un traité de Droit aérien.

L'équipe de droit du sport a pour objectif de concentrer ses efforts en 2017 et 2018 sur l'étude des techniques du droit financier au service du développement du sport professionnel. Il s'agira notamment de réaliser des recherches, en collaboration avec l'équipe de droit bancaire et financier, sur quelques techniques de financement structuré susceptibles d'être utilisées par les clubs sportifs mais également sur des conventions plus spécifiques au sport comme les conventions de sponsoring conclues avec des États ou encore la TPO (tierce propriété sur le joueurs).

4.1.2. Conforter la recherche collective dans les axes développés au cours du précédent contrat quadriennal

Le Centre veillera en outre à conforter les domaines d'expertise collective qui ont émergé au cours de l'actuel plan quadriennal, en particulier en droit bancaire et financier et en droit des entreprises en difficultés.

En droit bancaire et financier, l'accent sera notamment mis sur le droit du financement structuré, dont le CDE souhaite faire un axe de recherche identitaire. Ce type de financement comprend la titrisation, le financement de projet, le financement participatif (*crowdfunding*), le financement par crédit-bail, le financement de navire… Compte tenu des caractéristiques du secteur bancaire et financier, les recherches seront conduites dans un cadre communautaire et international.

En droit des entreprises en difficulté, l'équipe se concentrera sur le droit spécial des entreprises en difficultés en s'intéressant à l'adaptation du droit de l'insolvabilité aux spécificités des différents types d'entreprises (assurances, banques, groupements sportifs, sociétés coopératives, etc.), en lien étroit avec les autres équipes du Centre. L'équipe a déjà programmé pour la fin de l'année 2016 un colloque portant sur « Les procédures collectives complexes ». L'origine de la complexité a été repérée à la croisée du droit des entreprises en difficultés et d'autres disciplines (droit public, droit fiscal, droit de l'environnement, droit de la famille, droit des sociétés, droit du sport ….). Ces interventions seront rassemblées dans un ouvrage collectif dont l'équipe assurera la direction et des propositions de contributions ont par ailleurs été suggérées aux enseignants et doctorants qui n'interviendront pas au colloque.

4.1.3. Investir de nouveaux champs de recherche collective

Le CDE veillera enfin à structurer une recherche collective dans de nouveaux domaines qui étaient jusqu'ici abordés sous l'angle de recherches individuelles ou de travaux collectifs ponctuels peu structurés. Le Centre entend à cet égard investir collectivement quatre nouveaux axes scientifiques :

- « Marchés et concurrence » ;
- « Contentieux économiques » ;
- « Droit international et comparé des affaires » ;
- « Économie numérique ».

Les trois premiers seront développés par trois nouvelles équipes internes (créées, formellement, en 2016 mais qui ne se structureront réellement autour de projets collectifs qu'au cours de la prochaine période), le quatrième viendra pour sa part enrichir les thèmes de recherche de l'équipe de droit des propriétés intellectuelles, nouvelles technologies. Les projets de recherche de ces équipes seront définis en concertation avec la direction du Centre et bénéficieront du soutien de tous les membres du CDE dans leurs domaines respectifs de compétences.

Dans le domaine du contentieux économique, seront développées en priorité des recherches comparatives sur les modes de résolution des contentieux économiques, avec une orientation particulière sur l'espace euro-méditerranéen et l'Afrique subsaharienne, notamment du fait des liens anciens et importants de plusieurs membres de l'équipe avec ces espaces (G. Blanc, T. Granier et D. Mouralis).

L'équipe « Concurrence, Marchés » concentrera son attention sur plusieurs secteurs : l'économie numérique (en lien étroit avec l'équipe Propriété intellectuelle, économie numérique et nouvelles technologies), la distribution alimentaire, la grande distribution, le secteur pharmaceutique, le sport, les transports et de manière générale les marchés sur lesquels l'innovation a un rôle particulièrement important. Dans cette perspective, le lien entre la régulation de la concurrence et les propriétés intellectuelles sera particulièrement analysé.

En droit international et comparé des affaires, l'accent sera mis sur le droit du commerce international, en analysant en profondeur le phénomène de mondialisation – notamment – en matière économique. Des études seront notamment conduites sur le droit de l'Organisation mondiale du commerce aussi que sur le « Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement ». En droit comparé, une attention particulière sera portée sur les droits asiatiques avec la mise en place d'un groupe de travail pluridisciplinaire, regroupant enseignants-chercheurs et doctorants intéressés par ce thème.

Le thème de l'économie numérique sera pour sa part notamment abordé sous le prisme des méga-données, qui donneront lieu à un projet collectif impliquant l'ensemble des équipes de l'unité (voy. *infra* n° 4.1.4).

De façon plus générale, la mise en œuvre de ces différents axes de recherche sera placée sous la responsabilité d'équipes internes qu'il conviendra parfois de structurer et de soutenir. En effet, la grande diversité des champs de recherche couverts par l'unité est une de ses plus grandes forces mais doit être organisée de façon rationnelle pour éviter une trop grande dispersion. C'est la raison pour laquelle elle doit s'appuyer sur de véritables équipes internes développant de manière autonome, régulière et concertée des projets de recherche collectifs, dépassant les activités scientifiques individuelles de leurs membres. Ce mode d'organisation en équipes, déjà éprouvé dans certains axes, devra donc être systématisé lors du prochain plan quadriennal. Cette organisation de nature fédérative très souple et non cloisonnée facilitera également la mise en œuvre des projets transversaux auxquels participent toutes les équipes du CDE.

4.1.4. Initier de nouveaux projets transversaux de recherches

Le Centre devra par ailleurs continuer d'initier de nouveaux projets de recherches impliquant l'ensemble de ses membres et de ses équipes. Deux projets sont d'ores et déjà en cours de réalisation l'un sur l'influence de la réforme des obligations sur le droit des affaires, l'autre sur le *big data* et le droit économique :

- Le premier projet consistera en la rédaction d'un ouvrage collectif en français et en anglais visant à analyser l'influence de la réforme du droit français des obligations sur les différentes branches du droit des affaires. L'ouvrage présentera une double originalité : d'une part, sa traduction en anglais sera l'occasion de faire connaître la réforme française aux juristes d'affaires étrangers, contribuant ainsi à faire rayonner cette importante réforme au-delà de nos frontières ; d'autre part, l'ouvrage proposera une approche de la réforme sous le prisme spécifique des différents contrats spéciaux qui nourrissent le droit des affaires. Actuellement en préparation, cet ouvrage devrait paraître au cours du premier trimestre 2017.
- Le second projet, qui sera réalisé à la suite du premier, visera pour sa part à appréhender les enjeux juridiques du développement du traitement et de l'utilisation des données numériques massives (*big data*).

Dans le même esprit, le Centre devra aussi favoriser les projets de recherche qui, sans inclure tous les membres du Centre, associent plusieurs de ses équipes. Différents projets s'inscrivant dans cette dynamique sont d'ailleurs d'ores et déjà programmés pour les deux prochaines années :

- un premier relatif aux procédures collectives complexes associant les équipes « Entreprises en difficulté », « Droit du sport », « Sociétés », « Banque, Finance, Gestion de patrimoine », « Environnement et développement durable » et « Contentieux économiques » ;
- un deuxième sur le thème des transports et de la concurrence, réunissant les équipes « Marchés, concurrence » et « Droit maritime, aérien et des transports » ;

- un troisième relatif à la rencontre du sport et du droit financier qui réunira les équipes « Droit du sport » et « Banque, Finance, Gestion de patrimoine ».

4.2. La valorisation des activités du Centre

4.2.1. Renforcer le rayonnement numérique du Centre

Le Centre ne s'est pas suffisamment investi dans son rayonnement numérique. Il conviendra d'y remédier en le dotant des outils désormais indispensables à sa visibilité. Ce mouvement est d'ores et déjà à l'œuvre. En 2014, le CDE et l'Institut de droit des affaires sont entrés dans les réseaux sociaux (Twitter, LinkedIn et Facebook). Surtout, une refonte complète du site web du CDE est en cours afin non seulement de communiquer sur l'ensemble de nos activités, mais également d'en faire un véritable outil de diffusion de notre recherche scientifique. Le nouveau site Internet a d'ores et déjà été mis en ligne et présente l'essentiel des activités du Centre (cde.univ-amu.fr), mais il a vocation à être complété et amélioré au cours des prochains mois. L'acquisition récente d'un équipement vidéo professionnel devrait en outre permettre la retransmission sur le site de certaines manifestations scientifiques.

4.2.2. Renforcer le rayonnement international du Centre

Si la dimension internationale du Centre n'est pas négligeable grâce au travail de certaines équipes et à l'activité de certains membres en droit international des affaires ou en droit comparé (notamment en droit de l'OHADA, avec une collection dédiée aux PUAM), il faut reconnaître qu'elle peut encore s'améliorer. Une équipe d'enseignants-chercheurs a été constituée depuis 2015 pour rendre plus cohérente la politique internationale du Centre, qui devra s'articuler avec celle conduite au titre des formations par l'institut de droit des affaires. L'un des projets prioritaires sera de développer nos relations avec l'Asie sur la base des liens prometteurs qui ont commencé à se nouer avec l'Université de Thammasat (Thaïlande), l'Université de Hanoï (Vietnam), l'East University of Political Science and Law de Shanghai (Chine) et l'Université de Wuhan (Chine). Il conviendra de les approfondir autour de projets scientifiques structurants. La rédaction en cours d'un ouvrage collectif en anglais sur l'influence de la réforme française du droit des obligations sur le droit des affaires, participe de cette démarche tournée vers l'extérieur.

4.2.3. Renforcer les projets de recherche contractuelle

Le CDE devra par ailleurs investir davantage qu'il ne le fait aujourd'hui le terrain de la recherche contractuelle aussi bien externe (projets ANR, ADEME, GIP Justice…), qu'interne à l'établissement (projets AMIDEX). Il devra pour ce faire renforcer ses relations de partenariat avec d'autres unités de recherche, non seulement au sein de la Faculté de Droit et de Science Politique, mais aussi au sein de l'Université, avec des centres de recherches d'autres composantes travaillant sur des problématiques intéressant le droit économique, et plus largement auprès de tous les acteurs nationaux et internationaux de la recherche (Pôles de compétitivités, Instituts Carnot…). Son organisation en équipes spécialisées – au plus près des problématiques de recherches appliquées et transversales autour desquelles s'articulent les contrats de recherche – devrait faciliter ces rapprochements.

4.2.4. Poursuivre le développement des partenariats avec les acteurs du monde socio-économiques

La dimension économique qui s'attache à l'ensemble des axes de recherche du CDE lui permet d'associer en permanence les acteurs du monde socio-économique à ses activités de recherche (CIFRE, Chaires de la fondation AMU, colloques). Afin de renforcer encore ce rayonnement sur le monde socio-économiques, le Centre de Droit Économique et l'Institut de Droit des Affaires ont institué depuis 2014 une manifestation régulière organisée à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Marseille, sous la forme d'une grande rencontre annuelle intitulée « Comment redresser l'économie ? » permettant de réunir universitaires et acteurs publics et privés nationaux voire

internationaux autour de tables-rondes sur les grands thèmes de droit économiques et des affaires ayant marqué l'année écoulée. Cette manifestation annuelle sera pérennisée et pourrait utilement être complétée, dans un format plus réduit, par l'organisation de rencontres-débats sur des sujets intéressant plus particulièrement les acteurs socio-économiques locaux.

Il appartiendra également à chacune des équipes du CDE de développer des partenariats spécifiques à ses activités en lien avec les acteurs économiques. Ainsi, à titre d'exemple, l'équipe Banque, Finance, Patrimoine est en cours de négociation de partenariats avec le Centre de Formation des Professions Bancaires mais également avec le Crédit Agricole. De même, l'équipe Droit de l'environnement et du développement durable compte utiliser la Chaire Responsabilité sociale des entreprises pour conclure de nouveaux partenariats avec les entreprises de ce secteur. L'équipe de droit du sport exploitera également au maximum les opportunités d'accès à de nouveaux partenariats que devraient lui offrir la mise en place de la Chaire « Droit du sport et marketing évènementiel » créée en juin 2016 dans le cadre de la Fondation Aix-Marseille Université.

4.2.5. Poursuivre l'implication de l'unité dans la formation par la recherche

Sur ce terrain, les actions déjà engagées doivent bien évidemment être poursuivies : encadrement des travaux de recherche des étudiants de Master, participation à des réseaux de formation nationaux ou internationaux, organisation de colloques par des étudiants, organisation de conférences spécialisées pour les étudiants, organisation de séminaires de suivi des doctorants, mise en place des, organisation des conférences de lectures mensuelles et des déjeuners-débats des doctorants et les colloques organisés par les doctorants. Certaines de ces activités étant relativement récentes, l'unité devra mobiliser tous ses membres pour garantir leur pérennité. Dans l'optique de la préparation des doctorants aux différents concours de recrutement de l'Université, l'effort devra tout spécialement être porté sur les activités destinées à développer la culture juridique transversale des doctorants (ateliers de Droit économique, séminaires de suivi des doctorants, conférences de lectures et petits déjeuners débats des doctorants).

Enfin, il conviendra de porter une attention particulière au maintien d'un lien étroit entre le Centre de Droit Économique et le Master 2 recherche éponyme, dans lequel l'unité recrute l'essentiel de ses doctorants contractuels. Depuis toujours, les principaux professeurs de l'unité y enseignent et dirigent les travaux de recherche des étudiants qui, par la suite, deviennent des doctorants du CDE puis intègrent le centre en qualité d'enseignants-chercheurs. Au cours des deux dernières années, certains enseignants de ce Master ont quitté, pour diverses raisons, le CDE. Il faudra donc veiller à permettre aux nouveaux professeurs recrutés au CDE d'intégrer l'équipe pédagogique afin de maintenir le lien scientifique indispensable qui unit, depuis toujours, cette formation à son unité de rattachement.

II. – ANNEXES

Liste des annexes

ANNEXE 1. – PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE 56

ANNEXE 1 BIS. – EXECUTIVE SUMMARY 60

ANNEXE 2. – ÉQUIPEMENTS, PLATEFORMES 64

ANNEXE 3. – ORGANIGRAMME FONCTIONNEL 66

ANNEXE 4. – RÈGLEMENT INTÉRIEUR 67

ANNEXE 5. – LISTE DES RÉALISATIONS ET PRODUITS DE LA RECHERCHE 71

ANNEXE 6. – LISTE DES CONTRATS 154

ANNEXE 7. – LISTE DES PERSONNELS 155

ANNEXE 1. – PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Vague C :
campagne d'évaluation 2016-2017

Présentation synthétique de l'entité

Unité de recherche

CENTRE DE DROIT ECONOMIQUE – EA 4224

Intitulé de l'entité : Centre de droit économique EA 4224 (Aix-Marseille Université)

Nom du directeur de l'entité pour le contrat en cours : Cyril BLOCH et Fabrice RIZZO

Effectifs de l'entité.
Enseignants-chercheurs : 36
Enseignants-chercheurs associés : 3
Personnel BIATOS : 1
Doctorants contractuels et ATER : 14

Personnels ayant quitté l'entité pendant le contrat en cours.

Professeurs : 9 : Jean Vergès (départ après éméritat au 31 août 2015) ; Jacques Audier (départ après éméritat au 15 déc. 2011) ; Gérard Blanc (retraite au 31 déc. 2013 ; éméritat depuis) ; Jacques Mestre (retraite au 31 déc. 2014) ; Michel Buy (retraite au 31 déc. 2014, éméritat depuis) ; Didier Poracchia (mutation Paris 1 le 1er sept. 2014) ; Bernard Pestel (retraite au 1er sept. 2015) ; Marie Lamoureux (changement de laboratoire au sein d'AMU en 2016) ; Dominique Velardocchio (changement de laboratoire au sein d'AMU en 2016).

MCF : 9 : Frédéric Buy (agrégation, mutation le 1er sept. 2011) ; Marie Lamoureux (agrégation, mutation 1er sept. 2011) ; Christian Scapel (retraite au 1er sept. 2011) ; Nancy Vignal (détachement en Nouvelle-Calédonie depuis le 1er sept. 2013) ; Jean-Charles Taverni (retraite au 1er sept. 2014) ; Jean-Christophe Roda (agrégation, mutation le 1er sept. 2015) ; Julia Heinich (agrégation, mutation le 1er sept. 2015) ; Laure Merlan (changement de laboratoire au sein d'AMU en 2016) ; Nicolas Bronzo (mise en disponibilité à compter du 1er sept. 2016).

Nombre de recrutements réalisés au cours de la période considérée et origine des personnels

Professeurs : 8 : Cyril Bloch (mutation le 1er sept. 2011 depuis l'Université de Toulon) ; David Bosco (mutation le 1er sept. 2012 depuis l'Université de Nice) ; Marie Lamoureux (mutation le 1er sept. 2013 depuis l'Université de Toulon) ; Hugo Barbier (mutation le 1er sept. 2014 depuis l'Université de Nice) ; Denis Mouralis (mutation le 1er sept. 2015, depuis l'Université d'Avignon) ; Frédéric Buy (mutation le 1er sept. 2015, depuis l'Université d'Auvergne) ; Marie-Luce Demeester (changement de laboratoire au sein d'AMU courant 2016) ; Valérie-Laure Benabou (mutation le 1er sept. 2016). **Statuts précédents** : 1 changement de laboratoire et 7 mutations dont 6 anciens membres du CDE ayant réussi le concours d'agrégation.

MCF : 11 : Gaylor Rabu (recrutement le 1er sept. 2011) ; Alexis Albarian (recrutement le 1er sept. 2012) ; Nicolas Bronzo (recrutement le 1er sept. 2013) ; Anne-Claire Réglier (recrutement le 1er sept. 2014) ; Julia Heinich (recrutement le 1er sept. 2014) ; Guillaume Grundeler (recrutement le 1er sept. 2015) ; Péguy Larrieu (mutation IUT Vannes le 1er sept. 2012) ; Thierry Sebag (changement de laboratoire au sein d'AMU courant 2016) ; Sylvie Avignon (changement de laboratoire au sein d'AMU en 2016) ; Pierre-Dominique Cervetti (recrutement le 1er sept. 2016) ; Jean-Brice Tap (recrutement le 1er sept. 2016). **Statuts précédents** : 8 recrutements ; 1 mutation ; 2 changements de laboratoire.

Réalisations et produits de la recherche au cours de la période écoulée (1er janvier 2011 – 30 juin 2016) :

1) Publication en **2011** d'un **ouvrage collectif** intitulé « **Les principales clauses des contrats d'affaires** » aux éditions Lextenso, sous la direction des professeurs Jacques Mestre et Jean-Christophe Roda. Cet ouvrage

d'ingénierie contractuelle est le fruit d'un travail collectif réunissant près d'une cinquantaine d'enseignants chercheurs et doctorants du Centre de droit économique. Inédit, l'ouvrage propose une étude approfondie de plus de cent vingt clauses contractuelles relevant de toutes les disciplines du droit des affaires et intègre une dimension internationale et comparative.

2) Publication en **2013** d'un **ouvrage collectif** intitulé « **Droit et Innovation** » aux éditions des Presses universitaires d'Aix-Marseille, sous la direction du professeur Jacques Mestre et de Laure Merlan. En écho à la nature résolument pluridisciplinaire de l'Université d'Aix-Marseille, le Centre de droit économique a initié la rédaction de cet ouvrage consacré notamment aux interactions entre le Droit et les innovations scientifiques et techniques. Il regroupe 45 contributions dont la majeure partie a été rédigée par des membres du Centre de droit économique.

3) Publication **en 2013 d'un ouvrage collectif consacré au thème suivant : « Les fonds d'investissement** », sous l'égide du Centre de droit économique et la direction scientifique de Th. Granier, éditions Lamy, collection Axe droit, 2013, 395 pages. Une grande partie des contributions ont été rédigées par des membres du Centre de droit économique dans l'optique de démontrer qu'au-delà de l'internationalisation et de la spécialisation de l'utilisation des fonds d'investissement, il est possible de constater l'apparition d'un droit commun des fonds d'investissement.

4) Publication **en 2014 et 2015 de deux ouvrages collectifs : « Les nouveaux usages du brevet d'invention »,** publiés aux PUAM dans la collection « Innovation et Brevets » Tome I (2014) et Tome II (2016). Ces ouvrages dirigés par Jean-Pierre Gasnier et Nicolas Bronzo rassemblent de nombreuses contributions aussi bien internes qu'externes au CDE qui visent à éclairer les nouvelles relations entre brevet et innovation industrielle.

5) Publication en **2015** d'un **dossier collectif** consacré à la présentation de « **La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques** » au numéro 37 de la revue La semaine juridique entreprises et affaires 2015, sous la direction du professeur Dominique Velardocchio et de Vincent Perruchot-Triboulet. Ce dossier comprend de nombreux articles rédigés par des membres du Centre de droit économique et consacrés à l'analyse des dispositions économiques de la loi n°2015-990 du 6 août 2015. Ce dossier a été réalisé en collaboration avec le Centre de Droit Social, qui s'est chargé de l'analyse des dispositions d'ordre social de la loi dans le numéro qui a suivi.

Bilan quantitatif des publications de l'entité.

70 ouvrages individuels et collectifs, 24 dossiers et numéros spéciaux de revues, 553 articles de fond (et fascicules d'encyclopédies) et plus de 1000 commentaires de jurisprudence ont été publiées au cours de la période 2011 et 2016.

Indiquer les **5 publications majeures** de l'entité.

Par souci de cohérence les cinq publications majeures correspondent aux cinq faits marquants précédemment décrits.

1) Ouvrage collectif : *Les principales clauses des contrats d'affaires*, collectif sous l'égide du CDE et la direction de J. Mestre et J.-C. Roda, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011.
2) Ouvrage collectif : *Droit et Innovation*, collectif sous l'égide du CDE et la direction de J. Mestre et L. Merlan, PUAM, 2013.
3) Ouvrage collectif : *Les fonds d'investissement*, sous l'égide du CDE et la direction de T. Granier, Lamy, coll. Axe droit, 2013.
4) Dossier spécial revue : « La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », Dossier spécial sous l'égide du CDE et la direction de D. Velardocchio et V. Perruchot-Triboulet, *JCP* E 2015, n° 37 (oct. 2015).
5) Ouvrage collectif : *Les nouveaux usages du brevet d'invention*, sous l'égide du CDE et la direction de J.-P. Gasnier et N. Bronzo, Tome I (2014) et Tome II (2016), PUAM, coll. Innovation et Brevets.

Indiquer **au maximum 5 documents majeurs** (autres que les publications) produits par l'entité (par exemple : rapport d'expertise, logiciel, corpus, protocole, brevet en licence d'exploitation…)..

- Hugo Barbier (membre de l'équipe Droit des sociétés) était membre du groupe de travail mis en place par la Chancellerie pour préparer la réforme des valeurs mobilières complexes, du rachat d'actions de préférence et de l'article 1843-4 du code civil par l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014.
- Cyril Bloch (membre de l'équipe Obligations, Contrats) était membre du groupe de travail de l'Académie des sciences morales et politiques (Institut de France) chargé par le Garde des Sceaux d'élaborer un avant-projet de réforme du droit de la responsabilité civile (sous la dir. de F. Terré) et a participé à la rédaction par la Chancellerie de l'avant-projet de loi de réforme de la responsabilité civile rendu public le 29 avril 2016 par le Ministre de la Justice.
- Audition et rapports auprès du Ministère des sports. Deux rapports rédigés par J.-M. Marmayou et F. Rizzo, membres de l'équipe droit du sport du Centre de droit économique, consacrés au « *Statut juridique des agents sportifs. Éléments de réflexion pour une évolution* » et au « *Statut juridique des agents sportifs. La*

question particulière de la prohibition dite du double mandat », ont été remis au groupe de travail concernant « la régulation juridique et éthique du sport professionnel français ».

- Christian Scapel (membre de l'équipe Transports) était membre du groupe de travail mis en place en 2014 par la Chancellerie en vue de la rédaction de la partie règlementaire du livre 5 (transport maritime) du Code des transports (sous la dir. de Ph. Delebecque).
- David Bosco (membre de l'équipe Marchés, concurrence) codirige le Pôle Concurrence du réseau d'experts *Trans-Europe Experts* qui a notamment répondu à la consultation publique de la Commission européenne sur les recours collectifs (Réponse de *Trans Europe Experts* à la Consultation publique de la Commission européenne : « *Renforcer la cohérence de l'approche européenne en matière de recours collectifs* » *SEC (2011)173 final)*.

Indiquer **au maximum 5 faits illustrant le rayonnement ou l'attractivité académiques** de l'entité.

1) **Prix** : Prix Montesquieu 2012 attribué à l'ouvrage « Les principales clauses dans les contrats d'affaires », ouvrage collectif du CDE paru chez Lextenso, prix du Cercle Montesquieu récompensant le meilleur ouvrage français en droit des affaires.
2) **Colloques** : le CDE organise de très nombreux colloques aussi bien nationaux qu'internationaux (48 colloques nationaux et 11 colloques internationaux sur la période 2011-2016) qui ne peuvent être énumérés ici. On signalera par exemple, au titre des colloques à forte dimension internationale :
   - le colloque organisé par l'équipe Développement durable le 10 février 2012 sur le thème de « L'eau », intégré au programme du Forum Mondial de l'Eau accueilli à Marseille en 2012
   - le colloque des 4 et 5 avril 2012 organisé par l'équipe Banque, Finance sur le thème *Fonds et mondialisation - entre liberté d'investissement et régulation* »
   - le premier colloque sino-français de droit maritime organisé par l'équipe Transports le 11 décembre 2014 à la demande et en partenariat avec l'East University of Political Science and Law (Shanghai) avec la participation d'une dizaine de conférenciers chinois.
   - Le grand colloque « *La paix, un possible objectif pour les juristes de droit des affaires* » organisé à Aix les 3 et 4 octobre 2014 par le CDE, sous la direction et en l'honneur du doyen Jacques Mestre, avec la participation de nombreux et prestigieux universitaires, français et étrangers.
   - le colloque international annuel de l'Association Juris diversitas, organisé par l'équipe Droit comparé du CDE du 17 au 19 juillet 2014 sur le thème du droit comparé.
   - le colloque annuel de l'International Law Association (ILA) organisé par l'équipe Droit du sport le 4 décembre 2015, sur le thème « Sport et droit international ».
3) **Invitations à donner des conférences** : les enseignants-chercheurs du CDE sont régulièrement invités à l'étranger pour donner des conférences ou participer à des colloques dans leurs domaines d'expertise.
4) **Réseaux collaboratifs** : au-delà de l'adhésion de ses membres à des sociétés savantes, le CDE participe à plusieurs réseaux collaboratifs. A titre d'exemples :
   - l'équipe Droit du sport est membre fondateur de l'*International Platform of Sports Law Journals* (www.sportslawjournals.com) créée en 2011, qui regroupe les principales équipes de recherche en droit du sport en Europe ;
   - le responsable de l'équipe Marché, Concurrence dirige le Pôle Concurrence du réseau d'experts *Trans-Europe Experts*, créé en 2009 pour répondre à des appels d'offres et des consultations publiques de la Commission européenne ;
   - l'équipe transports est membre fondateur et participe à la direction de l'Institut Méditerranéen du Transport Maritime, qui réunit des universitaires et des professionnels autour du transport maritime.
5) **Cofinancements** : le CDE a activement participé à la création de plusieurs chaires dans le cadre de la Fondation AMU : Chaire « Innovation et brevets » AMU créée en 2013 ; Chaire « Economie sociale et solidaire » créée en 2015 ; Chaire « Responsabilité sociétale des entreprises et développement durable (RSE et DD) » créée en 2016 ; Chaire « Droit du sport et marketing évènementiel » (en cours).

Indiquer **au maximum 5 faits illustrant les interactions de l'entité avec son environnement socio-économique ou culturel**.

1) **Contrat de recherche industrielle ANR** : Participation de l'équipe Droit des transports au Projet ANR SARGOS (Système d'Alerte et Réponse Graduée Off Shore), 2010-2013. Ce projet visait à répondre au besoin de sécurisation des infrastructures offshore vis-à-vis des intrusions malveillantes par voie maritime. L'objectif était de concevoir et développer un système global d'alerte et de réponse graduée prenant en compte toute la chaîne de traitement depuis la détection d'une menace potentielle jusqu'à la mise en œuvre de la réaction, en prenant en compte les contraintes juridiques et règlementaires. L'expertise de l'équipe Droit des transports du CDE était sollicitée pour identifier, analyser puis agréger au système l'ensemble de ces contraintes juridiques et règlementaires. Budget : 2,5 M€, dont 80.000 euros pour le CDE. Participants industriels : DCNS, Rockwell Collins, CSSI ; Équipes de recherche : TéSA, Ecole des Mines de Paris et CDE.

2) **Projets AMIDEX** : le CDE a participé à deux projets AMIDEX : l'équipe Développement durable a participé au projet de recherche A*Midex SynTerCalM (Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises) ; l'équipe Banque, Finance a obtenu une Bourse Amidex « Académie d'Excellence – Collège Doctoral ».
3) **Création de plusieurs Chaires de recherche** dans le cadre de la Fondation AMU : Chaire « Innovation et brevets » AMU créée en 2013 ; Chaire « Économie sociale et solidaire » créée en 2015 ; Chaire « Responsabilité sociétale des entreprises et développement durable (RSE et DD) » créée en 2016 ; Chaire « Droit du sport et marketing évènementiel » créée en 2016
4) Les interactions de l'unité avec le monde socio-économique s'illustrent aussi par le développement des **financements de thèses par les entreprises partenaires** du CDE. Entre 2011 et 2016, le CDE a accueilli une dizaine de nouvelles thèses sous convention CIFRE.
5) Les interactions de l'unité avec le monde socio-économique et culturel s'illustrent enfin par la **politique éditoriale** très dynamique du Centre, à travers, d'une part, les quatre collections que ses équipes animent au sein des Presses Universitaires d'Aix-Marseille (entre 2011-2015, ces différentes collections se sont enrichies d'une quarantaine de nouveaux ouvrages) et, d'autre part, les revues spécialisées qu'animent deux de ses équipes, l'une en droit du sport (Cahier de droit du Sport), l'autre en droit maritime et des transports (Revue Scapel).

Indiquer **les principales contributions de l'entité à des actions de formation**.

- Tous les masters 2 adossés au Centre (liste ci-dessous) bénéficient de conférences d'**initiation à la recherche** animées par des enseignants-chercheurs du CDE. En outre, certains d'entre eux organisent régulièrement des **colloques, conférences ou workshops avec la participation des étudiants**.
- **Séminaires mensuels de suivi des doctorants** : le CDE organise chaque mois, sous la responsabilité de Denis Mouralis, un séminaire réunissant les doctorants et des enseignants-chercheurs du Centre : deux doctorants du centre exposent leurs travaux puis une discussion s'engage avec leurs pairs et les enseignants-chercheurs présents.
- **Les ateliers de droit économique (trimestriels)** : le Centre de droit économique et l'Institut de Droit des affaires ont mis en place depuis 2014 des workshops réguliers (environ 4 par an) auxquels assistent les doctorants et enseignants-chercheurs du CDE : un professeur extérieur vient à Aix exposer de façon approfondie une théorie qu'il a élaborée sur un sujet de droit économique ; son point de vue est ensuite confronté à l'analyse d'un collègue aixois qui a également travaillé sur le sujet (le « discutant »), puis une discussion s'engage avec les doctorants et enseignants-chercheurs qui y assistent.
- **Conférences de lectures des doctorants** (sous l'égide de l'Association des doctorants du CDE créée en 2016) : les doctorants se réunissent régulièrement pour des conférences de lecture au cours desquelles un doctorant volontaire présente l'œuvre d'un auteur à ses pairs.
- **Petits déjeuners débats des doctorants** (sous l'égide de l'Association des doctorants du CDE créée en 2016) les doctorants invitent un expert pour présenter un thème, puis une discussion s'engage entre les doctorants et le conférencier
- Enfin, l'importante **activité éditoriale** du CDE (revues et collections d'ouvrages aux PUAM) offre des tribunes privilégiées aux doctorants et jeunes docteurs du CDE qui ont ainsi toutes les facilités pour publier de manière régulière en parallèle de leurs thèses.

** Liste des masters 2 de droit des affaires adossés au CDE : M2 recherche « Droit économique », M2 recherche « Propriété intellectuelle et nouvelle technologie » ; M2 pro « Ingénierie des sociétés », M2 pro « Droit des affaires internationales », M2 pro Propriété intellectuelle et nouvelles technologie », M2 pro « Environnement et développement durable », M2 pro « Droit et management du transport aérien » ; M2 pro « Droit maritime » ; M2 pro « Droit des transports terrestres », M2 pro « droit du sport ».*

ANNEXE 1 BIS. – EXECUTIVE SUMMARY

Group C: 2016-2017 evaluation campaign

Executive summary of the unit

Research unit

Centre for Economic Law (EA 4224)

Unit name : Centre for Economic Law EA n° 4224 (Aix-Marseille University)

Name of the unit director for the current contract : Cyril Bloch and Fabrice Rizzo

Unit workforce

Professors, researchers: 36
Professors, researchers (associates): 3
Technicians, engineers and other staff: 1
Post-doctoral and doctoral students: 14

Staff Who Have Left the Unit During the Current Contract

Professors: 9 : Jean Vergès (retirement on 1 Sept. 2015) ; Jacques Audier (retirement on 15 Dec. 2011) ; Gérard Blanc (retirement on 31 Dec. 2013 ; professor emeritus since this date) ; Jacques Mestre (retirement on 31 Dec. 2014) ; Michel Buy (retirement on 31 Dec. 2014, professor emeritus since this date) ; Didier Poracchia (transfer to Paris 1 University on 1 Sept. 2014) ; Bernard Pestel (retirement on 1 Sept. 2015) ; Marie Lamoureux (internal transfer in a different research unit in AMU in 2016) ; Dominique Velardocchio (internal transfer in a different research unit in AMU in 2016).

Lecturers (MCF): 9 : Frédéric Buy (agrégation, transfer on 1 Sept. 2011) ; Marie Lamoureux (agrégation, transfer on 1 Sept. 2011) ; Christian Scapel (retirement on 1 Sept. 2011) ; Nancy Vignal (detachement in New-Caledonia since 1 Sept. 2013) ; Jean-Charles Taverni (retirement on 1 Sept. 2014) ; Jean-Christophe Roda (agrégation, transfer on 1 Sept. 2015) ; Julia Heinich (agrégation, transfer on 1 Sept. 2015) ; Laure Merlan (internal transfer in a different research unit in AMU in 2016) ; Nicolas Bronzo (non active status, effective on 1 Sept. 2016).

Number of Recruitments Carried out During the Reporting Period and Where the Staff Comes From

Professeurs : 8 : Cyril Bloch (transfer on 1 Sept. 2011) ; David Bosco (transfer on 1 Sept. 2012) ; Marie Lamoureux (transfer on 1 Sept. 2013) ; Hugo Barbier (transfer on 1 Sept. 2014) ; Denis Mouralis (transfer on 1 Sept. 2015) ; Frédéric Buy (transfer on 1 Sept. 2015) ; Marie-Luce Demeester (internal transfer from a different research unit of AMU in 2016) ; Valérie-Laure Benabou (transfer on 1 Sept. 2016). **Previous status**: 1 internal transfer and 7 transfers including 6 members of the unit passing the agregation (1 University of Versailles – 2 University of Nice –2 University of Toulon – 1 University of Auvergne – 1 University ofAvignon).

Lecturers (MCF) : 11 : Gaylor Rabu (recruitment on 1 Sept. 2011) ; Alexis Albarian (recruitment on 1 Sept. 2012) ; Nicolas Bronzo (recruitment on 1 Sept. 2013) ; Anne-Claire Réglier (recruitment on 1 Sept. 2014) ; Julia Heinich (recruitment on 1 Sept. 2014) ; Guillaume Grundeler (recruitment on 1 Sept. 2015) ; Péguy Larrieu (transfer IUT Vannes on 1 Sept. 2012) ; Thierry Sebag (internal transfer in a different research unit in AMU in 2016) ; Sylvie Avignon (internal transfer in a different research unit in AMU in 2016) ; Pierre-Dominique Cervetti (recruitment on 1 Sept. 2016) ; Jean-Brice Tap (recruitment on 1 Sept. 2016). **Previous status**: 8 recruitments; 1 transfer; 2 internal transfers in a different research unit in AMU.

Research Products and Achievements over the Reporting Period (1 January 2011 - 30 June 2016):

1) Publication in 2011 of a collective book entitled **"the main clauses in business contracts"**, published by Lextenso, under the supervision of professors Jacques Mestre and Jean-Christophe Roda. This publication about contractual engineering is the result of a collective work bringing together almost 50 professors, researchers and Post-doctoral

and doctoral students belonging to the Centre for Economic Law. This Innovative work offers a deep study of nearly a hundred and twenty clauses covering every topic of business law and includes international and comparative law.

2) Publication in 2013 of a collective book entitled « **Law and innovation** » published by Presses universitaires d'Aix-Marseille, under the supervision of professor Jacques Mestre and Laure Merlan. Echoing the transdisciplinary nature of the University of Aix-Marseille, this book focuses on the interplays between law and scientific and technical innovations. It gathers 45 contributions, most of them coming from members of the Centre for Economic.

3) Publication in 2013 of a collective book focusing on « **Investment funds**», under the supervision of Th. Granier, éditions Lamy, collection Axe droit, 2013, 395 pages. Most of the contirbutions have been writen by members of the Economic Law Unit. The purpose is to show that, beyond the globalization and the specialization of investment funds, a real common field of rules are emerging to govern those funds.

4) Publication in 2014 and 2015 of two collective books : "new utilisations of patents", published by PUAM in the collection "Innovation and Patents", volume I (2014) and volume II (2016). Those books, supervised by Jean-Pierre Gasnier and Nicolas Bronzo, gather numerous contributions, by members of the Centre for Economic Law Unit and by external authors, aiming at exploring the new bounds between patent and industrial innovation.

5) Publication in 2015 of a collective file focusing on the description of the Macron bill of 6 August 2015, for growth, work, and equality of chance in business, published in issue 37 of *La semaine juridique entreprises et affaires* 2015, under the supervision of professor Dominique Velardocchio and Mr. Vincent Perruchot-Triboulet. This file includes numerous contributions written by members of the Centre for Economic Law and is dedicated to the analysis of the economic rules of the bill n°2015-990 of 6 August 2015. This file has been realized with the help of the Centre for Social Law, which handled the analysis of the provisions concerning labor law.

Quantitative Overview of the Unit's Publications.
70 books, 24 special folders journals, 553 substancial articles, over a thousand cases reviews must be mentionned for the period between 2011 and 2016.

Please state the unit's **5 major publications**

For the sake of consistency, the 5 major publications matches the 5 major events described above.

1) Collective book entitled **"the main clauses in business contracts"**, published by Lextenso, under the supervision of professors Jacques Mestre and Jean-Christophe Roda, members of the Centre for Economic Law, 2011.
2) Collective book entitled « **Law and innovation** » published by Presses universitaires d'Aix-Marseille, under the supervision of professor Jacques Mestre and Laure Merlan, members of the Centre for Economic Law, PUAM, 2013.
3) Collective book focusing on « **Investment funds**», under the supervision of Th. Granier, éditions Lamy, collection Axe droit, 2013, 395 pages
4) Special file focusing on the description of the Macron Law of the 6 of august 2015, for growth, work, and equality of chance in business, published in the numbre 37 of La semaine juridique entreprises et affaires 2015, under the supervision of professor Dominique Velardocchio and Mr. Vincent Perruchot-Triboulet
5) Collective books : "new utilisations of patents", published by PUAM in the collection "Innovation and Patents", volume I (2014) and volume II (2016). under the supervision of Jean-Pierre Gasnier and Nicolas Bronzo, Economic Law Unit.

Please state **5 major documents at the most** (other than publications) that the unit has produced (e.g.: expert appraisal report, software, corpus, protocol, operating licence patent, etc.).

- David Bosco (member of the research team "Market, Competition") co leading the Competition division of the expert network *Trans-Europe Experts*, which has for exemple responded to the public consultation launched by the European Commission on class actions (Response from *Trans Europe Experts* to the public consultation launched by the European Commission: "Strengthening coherence on class actions"» *SEC (2011)173 final)*.
- Cyril Bloch (member of the research team Obligations, Contracts) was member of the working group of the Académie des sciences morales et politiques (Institut de France), instructed by the ministry of justice to develop a draft bill on tort law reform (under the supervision of François Terré) and actively took part in the elaboration of the final draft by the Minsistry of Justice concerning the tort law reform, made public on April 29th, 2016, by the Minsistry of Justice.
- Hugo Barbier (member of the research team Company Law) has been a member of the working group gathered by the Minsitry of Justice to anticipate the reform concerning complex transferable securities, preferred shares buyback, and the article 1843-4 of the civil code by the "ordonnance" n° 2014-863 du 31 juillet 2014.
- Hearing and report to the Minstry of Sports. two reports written by J.-M. Marmayou et F. Rizzo, members of the group Sports Law, belonging to the Economic Law Unit, and concerning "legal status of the sport agents. Pieces of reflexion for an evolution" and "legal status of the sport agents. The specific question of

prohibition of dual mandate", have been handled to the working team on "legal egulation and ethic in professional sport in France".

- Christian Scapel (member of the research team Transportation) was member of the working group created by the Ministry of Justice for the purpose of writing the Executive part of the Book 5 (maritim transport) of the Transport Code (under the supervision of Ph. Delebecque).

Please state **no more than 5 facts illustrating the academic appeal or reputation** of the unit

1) **Awards**: 2012 Montesqieu Award to the book **"the main clauses in business contracts"**, published by Lextenso, collective book of the Economic Law Unit, award given by the Cercle Montesquieu to the best french book concerning business law.
2) **Symposia**: the Centre for Economic Law organises numerous symposia, national, as well as international (48 national symposia and 11 international ones between 2011 and 2016), which cannot be listed here. We will underline, as exemples, those very international symposia:
   - symposium organized by the group Sustainable development, on February 10th, 2012, on the theme "Water", integrated in the program of the World Forum on Water hosted by Marseille in 2012
   - 2012, April 4th and 5th : symposium organized by the group Bank, Finance, on the theme *Funds and globalization: between liberty to invest and regulation*
   - Yearly international symposium of the Association Juris diversitas, organized by the group Comparative Law of the Centre on July 17th to 19th, 2014, on comparative law.
   - first French-Chinese symposium of maritime law organised by the team Transportation on December 11th, 2014 at the request and along with East University of Political Science and Law (Shanghai), with participation of a dozen chineses lecturers.
   - yearly symposium of the International Law Association (ILA) organised by the group Sports law on December, 4th, 2015, on the theme "Sport and International Law"
3) **invitations to give conferences**: professors and resarchers of the Centre for Economic law are regularly invited abroad to give lectures or participate in symposia in their field of expertize.
4) **collaborative networks**: beyond membership in scholarly societies, the Centre for Economic Law participates in several collaborative networks. To give some exemples :
   - lthe group Sports Law is a founding member of the *International Platform of Sports Law Journals* (www.sportslawjournals.com) created in 2011, which gather the main researche group in Sports Law ;
   - the manager of the group Market Competition runs the Division Competition of the expert network *Trans-Europe Experts* created in 2009 to respond to tendering procedures and public consultations of the European Commission
   - the team Transportation is a founding member of and helps to lead the Mediteranean Institut of Maritime Shipping, gathering members of universities and professionnals around maritime transportation.
5) **joint funding**: the Economic Law Unit has participated in the creation of several professorhips in the frame of AMU Foundation: Professorship "Patent and Innovation" AMU created in 2013; Professorship " Social and solidarity economy" in 2015; Professorship "Corporate responsibility and sustainable development" in 2016; Professorship "Sports law and event marketing" (pending).

Please state **no more than 5 facts illustrating the unit's interactions with its socioeconomic or cultural environment**

1) **ANR Industrial contract**: the team Transportation Law has been involved in the project ANR SARGOS (Alert system and progessive response off shore) 2010-2013. This project aimed at answering the need to secure offshore infrastructures from malicious intrusion by sea. The point was to design and develop a complete warning system taking into consideration the whole chain of treatment since the detection of a potential threat to the concrete response, regarding legal and regulatory constraints. The members of the Transportation Law team of the Centre for Economic Law were asked to identify, analyse, then include to the system the whole legal and regulatory constraints. Budget: 2,5 M€ of which 80 000 euros to the Centre for Economic Law. Industrial participants: DCNS, Rockwell Collins, CSSI ; Research teams: TéSA, Ecole des Mines of Paris and Economic Law Unit.
2) **AMIDEX Project:** the Centre for Economic Law has taken part in two AMIDEX projects: the group Sustainable development has participated to the project A*Midex SynTerCalM (Synergy on the Calanques Marseillaises area); the group Finance Banking economy has obtained a research scholarship Amidex « Académie d'Excellence – Collège Doctoral.
3) **Creation of numerous research professorships** as a part of AMU Foundation: "Patent and Innovation" AMU, created in 2013; "Social and solidarity economy" Professorship created in 2015 ; Corporate responsibility and sustainable development" Professorship created in 2016 ; "Sports law and event marketing" Professorship created in 2016.
4) The interactions of the unit with the socio-economic world can also be illustrated by the funding of PhD thesis by associated corporations. Between 2011 and 2016, the Economic Law Center has welcomed a dozen of new thesis under the CIFRE system.
5) The interactions of the unit with the socio-economic world can finally be illustrated by its very intense publishing policy, trough, on one hand, four collections of Presses Universitaires d'Aix-Marseille managed by

the different teams of the Centre (between 2011-2015, those different collections have been enriched by forty new books), and on the other hand, specialized reviews managed by the teams, one in Sports Law (Cahier de droit du Sport), the other in Maritime and Shipping Law (Scapel Review).

Please state **the unit's main contributions to training actions**

- Every Master 2 under the supervision of the Unit (listed below) benefits from **seminars about research methodology**, given by researchers belonging to the Unit. Furthermore, some of them hold, on a regular basis, symposia, lectures and workshops with the participation of students.
- **Monthly seminars followed by PhD students**: the Centre for Economic Law Unit organises every month, under the supervision of Denis Mouralis, a seminar gathering PhD students and researchers and professors of the Unit: two PhD students present their work, then a brainstorm is launched by their peers and the professors attending.
- **Economic Law Workshops (quarterly)**: the Centre for Economic Law and the Business Law Institute have set up, in 2014, regular workshops (around 4 a year) attended by PhD students, professors and researchers of the Centre: one external professor comes to Aix to develop a theory that he or she has elaborated on a specific topic regarding Economic Law; his or her point of view is then challenged with the analysis of an Aix peer who has also worked on this topic, then a discussion is initiated with the PhD students, professors and researchers attending.
- **Reading lectures organized by PhD students** (under the supervision of the Phd students association of the Centre for Economic Law created in 2016): the PhD students gather regularly to discuss a reading that one of them has voluntarily decided to present to his/her peers.
- **Debate lunch of PhD students**: (under the supervision of the Phd students association of the Economic Law Center created in 2016) Phd students invite an expert to present a specific theme, then a discussion is initiated between the lecturer and the PhD students.
- Finally, the huge publishing activity of the Centre for Economic Law (law journals and books of PUAM) offers a special voice to Phd students and junior PhDs of the Unit, which thus have a great opportunity to publish regularly in parallel to their thesis.

** List of the business law masters leaned on the Unit: M2 Research "Economic Law", M2 Research "Intellectual properties and new technologies", M2 Professional "Company law engineering", M2 Professional "International business law", M2 Professional "Intellectual properties and new technologies", M2 Professional "Environnement and sustainable development", M2 Professional "Air transport law and management" M2 Professional "Maritime Law" M2 Professional "Ground transportation law" M2 Professional "Sports law".*

ANNEXE 2. – ÉQUIPEMENTS, PLATEFORMES

1. Locaux

Le Centre de droit économique dispose de locaux propres ainsi que de locaux partagés avec l'Institut de Droit des Affaires (institut de formation), pour une surface totale de 373 m^2 comprenant 11 bureaux et 2 salles de réunion :

- Locaux propres au Centre de Droit Économique (140 m^2) : 1 Secrétariat, 1 double bureau de direction, 5 bureaux enseignants-chercheurs.
- Locaux partagés avec l'Institut de Droit des Affaires (54 m^2) : 1 salle de travail (environ 20 places), spécialement affectée aux doctorants du centre en pratique.
- Locaux propres à l'Institut de Droit des affaires (env. 179 m2) : 1 Salle de réunion (Salle Gérard Cas, 30 places), 1 secrétariat (*open space*), 1 grand bureau de direction, 2 bureaux enseignants-chercheurs.

La répartition initiale des locaux affectés en propre au CDE et à l'IDA n'a cependant jamais eu de réalité en pratique. En effet, les deux structures fonctionnant en parfaite synergie et avec les mêmes équipes, tous les locaux sont depuis l'origine considérés comme partagés et leur affectation est décidée en parfaite harmonie entre les directions du CDE et de l'IDA, en fonction de leurs besoins respectifs ou communs.

Le Centre dispose par ailleurs d'un accès privilégié à la bibliothèque René Cassin qui est mutualisée entre les différents laboratoires accueillis à l'espace Cassin.

2. Équipements

- Enseignants-chercheurs : répartis dans 9 bureaux, dans lesquels chaque enseignant-chercheur dispose d'un bureau individuel, d'une armoire et d'un ordinateur fixe ou portable. Les ordinateurs sont connectés à l'imprimante grands-tirages de la salle de travail.
- Doctorants : la salle de travail a été rendue disponible aux doctorants du Centre en 2012. Celle-ci est équipée d'une imprimante grands-tirages connectée à 5 ordinateurs disponibles dans la salle ainsi qu'aux ordinateurs des enseignants chercheurs et du secrétariat. La salle dispose accessoirement de 6 armoires-bibliothèques contenant des ouvrages mis à disposition par les enseignants-chercheurs.

Ordinateurs	Enseignants-chercheurs : 15 fixes, 7 portables Doctorants : 5 fixes Secrétariat : 1 fixe Invités : 1 portable
Bureaux	20
Imprimantes	2 grands tirages 1 couleur 2 pour les directeurs
Vidéo-projecteur	2 (un mobile, un fixé en salle de réunion)
Caméra	1

- Bibliothèque René Cassin : la bibliothèque (600 m^2 sur 2 étages et 79 places de lecture) met à disposition des étudiants de Master 2, des doctorants et des enseignants-chercheurs 22 737 volumes, 156 périodiques en cours d'abonnement et 1 362 thèses appartenant à 7 centres de recherches, dont le Centre de Droit économique.

Ordinateurs	5 mis à disposition des usagers
Imprimante	1 connectée aux postes informatiques

3. Plateformes numériques

- Centre de recherche : depuis 2016, le centre développe un site internet hébergé par Aix Marseille Université (cde.univ-amu.fr). Le Centre est également présent sur les réseaux sociaux (https://fr-fr.facebook.com/cdeaix/).
- Enseignants-chercheurs, doctorants, personnel administratif : chaque membre du centre dispose d'un accès à l'Environnement Numérique de Travail (ENT) avec une adresse mail personnelle et un accès individuel à l'ensemble des ressources électroniques de documentation de l'Université.

4. Plateformes documentaire

- Bibliothèque René Cassin (espace Cassin) : associée au Service Commun de Documentation d'Aix-Marseille Université, la bibliothèque René Cassin regroupe les fonds documentaires des laboratoires localisés à l'espace Cassin. Elle dispose en outre de toutes les ressources en ligne de l'Université d'Aix-Marseille : Fonds documentaire d'Aix-Marseille Université (AMU), catalogue électronique (KOHA), SUDOC (Catalogue collectif des bibliothèques de l'enseignement supérieur), accès à de nombreuses banques de données payantes nationales (Dalloz.fr, Dalloz Bibliothèque, Lexis-Nexis Juris-Classeur, Lextenso, Lamyline, Dictionnaires permanents, Doctrinal, Doctrinal plus) et internationales (Westlaw, HeinOnline, Oxford Journals Archives ISTREX, Proquest Dissertations & Theses).
- Bibliothèque de Droit Privé (2^{e} étage du bâtiment principal) : la bibliothèque de Droit privé est associée à la Faculté de Droit et de Science Politique. Bénéficiant d'un fond documentaire important et actualisé en droit privé, les membres du Centre de Droit Économique y sont en pratique restés très attachés. C'est ce qui explique que le Centre de Droit Économique et deux de ses équipes internes (Droit maritime, aérien et des transports, d'une part, droit du sport, d'autre part) contribuent chaque année à son financement.

Nota : Trois équipes du Centre disposent de locaux, équipements et plateformes documentaires qui leur sont propres, qu'elles utilisent aussi bien au titre de leurs activités de recherche que de formation. À Aix-en-Provence (site Schuman), l'équipe de Droit maritime, aérien et des transports dispose ainsi d'un secrétariat, de deux bureaux et de deux bibliothèques (l'une spécialisée en droit maritime, l'autre en droit aérien) au deuxième étage du Bâtiment principal de la Faculté de Droit. À Marseille (site Canebière), les équipes Droit du sport et Droit du développement durable disposent également de locaux dédiés : un secrétariat partagé et quatre bureaux enseignants-chercheurs.

ANNEXE 3. – ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

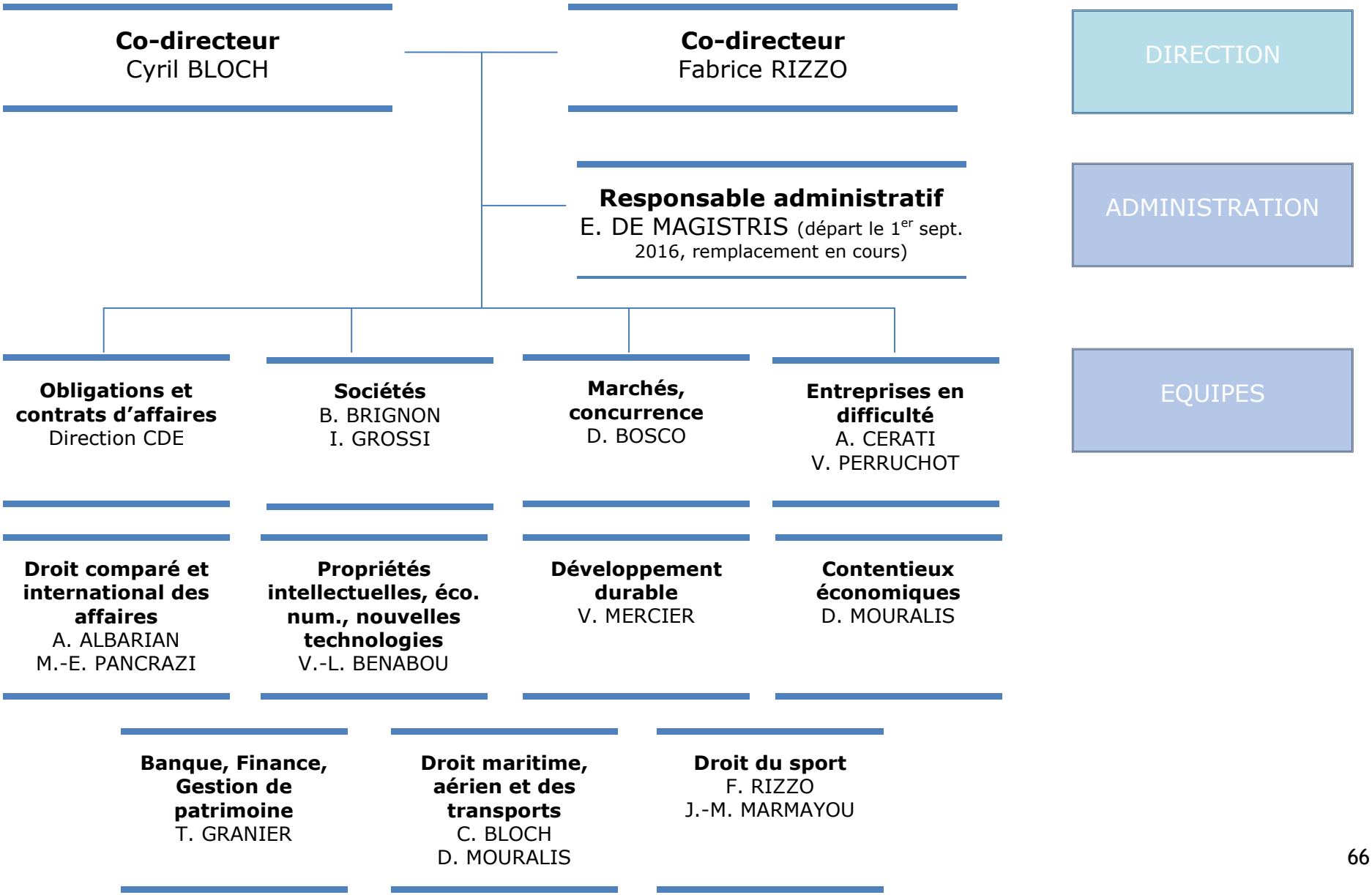

ANNEXE 4. – RÈGLEMENT INTÉRIEUR

AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

Règlement intérieur du Centre de Droit Économique (Équipe d'Accueil EA « 4224 »)

Créé en 1983, le Centre de Droit Économique (ci-après dénommé CDE) s'est donné pour objectif de promouvoir et de développer la recherche universitaire en droit économique et de travailler à cette fin en étroite collaboration avec les professionnels du droit des affaires et avec les entreprises, notamment avec celles de la Région PACA mais aussi avec celles ayant leur siège dans d'autres territoires.

Il a pour mission d'organiser une recherche collective et de valoriser les recherches individuelles de ses membres dans les matières fondamentales du droit économique, tout en étant également attentif à celles conduites dans les secteurs émergents de ce droit.

Le Centre de Droit Économique a son siège à Aix-en-Provence dans l'Espace Cassin, au 3 avenue Robert Schuman. Son administration est également concentrée sur ce même site.

Article 1. Structuration scientifique

Le Centre de Droit Économique est une structure universitaire qui a présentement le statut d'équipe d'accueil.

Ses activités de recherche s'articulent autour de différents axes de recherches, tels que, notamment : contrats d'affaires, commerce international, concurrence, droit économique comparé, énergie, environnement, sociétés, sport, transports, entreprises en difficulté, propriété intellectuelle… Les travaux collectifs conduits dans ces différents domaines du droit économique peuvent être animés par des équipes internes non cloisonnées, librement composées en fonction des expertises et de la volonté de chacun des membres du centre.

Article 2. Composition

Le Centre de droit économique comprend :

- les professeurs et maîtres de conférences titulaires, stagiaires et associés en poste à AMU, ayant fait le choix de s'y rattacher et ayant été acceptés par l'EA ;
- les doctorants conduisant un travail de thèse sous la direction d'un des enseignants-chercheurs du CDE ;
- les membres du personnel administratif rattachés au Centre de droit économique.

Article 3. Direction

3.1 Modes de direction

Le CDE est dirigé par un directeur ou par deux codirecteurs, éventuellement assisté(s) d'un ou plusieurs directeur(s) adjoint(s) désigné(s) par le directeur ou les codirecteurs.

3.2 Mode d'élection

Le directeur (ou les codirecteurs) et le(s) directeur(s) adjoint(s) sont des enseignants-chercheurs titulaires habilités à diriger les recherches (HDR) membres du centre de droit économique.

Le directeur ou les codirecteurs est (sont) élu(s) pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois par les professeurs et maîtres de conférences titulaires, stagiaires et associés membres du CDE, au scrutin uninominal à deux tours (l'acte unique de candidatures pour une codirection est considéré comme formant une seule et même candidature au sens du présent scrutin).

Les candidatures écrites doivent être déposées au moins huit jours avant l'élection auprès du secrétariat du(s) directeur(s).

Les candidatures pour une codirection sont déposées par acte unique.

Le directeur ou les codirecteurs obtenant la majorité absolue des voix (la moitié des suffrages plus une voix) au premier tour est(sont) élu(s). Dans le cas contraire, un second tour est organisé entre les deux candidatures ayant obtenu les meilleurs résultats au premier tour. Au deuxième tour, l'obtention de la majorité simple suffit.

Le vote a lieu à bulletins secrets et nul ne peut détenir plus de deux procurations, sans qu'il soit tenu compte de l'appartenance à un quelconque collège.

En cas de démission du directeur ou des codirecteurs ensembles, ou de vacance de la direction, une élection doit être organisée dans les trois mois selon les modalités précédemment décrites. Le Doyen de la faculté de droit et de science politique est chargé de mettre en place cette élection. À défaut d'une élection dans le délai, le Président de l'université nomme un administrateur provisoire. Ce dernier est chargé de l'organisation de l'élection d'un nouveau directeur dans le délai de deux mois éventuellement reconductible par le Président de l'université.

En cas de codirection, la démission d'un des codirecteurs ou la vacance de sa charge ne donne pas lieu à une nouvelle élection.

Les directeurs adjoints sont librement choisis par le directeur (ou les codirecteurs). Ils peuvent être démis de leurs fonctions dans les mêmes conditions.

3.3 Rôle et prérogatives de la direction

La Direction (le directeur ou les codirecteurs) du CDE représente le Centre auprès de l'Université. Elle est également l'interlocuteur privilégié du Centre auprès des pouvoirs publics, des entreprises et des professionnels du droit.

Elle anime et coordonne l'activité scientifique du centre. A ce titre, elle élabore notamment le projet scientifique du CDE et établit au minimum un rapport d'activités tous les ans. Chaque projet, chaque rapport doit faire l'objet d'une discussion en Conseil de laboratoire, et chaque rapport doit être transmis à la direction de la recherche de l'Université.

Elle prépare et organise les réunions du Centre et inspire les grandes orientations de la recherche collective. Elle s'emploie également à assurer la participation de chacun à la vie harmonieuse du Centre et reste par ailleurs attentive aux légitimes aspirations du personnel administratif.

Elle assume la responsabilité de la gestion administrative et financière du CDE. Elle est chargée à ce titre de gérer, par délégation du Président de l'Université, les ressources financières du CDE.

Le ou les directeurs adjoints assistent la Direction dans ces différentes fonctions, et peuvent se voir confier des fonctions spécifiques comme par exemple la charge des relations internationales, des contrats de recherches, des publications (notamment aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille), de l'animation de la vie doctorale du CDE…

3.4 Répartition des rôles en cas de codirection

Dans tous les scrutins ou pour toute décision où doit s'exprimer la voix de la Direction, les codirecteurs agissent d'un commun accord ou, à défaut, à la majorité. En cas d'égalité, la position du plus ancien dans le grade le plus élevé s'impose.

Article 4. Conseil de laboratoire

4.1 Composition

Le conseil de laboratoire comprend les membres suivants :

- l'ensemble des Maîtres de conférences et professeurs titulaires, stagiaires et associés du CDE.
- un représentant du personnel administratif, éventuellement élu par ses pairs si le personnel administratif du CDE comprend plusieurs membres ;
- deux doctorants élus par leurs pairs.

Pour l'élection des représentants des doctorants et du personnel administratif, les candidats doivent faire acte de candidature par lettre remise au directeur au plus tard sept jours francs avant la date de l'élection. Pour le collège des doctorants, chaque électeur insère dans son bulletin de vote le nom d'un à deux candidats. Pour le collège du personnel administratif, chaque électeur insère dans son bulletin de vote le nom d'un candidat. Sont élus les candidats qui ont obtenu le plus de voix. En cas d'égalité de voix entre des candidats, un tirage au sort est organisé. La durée du mandat est de quatre ans, non renouvelable pour les représentants des doctorants, renouvelable pour le représentant du personnel administratif. En cas de vacance il est procédé à une nouvelle élection dans les conditions précitées.

4.2 Rôle

Le conseil de laboratoire est consulté sur les grandes orientations de la recherche collective.

Il connaît également des différents appels d'offre dans le domaine de la recherche.

Il est consulté par la Direction du CDE sur toute question intéressant la recherche collective, notamment sur :

- l'état, le programme, la coordination des recherches ;
- le budget et notamment les moyens budgétaires à demander par le CDE et la répartition internes de ceux qui lui sont alloués ;
- la politique des contrats de recherche concernant le CDE ;
- la politique de transfert de technologie et la diffusion des recherches du CDE ;
- la gestion des ressources humaines et en particulier les demandes de création de postes (contrats doctoraux, Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, Maîtres de conférences, Professeurs) formulées par le CDE, et la composition des comités de sélection ;
- la politique de formation par la recherche et de recrutement des doctorants contractuels ;
- les conséquences à tirer de l'avis formulé par les experts du ministère de tutelle ;
- l'attribution de la qualité de membre du CDE ;
- toute mesure relative à l'organisation et au fonctionnement du centre de recherche et susceptible d'avoir des conséquences sur la situation et les conditions de travail des membres et/ou du personnel.

S'agissant des questions relatives aux ressources humaines, le Conseil de laboratoire siège en formation restreinte aux maîtres de conférences et professeurs titulaires, stagiaires et associés.

4.3 Modalités de fonctionnement

Le conseil de laboratoire se réunit au moins une fois tous les trois mois à la demande du directeur (ou des codirecteurs) ou du quart au moins de ses membres.

L'ordre du jour est fixé par la direction (directeur ou codirecteurs) qui, le cas échéant, doit inscrire la ou les questions dont l'inscription est demandée par un quart au moins de ses membres.

Il statue à la majorité des membres présents, la voix de la Direction étant prépondérante en cas de partage égal. Il ne peut valablement statuer que si au moins un quart de ses membres sont présents.

Il est présidé par le directeur ou les codirecteurs du CDE. Le conseil désigne en son sein un secrétaire qui assure un compte-rendu de séance.

Article 5. Assemblée générale

L'assemblée générale du Centre de Droit économique comprend tous les membres du CDE tels que précisés à l'article 2.

Elle se réunit au moins une fois par an, à la demande de la Direction.

Si l'assemblée générale n'était pas ainsi spontanément convoquée, un quart de ses membres pourrait en provoquer la réunion dans les quinze jours de la manifestation de ce souhait.

L'assemblée générale est informée par la Direction des grandes décisions prises au cours des mois passés. Elle peut valablement débattre de toute question intéressant directement la vie du Centre, mais n'a pas de pouvoir délibératif.

Article 6. Hygiène et sécurité

La Direction du Centre veille à la sécurité et à la protection des personnes placées sous son autorité et assure la sauvegarde des biens du Centre. Elle doit s'assurer que le personnel, notamment les nouveaux entrants, ont bien reçu une formation à la sécurité et, le cas échéant, une formation spécifique adaptée à leur poste de travail.

Toutes les questions relatives à l'hygiène et la sécurité sont traités au sein du conseil de laboratoire.

Article 7. Budget

Un projet de budget du CDE est établi à l'initiative de la Direction. Le conseil de laboratoire statue sur ce projet, et la Direction veille ensuite à sa bonne exécution.

Article 8. Diffusion des résultats scientifiques

Le CDE s'efforce de valoriser au mieux les travaux de ses chercheurs.

La Direction veille par ailleurs à ce que les chercheurs membres du Centre respectent la charte de publication d'AMU et fassent apparaître leur appartenance au CDE.

Article 9. Missions

Tout agent se déplaçant pour l'exercice de ses fonctions, doit être en possession d'un ordre de mission établi préalablement au déroulement de la mission.

Ce document est obligatoire du point de vue administratif et juridique ; il assure la couverture de l'agent au regard de la réglementation sur les accidents de service.

Article 10. Respect de la laïcité

Le règlement intérieur du CDE procède ici par renvoi à l'article 2 (principe de neutralité et de laïcité) du règlement intérieur d'AMU.

Article 11. Éventuelles modifications du règlement intérieur

Le présent règlement intérieur peut être modifié par le conseil de laboratoire du CDE, statuant dans les conditions prévues à l'article 4.3.

ANNEXE 5. – LISTE DES RÉALISATIONS ET PRODUITS DE LA RECHERCHE

Sommaire de l'annexe 5

1. PRODUCTION SCIENTIFIQUE 72
1.1. – Production scientifique collective des équipes 72
1.2.1. Equipe « Obligations et contrats d'affaires » 72
1.2.2 Equipe « Sociétés » 72
1.2.3. Équipe « Entreprise en difficulté » 73
1.2.4. Équipe « Propriétés intellectuelles, économie numérique » 73
1.2.5 Équipe « Marchés, Concurrence » 74
1.2.6. Équipe « Droit maritime, aérien et des transports » 74
1.2.7. Équipe « Droit du sport » 75
1.2.8. Équipe « Environnement et développement durable » 76
1.2.9. Équipe « Banque, finance, patrimoine » 77
1.2. – Production scientifique individuelle des membres 77
1.1.1. Ouvrages 77
1.1.2. Articles 80
1.1.3. Commentaires de jurisprudence 97
2. LES INDICES DE RAYONNEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ ACADÉMIQUES 135
2.1. Unité 135
2.2. Équipes 136
2.2.1. Équipe « Obligations et contrats d'affaires » 136
2.2.2 Équipe « Sociétés » 137
2.2.3 Équipe « Entreprise en difficulté » 138
2.2.4 Équipe « Propriétés intellectuelles, économie numérique, nouvelles technologies » 138
2.2.5 Équipe « Marchés, concurrence » 139
2.2.6. Équipe « Contentieux économiques » 140
2.2.7 Equipe « Droit international et comparé des affaires » 142
2.2.8. Équipe « Droit maritime, aérien et des transports » 142
2.2.9. Équipe « Droit du sport » 145
2.2.10. Équipe « Environnement et développement durable » 147
2.2.11. Équipe « Banque, finance, g patrimoine 148
3. LES PRODUITS DESTINÉS À DES ACTEURS DU MONDE SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL 149
3.1. Unité 149
3.2. Équipes 150
3.2.1. Equipe « Obligations et contrats d'affaires » 150
3.2.2. Equipe « Sociétés » 150
3.2.3. Équipe « Entreprise en difficulté » 150
3.2.4. Équipe « Propriétés intellectuelles, économie numérique, nouvelles technologies » 151
3.2.5. Équipe « Droit maritime, aérien et des transports » 151
3.2.6. Équipe « Droit du sport » 152
3.2.7. Équipe « Environnement et développement durable » 152
3.2.8. Équipe « Banque, finance, gestion de patrimoine » 153

1. PRODUCTION SCIENTIFIQUE

La production scientifique présentée dans cette annexe contient les publications des membres *titulaires* de l'unité. En raison du nombre élevé des doctorants accueillis par le Centre, il n'a pas été possible d'étendre la recension à leurs travaux (à l'exception des ouvrages parus aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille). Il n'en demeure pas moins que la production scientifique des doctorants du CDE est importante aussi bien dans les revues nationales que dans les revues gérées par les équipes du CDE.

1.1. – PRODUCTION SCIENTIFIQUE COLLECTIVE DES ÉQUIPES

1.2.1. Équipe « Obligations et contrats d'affaires »

Ouvrages collectifs :

- *Les principales clauses de contrats d'affaires*, dir. J. Mestre et J.-C. Roda, Lextenso, Les intégrales, 2011, 1096 pages.
- *La paix, un possible objectif pour les juristes d'affaires*, dir. J. Mestre, LGDJ, Grands colloques, 2016
- *Droit des contrats*, Lamy, 2 mises à jour par an, dirigé par B. Fages, avec la participation de plusieurs membres de l'unité (I. Arnaud-Grossi, J. Cayron, J. Mestre, M.-E. Pancrazi, D. Poracchia, N. Vignal).

Chroniques

- H. Barbier, *Droit des contrats*, Chron. trimestrielle, Revue trimestrielle de droit civil.
- C. Bloch, Ph. Stoffel-Munck et M. Bacache, *Responsabilité civile*, Chron. semestrielle, Semaine Juridique édition générale.
- F. Buy et J.-C. Roda, *Ethique des affaires*, Chron. annuelle, Les Petites affiches.
- A. Cerati-Gauthier, *Baux commerciaux et ruraux*, Chron. mensuelle, Annales des loyers.

1.2.2 Équipe « Sociétés »

Ouvrages collectifs :

- *Droit commercial, Droit interne et aspects de droit international*, 29e édition, LGDJ, 2012, en collaboration avec J. Mestre, M-E. Pancrazi, L. Merland et N. Tagliarino-Vignal (en cours d'actualisation : nouvelle édition prévue pour septembre 2016).
- *Droit commercial, Sociétés commerciales, Un an de jurisprudence commentée, 2015,* A. Albarian (dir.), B. Brignon et P. Mouron, Lamy Axe droit, oct. 2015, 587 pages

Chroniques

- H. Barbier, *Droit commun des sociétés*, Bulletin Joly Sociétés.
- D. Poracchia, *Droit des sociétés*, Chron. annuelle, Revue Droit et patrimoine.
- B. Brignon, *Droit des sociétés*, mensuelle, Lexbase.
- B. Brignon, *Les sociétés civiles immobilières*, Annales des loyers.
-

Encyclopédies juridiques :

- B. Brignon et Th. Granier, « *Actions de préférence* », *Juris-Classeur : Sociétés-Traité et Banque-Crédit-Bourse*, Fasc. 1803, mars 2013, 56 p.
- B. Brignon et Th. Granier, « *Actions à dividende prioritaire sans droit de vote* » (actualisation), *Jurisclasseur Sociétés – Traité*, Fasc. 1810.
- B. Brignon et Th. Granier, « *Actions de priorité* » (actualisation), *Jurisclasseur Sociétés – Traité*, Fasc. 1805
- B. Brignon et I. Grossi, « *Le contractant en procédure de surendettement ?*», par I. Arnaud-Grossi (2008), Étude 425, Lamy Droit du contrat, Mise à jour par B. Brignon (2011).
- F. Buy et P.-D. Cervetti, « *Société créée de fait* » : *Joly Société*, étude mise à jour par P.-D. Cervetti (2016).

DOSSIERS COLLECTIFS DANS REVUES :

- « *Avocat et droit des affaires* », Journal des sociétés n° 94 de janvier 2012 (dir. B. Brignon) avec les contributions de D. Poracchia, A. Cerati-Gauthier, JM Marmayou et B. Brignon
- « *Les sociétés sportives* » Journal des sociétés n° 97 avril 2012 (dir. B. Brignon), avec les contributions notamment de D. Poracchia, JM Marmayou, G. Rabu et B. Brignon

- « *L'actif au cœur du droit des entreprises en difficulté* », Journal des sociétés n° 102 octobre 2012 (dir. B. Brignon) avec les contributions de A. Cerati-Gauthier, Vincent Perruchot-Ttriboulet, ME Pancrazi et B. Brignon
- « *Les actions de préférence, en attendant la réforme* », Journal des sociétés n° 109 juin 2013 (dir. B. Brignon), avec les contributions de B. Brignon
- « *Le renouveau des sociétés d'exercice libéral et des SPFPL* », Journal des sociétés n° 116 de février 2014 (dir. B. Brignon) avec les contributions de A. Cerati-Gauthier et B. Brignon
- « *La réforme du droit uniforme des sociétés des Etats membres de l'OHADA* », Journal des sociétés n° 120 de juin 2014 (dir. LD Muka Thsibende) avec les contributions de B. Brignon, T. Granier et D. Poracchia
- dossier « Un cadre juridique pour le financement participatif », (dir. T. Granier), Bulletin Joly Sociétés, déc. 2014, avec les contributions de T. Granier, D. Poracchia et V. Perruchot-Triboulet
- « *Les baux commerciaux depuis la loi Pinel* », Cahiers de droit de l'entreprise mai-juin 2015 (dir. B. Brignon) avec les contributions de A. Cerati-Gauthier et B. Brignon
- « *Les 20 ans de la SAS* », Journal des sociétés n° 126 de janvier 2015 (dir. B. Brignon et I. Grossi) avec les contributions de T. Granier, D. Poracchia, LD Muka Tshibende, I. Grossi et B. Brignon
- « Dossier consacré à la Loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques », *JCP E*, n° 37, 10 sept. 2015, p. 44 et s., (dir. V. Perruchot et D. Velardocchio), avec les contributions de B. Brignon, A. Cerati-Gauthier, T. Granier, V. Perruchot-Triboulet, V. Mercier

Articles :

- T. Granier, Didier Poracchia et Julien Gasbaoui, « *Observations sur les relations entre le Haut Conseil du Commissariat aux comptes (H3C) et la Compagnie Nationale des Commissaires aux comptes (CNCC)* » : Revue de Jurisprudence commerciale, les Cahiers du chiffre et du droit, n° 1, 2013, p. 22 et s.
- B. Brignon et D. Poracchia, « *Aspects contractuels (statuts et pactes extrastatutaires) de la réforme OHADA des sociétés commerciales* », *in* Dossier spécial « *La réforme OHADA* », Journal Spécial des Sociétés, juill. 2014 (dir. L.-D. Muka Tshibende).
- Th. Granier, Didier Poracchia, « *Des relations entre éthique et droit financier* », *in* Mélanges en l'honneur de Philippe Merle, Dalloz, 2012, p. 335 et s.

Notes de jurisprudence :

- B. Brignon et D. Poracchia, « *Cession de parts de SCI non publiée : la connaissance personnelle par le tiers suffit-elle à la lui rendre opposable ?* », note sous Cass. com., 24 septembre 2013, n°12-24083 : Revue des sociétés 2014, n°3, p. 175.
- B. Brignon et D. Poracchia, « *La désignation d'un administrateur provisoire à l'épreuve de la notion de péril imminent* », Note sous Cass. com., 21 février 2012 : Rev. sociétés 2012, n°5, p.289.

1.2.3. Équipe « Entreprise en difficulté »

Dossier spécial :

- Dossier spécial « L'actif au cœur du droit des entreprises en difficulté », Journal des sociétés n° 102 octobre 2012 (dir. B. Brignon ; contributions d'A. Cerati-Gauthier, V. Perruchot-Triboulet et B. Brignon).

Chroniques :

- Chronique mensuelle du droit de l'insolvabilité, Journ. Sociétés de novembre 2014 à décembre 2015
- Chronique trimestrielle de *Restructuring*, Journ. Sociétés depuis décembre 2015

1.2.4. Équipe « Propriétés intellectuelles, économie numérique »

Ouvrage collectif :

- J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et Innovation*, PUAM 2013
- J.-P. Gasnier et N. Bronzo (dir.), *Les nouveaux usages du brevet d'invention : entre innovation et abus*, coll. Innovation et brevets, PUAM 2014.
- P.-D. Cervetti (dir.), *Innovation et mondialisation. Réflexions sur un droit de l'innovation en devenir*, coll. Innovation et brevets, PUAM 2015.
- J.-P. Gasnier et N. Bronzo (dir.), *Les nouveaux usages du brevet d'invention, tome 2 : Réflexions théoriques et incidences pratiques*, coll. Innovation et brevets, PUAM 2016.

Direction scientifique de dossiers spéciaux :

- Dossier spécial « ***Glose autour des lois Hadopi*** », dir. P.-D. Cervetti : RLDI 2011/67, avec les participations de Vincent Gautrais (Professeur à l'UdeM-Québec), Nicolas Catelan (AMU), Julia Heinich (Dijon), Emmanuel Putman (AMU), Anne-Sophie Chavent-Leclère (Lyon 3), Arnaud Couard (Juriste) et Pierre-Dominique Cervetti (AMU).

Chroniques :

- J.-P. Gasnier, *Droit des dessins et modèles*, mensuelle, Revue Propriété industrielle, Lexis Nexis
- J. Cayron, *Propriété intellectuelle dans le secteur viti-vinicole*, mensuelle, Revue Propriété industrielle, Lexis Nexis

1.2.5 Équipe « Marchés, Concurrence »

Ouvrages collectifs :

- Participation des membres de l'équipe à l'ouvrage de D. Bosco, C. Prieto et M. Behar-Touchais (dir.), *La transposition en France de la directive du 26 novembre 2014 sur les actions en dommages et intérêts de victimes d'infractions aux règles de concurrence*, Société de législation comparée, TEE, IRJS.

Chroniques

- D. Bosco, *Droit de la concurrence*, Chron. mensuelle, Revue contrats, concurrence et Consommation, Lexis Nexis.
- D. Bosco, *Droit des concentrations*, Chron. semestrielle, Revue contrats, concurrence et Consommation, Lexis Nexis.
- D. Bosco (2009-2014), *direction scientifique de la rubrique tendance*, Revue Concurrences.
- F. Buy, J.-C. Roda V. Durand, J.-L. Fourgoux et M.-C. Mitchell, *Pratiques commerciales déloyales*, Chron. annuelle, revue Concurrences.

1.2.6. Équipe « Droit maritime, aérien et des transports »

Ouvrages collectifs

- P. Bonassies et C. Scapel, *Droit Maritime*, LGDJ, Traité, 3e éd., 2016, sous presse.
- Collectif dirigé par C. Bloch, *Mélanges en l'honneur de Christian Scapel*, PUAM, Coll. Droit maritime, aérien et des transports, préf. P. Bonassies, PUAM, 2013 408 pages.
- Collectif dirigé par C. Scapel, Le transit de la marchandise en Méditerranée ; port, industries, territoires quelles synergies ?, Annales 2014 IMTM-CDMT, 2015, 247 pages.
- Collectif dirigé par C. Scapel, L'autorité portuaire en Méditerranée : la consécration et les défis du port aménageur, Annales 2013 IMTM-CDMT, 2014, 262 pages.
- Collectif dirigé par C. Scapel, Mer, ter, air … vers l'a-modalité, Annales 2012 IMTM-CDMT, 2013, 207 pages.
- Collectif dirigé par C. Scapel, Les autoroutes de la mer : quel avenir ?, Annales 2011 IMTM-CDMT, 2012, 274 pages.
- Collectif dirigé par C. Scapel, *Les règles de Rotterdam :* le droit des transports du XXIe siècle ?, Annales 2010 IMTM-CDMT, 2011, 405 pages.
-

Dossier spécial :

- « *Le bilan mitigé du Code des transports* », *Revue de droit des transports (Lexis-Nexis)*, janv. 2012, dossier n° 1 : coordonné par l'équipe, ce dossier fait l'analyse de la codification du droit des transports intervenue en 2010. Il réunit sept contributions rédigées par les membres de l'équipe (C. Bloch, C. Scapel, J. Marin, alors doctorant, A.-C. Naudin, alors doctorante) ou par des professionnels qui lui sont proches (C. Steinmetz, C. Hubner, R. Rezenthel).

Chronique :

- P. Bonassies (pr honoraire), *Droit maritime,* annuelle, Revue Droit Maritime Français

1.2.7. Équipe « Droit du sport »

Revue collective :

- **Cahiers de droit du sport. -** Entre 2011 et 2016 : publication de 20 numéros d'environ 250 pages chacun (23 à 43).

Encyclopédie droitdusport.com :

- **J.-M. Marmayou**
  - ✓ Le sport : notion juridique
  - ✓ Assurances des manifestations sportives - aspects juridiques
- **J.-M. Marmayou et D. Poracchia**
  - ✓ Ingénierie société et entreprise sportive
  - ✓ Droits de propriété intellectuelle des groupements sportifs à l'exclusion des marques
- **M. Boudot**
  - ✓ Responsabilité civile des sportifs à l'égard des autres acteurs du spectacle sportif
  - ✓ Responsabilité civile des organisateurs à l'égard des autres acteurs du spectacle sportif
  - ✓ Responsabilités civiles spécifiques
- **J.-M. Marmayou et G. Rabu**
  - ✓ Marques du groupement sportif
- **G. Rabu**
  - ✓ Equipements sportifs
  - ✓ La gestion des équipements sportifs
- **F. Rizzo**
  - ✓ Sport et droit de la concurrence
  - ✓ Libre circulation du sportif
  - ✓ Exploitation de l'image des sportifs
  - ✓ Agents de sportifs et groupements sportifs
  - ✓ Opérations de transfert de sportifs
  - ✓ Opérations de prêt de sportifs
  - ✓ Engagements et transferts internationaux de footballeurs
  - ✓ Exploitation des droits audiovisuels du spectacle sportif
  - ✓ Le droit du public à l'information relative aux compétitions sportives
  - ✓ Contentieux relatif au déroulement des compétitions
  - ✓ Contentieux relatif aux résultats des compétitions
- **F. Rizzo et D. Poracchia**
  - ✓ Propriété du spectacle sportif
- **C.-A. Maetz**
  - ✓ Spectacle sportif et éthique sportive
  - ✓ Sportif : artiste-interprète ou auteur
- **D. Poracchia**
  - ✓ Droit commun des sociétés sportives
  - ✓ EUSRL - Statut juridique
  - ✓ SAOS - Statut juridique
  - ✓ SASP - Statut juridique
  - ✓ SEMSL - Statut juridique
  - ✓ Convention conclue avec la société commerciale
  - ✓ Statut juridique des associations sportives

Chroniques

- « Chronique de droit du sport » (annuelle) – *Les Petites Affiches*. La chronique est tenue par tous les membres du Centre de droit du sport depuis 2007. Entre 2011 et 2016, 5 chroniques ont été rédigées.
- « Un an de sport dans le droit de la communication » – *Comm. com. électr*. La chronique est tenue par tous les membres du Centre de droit du sport depuis 2006. Entre 2011 et 2016, 5 chroniques ont été rédigées.

Ouvrages coécrit par des membres du centre de droit du sport :

- *Droit du sport*, Editions LGDJ, coll. Manuel. 830 pages. Ouvrage coécrit par Frédéric Buy, Jean-Michel Marmayou, Didier Poracchia et Fabrice Rizzo.
  - ✓ 3e édition 2012
  - ✓ 4° édition 2015
- *Contrats de sponsoring sportif*. Ouvrage coécrit par Jean-Michel Marmayou et Fabrice Rizzo.
  - ✓ 1ère édition chez Lamy-Wolters Kluwer, coll. Lamy Axe Droit en 2011.
  - ✓ 2e éditions chez Editions Lextenso 2014, collection les intégrales, 246 pages
  - ✓

Articles coécrits par des membres du centre de droit du sport :

- Jean-Michel Marmayou et Fabrice Rizzo, « *L'agent sportif au centre des intérêts* » : Cahiers de droit du sport n°32, 2013, pp. 37-51.
- G. Rabu et B. Brignon, « *L'arbitrage vidéo. Problèmes juridiques* », *in* J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et innovation*, PUAM, 2013, pp. 615-628.
- G. Rabu et B. Brignon, « *La régulation du marché de l'information sportive* », Cah. dr. sport n°32, 2013, pp.94-108.
- G. Rabu et G. Tatu, « *Approche comparatiste du droit pénal des affaires applicable aux transferts internationaux de footballeurs* », note sous Curtea de Appel București, secția A, II-A Penală, 4 martie 2014, arret n°222/A, dosar, n°3134/3/2009, Cah. dr. sport n°37, 2014, pp. 104-115.
- J.-M. Marmayou et W. Meynet, « *Les sociétés sportives : l'heure des choix* » : Journal des sociétés n°97, avril 2012, pp. 13-26.
- Jean-Michel Marmayou et Fabrice Rizzo, « *Les normes sportives privées internationales* » : Revue de la recherche juridique – Droit prospectif 2011, numéro spécial : Cahiers de méthodologie juridique n°25 « Les normes privées internationales », pp. 2341-2355.

Dossiers spéciaux dans des revues :

- B. Brignon et G. Rabu (dir.), Dossier spécial « *Sport et conflits d'intérêts* » : Cah. dr. sport n° 32, 2013.
- Dossier spécial « Sport et droit européen », Cah. dr. sport n°31, 2013
- Dossier spécial « *Les responsabilités sportives* », Revue Lamy Droit civil, 2012, n° 97.
- B. Brignon et G. Rabu (dir.), Dossier spécial « Loi éthique » : Cah. dr. sport n° 27, 2012.
- Dossier spécial « Les sociétés sportives » : Journal Spécial des Sociétés avril 2012, n°97
- B. Brignon (dir.), Dossier spécial « Responsabilité et spécificités sportives », Cah. dr. sport n°25, 2011.

1.2.8. Équipe « Droit de l'environnement et développement durable »

Ouvrage collectif :

- M.-L. Demeester et V Mercier (dir.), *Agriculture durable. Contributions pour l'élaboration d'un cadre normatif*, PUAM, 2016.
- V. Mercier (dir.), *La compensation écologique*, PUAM, 2016 (en cours de publication).
- V. Mercier et J. Mestre (dir.), *Jalons pour une économie verte*, PUAM, Coll. Droit des affaires, 2012.

Dossier spécial

- V. Mercier et S. Brunengo-Basso, « *Mesures en matière d'urbanisme et d'environnement visant à faciliter les projets* » *in Dossier spécial : La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* : JCP E, 2015, 1409, p. 36.
- V. Mercier (dir.), *Dossier spécial : La finance durable en questions* : RDBB juillet août 2015, n° 43.
- V. Mercier (dir.), Synthèse Droit de l'eau (juin 2014 – mai 2015) : Droit de l'environnement, juin 2015, p. 231.
- V. Mercier (dir.), Dossier spécial « *Responsabilité Sociétale des Entreprises* », Bulletin d'Aix 2014-3, p. 59 à 148.
- V. Mercier (dir.), Synthèse Droit de l'eau (juin 2013 – mai 2014) : Droit de l'environnement, juin 2014.
- V. Mercier (dir.), *Dossier spécial : L'Investissement Socialement Responsable : Quelle crédibilité ?* : Bulletin Joly Bourse, septembre 2014.

Participation en équipe à des dossiers collectifs ou à la rédaction d'articles :

- Maylis Desrousseaux et Emilie Ugo, « *La prise en compte par le droit de la pollution des sols dans et autour des espaces naturels protégés - Analyse juridique du massif de Marseilleveyre* », *in* V. Mercier (dir.), PUAM, 2016 (en cours de publication). Publication dans le cadre du Projet de recherche A*Midex SynTerCalM (Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises), AMU.
- V. Mercier et S. Brunengo-Basso, « *Emergence d'un véritable « Droit de la RSE »* » : JCP G 2015, n° 21, p. 1026.
- V. Mercier et S. Brunengo-Basso, « *La profession d'avocat et la démarche RSE* » : JCP E 2015, n° 21, p. 5 à 6.
- V. Mercier et S. Brunengo-Basso, « *Le verdissement du bail commercial* », *in* « *Soixantième anniversaire du statut des baux commerciaux. D'un état des lieux aux propositions de réformes* », Colloque organisé par le Centre de Droit Economique (CDE), le 13 déc. 2013 à la FDSP : Rev. Annales des loyers mai 2014, p. 781 à 814.
- V. Mercier et S. Brunengo-Basso, « *Les normes environnementales privées internationales* », *in* « *Les normes privées internationales* », Workshop organisé par l'Institut de Droit des Affaires (IDA), le Laboratoire de Théorie du droit (LTD), le Centre de droit économique (CDE), le vendredi 10 juin 2011

à la FDSP, in Dossier « *Les normes privées internationales* » : Cahiers de méthodologie juridique n° 25, RRJ, 2011-5 numéro spécial, p. 2317 à 2339.

Chronique :

- V. Mercier (dir.) et S. Brunengo-Basso, *Droit de l'eau*, Chron. annuelle, revue Droit de l'environnement.

1.2.9. Équipe « Banque, finance, gestion de patrimoine »

Ouvrages collectifs :

- Th. Granier (dir.), *Les fonds d'investissement*, éditions Lamy, collection « Axe droit », nov. 2013, 395 pages.
- B. Brignon et P. Larrieu, « *L'EIRL et la valorisation du patrimoine* », *in* L.-D. Muka Tshibende, « *Personnes et Patrimoines : Variations sur une connexion* », en collaboration avec un collectif d'auteurs, BRUYLANT, 2013.
-

Direction de dossiers collectifs :

- Th. Granier et N. Davoult (dir.), *Economie sociale et solidaire*, Jurisassociation, 1er mars 2016
- Th. Granier (dir.), « Un cadre juridique pour le financement participatif », Bulletin Joly Sociétés, déc. 2014, n° 112w3
- V. Mercier (dir.), Dossier spécial *L'Investissement Socialement Responsable : Quelle crédibilité ?*, Bulletin Joly Bourse, septembre 2014

Participation en équipe à des dossiers collectifs :

- V. Perruchot-Triboulet et D. Velardocchio, « *Avant-propos, Commentaire de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* » : JCP éd E. 2015, 1403
- B. Brignon et D. Poracchia, « *Aspects contractuels (statuts et pactes extrastatutaires) de la réforme OHADA des sociétés commerciales* », *in* Dossier spécial « *La réforme OHADA* » : Journal Spécial des Sociétés, juill. 2014.
- Th. Granier et B. Teston, « *La gestion structurelle du risque* », *in* Dossier spécial « *Le risque juridique dans l'entreprise* » : Journal des sociétés, n°105 Janvier 2013, p. 55 et s.

Chroniques :

- T. Granier, B. Brignon, V. Perruchot-Triboulet et G. Rabu, *Financements structurés - Titrisation*, Chron. trimestrielle, Revue trimestrielle de droit financier
- D. Poracchia, *Private equity*, Chron. trimestrielle, Revue trimestrielle de droit financier
- V. Perruchot-Triboulet,, avec B. Parance, Droit *des biens*, Chron. quadrimestrielle, Revue Lamy Droit civil ;
- V. Perruchot-Triboulet, avec A. Cermolacce et F. Drouet, *Ingénierie patrimoniale*, Semaine Juridique édition Notariale et immobilière

1.2. – PRODUCTION SCIENTIFIQUE INDIVIDUELLE DES MEMBRES

1.1.1. Ouvrages

Alexis ALBARIAN

- *Actualité jurisprudentielle 2010-2011. Droit commercial – Droit des sociétés commerciales*, préface J. Mestre, Wolters Kluwer, coll. Lamy axe droit, septembre 2011.
- *De la perte de confiance légitime en droit contractuel. Essai d'une théorie*, préface J. Mestre, Mare et Martin, 2012.
- *Les 100 mots du droit anglais. 100 notions fondamentales du droit anglais à l'épreuve du droit français*, Avant-Propos O. Moreteau, Wolters Kluwer, coll. Lamy axe droit, mai 2013 (Ouvrage classé 2e pour l'attribution du Prix du Cercle Montesquieu 2014).
- Collectif dirigé par H. Leguillons, *Contrats internationaux*, Lamy, 2016.
- Avec O. Moreteau, *Le droit anglais des affaires*, Dalloz, coll. Précis, 2nde éd., *à paraître*

Hugo BARBIER

- *La liberté de prendre des risques*, préf. J. Mestre, PUAM 2011
-

M. BETHMONT-MARTY

- *L'agent habilité dans la sûreté du fret aérien*, préf. C. Scapel, PUAM, 2012.

Cyril BLOCH

- Collectif sous la dir. de Ph. le Tourneau, *Droit de la responsabilité et des contrats*, Dalloz, Action, éd. 2010-2011, 2012-2013, 2014-2015.
- Collectif sous la dir. S. Guinchard et T. Moussa, *Droit et pratique des voies d'exécution*, Dalloz, Action, 2015.

S. BONOMO

- Les traités bilatéraux relatifs aux investissements, préf. J. Mestre, PUAM 2012.

David BOSCO

- D. Bosco, *Droit européen de la concurrence, Les ententes, les abus de position dominante*, Bruylant 2013, 1503 pp., avec C. Prieto.
- D. Bosco, Direction de l'encyclopédie Juris-classeur Concurrence, consommation.

I. BOURDONNAIS-JAQUARD

- *L'abordage maritime*, préf. C. Scapel, PUAM, 2013.

Z. BOUABIDI

- Le contentieux de l'impayé : approche comparative entre la France et le Maroc, préf. M. Lamoureux, PUAM, 2015.

Bastien BRIGNON

- *Les sociétés d'exercice libéral*, LexisNexis, coll. Droit et Prat., préf. D. Poracchia, 2016, 305 pages.
- *La société d'exercice libéral d'avocats*, coll. Point de droit, EDILAIX, 2013, 160 pages.

Nicolas BRONZO

- *Propriété intellectuelle et valorisation des résultats de la Recherche publique*, Thèse de doctorat, PUAM, Coll. Innovation et Brevets, 2016.

Frédéric BUY

- *L'essentiel des grands arrêts du droit des obligations*, éd. Gualino, 7ème éd. 2015.

Pierre-Dominique CERVETTI

- *Du bon usage de la contractualisation en droit de la propriété littéraire et artistique*, Thèse de doctorat, préf. D. Velardocchio, PUAM, Coll. Innovation et Brevets, 2014.

O. DARBES

- *L'escale du navire marchand*, préf. C. Scapel, PUAM, 2013.

J. DELALEZ

- *La convention de New York relative aux droits de l'enfant et son application au Sénégal 20 ans après*, préf. J. Mestre, PUAM 2012

Yvan DIRINGER

- *Gestion collective des droits d'auteur et droit de la concurrence*, préf. D. Velardocchio, PUAM, 2011.

E. GALLOUËT

- *Le transport maritime de stupéfiants*, préf. C. Scapel, avant-propos G. Estievenart, PUAM, 2013.

C. GAMALEU KAMENI

- L'implication du créancier dans les procédures collectives, Étude comparée du droit français et du droit de l'OHADA, préf. G. Blanc, PUAM 2015.

Ph. GARO

- *L'adaptation du droit des transports maritimes au droit du commerce électronique*, préf. C. Scapel, avant-propos Ph. Delebecque, PUAM, 2012

Julien GASBAOUI

- *Normes comptables en droit privé*, préf. J. Mestre, PUAM 2014.

Thierry GRANIER

- *Droit financier*, Dalloz, Précis (sous la direction d'A. Couret et H. Le Nabasque), 2e édition : janv. 2012 (1re éd., juin 2008 - ouvrage primé par l'Oscar du droit des sociétés et de la Bourse), 1306 pages
- *avec P. Le Cannu & R. Routier, Droit commercial. Instruments de paiement et de crédit, titrisation, Dalloz, Précis, Droit privé, 8ème éd., 2010 (9e édition à paraître dernier trimestre 2016).*
- *Ingénierie financière, fiscale et juridique, avec Ph. Raimbourg et M. Boizard (dir.), Dalloz Action, 3e éd. 2015-2016.*

Guillaume GRUNDELER

- *L'investissement* (*étude juridique*), Aix-Marseille, 2014, dir. J. Mestre et D. Poracchia, 498 pp., à paraître aux PUAM, 2016.
- *Le capital-investissement*, *Guide juridique et fiscal*, par F.-D. Poitrinal, avec la collab. de G. Grundeler, RB édition, 5e éd., 2015, 834 pp., propos-liminaires E. Macron, préf. M. Chabanel, Avant-propos P-O.

Julia HEINICH

- *Le droit face à l'imprévisibilité du fait*, préf. J. Mestre, PUAM 2015.

W. HOU

- *La liberté contractuelle en droit des transports maritimes de marchandises, L'exemple du contrat de volume soumis aux Règles de Rotterdam*, Préf. Ph. Delebecque, PUAM, 2013

L. KHEIR BEK

- *Les fonctions de la responsabilité du fait des produits défectueux entre réparation et prévention*, préf. J. Mestre, G. Naffah, PUAM 2011.

Peggy LARRIEU

- *Neurosciences et droit pénal, Le cerveau dans le prétoire*, L'Harmattan, Le droit aujourd'hui, 2015.
- Avec J. Fischer-Lokou, *La médiation efficace, Evolutions juridiques contemporaines et techniques d'influence inédites*, L'Harmattan, 2013.

Christelle LECOEUR

- *La notion d'intérêt de l'entreprise en droit du travail*, préf. M. Buy, PUAM 2015.

Virginie MERCIER

- Direction scientifique, *L'eau. Questions juridiques et économiques concernant la gestion, l'utilisation et la protection des ressources hydriques : perspectives comparées et internationales*, Aracne Editrice, Rome, 2012.

A OUATTARA

- La preuve électronique, Étude de droit comparé Afrique, Europe, Canada, préf. J. Mestre, PUAM 2011

Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

- *Le crédit-bail immobilier*, in « Les opérations immobilières complexes », contribution à un ouvrage collectif aux éditions Lextenso en 2016, sous presse.

Gaylor RABU

- *Droit des obligations*, Ellipses, coll. Spécial Droit, *à paraître*.
- *L'essentiel du Droit de la distribution*, Lextenso éditions, Gualino, 2014, 224 pages.
- « *Sport, Droit et Société* », in *Les diplômes des activités physiques et sportives. Cadre institutionnel juridique et exercice professionnel*, C. Martin-Krumm (dir.), Dunod, coll. Je prépare, 2016, pp.145-219. Coécrit par G. Rabu et J. Jappert

Anne-Claire RÉGLIER

- *Le droit de la responsabilité civile*, Editions Ellipses, coll. « Plein Droit », 2016, *à paraître*.
- *L'appréhension de la famille européenne*, 2016, *à paraître*.

Alexandra VERDOT

- *Le réseau de professions libérales*, préf. D. Velardocchio, PUAM 2011

1.1.2. Articles

Alexis ALBARIAN

- « *Clause de garantie de situation pérenne* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses dans les contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, pp. 437 à 439 (n° 770 à 777).
- « *Clause de stage* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses dans les contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, pp. 559 à 563 (n° 995 à 1002).
- « *Clause Isabel* » *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses dans les contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, pp. 1001 à 1007 (n° 1761 à 1771).
- « *La notion de voisinage dans les droits des pays voisins : les droits de voisinage du droit suisse avec quelques incursions dans le droit allemand* », *in* J.-Ph. Tricoire (dir.), *Variations sur le thème du voisinage*, CRJFC, PUAM, avril 2012, pp. 325 à 340.
- « *Benefit Corporations et al. : De nouvelles structures pour faire entendre la RSE en droit des sociétés ? Regard sur les dernières innovations américaines en matière de structures sociétaires* », co-écrit avec I. Tchotourian, *in* J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et Innovation*, PUAM, pp. 569-597, 2013.
- « *The use of comparative law before the French Cour de cassation : the view from academia* » (Chapter 25), *in Courts and Comparative law*, edited by (sous la dir.) M. Andenas et D. Fairgrieve, Oxford University Press, 2015, pp 483-494.
- Un certain de nombre de chapitres consacrés aux modes amiables de résolution de litiges et aux Principes UNIDROIT au sein du LAMY contrats internationaux, Wolters Kluwer, sous la dir. de H. Lesguillons, 2016, *à paraître*.
- « *La responsabilité professionnelle des notaires pour manquement à leur devoir de conseil en matière fiscale. Le notaire est-il tenu d'être un 'ingénieur fiscal' ?* » : Répertoire du notariat Defrénois, 15 février 2011, n° 3, p. 249, art. 39198.
- « *Brèves observations comparatives sur un remède de justice privée préventive propre au droit contractuel : l'exceptio timoris* » : *Petites affiches*, 3 mai 2011, n° 87, pp. 4-8.
- « *Le fidéisme contractuel* » : RDIDC, 2011/4, pp. 601-649.
- « *La révocation des mandataires sociaux pour perte de confiance* » : RTD com., 2012/1, pp. 1-33.
- « *'Le notaire-médiateur' : vers une évolution de la fonction notariale ?* » : Defrénois (La Revue du notariat), 15 octobre 2013, n° 19, p. 982.
- « *Cadre juridique des réseaux radioélectriques et de certaines plateformes de commerce en ligne (articles 114 à 134 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques)* » : JCP E, n° 37, 10 Septembre 2015, 1410.

Hugo BARBIER

- « *La violence par abus de dépendance* » : *JCP G*, 11 avril 2016, n° 15, pp. 722-724.
- « *Les grands mouvements du droit commun des contrats après l'ordonnance du 10 février 2016* » : *RTD Civ.*, 1er avril 2016, pp. 247-261.
- « *Faut-il reconnaître une liberté fondamentale de prendre des risques ?* » : Revue de jurisprudence commerciale, 1er janvier 2016, pp. 2-10.
- « *Remarques introductives : étude de la conformité de l'ordonnance à l'habilitation législative* » : *Petites affiches*, 1er septembre 2015, n° 176, pp. 12-16.

- « *Faut-il un statut spécial pour le président du tribunal arbitral ?* » : Les Cahiers de l'Arbitrage (The Paris Journal of International Arbitration), 2015-3, pp. 459-470.
- « *L'évolution du droit financier au contact des droits fondamentaux* », *in Mélanges Michel Germain*, LexisNexis/Lextenso, 2015, pp. 63-90.
- « *Le vice du consentement pour cause de violence économique* » : Droit et Patrimoine, 2014, n°240, pp. 50-52.
- « *L'exécution du contrat* », *in* Actes-Rencontres Lamy Droit Civil, 25 septembre 2013 : Revue Lamy Droit civil 2013, NS, n°110, pp. 12-15.
- « *Du devoir de ne pas contracter au devoir de contracter du banquier* », *in* « *Le renouvellement des principes fondamentaux du droit bancaire* », colloque organisé par le CEDAG de l'université Paris Descartes, le 30 mai 2013 : Revue de Droit Bancaire et Financier, 01/09/2013, pp. 98-101.
- « *Qu'est-ce que le risque ?* » *in* Dossier « *Le risque juridique dans l'entreprise : diagnostics et remèdes* » : Journal des Sociétés, 2013, n° 105, pp. 9-13.
- « *Rapport Gallois et droit des sociétés : les salariés dans les conseils, un modèle français à bâtir* » : Bull. Joly Sociétés, 01/12/2012, pp. 828-830.

Gérard BLANC

- « *Rapport introductif* », *in* G. Blanc (dir.), « *Le droit libanais et le droit français : quelles convergences ? quelles coopérations ? Illustrations de droit économique.* », Actes du colloque, Centre de droit économique, Faculté de droit et des sciences politiques de l'Université Paul Cézanne, Marseille 25 et 26 mars 2010, Presses Universitaires d'Aix-Marseille 2011, p. 21 et s.
- « *L'OHADA : esquisse d'un bilan d'étape* », *in* Mélanges en l'honneur du Pr. J.-L. Mouralis. *Droit civil, civilité des droits*, PUAM, coll. Centre Pierre Kayser, 2011, p. 29.
- « *Industrialisation, entreprises publiques et développement : le contrat, bilan et perspectives* », *in* « Les pratiques contractuelles d'affaires et les processus d'harmonisation dans les espaces régionaux », Colloque, Libreville – Gabon, 27-28 octobre 2011 ; Actes du colloque organisé par l'Ecole régionale supérieure de la Magistrature supérieure, ERSUMA 2012 (372 pages).
- « *Equipement, entreprises publiques et développement : le contrat de partenariat public-privé* », Communication au colloque UE-ASEAN n°2 sur « Le partenariat public-privé dans le cadre UE-ASEAN » Hanoi - 18 janvier 2013, éd. Bruylant 2015, p.13.
- « *Propos introductifs sur la pérennité du statut des baux commerciaux* », *in* « *D'un état des lieux aux propositions de réforme* », colloque à l'occasion du 60ème anniversaire du statut des baux commerciaux, Centre de droit économique, Aix-en-Provence, 13 décembre 2013, revue Annale des loyers 2014, p. 755
- « *Droit du développement et droit de l'OHADA* », Communication à l'occasion du Forum économique : « L'OHADA au service de l'économie et de l'entreprise, Efficacité et compétitivité 1993-2013 », Hommages aux doctrinaires pionniers de l'OHADA (22-23 octobre 2013), p. 170
- « *Les réformes de droit privé en Afrique entre présent et avenir. L'exemple de l'OHADA* », in *Les réformes de droit privé en Afrique*, », Actes du Colloque des 13 et 14 novembre 2014 du LERDA, Université de Dschang (Cameroun) (à paraître).
- « *Ethique, régulation, réglementation, des instruments de gouvernance en question : l'exemple des institutions financières* », communication au 20ème Colloque international du GRET, Rabat - 23 et 24 avril 2015, *Etat, gouvernementalité et changement (à paraître).*
- « *Contrats d'industrialisation, entreprises publiques, droit au développement et droit du développement* », in *Le contrat au début du XXIème siècle : regards croisés, droit privé, droit public, common law*, communication au Colloque international de Douala (2 et 3 juin 2015), (à paraître).
- « *La gestion du risque juridique dans le contrat international* », in « *Le contrat, de la structuration à l'opérationnalisation*», communication à la VIIIe édition du Congrès africain des juristes d'affaires (COJA 2015), Yaoundé, 29-31 juillet 2015, (à paraître).
- *Le plan de cession*, Fascicule au Répertoire Dalloz septembre 2011 et mise à jour en 2015.
- *Les solutions du redressement judiciaire*, Fascicule au Répertoire Dalloz janvier 2013 et mise à jour en 2015.
- « *Le dispositif de la loi Macron relatif aux entreprises de plus de 150 salariés* (art. 631-19-2 du C. com.) » : *D.* 2015, p. 2460.

Cyril BLOCH

- « La reconnaissance de la cessation de l'illicite comme fonction autonome de la responsabilité civile », in *JCP* G. 25 juil. 2016, numéro spécial « Avant-projet de loi portant réforme de la responsabilité civile. Observations et propositions de modifications », p. 5.
- « *Les apports de la loi Macron au secteur des transports* » : JCP E, 2015, 1403, dossier spécial « La Loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques ».
- « *La responsabilité des chargeurs entre eux* », *in* C. Bloch (dir.), *Mélanges en l'honneur de Christian Scapel, préf. P. Bonassies, PUAM, déc. 2013*, p. 87, 17 pages.

- « *L'autorité portuaire : la consécration et les défis du port aménageur. Rapport de synthèse* » : Annales 2013 IMTM-CDMT, 2014, p. 241.
- « *Le contrat de transport* », avec Ph. le Tourneau, Répertoire Dalloz, Droit civil, 37 pages, oct. 2013, 37 pages.
- « *Le Code des transports et les transports routiers : une codification* de lege lata mais a minima » : *Revue de droit des transports (Lexis-Nexis)*, 2012, dossier spécial n° 2.
- « *La cessation de l'illicite* », *in* F. Terré (dir.), *Pour une réforme du droit de la responsabilité civile*, Dalloz, Coll. Thèmes et commentaires, 2011, p. 87, 14 pages, 2011, p. 87, 14 pages.
- « *La faute* », *in* F. Terré (dir.), *Pour une réforme du droit de la responsabilité civile*, Dalloz, Coll. Thèmes et commentaires, 2011, p. 101, 14 pages.
- « *La responsabilité des personnes privées de discernement* », *in* F. Terré (dir.), *Pour une réforme du droit de la responsabilité civile*, Dalloz, Coll. Thèmes et commentaires, 2011, p. 115, 4 pages.
- « *La clause Paramount* », *in* J. Mestre et J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses dans les contrats d'affaires, ss la dir. de J. Mestre et J.-C. Roda*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, p. 723, 10 pages.
- « *La clause de fret acquis à tout évènement* », *Les principales clauses dans les contrats d'affaires, ss la dir. de J. Mestre et J.-C. Roda*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, p. 411, 6 pages.
- « *La clause de livraison sous palan* », in J*Les principales clauses dans les contrats d'affaires*, ss la dir. de J. Mestre et J.-C. Roda, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, p. 595, 5 pages.

David BOSCO

- « *Droit au juge et pratiques restrictives* », *in* L. Marino (dir.), *Convention européenne des droits de l'homme et droit de l'entreprise*, Bruxelles, Nemesis 2016, p. 255
- « *Licences FRAND et* Droit antitrust », *in* J.-P. Gasnier et N. Bronzo (dir.), *Les nouveaux usages du brevet*, Colloque de la Chaire innovation & brevets, Aix-en-Provence, 26-27 sept. 2014, PUAM 2016, p. 91
- « *La compétence de pleine juridiction du juge de l'Union quant aux amendes prononcées par la Commission européenne en matière de concurrence* », *in* S. Mahieu (dir.), *Contentieux de l'Union européenne, Questions choisies*, préf. K. Lenaerts, Larcier, 2014, p. 231
- « *Le financement par les tiers du contentieux privé* » co-écrit avec R. Amaro : *Concurrences* 2014-3, p. 13
- « Pay for delay *: les accords de report d'entrée dans le secteur pharmaceutique* » : *Concurrences* n° 2-2014, p. 12
- « *Rapport Zivy : Regards croisés sur le problème des concentrations « multi-juridictionnelles »* » : *Concurrences* n° 1-2014, p. 10
- « *Droit de la concurrence et innovation* » co-écrit avec M. Cartapanis, *in* J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et Innovation*, PUAM, 2013.
- « *Abus de position dominante* » : *Répertoire Dalloz, Droit communautaire, 2013*
- « *Le test de l'opérateur aussi efficace : Une nouvelle ère ?* », *Introduction : Concurrences* N° 3-2013, Art. N° 53042, p. 12
- « *Injonction structurelle : Un instrument hors norme* », *Introduction* : *Revue Concurrences* N° 2-2013, Art. N° 51486, pp. 12-31
- « *La pratique des tests de marché dans les procédures antitrust et dans le contrôle des concentrations* », *Introduction* : *Concurrences* N° 1-2013, Art. N° 50432.
- « *e-Books and the boundaries of antitrust* », *Introduction* : *Concurrences* N° 3-2012, n° 48141, p. 12-29.
- « *Le respect des engagements pris devant les autorités de concurrence* », *Introduction* : *Concurrences* N° 1-2012, n° 41909, p. 12-31.
- « *Google et le droit de la concurrence : avis de tempête !* » : *Communication Commerce électronique* n° 4, Avril 2011, étude 7.
- « *Affectation du commerce entre États membres et pratiques anticoncurrentielles : Une question d'actualité* », *Introduction* : *Concurrences* N° 2-2011, n°35745, pp. 17-32.
- « *La spécialisation judiciaire française en matière de concurrence dans l'impasse* » : *Concurrences* N° 1-2011, n° 33864, p. 236
- « *Clause d'exclusivité* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011.

Bastien BRIGNON

- « *Bail commercial et sociétés* », *in* Mélanges offerts à J. Monéger (en préparation)
- « *Stock-options, indemnités de départ et promesses de cessions : la protection de la rémunération du dirigeant par le contrat* », *in* N. Borga (dir.), *La protection du dirigeant social*, LGDJ, p. 121, 2016
- « *Création de la société pluriprofessionnelle d'exercice* », Lexbase Hebdo éd. aff. n° 462 du 14 avril 2016
- « *Nouveau décret pour les sociétés de biologie médicale : entre modernité et classicisme* » : *Rev. sociétés* 2016, *à paraître*

- « *Le nouveau gage des stocks* » : RTDF 2016-1, *à paraître*
- « *Le cas du dopage sportif salarié* », *in* J. Colonna et V. Renaux-Personnic (dir.), *Les conduites addictives en entreprise*, PUAM, 2016, p. 87.
- « *Conséquences de la commercialité des actes* » : RTD com 2015, p. 671
- « *Les SELAS de pharmaciens d'officine* » (avec la coll. de Ph. Jaudon-Champrenault) : JCP E 2015, Etude 1595.
- « *Les baux commerciaux après la loi Macron. Quand Macron devient Dédale* » : Ann. des loyers déc. 2015, p. 113
- « *Quelques grains de poivre dans les SEL d'avocats* » : JCP E 2015, Etude 1561
- « *Les baux commerciaux et les ventes de fonds de commerce après la loi Macron* » : JCP E 2015, Etude 1484
- « *Du changement en matière de droit d'information des salariés avant toute cession (vente) de leur entreprise : le Conseil constitutionnel et la loi "Macron" s'en mêlent !* » : Lexbase Hendo éd. aff. du 17 sept. 2015, n° 436
- « *Les SCI protègent-elles efficacement les immeubles des difficultés financières ?* » : Ann. des loyers sept. 2015, p. 127
- « *Les sociétés des professions libérales (L. n° 2015-990, 6 août 2015, art. 67 et 68)* » : JCP E 2015, étude 1408
- « *La protection de l'immeuble, notamment du débiteur en difficulté : tontine et autres techniques séculaires* » : Journal des sociétés, septembre 2015, p. 36
- « *Actualité de l'associé de société civile : droit de retrait et obligation aux dettes sociales* » : Dr. sociétés juillet 2015, p. 12
- « *La vitalité du droit des sociétés : clauses de good/bad leaver, clauses de buy or sell et SELAS de pharmacie* » : Dr. sociétés juillet 2015, p. 8
- « *Dix questions/réponses autour de quelques clauses depuis la loi Pinel* » : Cah. de droit de l'entreprise 2015, n° 3, p. 44
- « *Du réputé non écrit et de l'application dans le temps de la loi Pinel* » : Cah. de droit de l'entreprise 2015, n° 3, p. 37
- « *Les baux commerciaux depuis la loi Pinel* » : Cah. de droit de l'entreprise 2015, n° 3, p. 17
- « *Information des salariés avant toute cession de leur entreprise : après la loi, le décret d'application et le guide du ministère, les recommandations de l'ANSA* » : Journal des sociétés juin 2015, p. 47
- « *Les SELAS : l'exemple des professions de santé* » : Journal des sociétés janvier 2015, p. 23, en collaboration avec Me G. Richard
- « *L'impossibilité d'approuver les comptes sociaux par voie électronique* », *in* P.-D. Cervetti (dir.), « *L'Innovation à l'épreuve de la mondialisation* », en collaboration avec un collectif d'auteurs, PUAM, 2015, p. 201.
- « *Information des salariés avant toute cession de leur entreprise : après la loi, le décret d'application et le guide du ministère* » : Lexbase Hebdo, éd. affaires, 11 déc. 2014, n° 405
- « *La réforme des baux commerciaux opérée par la loi Pinel du 18 juin 2014 et son décret d'application du 3 novembre 2014* », co-écrit avec A. Cerati-Gauthier : Annales des Loyers déc. 2014, p. 3025
- « *Les saisines d'office confrontées aux dernières réformes du droit des entreprises en difficulté* », co-écrit avec Adeline Cerati-Gauthier : *D.* 2014, p. 2248.
- « *L'impact des réformes 2014 des procédures collectives sur la profession d'avocat* » : Lexbase Hebdo, éd. professions, 6 nov. 2014, n° 181
- « *L'obligation nouvelle d'informer les salariés avant toute cession de leur entreprise* » : Lexbase Hebdo, éd. affaires, 9 oct. 2014, n° 397
- « *La consécration législative du fonds de commerce sur le domaine public* », co-écrit avec Joseph Andreani : *D.* 2014, p. 1883.
- « *Les sociétés de famille : une notion fiscale, mais pas seulement* » : Journal des sociétés octobre 2014, p. 35
- « *La nouvelle rédaction de l'article 1843-4 du Code civil* » : Journal des sociétés septembre 2014
- « *La réforme des titres financiers par l'ordonnance du 31 juillet 2014* » : Lexbase Hebdo, éd. affaires, 25 sept. 2014, n° 395
- « *Des dispositifs de prévention aux allures de procédure collective* » : Lexbase Hebdo, éd. affaires, septembre 2014.
- « *Aspects contractuels (statuts et pactes extrastatutaires) de la réforme OHADA des sociétés commerciales* », co-écrit avec D. Poracchia, *in* Dossier spécial « *La réforme OHADA* » : Journal Spécial des Sociétés, juill. 2014.
- « *Présentation du projet de loi de simplification en droit des sociétés* » : Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°390 du 17 juillet 2014.
- « *Convertir des actions ordinaires en actions de préférence dans une SAS* » : Fiches Pratiques, Lexis 360°, mise à jour, juill. 2014.
- « *L'approbation des comptes dans une SA non cotée* » : Fiches Pratiques, Lexis 360°, mise à jour, juill. 2014.
- « *Les pactes d'associés : que la force soit avec eux* ! » : Focus *in* Droit des sociétés, juin 2014, p. 3.
- « *Comment renforcer la force obligatoire des pactes d'associés ?* », co-écrit avec Me G. Richard : Actes pratiques et ingénierie sociétaire, mars-avril 2014, Le point sur n°2, p. 31.

- « *Le bail professionnel face au bail commercial ? Un bail libéral*, en collaboration avec Maître G.-A. Lucciardi, *in* « *Colloque 60ème anniversaire du statut des baux commerciaux*», Aix-en-Provence, le 13 décembre 2013 : Annales des Loyers mai 2014, p. 822.
- « *Propos introductifs* », *in* Dossier spécial « *Le renouveau des SEL et des SPFPL* » : Journal Spécial des Sociétés, février 2014, p. 11.
- « *SEL/SPFPL dans le domaine de la biologie médicale : Le paysage après la réforme de la loi du 30 mai 2013* » co-écrit avec Me G. Richard, *in* Dossier spécial « *Le renouveau des SEL et des SPFPL* » : Journal Spécial des Sociétés, février 2014, p. 44.
- « *Projet d'ordonnance portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives* », 5 parties : Lexbase Hebdo, éd. affaires n°369 du 13 février 2014.
- « *Projet d'ordonnance portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives* », 2ème partie : Aperçu Rapide, JCP E 2014, act. 123.
- « *Projet d'ordonnance portant réforme de la prévention des difficultés des entreprises et des procédures collectives* », 1ère partie : Aperçu Rapide, JCP E 2014, act. 99.
- « *Cession d'actif différé et référé premier président* » : Dalloz 2013, p. 2786, Point de vue.
- « *Sous-locataire et locataire-gérant : l'un est immatriculé, l'autre pas* » : Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°352 du 26 septembre 2013.
- « *Bail commercial et procédure collective : la question des délais de grâce à la lumière de l'article 51 du Code de procédure civile* » : Lexbase Hebdo, éd. affaires n°335 du 18 avril 2013.
- « *Les actions de préférence dans les SEL* », *in* Dossier spécial « *Les actions de préférence, en attendant la réforme* » : Journal Spécial des Sociétés, juin 2013, p. 44.
- « *Le rachat des actions de préférences* », *in* Dossier spécial « *Les actions de préférence, en attendant la réforme* » : Journal Spécial des Sociétés, juin 2013, p. 42.
- « *La place des commissaires aux comptes dans la procédure d'émission des actions de préférence* », *in* Dossier spécial « *Les actions de préférence, en attendant la réforme* » : Journal Spécial des Sociétés, juin 2013, p. 38.
- « *Propos introductifs* », *in* Dossier spécial « *Les actions de préférence, en attendant la réforme* » : Journal Spécial des Sociétés, juin 2013, p. 17.
- « *L'EIRL et la valorisation du patrimoine* », en collaboration avec P. Larrieu, *in* L.-D. MUKA TSHIBENDE (dir.), « *Personnes et Patrimoines : Variations sur une connexion* », en collaboration avec un collectif d'auteurs, BRUYLANT, 2013.
- « *Propos introductifs* », *in* Dossier spécial « *L'actif au cœur des entreprises en difficulté* » : Journal Spécial des Sociétés, octobre 2012, p. 10.
- « *Le droit de repentir du bailleurs versus l'opposabilité de l'acte de réinstallation du preneur* » : Annales des loyers 2012, n°12, p. 2767.
- « *Du nouveau en matière de cession de fonds de commerce* » : Annales des loyers 2012, n°7, p. 1123.
- « *La conversion d'actions ordinaires en actions de préférence dans une SAS - Requête au Président du Tribunal de commerce aux fins de saisine du commissaire aux avantages particuliers* » : Dr. sociétés juin 2012, formule 6, p. 44.
- « *Le loyer du bail commercial et la question de la périodicité de la clause d'indexation* » : Annales des loyers 2012, p. 975.
- « *Le point sur les réalisations d'actif ou la question de la date du transfert de propriété des actifs* » : Revue des Procédures Collectives, juillet-août 2012, Étude 22, p. 15.
- « *Convertir des actions ordinaires en actions de préférence dans une SAS* » : Fiches Pratiques, Lexis 360°.
- « *L'approbation des comptes dans une SA non cotée* » : Fiches Pratiques, Lexis 360°.
- « *La conversion d'actions ordinaires en actions de préférence dans une SAS* », « Point sur n°4 » : Actes Pratiques et Ingénierie sociétaire, juillet-août 2012, p. 40.
- « *La cession d'un fonds de commerce appartenant à une société en liquidation judiciaire* » : Revue des Procédures Collectives, mai-juin 2012, formule 3, p. 107.
- « *La conversion d'actions ordinaires en actions de préférence dans une SAS - Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire* » : Dr. sociétés, mai 2012, formule 5, p. 47.
- « *Que reste-t-il des actions à dividende prioritaire sans droit de vote ?* » : Fiche pratique *in* Journal Spécial des Sociétés mars 2012, n°96, p. 57.
- « *Avocat et droit des sociétés : les structures d'exercice de la profession à la lumière de la loi de modernisation du 28 mars 2011* », *in* Dossier spécial « *Avocat et droit des affaires* » : Journal Spécial des Sociétés, janvier 2012, p. 12.
- « *Des biens, des hommes et des sociétés* », *in* Dossier spécial « *Les nouveaux biens* » : L'Affairé, Journal de l'Institut de Droit des Affaires, 2011/3, juill.-sept. 2011, pp. 31-33.
- « *La SCP d'avocats : constitution et fonctionnement d'une société pleine d'avenir ?* » : Dr. sociétés, 2011, Focus, p. 18.
- « *Droit des sociétés : Actualité législative de l'année 2010 et début 2011* » : Journal Spécial des Sociétés, avril 2011, étude, p. 48.
- « Clause d'« *earn out* », *in* J. Mestre et de J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses dans les contrats d'affaires* », en collaboration avec un collectif d'auteurs, Coll. Les intégrales, éd. Lextenso, 2011, pp. 321 et s.

- Clause de « *buy or sell* », *in* J. Mestre et de J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses dans les contrats d'affaires* », en collaboration avec un collectif d'auteurs, Coll. Les intégrales, éd. LEXTENSO, 2011, pp. 139 et s.
- Clause de « *ratchet* », *in* J. Mestre et de J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses dans les contrats d'affaires* », en collaboration avec un collectif d'auteurs, Coll. Les intégrales, éd. LEXTENSO, 2011, pp. 873 et s.
- « *Droits fondamentaux et normes privées* », avec D. Poracchia et G. Rabu, *in* « *Les normes privées internationales* », Revue de la Recherche Juridique, Cahiers de méthodologie juridique (PUAM), n°25, 2011, p. 2233, *in* numéro spécial « Les normes privées internationales ».
- « *Les titres participatifs* » (en coll. G. Rabu) : Juris-Classeur Sociétés, Fasc. 1915 refondu, en préparation ;
- « *SPFPL d'avocats* », en collaboration avec A. Bougnoux : Fascicule S-128, JurisClasseur Sociétés Formulaire, 2016.
- « *Action à dividende prioritaire sans droit de vote* », en collaboration avec T. Granier : Fascicule 1810, JurisClasseur Sociétés Traité, 2015.
- « *Action de priorité* », en collaboration avec T. Granier : Fascicule 1810, JurisClasseur Sociétés Traité, 2015.
- « *Consentement des parties* » : Fascicule 7-20, JurisClasseur Sociétés Traité, avril 2014.
- « *Sociétés d'exercice libéral* » : Fascicule 192-10, JurisClasseur Sociétés Traité, décembre 2013.
- « *Sociétés d'exercice libéral d'avocats* » : Fascicule 192-30, JurisClasseur Sociétés Traité, avril 2013.
- « *Stock-options* », en collaboration avec M.-L. Coquelet : Fascicule 1865, JurisClasseur Sociétés Traité, avril 2013.
- « *Actions de préférence* », en collaboration avec T. Granier : Fascicule 1803, JurisClasseur Sociétés Traité, mars 2013.
- « *Sociétés par actions simplifiées - Conversion d'actions ordinaires en actions de préférence - Formules* » : Fascicule N-40, JurisClasseur Sociétés Formulaires, mars 2012.
- « *Actions de priorité* », en collaboration avec T. Granier : Fascicule 1805, JurisClasseur Sociétés Traité, mars 2012.
- « *Action à dividende prioritaire sans droit de vote* », en collaboration avec T. Granier : Fascicule 1810, JurisClasseur Sociétés Traité, décembre 2011.
- « *Le contractant en procédure de surendettement ?* », par I. Arnaud-Grossi (2008), Mise à jour 2011 : Étude 425, Lamy Droit du contrat.
- « *La lutte contre le dopage en France est-elle efficace ?* » : Dalloz, n°38, du 7 novembre 2013, p. 2530, Point de vue.
- « *Lutte contre le dopage en France : essayons d'y voir plus clair* » : Cahiers de droit du sport n° 33, 2013, p. 44.
- « *Statut de l'image et vidéo-arbitrage* », Actes du colloque « Arbitrage, jugement et vidéo : problèmes sportifs, juridiques et éthiques », Besançon, sept. 2013, p. 27.
- « *Les conflits d'intérêts dans les sociétés sportives* », *in* Dossier spécial « Sport et conflits d'intérêts » : Cahiers de droit du sport n° 32 2013, p. 52.
- « *La régulation du marché de l'information sportive* », en collaboration avec G. Rabu, Cahiers de droit du sport n°32, 2013, p.94.
- « *La societas sportiva europaea : vers un droit européen des sociétés sportives* », in Dossier spécial « Sport et droit européen », colloque Poitiers 15 et 16 mars 2013, Cahiers de droit du sport n° 31, 2013, p.58.
- « *Les nouveaux enjeux des sociétés sportives* », Lexbase Hebdo, éd. affaires n° 303 du 5 juillet 2012.
- « *Les sociétés sportives : quid novi sub sole ?* », Focus in Droit des sociétés, 2012, n° 10, p.2.
- « *Le renouveau des sociétés sportives* », L'Affairé, Journal de l'Institut de Droit des Affaires, avril-juin 2012, p.13.
- « *Propos introductifs* », in Dossier spécial « La loi éthique », Cahiers de droit du sport n° 27, 2012, p.17.
- « *La formation des (jeunes) sportifs : entre cure de jouvence, occasions manquées et réformes importantes* », in Dossier spécial « La loi éthique », Cahiers de droit du sport n° 27, 2012, p.126.
- « *Propos introductifs : La réforme des sociétés sportives* », in Dossier spécial « Les sociétés sportives », Journal Spécial des Sociétés avril 2012, n° 97, p.14.
- « *Propos introductifs : responsabilités et spécificités sportives* », in Dossier spécial « Les responsabilités sportives », Revue Lamy Droit civil, 2012, n° 97, p.71.
- « *Se localiser ou se doper : il faut choisir ! Et de l'effet des textes...* », Cahiers de droit du sport n° 26, 2011, p.26.
- « *Propos introductifs : responsabilités et spécificités sportives* », in Dossier spécial « Les responsabilités sportives », Cahiers de droit du sport n° 25, 2011, p.23.

Nicolas BRONZO

- « *Succès et défis de l'arbitrage en droit de la propriété industrielle* » : *Propriété Industrielle*, sept. 2015, étude 16.

- « *Service minimum pour l'innovation (commentaire des articles 173 à 177 de la loi "Macron")* » : *JCP E* n°37, septembre 2015, étude 1414.
- « *Enchantements et (dés)illusions : la magie et la propriété intellectuelle* », *in* J.-Ch. Roda (dir.), *Droit et surnaturel*, coll. Les grands colloques, LGDJ, 2015.
- « *Plaidoyer pour la confidentialité des avis rendus par le juriste d'entreprise* » (avec. D. PORACCHIA) : *Juriste d'entreprise magazine*, numéro spécial 2014, p. 131 et s.
- « *Quelle stratégie de propriété intellectuelle pour les établissements publics de recherche après la loi du 22 juillet 2013 ?* » : *Propriété industrielle*, octobre 2013, étude n°14.
- « *Le droit moral de l'inventeur* » : *Propriété industrielle*, juin 2013, p. 9 et s.
- « *La valorisation de la recherche, ou l'innovation comme service public* », *in* J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et Innovation*, PUAM, 2013.
- « *France Brevets, ou le fonds d'investissement qui ne voulait pas être un patent troll* » : *Revue Lamy Droit de l'Immatériel*, Juin 2012, p. 79 et s.
- « *Clause de minimisation du dommage* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires,* 2011, Lextenso éditions.
- « *Clause de non-contestation* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires,* 2011, Lextenso éditions.
- « *Clause relative aux perfectionnements* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires,* 2011, Lextenso éditions.
- « *Clause de renonciation à la paternité d'une œuvre de l'esprit* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires,* 2011, Lextenso éditions.

Stéphanie BRUNENGO

- « *Le risque chimique à travers le prisme du développement durable* », in M-L. Demeester et V Mercier (dir.), *Agriculture durable. Contributions pour l'élaboration d'un cadre normatif,* PUAM, 2016 (en cours de publication).
- « *RSE et médiation: l'éthique au cœur du développement durable* », *in* C. Malecki (dir.), *Dossier spécial: La responsabilité sociétale des entreprises*, Journal des sociétés, nov. 2015.
- « Mesures en matière d'urbanisme et d'environnement visant à faciliter les projets », co-écrit avec V. Mercier, in *Dossier spécial: La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances* économiques : JCP E, 2015, 1409, p. 36.
- « *Emergence d'un véritable « Droit de la RSE »* », co-écrit avec V. Mercier : JCP G 2015, n° 21, p. 1026.
- « La profession d'avocat et la démarche RSE », co-écrit avec V. Mercier : JCP E 2015, n° 21, p. 5 à 6.
- « *Innovation et recours collectifs* », *in* J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et innovation*, PUAM, coll. Droit des affaires, 2013.
- « *L'évaluation du préjudice environnemental par le juge judiciaire* », in *L'eau. Questions juridiques et économiques concernant la gestion, l'utilisation et la protection des ressources hydriques : perspectives comparées et internationales*, Aracne Editrice, Rome, 2012.
- « *Droit de l'homme à un environnement sain et économie verte: les lacunes de la loi Grenelle II* », *in* V. Mercier et J. Mestre (dir.), *Jalons pour une économie verte*, PUAM, Coll. Droit des affaires, 2012, p. 257 à 274.
- « *Les normes environnementales privées internationales* » co-écrit avec V. Mercier, *in Les normes privées internationales*, Cahiers de méthodologie juridique n° 25, RRJ, 2011-5 numéro spécial, p. 2317 à 2339.

Frédéric BUY

- « *Tricheries et fautes* », *in* Colloque « *Le concept d'arbitrage* », Faculté de droit de Toulon, le 3 juin 2016, à paraître
- « *L'éthique de la grande distribution* », *in* Colloque « *La moralisation du droit des affaires* » (dir. N. Borga), Faculté de droit Lyon III, le 30 mai 2016, à paraître
- « *Les TPE et PME et la réforme du droit français des contrats* », *in* Colloque « Les contrats des TPE et PME en droit comparé » (dir. J.-C. Roda), Master 2 Droit comparé, Faculté de droit d'Aix, le 20 avril 2016, à paraître
- « *Le droit pénal et le fonctionnement de la société* » (avec M. SEGONDS), *in* Colloque « Le droit pénal et l'éthique des affaires » (dir. J.-B. Perrier), Ecole de droit de Clermont, le 18 mars 2016, à paraître
- « *L'arrêt Bosman 20 ans après* » (avec J.-C. RODA), *in* Colloque 20 ans et le temps du droit (dir. Collège juridique franco-roumain d'études européennes), Bucarest, les 6 et 7 nov. 2015, à paraître
- « *Droit des sociétés : la menace des clauses abusives* » (avec J. HEINICH) : RJ com. 2016, à paraître
- « *L'éthique du sport* », *in* L. Miniato (dir.), *L'éthique en matière sportive*, PU Toulouse, LGDJ-Lextenso, 2016, p. 17
- « *Réseaux de distribution et droit des sociétés : un loup dans la bergerie ?* », *in* J.-Ch. Roda (dir.), Dossier spécial « *Le droit français de la distribution après la loi Macron* » : Concurrences 2016-1, p. 27
- « *Les 20 ans de l'arrêt Bosman* » (avec J.-C. RODA) : JCP G 2015, 1441
- « *Loi Macron : focus sur les clauses restrictives d'après-cont*rat » : D. 2015, p. 1902

Michel BUY

- « *Clause de mobilité* », *in* J. Mestre et de J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses dans les contrats d'affaires* », en collaboration avec un collectif d'auteurs, Coll. Les intégrales, éd. Lextenso, 2011 p. 617.
- « *Le droit de la protection sociale et la solidarité entre les générations et entre les peuples* », *in* J. Mestre, *La paix, un possible objectif pour les juristes de droit des affaires ?*, LGDJ, éd. Lextenso, 2016, p. 137.

Jocelyne CAYRON

- « *Différentes mesures de simplification pour les sociétés et leurs dirigeants (articles 203 à 214 et 225)* », Note sous Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, JO n° 0181 du 7 août 2015, page 13537, *in* Dossier "La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" (pages 18-61) : JCP E 2015, n° 37, 1416, pp. 52-54.
- « *Le choix de l'entreprise sociétaire est-il encore possible* », *in* Actes du colloque organisé par le Centre de recherches juridiques de l'Université de Franche Comté, le 31 mars 2015 : Répertoire du Notariat Defrénois, n° 15-16, pp. 803-809.
- « *Le nouveau régime des droits de plantation dans le secteur vitivinicole* » : Revue de Droit rural 2013, 417, pp. 33-37.

Adeline CERATI-GAUTHIER

- « *Projet de loi portant application des mesures relatives à la justice du XXI^ème^ siècle, Volet « Entreprises en difficulté » ou de l'art de remettre sans cesse l'ouvrage sur le métier* » : à paraître Journal de sociétés.
- « *Sociétés coopératives. - Décret d'application de la loi ESS du 31 juillet 2014* » : Rev. Dr. Rural, 2016, *à paraître*.
- « *Sociétés agricoles. Exclusion de l'associé en difficulté. – Une exclusion aménageable ?* » : Rev. Dr. rural, 2016, *à paraître*.
- « *La durabilité économique de l'entreprise agricole en difficulté* » : Ouvrage collectif, *à paraître*.
- « *Loi Macron. - Les mécanismes de dilution forcée et de cession forcée ne sont pas contraires à la constitution* » : JCP, éd. E, 2016, *à paraître*.
- « *La loi Macron, Volet entreprise en difficulté, article par article* » : JCP, éd. E, 2015, 613.
- « *La durée des baux dans la loi Pinel du 18 juin 2014* » : Cahiers de dr. De l'entreprise mai juin 2015, p. 19.
- « *Compte courant d'associés dans les sociétés agricoles* » : Rev. Dr. Rural juin 2015, 11.
- « *Les saisines d'office confrontées aux dernières réformes du droit des entreprises en difficulté* », (co-écrit avec B. Brignon) : Dalloz 2014, p. 2248.
- « *La distinction entre société civiles et sociétés commerciales à l'épreuve des procédures collectives* » : Journ. Sociétés déc. 2014, p. 23.
- « *Le sort de la déclaration d'insaisissabilité depuis l'ordonnance du 12 mars 2014* » : Ann. Loyers 2014, p. 1035.
- « *L'associé gérant d'une société en nom collectif est éligible aux procédures du livre VI du Code de commerce* » : JCP, éd. E, 2014, 1021
- « *La société interprofessionnelle de soins ambulatoires* » : Journal des sociétés févr. 2014, p. 35
- « *La promotion de la reprise interne par l'ordonnance du 12 mars 2014* » : JCP, éd. E, 2014, 1435.
- « *Cession forcée des titres des dirigeants* » : JCP éd. E, 2013, 1357.
- « *L'appréhension de l'immeuble protégé par les procédures de traitement des difficultés des entreprises* » : Journal de sociétés 2012, p. 24
- « *Rédaction d'une convention d'occupation précaire* » : Ann. Loyers 2012, p. 511
- « *Avocat et droit des entreprises en difficultés* » : Journal des sociétés janv. 2012, p. 26.
- « *Fermage et label « bio »* » : Ann. Loyers 2011, p. 1535.
- « *Sauvegarde financière accélérée* » : Ann. Loyers 2011, p. 1075
- « *Limitation des informations au profit du bailleur* » : Ann. Loyers 2011, p. 38.

Pierre-Dominique CERVETTI

- « *La régulation des usages du brevet par le contrat* », *in* J.-P. Gasnier et N. Bronzo (dir.), *Les nouveaux usages des brevets*, Actes du colloque d'Aix-en-Provence des 26 et 27 sept. 2014, Tome 2 (2016)
- « *L'« open » : Un modèle idéal pour l'innovation ?* », *in* P.-D. Cervetti (dir.), *L'innovation à l'épreuve de la mondialisation*, PUAM, coll. « Chaire Innovation et Brevets », (2015), avant-propos de L. Merland, préface de Y. Lapierre, pp. 107-126

- « *La preuve juridique de l'innovation* » (avec Madame Laure MERLAND), *in* P.-D. Cervetti (dir.), *L'innovation à l'épreuve de la mondialisation*, PUAM, coll. « Chaire Innovation et Brevets », (2015), avant-propos de L. Merland, préface de Y. Lapierre, pp. 153-168
- « *Innovation et secret d'affaires* », *in* P.-D. Cervetti (dir.), *L'innovation à l'épreuve de la mondialisation*, PUAM, coll. « Chaire Innovation et Brevets », (2015), avant-propos de L. Merland, préface de Y. Lapierre, pp. 239-269
- « *Le temps et l'espace du droit de l'innovation* », *in* P.-D. Cervetti (dir.), *L'innovation à l'épreuve de la mondialisation*, PUAM, coll. « Chaire Innovation et Brevets », (2015), avant-propos de L. Merland, préface de Y. Lapierre, pp. 391-405
- « *Open innovation* et droit des brevets », *in* J.-P. Gasnier et N. Bronzo (dir.), *Les nouveaux usages des brevets, Entre liberté et abus,* Tome 1 (2014)
- « *La concurrence de l'associé* » : *Contrats, conc. consom.* janv. 2014, n°1, étude 2, pp. 13-19
- « *La mutation économique du droit moral de l'auteur : enjeux et conséquences* » : *Comm. com. électr.* juill. 2014, n° 7-8, étude 13
- « *Du bon usage de la contractualisation en droit de la propriété littéraire et artistique* » : *RIDA* octobre 2013, n° 238, pp. 111-193 (également traduit en anglais et en espagnol)
- « *Les accords de report d'entrée : une stratégie méconnue du secteur pharmaceutique* » : *Propr. ind.* sept. 2013, n°9, étude 9, pp. 8-14
- « *Le livre numérique : Une innovation technologique nécessite-t-elle une révolution juridique ?* », *in* J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et innovation*, PUAM, 2013, pp. 251-268
- « *Clause de cession des œuvres futures* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso Éditions, coll. « Les intégrales », 2011 (Ouvrage récompensé du Prix du « Cercle Montesquieu » 2012), pp. 167-174
- « *Clause de diffusion libre et gratuite* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso Éditions, coll. « Les intégrales », 2011 (Ouvrage récompensé du Prix du « Cercle Montesquieu » 2012), pp. 251-264
- « *Clause d'intuitus personae* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso Éditions, coll. « Les intégrales », 2011 (Ouvrage récompensé du Prix du « Cercle Montesquieu » 2012), pp. 547-557
- « *Clause de maintenance* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso Éditions, coll. « Les intégrales », 2011 (Ouvrage récompensé du Prix du « Cercle Montesquieu » 2012), pp. 601-607
- « *Clause de nétiquette* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso Éditions, coll. « Les intégrales », 2011 (Ouvrage récompensé du Prix du « Cercle Montesquieu » 2012), pp. 637-643
- « *Clause pénale* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso Éditions, coll. « Les intégrales », 2011 (Ouvrage récompensé du Prix du « Cercle Montesquieu » 2012), pp. 763-783
- « *Présentation générale* », *in "Glose autour des lois Hadopi"* : *RLDI* 2011/67, n°2211, p. 66 (également publié au *Bull. Aix* 2010-3, pp. 7-9)
- « *Pour un droit d'auteur pédagogique : l'adaptation du droit à son public* », *in "Glose autour des lois Hadopi"* : *RLDI* 2011/67, n°2213, pp. 69-74 (également publié au *Bull. Aix* 2010-3, pp. 15-29)
- « *Le prix d'une idée* » : *AJIDA* (L'Affairé, Journal de l'Institut de Droit des Affaires), 2011/2, pp. 30-34

Christine CHAIGNE

- « *La reconnaissance du gouvernement de Mao Zedong par la France : la longue valse* », *in La France et la République Populaire de Chine dans les contextes de la normalisation (1950-1964*), Publications de l'INALCO, Paris, à paraître au printemps 2016.
- "*Yi fa zhi guo*, gouverner le pays en s'appuyant sur le droit", *in* A. Albarian et O. Moréteau (dir.), *Le droit comparé et… / Comparative Law and…*, Actes de la conférence annuelle de Juris Diversitas, 17-19 juillet 2014, Aix-en-Provence, PUAM, 2016, p. 383-398.
- « *La place du droit en Chine* », Colloque de l'ICES (Nantes) « La Chine, stabilisatrice ou dominatrice de l'Asie orientale », Actes du colloque, Presses Universitaires de l'ICES, juin 2014, p. 7-24.

Marie-Luce DEMEESTER

- « *La notion d'agriculture durable à l'épreuve de la réalité* », *in* M-L. Demeester et V Mercier (dir.), *Agriculture durable. Contributions pour l'élaboration d'un cadre normatif*, PUAM, 2016, *à paraître*.
- « *Environnement* » **:** Répertoire de Droit civil Dalloz, refonte (partie assurance), en collaboration avec L. Neyret, 2014
- « *L'opposition des avocats français à la législation anti-blanchiment régissant leur profession* », *in* Jean-Yves Chérot (dir.), *Mélanges en l'honneur de Jean-Louis Bergel*, Bruylant, 2013, 1710, p. 44.

Jean-Pierre GASNIER

- « *Préface de l'ouvrage* », *in* J.-P. Gasnier et N. Bronzo (dir.), *Les nouveaux usages du brevet : réflexions théoriques, incidences pratiques*, PUAM, 2016.

- Rédaction de fiches pratiques en droit des dessins ou modèles, Lexis Nexis360, 2013-2016.
- Formulaire commenté Lamy Droit de l'Immatériel (contrats commentés : contrat de développement en mode agile, contrat de conception et de mise à disposition d'un logiciel spécifique, contrat de fourniture et d'intégration d'un progiciel de gestion intégrée, contrat de licence de logiciel spécifique, contrat de distribution de jeu vidéo en ligne), mise à jour 2016.
- « *Innovation, culture et patrimoine mondial* » *in* P.-D. Cervetti (dir.), *L'innovation à l'épreuve de la mondialisation*, PUAM, 2015.
- « *L'application de la règle de l'unité de l'art* » : Legicom 2014/2 n° 53, p. 17.
- « *Ethique et propriété intellectuelle* », *in* Mélanges offerts à Johanna Schmidt Szalewski (CEIPI), janv. 2014.
- « *Un projet ambitieux pour une politique nationale du design* » : Propr. industr. 2014, n°1.
- « *Le droit des dessins ou modèles favorise-t-il l'innovation ?* », *in* J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et innovation*, PUAM, 2013.
- « *Le brevet unitaire et la juridiction unifiée* » : Propr. industr., Lexis Nexis, 2013, n° 5.
- « *Les contrats des auteurs photographes* », *in* P. Tafforeau (dir.), *Pratique de la propriété littéraire et artistique*, éd Lexis Nexis, coll droit 360°, 2013.
- « *Questions à propos du statut juridique du cadavre* » : RRJ droit prospectif, déc. 2011.
- « *Cumul, vous avez dit cumul ?* », contribution au colloque organisé par l'Université Lyon 2 « *les dessins ou modèles, dix ans après* » : RLDA, n°63, sept. 2011
- « *Les normes privées internationales en matière de télécommunications : l'exemple de l'European Telecommunications Standards Institute (ETSI)* » co-écrit avec Laure Merland, contribution au colloque « *la normativisation privée internationale, de la régulation étatique à la régulation privée* », juin 2011 : RRJ, droit prospectif, déc. 2011.
- « *Libres propos autour des conclusions de l'Avocat général de la CJUE dans l'affaire eBay contre L'Oréal* » : RLDI 2011, n° 68.
- « *L'Union de l'Innovation, en route vers les temps modernes ?* » : Propr. industr., févr. 2011, n° 2.
- « *Alain Supiot : « l'esprit de Philadelphie » ou le droit comme technique d'humanisation* » : l'Affairé, Journal de l'Institut de Droit des Affaires, avr.- juin 2011, p. 49

Isabelle GROSSI

- « *Les dirigeants sociaux* » : Joly Sociétés, Etude 040, actualisé en 2014.
- « *Les clauses abusives dans les contrats entre professionnels et consommateurs* » : Lamy Contrat, 2016, *à paraître*.
- « *La restructuration ou la disparition de la société cocontractante* » : Lamy Contrat, 2016, *à paraître*.
- « *Le changement de contrôle de la société cocontractante* » : Lamy Contrat, 2016, *à paraître*.
- « *Le décès du cocontractant* » : Lamy Contrat, 2016, *à paraître*.
- « *Financement forcé de l'entreprise en difficulté : responsabilité et droit des sociétés* » : Journ. Sociétés, n°137, janv. 2016, p. 36.
- « La gouvernance de la SAS, 20 ans après… », co-écrit avec N. Drujon d'Astros : Journal Sociétés, n°126, janv. 2015.
- « *Le loyer dans tous ses états* », co-écrit avec G. Buy : Annales des loyers 2014, mai 2014, p. 703.
- « *Le risque pénal en droit des affaires* », co-écrit avec Ph. Bonfils : Journ. Sociétés janv. 2013, p. 32.
- « *Clause abusive* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011.
- « *Clause d'échelle mobile* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011.
- « *Clause d'indexation* », co-écrit avec A. Verdot, *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011.

Guillaume GRUNDELER

- « *La preuve du non-paiement d'une somme d'argent* » : RRJ – Droit prospectif, 2016, *à paraître*.
- « *Focus : Le point sur la validité des coups d'accordéon* », *Dr. sociétés*, oct. 2011, p. 3.

Marie LAMOUREUX

- « *Les clauses limitatives de responsabilité* » : *Journal des sociétés*, janvier 2013, n° 105, pp. 43-45, *in « Le risque juridique dans l'entreprise : diagnostics et remèdes »*.
- « *Comment assurer au mieux, dans son principe, la réparation d'un préjudice d'affaires ? S'en remettre aux parties* » : *RJC* 2013/4, pp. 288-295, *in Colloque « Regards sur le préjudice d'affaires »*, Marseille, 5 avril 2013.

Peggy LARRIEU

- « *Les enjeux éthiques du recours aux techniques biomédicales en vue de neuro-amélioration*» : Revue de la Recherche juridique, Droit prospectif, PUAM, 2015-2, parution 2016/1, n° 157, p. 645.

- « *Dostoïevski ou l'envers du droit* » : Revue interdisciplinaire d'études juridiques, PU Saint-Louis, juin 2015, n° 74, p. 1.
- « *Neurosciences et évaluation de la dangerosité, Entre néo-déterminisme et libre-arbitre* » : Revue interdisciplinaire d'études juridiques, PU Saint-Louis, juin 2014, n° 72, p. 1.
- « *Les enjeux éthiques de la neuroamélioration* » : Médecine et droit, 2014, 10.1016, n° 3, 003.
- « *L'EIRL : technique de valorisation du patrimoine* » co-écrit avec B. Brignon, *in* L.-D. Muka Tshibende (dir.), « *Personne(s) et patrimoine(s), Variations sur une connexion* », Bruylant-Bruxelles, 2014, chap. 25.
- « *Neurosciences et théorie générale du droit* », *in* « *Neuro-lex sed…dura-lex, L'impact des neurosciences sur les disciplines juridiques et les autres sciences humaines et sociales* », Journal de droit comparé du Pacifique, n° spécial, 2013, p. 61.
- « *Le droit pénal face aux innovations des neurosciences, Entre adaptation et résistance* », *in* J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et innovation*, Centre de droit économique d'Aix-Marseille, PUAM, 2013.
- « *La valeur ajoutée de la médiation sur les autres modes alternatifs de résolution des conflits*», *in* J. Fischer-Lokou et P. Larrieu (dir.), *La médiation efficace*, *Evolutions juridiques contemporaines et techniques d'influence inédites*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 21.
- « *Les caractéristiques juridiques de la médiation* », *in* J. Fischer-Lokou et P. Larrieu (dir.), *La médiation efficace*, *Evolutions juridiques contemporaines et techniques d'influence inédites*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 41.
- « *Le contenu de l'accord de médiation : quelles concessions de part et d'autre?* », *in* J. Fischer-Lokou et P. Larrieu (dir.), *La médiation efficace*, *Evolutions juridiques contemporaines et techniques d'influence inédites*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 59.
- « *La régulation juridique du marché de la médiation* », *in* J. Fischer-Lokou et P. Larrieu, *La médiation efficace*, *Evolutions juridiques contemporaines et techniques d'influence inédites*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 121.
- « *Le droit à l'ère des neurosciences* » : Médecine et droit, 2012, p. 106.
- « *Le mythe de Médée à la lumière du droit* » : Revue interdisciplinaire d'études juridiques, PU Saint-Louis, décembre 2012, n° 69, p. 83.
- « *Regards éthiques sur les applications juridiques des neurosciences, Entre blouses blanches et robes noires* » : Revue interdisciplinaire d'études juridiques, PU Saint-Louis, mai 2012, n° 68, p. 145.
- « *La singularité juridique de la médiation parmi les modes alternatifs de règlement des conflits* » : Revue juridique de L'Ouest, mars 2012, p. 1.
- « *Les partis politiques en marge du droit ?* » : Revue du droit public et de la science politique en France et à l'étranger, 2011, n° 1.
- « *La réception des neurosciences par le droit* » : Revue Actualité juridique du droit pénal, mai 2011, p. 231.
- « *La modulation du droit pénal en fonction de l'âge des personnes* », *in* O. Droulers (dir.), *L'influence de l'âge en sciences humaines*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- « *Clause de sortie conjointe* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Paris, Lextenso éditions, 2011.
- « *Clause de plafonnement des participations* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Paris, Lextenso éditions, 2011.

Claude-Albéric MAETZ

- « *La notoriété* » : fascicule du Juris-Classeur Communication, LexisNexis, 2016, *à paraître*
- « *La rupture des relations commerciales établies* » : fascicule du Juris-Classeur Concurrence/Distribution, LexisNexis, 2016, *à paraître*
- « *Le capital-notoriété des entreprises doit être mieux protégé sur internet* » : Le Monde, Cahier Eco & Entreprise, jeudi 15 juin 2015, Rubrique « Idées », p. 7
- « *Des retraites chapeau aux dispositifs publicitaires dans les enceintes sportives (articles 219 à 224, 226 et 228 à 230)* », *in* Dossier « La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » : JCP E 2015, 1418, p. 57.
- « *Contrôle renforcé des cessions, actionnariat salarié et golden shares (articles 178 à 199)* », *in* Dossier « La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques » : JCP E 2015, 1418, p. 50.
- « *Les nouveaux biens : l'exemple de la notoriété* », in J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et innovation*, PUAM, coll. de l'Institut de droit des affaires, 2013, p. 377
- « *Clause de non-sollicitation* », *in* J. Mestre et J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les Intégrales, 2011, p. 705
- « *Clause de préférence et de préemption* », *in* J. Mestre et J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les Intégrales, 2011, p. 807
- « *Clause de reconduction* », *in* J. Mestre et J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les Intégrales, 2011, p. 883
- « *Clause de répartition des risques* », *in* J. Mestre et J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les Intégrales, 2011, p. 905

Jean-Michel MARMAYOU

- « *France* » : *International Encyclopaedia of Sports Law*, Wolters Kluwer international. Première publication, 2016 (*à paraître*).
- « *Apports - Généralités* » : Joly sociétés, Etude EA 100, actualisation bi annuelle
- « *Apports en industrie* » : Joly sociétés, Etude EA 110, actualisation bi annuelle
- « *Apports en nature* » : Joly sociétés, Etude EA 120, actualisation bi annuelle
- « *Apports en numéraire* », Joly sociétés, Etude EA 130, actualisation bi annuelle
- « *C'est l'histoire d'un renvoi qui ne renvoie plus vraiment* » : Cahiers de droit du sport n°42, 2016, pp. 9-11.
- « *The implementation of the FIFA regulations in France* » : *in* M. Colucci (editor), *The FIFA regulations on working with intermediairies – Implementation at national level*, Editions Sports law and policy centre 2015, pp. 231-246.
- « *European Union law and principles applied to FIFA regulations* » : *in* The FIFA regulations on working with intermediairies – Implementation at national level (M. Colucci editor), Editions Sports law and policy centre 2015, pp.71-107.
- « *La compatibilité du nouveau règlement FIFA sur les intermédiaires avec le droit européen* » : Cahiers de droit du sport n°41, 2015, pp. 15-42.
- **«** *Le contrat de ville hôte pour les jeux olympiques* **» :** *in* M. Maisonneuve (dir.), *Droit et olympisme*, PUAM, Collection du Centre de droit du sport, 2015.
- **«** *Le rôle de l'avocat dans les instances des fédérations sportives – Perspectives françaises et italiennes* » : Cahiers de droit du sport n°37, 2014, pp. 13-21.
- « *Regulating employment relationships in professional football* », *in* M. Colucci et F. Hendrickx (editors) International and comparative regulating employment relationships, Editions Sports law and policy centre 2014, pp. 373-406.
- **«** *La loi brésilienne pour la Coupe du monde de football : aspects de propriété industrielle* **»** : Cahiers de droit du sport n°35, 2014, pp. 13-33.
- « *Privilèges - Droit de rétention* » : Juris-Classeur Civil app. Art. 2092 à 2094. Juris-Classeur Notarial : fascicule 12. Première publication : 2005. – Dernière mise à jour complète : 2013.
- « *Les marques des groupements sportifs* » : Etude 324 in *Lamy Droit du sport*, ouvrage dirigé par Fabrice Rizzo et Didier Poracchia. Première publication : 2003. (aujourd'hui Encyclopédie Droit dusport.com : www.droitdusport.com). La mise à jour de 2013 a été réalisée avec l'aide de Gaylor Rabu.
- « *Sports justice in France* »**,** *in* M. Colucci et K. L. Jones (editors), *International and comparative sports justice*, Editions Sports law and policy centre 2013, pp. 373-406.
- « *La giustizia sportiva in Francia* », *in* G. Candela, S. Civale, M. Colucci, A. Frattini (ed.), *La giustizia sportiva*, Editions Sports law and policy centre 2013, pp. 533-552.
- « *La régulation du marché de l'organisation des manifestations sportives* » : Cahiers de droit du sport n°32, 2013, pp. 81-93.
- « *L'agent sportif au centre des intérêts* » Article co-écrit avec Fabrice Rizzo : Cahiers de droit du sport n°32, 2013, pp. 37-51.
- « *L'encadrement juridique de la profession d'agent sportif en Europe* » : Cahiers de droit du sport n°31, 2013, pp. 67-79.
- « *Les enjeux de la régulation pour le football professionnel* » : Justice et régulation : les défis du football professionnel, Droitdusport.com éditions, 2013, pp. 75-86.
- « *Major sports events : how to prevent ambush marketing ?* »: African sports law and business bulletin, 1/2013, pp. 39-60 (www.africansportslawjournal.com).
- « *Définir le droit du sport : une nécessité pratique* » : Cahiers de droit du sport n°29, 2012, pp. 9-11.
- « *Football féminin : il faut lever le voile* » : Blog Dalloz du 25 juillet 2012 : http://blog.dalloz.fr/2012/07/25/football-feminin-il-faut-lever-le-voile/.
- « *Les normes sportives privées internationales* » : Revue de la recherche juridique – Droit prospectif 2011, numéro spécial : Cahiers de méthodologie juridique n°25 « Les normes privées internationales », pp. 2341-2355. Article écrit en collaboration avec Fabrice Rizzo.
- « *Le Tribunal arbitral du sport et la juste proportion entre ordre sportif et ordre public* » : Cahiers de droit du sport n°27, 2012, pp. 9-13.
- « *Le plafonnement de la rémunération des agents sportifs* » : Cahiers de droit du sport n°27, 2012, pp. 58-60.
- « *Nouvelles perspectives pour les sociétés sportives professionnelles* » co-écrit avec Wilfried Meynet. : Cahiers de droit du sport n°27, 2012, pp. 76-96.
- « *Les sociétés sportives : l'heure des choix* » co-écrit avec Wilfried Meynet : Journal des sociétés n°97, avril 2012, pp. 13-26.
- « *L'avocat et le droit du sport* » : Journal des sociétés n°94, janvier 2012, pp. 29-33
- « *Osaka c'est fini ! (à propos de Trib. arb. sport 4 octobre 2011, CAS 2011/O/2422)* » : Cahiers de droit du sport n°25, 2011, pp. 9-20.
- « *Les sportifs sont des artistes désœuvrés* » : Blog Dalloz 28 octobre 2011 : http://blog.dalloz.fr/2011/10/28/les-sportifs-sont-des-artistes-desoeuvres/.
- « *Coupe du monde de football : comment lutter contre l'ambush marketing ?* », *in* M. Maisonneuve

(dir.), *Droit et coupe du monde*, Economica 2011, pp. 155-172.

- « *Dispariþia cauzei din contractul de sponsorizare individual* » : Revista romana de drept privat nr. 2/2011, pp. 253-274 (Revue roumaine de droit privé).
- « *Clause de secret et de confidentialité* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, Coll. Les intégrales, 2011, pp. 979-991.
- « *Clause résolutoire* », *in* J. Mestre et J.-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, Coll. Les intégrales, 2011, pp. 945-964.
- « *Les dopés à vie* » : Cahiers de droit du sport n°24, 2011, pp. 7-8.
- « *Il y a des modes dangereuses* ! » : Cahiers de droit du sport n°23, 2011, pp. 9-10.

Laure MERLAND

- « *Robots et droit des marques* » : *RLDI* 2015/121, pp. 51-52.
- « *L'identité civile des personnes : « Is big data beautiful ?* » : *RLDI* 2015/121, pp. 37-39.
- « *Recherches ITER et pouvoirs du ministre de la Défense dans la mise au secret des demandes de dépôt de brevets intéressant la défense nationale* » : *Propr. industr.* 2015, n° 4, pp. 23-26.
- « *Le bail commercial électronique ? Du possible à l'improbable* » : *Ann. des loyers* 2014/5, pp. 815-821.
- « *Les normes privées internationales en matière de télécommunications : l'exemple de l'European Telecommunications Standards Institute (ETSI)* » avec J.-P. Gasnier : *RRJ* décembre 2011, NS, pp. 2309-2315.
- « *La doctrine en droit commercial* » avec D. Poracchia : *Revue de droit d'Assas*, février 2011, n° 3, pp. 57-68.

Jacques MESTRE

- « *Rupture des contrats : la force d'attraction de l'article L.442-6, I, 5°, du Code de commerce* », *in* Actes-Rencontres Lamy droit civil, 25 septembre 2013 : RLDC 2013/110 NS, pp. 6-9.
- « *Le juge peut-il imposer une relation contractuelle à titre de réparation ?* », *in* Colloque " Regards sur le préjudice d'affaires Marseille-Vendredi 5 avril 2013" : *Revue de jurisprudence commerciale (RJC)* 2013-4, pp. 303-307.
- « *Quelques réflexions sur la pratique du délibéré arbitral* » : Revue de l'arbitrage 2012-4, pp. 779-792.
- « *Propos introductifs* », *in* "Loyauté et impartialité en droit des affaires", Colloque organisé par l'Association Droit et Commerce à Deauville le 31 mars et 1er avril 2012, sous la direction scientifique de Dominique Schmidt : *Gaz. Pal.* 18 mai 2012, n° 144-145, pp. 6-13.
- « *Propos conclusifs* », *in* « La transparence du patrimoine », colloque organisé à la Cour de cassation le 1er décembre 2011, sous la direction scientifique de Pascale Bloch, Hélène Aubry et Marie-Christine de Lambertye-Autrand : *RLDA* 2012/68, pp. 119-122.
- « *L'exigence de cohérence* », texte de la conférence organisée par l'Association Droit et Commerce le 31 janvier 2011 : *Revue de jurisprudence commerciale (RJC)* 2011-3, pp. 221-245.

Denis MOURALIS

- « *Arbitrage international. Convention d'arbitrage. Effets. Droit commun et droit conventionnel* » : fascicules du Juris-Classeur droit international, 2016, *à paraître*.
- « *Arbitrage international. Convention d'arbitrage. Transmission et extinction* » : fascicules du Juris-Classeur droit international, 2016, *à paraître*.
- « *Arbitrage et procédures collectives* », communication au colloque organisé par le CDE à Aix-en-Provence sur les Procédures collectives complexes, à paraître sous forme d'article.
- « *Le contentieux devant le juge de l'exécution* », communication au colloque sur L'exécution des sentences arbitrales, Paris, 26 septembre 2016, actes à paraître chez Lextenso.
- « *Les TPE et PME face au choix de la loi applicable à leurs contrats internationaux : quels enjeux ? Quelles questions ? Quelles recommandations ?* », colloque du master droit comparé, Aix-en-Provence, 21 avril 2016 ; actes à paraître chez LexisNexis.
- « *Arbitrage international et investissements étrangers* », communication au colloque sur les États arabes dans l'arbitrage international : questions actuelles, organisé par la CNUDCI, la Chambre de Tunis pour l'arbitrage et Aix Marseille Université à Sousse, les 14 et 15 avril 2016, actes à paraître chez LexisNexis.
- « *Religions et arbitrage international* », communication au colloque organisé à Istanbul les 8 et 9 avril 2016, *Où va l'arbitrage international ? De la crise au renouveau*, Journées d'Etudes méditerranéennes en l'honneur du professeur Ali Bencheneb, actes à paraître chez LexisNexis.
- « *Présentation d'un nouvel instrument : le Règlement facultatif pour l'arbitrage des différends relatifs aux activités liées à l'espace extra-atmosphérique de la Cour permanente d'arbitrage* », communication au colloque sur le Règlement des litiges de l'industrie spatiale, Dijon, 9 octobre 2015, actes à paraître chez LexisNexis.
- « *Procédures parallèles et arbitrages d'investissement dans l'espace méditerranéen* », communication au Colloque méditerranéen, acte V, journées de Besançon, Vers une lex mediterranea des

investissements dans les pays de l'Union pour la Méditerranée : harmonisation du droit matériel et du règlement des différends, 12 et 13 mars 2014, Bruylant, 2016.

- « *Le droit souple et l'arbitrage* », Newsletter de la Chambre arbitrale internationale de Paris, mars 2015.
- *Rapport de synthèse* au colloque organisé le 19 septembre 2014 à Avignon par le Comité français de l'arbitrage sur le thème « Après les arrêts Inserm et Ryanair, quel régime pour l'arbitrage en droit administratif ? », actes publiés aux Cahiers de l'arbitrage en 2015.
- « *L'arbitrage face aux procédures conduites en parallèle* », *in* Madame la Présidente Béatrice Blohorn-Breneur et de Madame Paola Cecchi-Diméglio (dir.), *Regards croisés sur les modes alternatifs de règlement de conflit*, ouvrage collectif, Larcier, 2015.
- « *Loyauté et arbitrage* », communication au colloque organisé le 10 octobre 2014 à Avignon sur le thème « Droit et loyauté », actes parus chez Dalloz en 2015.
- « *Arbitrage et fonds souverains* », in Th. Granier (dir.), *Les fonds d'investissement*, Lamy, coll. Axe droit, 2013 (rapport au colloque organisé par le Centre de droit économique d'Aix-en-Provence le 4 avril 2011).
- « *Les exigences d'indépendance et d'impartialité de l'arbitre* » : Petites Affiches, 13 février 2013, p. 18.
- « *Concurrence entre procédures arbitrales et étatiques : les solutions en droit comparé et en droit européen* », *in Construction européenne, approche pratique*, rapport au colloque organisé le 7 novembre 2011, par le Conseil de l'Europe, la Chambre d'arbitrage, le Tribunal de grande instance et le Tribunal de Commerce de Toulouse, sur *Les modes alternatifs de règlement des conflits : une justice en devenir*, Lamy, coll. Axe droit, 2012.
- « *Une idole hindoue doit-elle être dotée de la personnalité juridique ? Une critique de l'arrêt Mullick v. Mullick (Privy Council, 25 avril 1925, (1925) 52 L.R. (Indian Appeals) 245)* », *in Droit civil, civilité des droits – Mélanges en l'honneur du Professeur Jean-Louis Mouralis*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2011, p. 207 à 213.
- « *Affaire Tapie : les conséquences de la rétractation d'une sentence arbitrale pour les entreprises* », L'Usine nouvelle, 3 avril 2016 (http://tinyurl.com/hmltxr9)
- Article sur l'affaire Tapie, Perspective Entrepreneurs, février 2016
- « *Affaire Tapie - Adidas : dix idées reçues sur la décision... et l'arbitrage* », tribune, avec Sophie Henry (déléguée générale du CMAP), DAF Magazine, avril 2015.
- « *L'entreprise face à l'arbitrage : quels coûts, quels financements ?* », Option Droit et Affaires, numéro spécial consacré à l'arbitrage et au contentieux des affaires, avril 2015.
- « *Le point sur l'affaire Tapie – Adidas après la rétractation de la sentence arbitrale* », article paru sur le site du magazine électronique Économie matin (http://www.economiematin.fr).
- Recension de la thèse de Madame Magali Boucaron-Nardetto, *Le principe compétence compétence en droit de l'arbitrage* (prix Jean Robert de l'Association française d'arbitrage et prix Philippe Fouchard du Comité français de l'arbitrage) : JCP G, 3 décembre 2012, doctr. 1319.
- « *Clause compromissoire* », *in* J. Mestre et J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Paris, Lextenso, Coll. Les intégrales, 2011, pp. 185-209.
- « *Clause attributive de juridiction* », *in* J. Mestre et J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Paris, Lextenso, Coll. Les intégrales, 2011, pp. 113-127.

Marie-Eve PANCRAZI

- « *Nouveautés dans le secteur de la distribution (articles 31 à 34)* », Note sous Loi numéro 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, Journal officiel numéro 0181 du 7 août 2015, page 13537, *in* Dossier "La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" (pages 18-61) : JCP E 2015, n° 37, 1405, pp. 24-25.
- « *L'actif étranger du débiteur en procédure collective* » : Journal du droit international (Clunet), 2013-1, pp. 27-43.
- « *L'actif étranger* », *in* Dossier « L'actif au coeur du droit des entreprises en difficulté » : Journal des sociétés 2012, n° 102, pp. 29-35.
- « *Les clauses de rétroactivité* » : RTD civ. 2011, n° 3, pp. 469-478.
- « *D'utiles précisions sur les critères d'appréciation de la "direction d'une activité" vers un État membre* » : Recueil Dalloz 2011, pp. 990-993.

Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

- « *Le crédit-bail immobilier* », *in* « Les opérations immobilières complexes », contribution à un ouvrage collectif à paraître aux éditions Lextenso en 2016.
- « *Le financement des entreprises en difficulté par de nouveaux associés* », in Dossier « *Le financement des entreprises en difficulté* » : Journal des sociétés n° 137, janvier 2016, p. 16.
- « *La transmission du patrimoine agricole* », in M.-L. Demeester et V. Mercier, *L'agriculture durable*, PUAM, 2016, *à paraître*.
- « *Carte des pratiques et montages abusifs de la DGFIP* » : JCP éd. N. 2015, 1176.
- « *Réforme des conditions d'exercice des professions juridiques réglementées (commentaire des articles 50 à 66 de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des*

chances économiques) » : JCP éd E. 2015, 1407.
- « *Avant-propos, Commentaire de la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques* » co-écrit avec Dominique Velardocchio : JCP éd E. 2015.
- « *Les modifications apportées par la loi Macron au droit des procédures collectives,* (1re partie) » : Journal des sociétés n° 133, septembre 2015, p. 61 et « *Les modifications apportées par la loi Macron au droit des procédures collectives,* (2e partie) » : Journal des sociétés n° 134, octobre 2015, p. 56.
- « *Le bonheur est dans le prêt ! Le financement participatif sous forme de prêt et la finance durable* » : Revue de droit bancaire et financier, juillet-août 2015, p. 114.
- « *La nouvelle insaisissabilité de la résidence principale de l'entrepreneur individuel : analyse et mise en perspective de la loi Macron* » : Journal des sociétés n°132 juillet 2015, p. 32.
- « *Les arbres des voisins (retour sur l'actualité jurisprudentielle des articles 671 à 673 du code civil)* » : Annales des loyers 2015/07-08, p. 89.
- « *Projet de loi Macron : Les modifications à prévoir en droit des procédures collectives* » : Journal des sociétés, février 2015, n° 127, p. 43.
- « *Le nouveau droit du financement participatif* » : JCP éd. N 2014, n° 51-52, 1386.
- « *L'encadrement juridique du prêt opéré par le biais d'une plate-forme de financement participatif* » : Bulletin Joly Sociétés 1er décembre 2014, n° 12, p. 756.
- « *Le bail réel immobilier de logements intermédiaires (ordonnance n° 2014-159 du 20 février 2014 relative au logement intermédiaire)* » : Annales des loyers 2014, p. 1041 à 1058.
- « *La garantie de passif dans les cessions de contrôle : un accessoire essentiel et pluriel* » : JCP éd N. 2014, 1205, n° 5 et s.
- « *Le titre du bailleur* » : Annales des loyers 2014, p. 684.
- « *La souplesse du compte courant d'associé pour gérer les liquidités laissées à la disposition de la société* » : JCP éd N. 2013, 1222, n° 3 et s.
- « *Actualité de la rémunération des dirigeants de sociétés* » : JCP éd N 2013, 1153, n° 6 et s.
- « *Les actifs du couple du débiteur en procédure collective* » : Journal des sociétés n° 102, octobre 2012, p. 12.
- « *Actualité jurisprudentielle des servitudes* » : Annales des loyers 2011, p. 1078.
- « *Clause d'inaliénabilité* », *in* J. Mestre et J-C. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, p. 483.
- « *La théorie des troubles anormaux du voisinage entre responsabilité civile et droit des biens : les perspectives de réforme* » : RLDC 2011 / 80, p. 17.

Didier PORACCHIA

- « *Remarques sur la responsabilité de la société en cas de faute du dirigeant « séparable de ses fonctions » commise à l'occasion des fonctions* », *in* Mélanges P. Le Cannu, Dalloz, LGDJ, IRJS, Thomson, p. 377
- « *Le gérant succursaliste et la personnalité morale* » : BJS 2014, p. 422
- « *Aspects contractuels de la réforme (du droit uniforme OHADA) : statuts et pactes extrastatutaires* » co-écrit avec B. Brignon : Journal des sociétés, juin 2014, n° 120, p. 15.
- « *Fiduciary duty of loyalty in French company law* » co-écrit avec B. Fages : RTDF 2014-3, p. 51.
- « *Le nouvel article 1843-4 du Code civil* » co-écrit avec F-X. Lucas : BJS, nov. 2014, p. 474.
- « *Loi ESS et l'option d'achat de leur entreprise par les salariés : un choc de complexité* » co-écrit avec N. Goëtz et Ph. Portier : BJS, nov. 2014, p. 454.
- « *Loi ESS et l'option d'achat de leur entreprise par les salariés : de nouvelles précisions qui laissent entier le choc de complexité* » co-écrit avec N. Goëtz et Ph. Portier : BJS déc. 2014, p. 728.
- « *Le financement participatif par offre de titres financiers* » co-écrit avec D. Velardocchio : BJS, déc. 2014, p. 742.
- « *Des relations entre éthique et droit financiers* », co-écrit avec Th. Granier, *in* Mélanges Ph. Merle, Dalloz, 2013, p. 333.
- « *About the relation between "company interest" and CSR* » : RTDF 2013, 1, p. 13.
- « RSE et droit des sociétés, une rencontre innovante ? », in. J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et Innovation*, PUAM, 2013, p. 557.
- « *The law of private nuisance : french and american perspective* » co-écrit avec Russell L. Weaver, G. Gil, F. Lichère, *in Remedies and Property*, PUAM 2013, pp. 9-42.
- « *Remarques à propos de l'administrateur indépendant et de l'administrateur référent* » : RTDF nov. 2013 (n° spécial), p. 102.
- « *Observations sur les relations entre le Haut Conseil du Commissariat aux comptes (H3C) et la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)* » co-écrit avec Th. Granier et J. Gasbaoui : Revue de jurisprudence commerciale, Les cahiers du Chiffre et du Droit, 2013, n° 1, p. 22.
- « *L'encadrement du financement des sociétés sportives* » : Journ. sociétés, n° 97, Avril 2012, p. 29.
- « *Pratique du transfert hors de France du siège d'une société européenne* », co-écrit avec C. Cathiard et F. Martin Laprade : Bull. Joly, juin 2012, p. 520.
- « *Regard sur l'intérêt social* » co-écrit avec D. Martin : Rev. sociétés 2012, p. 475.
- « *Regard sur le transfert transfrontalier du siège des sociétés: une avancée* » co-écrit avec. C. Cathiard et Th. Biermeyer : RLDC, n° 76, 2012, p. 10.

- « *La doctrine en droit commercial* » co-écrit avec L. Merland : Revue de droit d'Assas, n° 3, p. 57.
- « *La conception nouvelle de l'entreprenariat* » : Gaz. Pal. 2011, n° spé. 138-139, p. 10.
- « *Clause d'exclusion* », *in* J. Mestre et J-Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso, 2011, p. 367.

Gaylor RABU

- « *Sociétés sportives. - Entreprises unipersonnelles sportives à responsabilité limitée. – Sociétés anonymes sportives professionnelles* », Juris-Classeur Sociétés, Formules, Fasc. S-2001 refondu, en préparation.
- « *Les titres participatifs* » co-écrit avec B. Brignon) : Juris-Classeur Sociétés, Fasc. 1915 refondu, en préparation.
- « *Les relations individuelles de travail dans le sport à l'issue de la loi n°2015-1541 du 27 novembre 2015* » : Cah. dr. sport n° 43, 2016, *à paraître*.
- « *Droit et déontologie, une relation impossible ?* » : Cah. dr. sport n° 42, Dossier spécial "*Déontologie et droit du sport*", 2016, pp. 66-78.
- « *Le nouveau contrat de travail des sportifs et entraîneurs professionnels* » : RDT 2016, pp. 32-36.
- « *Sport, Droit et Société* » co-écrit avec J. Jappert, *in* C. Martin-Krumm (dir.), *Les diplômes des activités physiques et sportives. Cadre institutionnel juridique et exercice professionnel*, Dunod, coll. Je prépare, 2016, pp. 145-219.
- « *Définir le sport professionnel* » : Cah. dr. sport n° 40, 2015, pp. 42-44.
- « *Un tableau de la précarité dans le sport* » : Cah. dr. sport, n° 40, 2015, Éditorial, pp. 9-12.
- « *Première définition légale d'un outil de financement ancien : la subvention* » : Journal des Sociétés, n°132, 2015, pp.54-57 ;
- « *Comment définir le sport professionnel ?* », Droitdusport.com, actualité, 27 avr. 2015.
- « *La gestion des équipements sportifs* », Encyclopédie Droitdusport.com, étude 194 refondue, mars 2015.
- « *Quelles options pour le financement de la construction et de l'exploitation d'une enceinte sportive ?* » : Cah. dr. sport n° 39, 2015, pp. 19-37.
- « *Le régime des restructurations d'associations après la loi ES*S » : Journal des Sociétés, n° 128, mars 2015, Dossier spécial "Loi ESS", pp.37-46 ;
- « *Le regain d'attractivité des titres associatifs* » : Journal des Sociétés, n° 128, mars 2015, Dossier spécial "*Loi ESS*", pp. 47-52.
- « *Équipements sportifs* », Encyclopédie Droitdusport.com, étude 190 refondue, octobre 2014.
- « *L'impact de la loi relative à la consommation dans le sport* » : Cah. dr. sport n° 36, 2014, pp.15-28.
- « *Gérer l'effectif d'un club dans, l'urgence* » : Cah. dr. sport n° 36, 2014, Éditorial, pp. 9-12.
- « *Marques des groupements sportifs* », Encyclopédie Droitdusport.com, mise à jour de l'étude réalisée par J.-M. Marmayou, octobre 2013.
- « *Le prix de la stabilité contractuelle* » : Cah. dr. sport n° 34, 2013, Éditorial, pp. 9-13.
- « *Le sport électronique : un oxymore ?* » : Cah. dr. sport n° 33, 2013, Éditorial, pp. 9-14.
- « *L'arbitrage vidéo. Problèmes juridiques* » co-écrit avec B. Brignon, *in* J. Mestre et L. Merland (dir.), *Droit et innovation*, PUAM, 2013, pp. 615-628.
- « *L'e-sport, un sport ?* » : *Petites affiches* 2013, n° 216, pp. 4-9.
- « *La régulation du marché de l'information sportive* », coécrit avec Bastien Brignon : Cah. dr. sport n° 32, 2013, pp. 94-108.
- « *Les conflits d'intérêts dans la lutte contre le dopage* » : Cah. dr. sport n° 32, 2013, Dossier spécial, B. Brignon et G. Rabu (dir.), "Sport et conflits d'intérêts", pp. 57-69.
- « *L'impartialité dans le contrôle de gestion des clubs professionnels* » : Cah. dr. sport n° 32, 2013, Dossier spécial, B. Brignon et G. Rabu (dir.), "Sport et conflits d'intérêts", pp. 11-27.
- « *Les commentaires sportifs apocryphes* » : Cah. dr. sport n° 31, 2013, Dossier spécial, « sport et droit européen », premières journées d'études de l'atelier de droit du sport de Poitiers, 15 et 16 mars 2013, pp. 85-92.
- « *De l'équité sportive* » : Cah. dr. sport n° 31, 2012, Éditorial, pp. 9-11.
- « *L'illusion d'éthique* » : RRJ 2013-1, pp. 35-58.
- « *L'arbitrage vidéo : l'influence sur lafonction arbitrale* », Actes du colloque arbitrage, jugement et vidéo : problèmes sportifs, juridiques et éthiques, des 31 Mai et 1er juin 2012, par le C3S.
- « *Le contrôle fédéral de gestion des clubs sportifs professionnels* » : Journal des sociétés, 2012, n° 97, pp. 34-45.
- « *Bilan de vingt ans de jurisprudence sur la responsabilité de l'association sportive du fait de ses membres* » : RLDC 2012, n° 97, pp. 80-84.
- « *L'IFAB lève le voile* » : Cah. dr. sport n° 28, 2012, Éditorial, pp. 9-13.
- « *Promotion législative d'un régulateur du sport professionnel : l'organe fédéral de contrôle de gestion* » : Cah. dr. sport n° 27, 2012, Dossier spécial, B. Brignon et G. Rabu (dir.), "Loi éthique", pp. 30-46.
- « *Vices et vertus du nouvel article L.131-8-1 du Code du sport* » : Cah. dr. sport n°27, 2012, Dossier spécial, B. Brignon et G. Rabu (dir.), "Loi éthique", pp. 18-26.
- « *L'étiquette¨Éthique¨* » : Cah. dr. sport n° 26, 2011, Éditorial, pp. 9-12.

- « *Responsabilité de l'association sportive du fait de ses membres. Regard critique sur vingt ans de jurisprudence* » : Cah. dr. sport n° 25, 2011, Dossier spécial, B. Brignon (dir.), « Responsabilité et spécificités sportives », pp. 26-36.
- « *Le sportif à usage unique* », http://blog.dalloz.fr/2011/06/15/le-sportif-ausage-unique/, 15 juin 2011.
- « *Clause d'adaptation ou d'avenant* », *in* J. Mestre et J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso éditions, coll. Les Intégrales, 2011, pp. 51-67.
- « *Clause pari passu* », *in* J. Mestre et J.-C. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, Lextenso éditions, coll. Les Intégrales, 2011, pp. 735-756.
- « *Le droit à l'information pendant la Coupe du monde* » co-écrit avec D. Poracchia, *in* M. Maisonneuve (dir.), *Droit et Coupe du monde*, Économica, Études juridiques n° 40, 2011, pp. 107-131.

Anne-Claire RÉGLIER

- « *Le consentement donné en amont : les directives anticipées* », in NICOLAS G. et RÉGLIER A.-C. (dir.), *Mort et droit de la santé : les limites de la volonté*, Les Etudes Hospitalières, coll. « Les cahiers de droit de la santé », 2016, *à paraître*.
- « *Analyse économique du droit de la famille* », Table Ronde, Aix-en-Provence, 26 juin 2015, Dr. famille, 2015, n° 10, pp. 7-8.
- « *La détermination de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'enfant en cas de désunion – ou l'immixtion de l'analyse économique en droit de la famille* » : Dr. famille, 2015, n° 10, pp. 16-19.
- « *Modernisation et simplification du droit des incapacités et du droit patrimonial de la famille... à l'heure des restrictions budgétaires* » : *RLDC* 2014/119, pp. 39-43.

Fabrice RIZZO

- « *Engagements et transferts internationaux de footballeurs* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n° 345, décembre 2014.
- « *Contentieux relatif au déroulement des compétitions sportives* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n° 460, juillet 2014.
- « *Contentieux relatif aux résultats des compétitions sportives* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n°472, juillet 2014.
- « *Les conditions de validité des prêts de main-d'œuvre sportive* » : JCP G 2014, 363, p. 552.
- « *Régime juridique des événements sportifs* » : Juris-classeur Communication, Fasc.4125, créé en juin 2008 et refondu en Mai 2013
- « *Sport et droit de la concurrence* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n° 178, Mai 2013.
- « *L'agent sportif au centre des intérêts* » co-écrit avec Jean-Michel Marmayou, *in* Dossier « *Sport et conflits d'intérêts* » : Cah. dr. sport n°32, 2013, pp. 37-52.
- « *La régulation de l'activité d'agent sportif* » *in Justice et Régulation : les défis du football professionnel*, éd. Droitdusport.com, 2013, pp. 87-96
- « *Les opérations de transfert de joueurs confrontées au droit de l'Union européenne* » : Cah. dr. sport n°31, 2013, pp. 160-166.
- « Préface » de l'ouvrage de J.-P. Vial, *Le risque pénal dans le sport*, éd. Lamy, coll. Axe Droit.
- « *L'agent sportif est un courtier* » : Rev. Culture Droit, décembre 2012, n°33, p. 32.
- « *Agents des sportifs et groupements sportifs* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n°272, octobre 2012.
- « *Propriété du spectacle sportif* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n° 348, en collaboration avec le professeur Didier Poracchia, septembre 2012.
- « *Exploitation des droits audiovisuels du spectacle sportif* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n° 352, avril 2012.
- « *Le droit du public à l'information relative aux compétitions sportives* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n°353, en collaboration avec François Klein (Avocat au barreau de Paris), juillet 2012.
- « *Les normes sportives privées internationales* », co-écrit avec Jean-Michel Marmayou : RRJ, Droit prospectif, PUAM, Cahiers de méthodologie juridique 2011-5, p. 2341.
- « *Libre circulation du sportif* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n° 236, novembre 2011.
- « *Les contrats d'exploitation de l'image des sportifs* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n°261, décembre 2011.
- « *Opérations de transferts de sportifs* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n° 342, octobre 2011.
- « *Opérations de prêts de sportifs* », Encyclopédie Droit du sport, droitdusport.com, Etude n° 343, novembre 2011.
- « *Clause d'intéressement au transfert d'un sportif professionnel* », *in* J. Mestre et J. Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des contrats d'affaires*, éd. Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, p. 519.
- « *Clause d'option d'achat d'un sportif* », *in* J. Mestre et J. Ch. Roda (dir.), *Les principales clauses des*

contrats d'affaires, éd. Lextenso, coll. Les intégrales, 2011, p. 719.

Jean-Brice TAP

- « *Pacte de préférence, prévoir, mais à quel prix ?* » : RLDC, 2016, *à paraître*.

1.1.3. Commentaires de jurisprudence

Alexis ALBARIAN

- « *La perte de confiance, 'marqueur' de la gravité du comportement du contractant légitimant la rupture unilatérale du lien contractuel* » Note sous Cass. com., 18 juin 2013 : *Petites affiches*, 18 octobre 2013, n° 209, p. 6.
- « *'Prendre la médiation au sérieux (pour la rendre efficace…) !'* » Note sous Cass. soc., 14 janvier 2014 et Cass. com., 29 avril 2014 : *Petites affiches*, 6 octobre 2014, n° 199, p. 5.
- « *L'impact de l'extension du domaine des clauses de conciliation sur l'activité du notaire* » Note sous Cass. 1ère civ., 1er oct. 2014 et Cass. ch. mixte, 12 déc. 2014, co-écrit avec C. Poli : Répertoire du Notariat Defrénois (La Revue du notariat), 15 janvier 2015, p. 28.

Hugo BARBIER

- « *La délicate articulation entre administration judiciaire et dissolution de la société* », obs. sous Paris, 15 décembre 2015, arrêt numéro 14/23489 : Bull. Joly Sociétés, 1er juillet 2016.
- « *La nullité simplement relative des cessions de titres à prix dérisoire, source de leur sécurisation ?* », obs. sous Cass. com., 22 mars 2016, n° 14-14.218 : Bull. Joly Sociétés, 1er juillet 2016.
- « *Quelques indications sur les critères du contrôle de proportionnalité de l'atteinte aux secrets* », obs. sous Cass. com., 19 janvier 2016, n° 14-21.670 et Cass. 1re civ., 25 février 2016, n° 15-12.403 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 371-372.
- « *L'engagement de rembourser un prêt pris par le repreneur d'une entreprise en difficulté n'emporte pas novation de la dette* », obs. sous Cass. com., 9 février 2016, n° 14-23.219 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 369-370.
- « *Lorsqu'une stipulation, qualifiée de clause de forclusion, déjoue les mécanismes interruptifs de prescription* », obs. sous Cass. com., 26 janvier 2016, n° 14-23.285 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 368-369.
- « *Point de départ de la prescription et relation contractuelle à exécution successive, à missions successives, à renouvellements successifs: fractionner ou ne pas fractionner? Telle est la question* », obs. sous Cass. 1re civ., 11 février 2016 (4 arrêts) : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 364-367.
- « Condition suspensive, objet de la prestation et but du contrat », obs. sous Cass. 3e civ., 4 février 2016, n° 15-11.140 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 363-364.
- « *La victime de la rupture brutale d'une relation commerciale établie qui s'est immédiatement reconvertie a-t-elle droit à des dommages-intérêts? De l'interdiction de réparer sans préjudice* », obs. sous CA Paris, 5e pôle, 5e ch., 28 janvier 2016, RG numéro 14/13036 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 361-363.
- « *La théorie de la prise d'acte est-elle applicable à la rupture de relations commerciales établies? De l'interdiction de réparer deux fois le même préjudice* », obs. sous Cass. com., 16 février 2016, n° 14-22.914 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 359-361.
- « *Quand la liberté du créancier de choisir la sanction contractuelle échappe au contrôle de proportionnalité* », obs. sous Cass. com., 30 mars 2016, n° 14-11.684, Cass. com., 15 décembre 2015, n° 14-24.567, Cass. 1re civ., 9 décembre 2015, n° 14-25.910, Cass. com., 12 janvier 2016, n° 14-15.203, Cass. 3e civ., 21 janvier 2016, n° 15-10.566 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 356-359.
- « *L'indisponibilité de la qualité de consommateur ou de professionnel des parties à un contrat* », obs. sous Cass. 1re civ., 14 janvier 2016, n° 14-28.034 et Cass. 1re civ., 25 novembre 2015, n° 14-20.760 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 354-356.
- « *La responsabilité en cascade des intermédiaires contractuels en cas d'échec du contrat* », obs. sous Cass. 1re civ., 14 janvier 2016, n° 14-26.474, Cass. 3e civ., 18 février 2016, n° 15-12.719, Cass. 1re civ., 28 octobre 2015, n° 14-17.518 et Cass. 1re civ., 25 novembre 2015, n° 14-26.245 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 351-354.
- « *Quand la rétroactivité ne parvient pas à remettre en cause des actes juridiques et judiciaires passés sur le fondement du contrat annulé* », obs. sous Cass. 3e civ., 7 janvier 2016, n° 14-18.360, Cass. 1re civ., 17 mars 2016, n° 14-27.168, Cass. 3e civ., 31 mars 2016, n° 14-25.604, Cass. com., 2 février 2016, n° 14-19.278 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 347-351.
- « *La sanction du contrat frauduleux trouve-t-elle son régime dans le droit spécial qu'il contourne ou dans le droit commun de la cause (ou du but) illicite?* », obs. sous Cass. com., 5 janvier 2016, n° 14-18.688 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 346-347.
- « *Le prix dérisoire et le défaut de consentement ramenés dans le giron de la nullité relative: la prise des derniers bastions de la théorie classique par la théorie moderne des nullités* », obs. sous Cass.

com., 22 mars 2016, n° 14-14.218 et Cass. 3e civ., 3 décembre 2015, n° 14-12.998 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 343-345.

- « *La levée d'option émise avant la fin du délai de la promesse, mais reçue après, est-elle valable? De la nature du délai d'option* », obs. sous CA Paris, 27 octobre 2015, RG n° 14/14101 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 342.
- « *Des engagements contractuels ou unilatéraux visant la paix des familles ou des affaires: la paix ne s'impose pas, elle se propose, sinon le juge s'oppose!* », obs. sous Cass. 1re civ., 16 décembre 2015, n° 14-29.285, Cass. 1re civ., 28 octobre 2015, n° 14-23.267 et Cass. 1re civ., 10 septembre 2015, n° 14-20.498 : RTD Civ., 1er avril 2016, pp. 339-341.
- « *Une société dépourvue de personnalité morale, considérée comme employeur, peut recevoir un avis de contrôle URSSAF* », obs. sous Cass. 2e civ., 11 février 2016, n° 15-10.487 : Bull. Joly Sociétés, 1er avril 2016, pp. 198-200.
- « *Les nouvelles frontières du principe compétence-compétence en matière de procédures collectives* », obs. sous Cass. com., 17 novembre 2015, n° 14-16.012 : Les Cahiers de l'Arbitrage (The Paris Journal of International Arbitration), 2016-1, pp. 49-56.
- « *Nature de la nullité d'un acte passé par une société non représentée : quand la Cour de cassation, relativise la mort du dirigeant !* », obs. sous Cass. 1re civ., 12 novembre 2015, n° 14-23.340 : Bull. Joly Sociétés, 1er février 2016, pp. 69-71.
- « *Le secret professionnel rattrapé par le droit à la preuve ?* », obs. sous CJUE, 16 juillet 2015, affaire numéro C-580/13, Coty Germany : RTD Civ., 1er janvier 2016.
- « *La faute est-elle imprescriptible ?* », obs. sous Cass. 3e civ., 15 octobre 2015, n° 14-17.517 : RTD Civ., 1er janvier 2016.
- « *L'anticipation juridique et la cession de créance* », obs. sous Cass. com., 3 novembre 2015, n° 14-14.373 et CA Paris, 5e Ch., 22 septembre 2015, B. contre SA Octo finances, RG n° 14/16486 : RTD Civ., 1er janvier 2016.
- « *Nullité de la condition portant sur les éléments essentiels du contrat* » : obs. sous Cass. 3e civ., 22 octobre 2015, n° 14-20.096 : RTD Civ., 1er janvier 2016.
- « *Une relation commerciale s'établit-elle avec une société ou bien avec l'entreprise sous-jacente à celle-ci, ou encore avec les associés qui la composent ?* », obs. sous Cass. com., 6 octobre 2015, n° 14-19.499, CA Paris, 7 mai 2015, RG n° 14/01588 et Cass. 1re civ., 21 octobre 2015, n° 14-25.080 : RTD Civ., 1er janvier 2016.
- « *Un des "risques et périls" de la résolution fautive : la responsabilité de son auteur envers les tiers* », obs. sous Cass. com. 20 octobre 2015, n° 14-20.540, RTD Civ., 1er janvier 2016.
- « *La résiliation peut-elle être justifiée par une faute commise avant la conclusion du contrat ? Ou encore par une faute révélée après cette résiliation ?* », obs. sous CA Paris, 26 novembre 2015, RG n° 14/12489 et Cass. com., 24 novembre 2015, n° 14-17.747 : RTD Civ., 1er janvier 2016.
- « *La libéralité du créancier de ne pas jouer le jeu de la renégociation* », obs. sous Cass. com., 22 septembre 2015, n° 14-17.377 : RTD Civ., 1er janvier 2016.
- « *Un nouveau cas d'indivisibilité conventionnelle : vente et crédit affecté* », obs. sous Cass. 1re civ., 10 septembre 2015, n° 14-13.658, Cass. 1re civ., 10 septembre 2015, pourvoi numéro 14-17.772 et Cass. 1re civ., 28 octobre 2015, n° 14-11.498 : RTD Civ., 1er janvier 2016.
- « *L'interprétation stricte des pactes de préférence entraîne l'interprétation extensive de leurs exceptions !* », obs. sous CA Paris, 5e ch., 24 novembre 2015, RG n° 14/15626 et CA Paris, 5e ch., 30 juin 2015, SAS St Augustin participations contre G..., RG n° 14/12687 : RTD Civ., 1 janvier 2016.
- « *L'objectif de proportionnalité des sanctions contractuelles* », obs. sous Cass. 3e civ., 16 juin 2015, n° 14-14.612, Cass. 3e civ., 16 juin 2015, n° 14-12.548 et Cass. 3e civ., 15 octobre 2015, n° 14-23.612 : RTD Civ., 1 janvier 2016.
- « *Contrat conclu par un dirigeant décédé : nullité relative... et pourquoi pas absolue ?* », obs. sous Cass. 1re civ., 12 novembre 2015, n° 14-23.340 : RTD Civ., 1 janvier 2016
- « *Pas d'astreinte dans le contrat mais pas d'astreinte sans contrat* », obs. sous Cass. 2e civ., 3 septembre 2015, n° 14-20.431 : RTD Civ., 01 janvier 2016.
- « *Les nouveaux ressorts normatifs de l'exigence de détermination du contenu contractuel* », obs. sous Cass. 3e civ., 7 janvier 2016, n° 14-19.125, Cass. com., 29 septembre 2015, n° 14-15.040, Cass. soc., 2 décembre 2015, n° 14-19.029, Cass. 1re civ., 7 octobre 2015, n° 14-16.898, Cass. com., 24 novembre 2015, n° 14-14.924 : RTD Civ., 01 janvier 2016.
- « *Transmissibilité de la garantie de passif au sous-acquéreur de titres : le silence du cédant ne vaut pas forcément acceptation* », obs. sous Cass. com., 20 octobre 2015, n° 14-17.896 : Bull. Joly Sociétés, 01/01/2016, pp. 11-13.
- « *Transmission des obligations et relations commerciales établies* », obs. sous Cass. com., 15 septembre 2015, n° 14-17.964 et Cass. 3e civ., 30 septembre 2015, n° 14-21.237 : RTD Civ., 01/10/2015, pp. 885-887.
- « *La théorie de la représentation mutuelle des coobligés évincée par le droit d'accès au juge* », obs. sous Cass. com., 5 mai 2015, n° 14-16.644, Conseil Constitutionnel, 6 février 2015, QPC n° 2014-447 et Cass. 3e civ., 28 janvier 2015, n° 13-19.080 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *Société : quand la logique du contrat l'emporte sur celle de l'institution* » : obs. sous Cass. com., 30 juin 2015, n° 14-17.649 et Cass. com., 12 mai 2015, n° 14-13.744 : RTD Civ., 01/10/2015

- « *Une résiliation unilatérale irrégulière requalifiée de proposition de résiliation bilatérale* », obs. sous Cass. 2e civ., 5 mars 2015, n° 14-11.054 et Cass. soc., 30 septembre 2015, n° 14-18.633 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *Quand le jeu de la résolution unilatérale du contrat est enrayé par la tolérance antérieure du créancier* », obs. sous CA Montepellier, 2e ch., 7 juilet 2015, RG n°14/03085 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *La force de la mention "de plein droit" des clauses résolutoires* », obs. sous Cass. com., 10 février 2015, n° 13-25.783 et Cass. 1re civ., 3 juin 2015, n° 14-15.655 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *L'influence des normes non contraignantes sur le contrat : le droit souple peut-il être rétroactif ?* », obs. sous Cass. 1re civ., 17 juin 2015, n° 14-19.740 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *Clause attributive de juridiction : que faire quand le tribunal choisi est ensuite rayé de la carte judiciaire ?* », obs. sous Cass. com., 15 septembre 2015, n° 14-18.389 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *La théorie des restitutions en bonne forme ! Préservée de l'enrichissement sans cause et de la concentration des moyens* », obs. sous Cass. 3e civ., 8 juillet 2015, n° 14-11.582, Cass. 3e civ., 17 juin 2015, n° 14-14.372 et Cass. com., 12 mai 2015, n° 14-16.208 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *Peut-on céder une clientèle qu'on ne peut exploiter ?* », obs. sous Cass. 1re civ., 9 juillet 2015, n° 14-12.994 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *Dommages-intérets ou nullité pour dol : deux demandes distinctes* », obs. sous Cass. com., 30 juin 2015, n° 14-14.704 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *Des offres parfois peu orthodoxes, mais fermes* », obs. sous Cass. soc., 28 janvier 2015, n° 13-23.440, Cass. 3e civ., 7 juillet 2015, n° 14-20.536, CA Limoges, 28 mai 2015, arrêt n° 13/01421 et Cass. 1re civ., 1er juillet 2015, n° 14-19.781 : RTD Civ., 01/10/2015
- « *Les progrès de l'analyse des obligations relatives à la dette d'un tiers hors le cautionnement* », obs. sous Cass. 3e civ., 6 mai 2015, n° 14-15.222, Cass. com., 2 juin 2015, n° 13-25.337 et Cass. 1re civ., 16 avril 2015, n° 14-13.694 : RTD Civ., 01/08/2015
- « *Le terme implicite au secours d'obligations encourant la perpétuité* », obs. sous Cass. 3e civ., 20 mai 2015, n° 14-11.851 et Cass. 3e civ., 28 janvier 2015, n° 14-10.013 : RTD Civ., 01/08/2015.
- « *Peut-on impunément copier des documents contractuels et procéduraux ?* », obs. sous Cass. com., 10 février 2015, n° 13-24.399 et CA Rennes, 14 octobre 2014, arrêt n° 14/04235 : RTD Civ., 01/08/2015.
- « *Mauvaise exécution du contrat et perte de chance... oui mais quelle chance ?* », obs. sous Cass. com., 30 juin 2015, n° 14-11.607 et CA Paris, 31 mars 2015, arrêt n° 14/05436 : RTD Civ., 01/08/2015.
- « *D'importantes précisions sur le commencement d'exécution faisant échec à la perpétuité de l'exception de nullité* », obs. sous Cass. 1re civ., 15 janvier 2015, n° 13-25.512 et Cass. com., 8 avril 2015, n° 13-14.447 : RTD Civ., 01/08/2015.
- « *Grief de déséquilibre encore, à l'encontre d'une clause attributive de juridiction* », obs. sous Cass. 1re civ., 25 mars 2015, n° 13-27.264 : RTD Civ., 01/08/2015.
- « *Une clause pénale excessive créant un déséquilibre significatif peut-elle être annulée plutôt que réduite ?* », obs. sous Cass. com., 27 mai 2015, n° 14-11.387 : RTD Civ., 01/08/2015.
- « *Toujours et encore l'étendue des droits de préférence et de préemption* », obs. sous Cass. 3e civ., 11 mars 2015, n° 14-10.447 : RTD Civ., 01/08/2015.
- « *Vent en faveur pour les intermédiaires contractuels* », obs. sous CA Paris, 6 avril 2015, EURL Aura Industries contre SCP Brouard Daudé ès qual, arrêt n° 14/20553 et Cass. 1re civ., 15 janvier 2015, n° 14-11.019 : RTD Civ., 01/08/2015
- « *L'actualité jurisprudentielle du droit des contrats* » : Revue Lamy Droit Civil, 01/06/2015, n° 132, supp., pp. 12-18.
- « *La surfacturation est une exécution défectueuse du contrat ouvrant droit à compensation entre des connexes* », obs. sous Cass. com., 27 janvier 2015, pourvoi numéro 13-18.656, RTD Civ., 01/04/2015.
- « *D'une personne morale à l'autre : transmission des dettes via l'entreprise sous-jacente* », obs. sous CJUE, 5e ch., 5 mars 2015, affaire n° C-343/13 et Cass. com., 3 février 2015, n° 13-24.895 : RTD Civ., 01/04/2015.
- « *Les conditions et termes implicites : souvent invoqués, rarement retenus !* », obs. sous Cass. com., 10 mars 2015, n° 13-10.002 : RTD Civ., 01/04/2015.
- « *Une salutaire restauration de la liberté contractuelle face à l'article L.442-6, I, 5 ème du code de commerce* », obs. sous Cass. com., 16 décembre 2014, n° 13-21.363 : RTD Civ., 01/04/2015.
- « *Le droit à la stabilité juridique et économique des relations contractuelles pendant la période de préavis ?* », obs. sous Cass. com., 7 octobre 2014, n° 13-21.086 et Cass. com., 10 février 2015, n° 13-26.414 : RTD Civ., 01/04/2015.
- « *Non au contractant captif ! Le strict contrôle des restrictions contractuelle au droit de résiliation* », obs. sous Cass. 3e civ., 10 décembre 2014, n° 13-27.332, Cass. com., 10 mars 2015, n° 13-27.993 et Cass. com., 17 mars 2015, n° 14-12.185 : RTD Civ., 01/04/2015.
- « *La notion de partie au contrat est-elle disponible à la volonté des contractants? A propos de la place de la caution dans une transaction* », obs. sous Cass. 2e civ., 8 janvier 2015, n° 13-27.377 : RTD Civ., 01/04/2015.
- « *Protection du contractant : quand le droit commun n'est pas chassé par le droit spécial, bien au contraire !* », obs. sous Cass. com., 3 février 2015, n° 13-12.483 : RTD Civ., 01/04/2015.
- « *Violence économique : vers une approche en partie subjective du critère de dépendance économique ?* », obs. sous Cass. 1re civ., 18 février 2015, n° 13-28.278 : RTD Civ., 01/04/2015.

- « *Des pièges de la cession de créance pour le cessionnaire, le cédant et le cédé* », obs. sous Cass. 1re civ., 4 juin 2014, n° 13-17.077, Cass. com., 18 novembre 2014, n° 13-13.336 et Cass. 3e civ., 19 novembre 2014, n° 13-24.372 : RTD Civ., 01/01/2015.
- « *De l'effet des prévisions météorologiques sur les prévisions contractuelles* », obs. sous Cass. 1re civ., 29 octobre 2014, n° 13-21.980, Cass. 1re civ., 18 juin 2014, n° 13-11.898 et Cass. 3e civ., 10 décembre 2014, n° 12-26.361 : RTD Civ., 01/01/2015.
- « *Les clauses de conciliation s'appliquent à toute procédure, et avant toute procédure* », obs. sous Cass. 1re civ., 1er octobre 2014, n° 13-17.920 et Cass. mixte, 12 décembre 2014, n° 13-19.684 : RTD Civ., 01/01/2015.
- « *Interdépendance des contrats : deux confirmations attendues et un revirement opportun* », obs. sous Cass. com., 4 novembre 2014, n° 13-24.270 et Cass. 1re civ., 1er octobre 2014, n° 13-21.362 : RTD Civ., 01/01/2015.
- « *Manquement contractuel invoqué par un tiers, cautionnement et garantie de passif* », obs. sous Cass. com., 23 septembre 2014, n° 13-14.241 : RTD Civ., 01/01/2015.
- « *La traque judiciaire des abus de prérogatives unilatérales, jusqu'aux plus dissimulés* », obs. sous Cass. com., 23 septembre 2014, n° 13-18.938 et Cass. com., 21 octobre 2014, n° 13-12.452 : RTD Civ., 01/01/2015.
- « *Épilogue assurantiel de l'affaire Our body : quand l'article 6 du code civil déjoue son article 2* », obs. sous Cass. 1re civ., 29 octobre 2014, n° 13-19.729 : RTD Civ., 01/01/2015.
- « *Acceptation d'un aléa et erreur sur la constructibilité : Fragonard chez les bâtisseurs* », obs. sous Cass. 3e civ., 13 novembre 2014, n° 13-24.027 : RTD Civ., 01/01/2015.
- « *Le sort -classique- du cautionnement en cas d'absorption de son bénéficiaire* », obs. sous Cass. com., 16 septembre 2014, n° 13-17.779 : RTD Civ., 01/10/2014.
- « *Le débiteur d'une obligation contractuelle de somme d'argent inexécutée ne peut s'exonérer de cette obligation en invoquant un cas de force majeure* », obs. sous Cass. com., 16 septembre 2014, n° 13-20.306 : RTD Civ., 01/10/2014.
- « *Ensemble contractuel et rayonnement de la clause compromissoire* », obs. sous Cass. 1re civ., 9 juillet 2014, n° 13-17.495 :RTD Civ., 01/10/2014.
- « *La cause au gré du pouvoir souverain des juges du fond ?* », obs. sous Cass. com., 18 mars 2014, n° 12-29.453, Cass. com., 24 juin 2014, n° 12-27.908 et Cass. com., 11 mars 2014, n° 12-29.820 : RTD Civ., 01/10/2014.
- « *L'erreur sur les qualités juridiques de la chose* », obs. sous Cass. 3e civ., 12 juin 2014, n° 13-18.446, Cass. 3e civ., 8 octobre 2014, n° 13-18.150 et Cass. 3e civ., 17 septembre 2014, n° 13-18.931 : RTD Civ., 01/10/2014.
- « *Révocation de l'offre : du nouveau dans les théories de l'émission et de la réception ?* », obs. sous Cass. 3e civ., 17 septembre 2014, n° 13-21.824 : RTD Civ., 01/10/2014.
- « *Caducité de l'offre sans délai après le décès de l'offrant* », obs. sous Cass. 1re civ., 25 juin 2014, n° 13-16.529 : RTD Civ., 01/10/2014.
- « *Le droit à la preuve tenu en échec par le secret professionnel du notaire* », obs. sous Cass. 1re civ., 4 juin 2014, n° 12-21.244 : RTD Civ., 01/07/2014.
- « *Loi applicable à la rupture d'une relation commerciale internationale* », obs. sous Cass. com., 25 mars 2014, n° 12-29.534 et Cass. com., 20 mai 2014, n° 12-26.705 : RTD Civ., 01/07/2014.
- « *A sanction procédurale, clause procédurale ! Précisions sur le contenu de la clause de conciliation* », obs. sous Cass. com., 29 avril 2014, n° 12-27.004 : RTD Civ., 01/07/2014.
- « *Le départ de l'adhérent ne peut être soumis à sa ratification par l'association* », obs. sous Cass. 1re civ., 11 mars 2014, n° 13-14.341 : RTD Civ., 01/07/2014.
- «... *mais l'opposabilité des statuts d'une personne morale contournée ?* » : obs. sous Cass. com., 13 novembre 2013, n° 12-25.675 : RTD Civ., 01/07/2014.
- « *L'incontournable effet relatif des statuts d'une personne morale* », obs. sous Cass. com., 11 mars 2014, n° 13-10.366, Cass. 1re civ., 14 mai 2014, n° 13-19.329 et Cass. com., 11 mars 2014, n° 12-24.901 : RTD Civ., 01/07/2014.
- « *Qu'est ce au juste qu'un commencement d'exécution déjouant l'exception de nullité ?* » : obs. sous Cass. com., 13 mai 2014, n° 12-28.013 et Cass. com., 13 mai 2014, n° 12-28.013 : RTD Civ., 01/07/2014.
- « *La lutte discrète contre l'analogie dans l'interprétation des obligations contractuelles* », obs. sous Cass. 3e civ., 8 avril 2014, n° 13-14.449, Cass. 3e civ., 9 avril 2014, n° 13-13.949, Cass. 3e civ., 9 avril 2014, n° 13-11.640 et Cass. com., 8 avril 2014, n° 13-11.377 : RTD Civ., 01/07/2014.
- « *Quand la qualification de promesse de vente permet d'échapper aux nullités de droit des sociétés !* », obs. sous Cass. com., 6 mai 2014, n° 13-17.349 : RTD Civ., 01/07/2014.
- « *A chaque contrat ses obligations générales* », obs. sous Cass. 1re civ., 11 mars 2014, n° 12-28.304 et Cass. 1re civ., 14 mai 2014, n° 13-15.827 : RTD Civ., 01/07/2014.
- « *Voyez avec mon successeur, voyez avec mon prédécesseur* », obs. sous Cass. com., 7 janvier 2014, n° 12-20.204 : Bull. Joly Sociétés, 01/05/2014, p. 297.
- « *Seuls les éléments de preuve retenus par le juge font l'objet de licéité de la preuve* », obs. sous Cass. 1re civ., 5 février 2014, n° 12-20.206 : RTD Civ., 01/04/2014.
- « *Nullité, déchéance, inopposabilité, à chacune sa prescription* », obs. sous Cass. 1re civ., 24 avril 2013, n° 12-14.377 et Cass. com., 11 mars 2014, n° 12-22.877 : RTD Civ., 01/04/2014.

- « *Les prescriptions spéciales cernées par une prescription de droit commun conquérante* », obs. sous Cass. 2e civ., 6 février 2014, n° 13-10.540 et n° 13-10.540, Cass. 2e civ., 16 janvier 2014, n° 13-10.134, Cass. com., 1er octobre 2013, n° 12-23.456 et Cass. 1re civ., 3 juillet 2013, n° 10-27.043 : RTD Civ., 01/04/2014.
- « *Quand le régime général des obligations tempère les largesses du droit du surendettement* », obs. sous Cass. 2e civ., 27 février 2014, n° 13-10.891 et Cass. 2e civ., 9 janvier 2014, n° 12-28.272 : RTD Civ., 01/04/2014.
- « *Faveur pour la transmission de l'obligation lors d'une transmission d'entreprise* », obs. sous CA Paris, 4 février 2014, Ch. 5-8, RG n° 12/16545, Cass. com., 7 janvier 2014, n° 12-20.204, Cass. com., 21 janvier 2014, n° 12-29.166 et Cass. 1re civ., 5 février 2014, n° 12-23.467 : RTD Civ., 01/04/2014.
- « *La date de résiliation judiciaire d'un contrat peut-elle être reportée jusqu'à sa confirmation en appel ?* », obs. sous Cass. 3e civ., 26 novembre 2013, n° 12-23.237 : RTD Civ., 01/04/2014.
- « *L'étendue des restitutions consécutives à la résolution du contrat* », obs. sous Cass. 1re civ., 19 février 2014, n° 12-13.668 et Cass. 1re civ., 19 février 2014, n° 12-15.520 : RTD Civ., 01/04/2014.
- « *Une piste pour limiter, dans les ensembles contractuels, les effets de la jurisprudence Myr'Ho du 6 octobre 2006* », obs. sous Cass. com., 28 janvier 2014, n° 12-27.703 : RTD Civ., 01/04/2014.
- « *La validité d'une interdiction contractuelle du droit de critique* », obs. sous Cass. soc., 14 janvier 2014, n° 12-27.284 : RTD Civ., 01/04/2014.
- « *La jurisprudence Manoukian déroule encore ses effets... procéduraux !* », obs. sous Cass. 1re civ., 19 décembre 2013, n° 12-26.459, CA Paris, 20 mars 2014, RG n° 12/02256 et CA Paris, 20 décembre 2013, RG n° 12/10070 : RTD Civ., 01/04/2014.
- « *Le copropriétaire indivis de droits sociaux est un associé qui a le droit de participer aux décisions collectives* » co-écrit avec D. Poracchia, obs. sous Cass. com., 21 janvier 2014, n° 13-10.151 : Bull. Joly Sociétés, 01/04/2014, pp. 212-216.
- « *L'accès des victimes d'une entente au dossier d'une autorité de la concurrence* », obs. sous CJUE, 6 juin 2013, Bundeswettbewerbsbehörde, affaire numéro C-536/11 : RTD Civ., 01/10/2013.
- « *Qui a peur de l'article 1326 du code civil ?* », obs. sous Cass. com., 18 juin 2013, n° 12-18.890 : RTD Civ., 01/10/2013.
- « *Une dette n'est pas un des accessoires d'une créance cédée* », obs. sous Cass. com., 2 juillet 2013, n° 12-18.413 et Cass. com., 9 juillet 2013, n° 11-27.417 : RTD Civ., 01/10/2013.
- « *Le créancier de deux codébiteurs d'obligations indivisibles peut-il résilier le contrat à l'égard d'un seul ?* », obs. sous Cass. 1re civ., 11 septembre 2013, n° 12-13.879 : RTD Civ., 01/10/2013.
- « *Les clauses et actions dans les chaînes de contrats circulent mieux en France qu'en Europe* », obs. sous Cass. 1re civ., 11 septembre 2013, n° 09-12.442 et Cass. 3e civ., 10 juillet 2013, n° 12-21.910 : RTD Civ., 01/10/2013.
- « *Réputer non écrit (suite et fin) : ni défaire, ni refaire le contrat* », obs. sous Cass. soc., 26 juin 2013, n° 12-15.208, CJUE, 30 mai 2013, Dirk Frederik, affaire C-488/11 et Cass. 3e civ., 10 juillet 2013, n° 12-14.569 : RTD Civ.,01/10/2013.
- « *Pas de réputé non écrit partiel* », obs. sous Cass. com., 9 juillet 2013, n° 12-21. 238, Cass. com., 9 juillet 2013, n° 11-27.235 et Cass. soc., 20 février 2013, n° 11-17.941 : RTD Civ., 01/10/2013.
- « *Professionnels du chiffre et professionnels du droit : qui peut quoi ? qui doit quoi ?* », obs. sous Cass. com., 15 janvier 2013, n° 12-11.666, Cass. com., 26 février 2013, n° 11-28.397, Cass. 1re civ., 19 juin 2013, n° 12-20.832 et Cass. 3e civ., 18 septembre 2013, n° 12-24.077 : RTD Civ., 01/10/2013.
- « *La valeur constitutionnelle des libertés de choix du cocontractant et du contenu du contrat* », obs. sous Conseil constitutionnel, 13 juin 2013, affaire n° 2013-672 DC : RTD Civ., 01/10/2013.
- « *Quelques nouveaux indices du mandat apparent* », obs. sous Cass. com., 23 avril 2013, n° 12-11.993 : Bull. Joly Sociétés, 01/10/2013, pp. 629-631.
- « *Qu'est-ce qu'une créance certaine ? Réponse lors d'une action paulienne* », obs. sous Cass. 1re civ., 16 mai 2013 et Cass. com., 22 mai 2013, n° 11-24.812 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *L'action en répétition de l'indu ne permet pas de porter atteinte à la substance des droits du créanciers de mauvaise foi* », obs. sous Cass. 3e civ., 26 mars 2013, n° 12-14.870 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *Le litige "en rapport avec le contrat", source de compétence de l'arbitre* », obs. sous Cass. com., 23 avril 2013, n° 12-12.101 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *Le créancier demandeur de dommages-intérêts peut-il se voir imposer une prestation en nature ?* », obs. sous Cass. com., 28 mai 2013, n° 12-16.861 et Cass. 3e civ., 27 mars 2013, n° 12-13.734 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *Le libre prix du départ du contractant : parachutes dorés, indemnité de résiliation anticipée, etc.* », obs. sous Cass. com., 10 avril 2013, n° 11-25.841, Cass. 2e civ., 13 juin 2013, n° 12-21.300 et Cass. 1re civ., 24 avril 2013, n° 12-19.070 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *Qu'est ce qu'un avenant ?* », obs. sous Cass. 3e civ., 24 avril 2013, n° 11-26.597 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *Indivisibilité encore, maintien de la liberté contractuelle en droit commun ?* », obs. sous Cass. 3e civ., 4 avril 2013, n° 12-14.134 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *L'indivisibilité de l'ensemble contractuel incluant une location financière* », obs. sous Cass. mixte, 17 mai 2013, n° 11-22.927 et Cass. mixte, 17 mai 2013, n° 11-22.768 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *L'exception de nullité, relative ou absolue, paralysée par le commencement d'exécution* » : obs. sous Cass. 1re civ., 24 avril 2013, n° 11-27.082 : RTD Civ., 01/07/2013.

- « *Le fichier de clientèle informatisé non déclaré à la CNIL est hors commerce* », obs. sous Cass. com., 25 juin 2013, n° 12-17.037 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *Affectio societatis ou encore clause de garantie de passif, éléments essentiels du contrat de cession de titres ? Une prise en compte inégale des éléments subjectivement essentiels* », obs. sous Cass. com., 11 juin 2013, n° 12-22.296 et Cass. 1re civ., 29 mai 2013, n° 12-16.563 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *Le promettant libéré par l'arrivée du terme de la condition suspensive mais privé de clause pénale* », obs. sous Cass. 3e civ., 29 mai 2013, n° 12-17.077 et Cass. com., 28 mai 2013, n° 12-15.339 : RTD Civ., 01/07/2013.
- « *L'extrait K bis à géométrie variable selon les risques liés à l'activité d'une société* », obs. sous CA Paris, 12 février 2013, n° 12/08903, Société Aufrina Fondeur Affineur : Bull. Joly Sociétés, 01/06/2013, pp. 398-399.
- « *Une société commerciale à l'activité civile bénéficie-t-elle de l'article L. 442-6, I, 5°, du Code de commerce ?* », obs. sous Cass. com., 3 avril 2013, n° 12-17.905 : Bull. Joly Sociétés, 01/06/2013, pp. 383-385.
- « *La notion de "contrôle" dans un pacte de préférence en cas de cession de contrôle : sa définition et sa fraude* », obs. sous Cass. com., 26 février 2013, n° 12-13.721 : Bull. Joly Sociétés, 01/05/2013, pp. 309-313.
- « *La production d'un message vocal est admissible à titre de preuve* », obs. sous Cass. soc., 6 février 2013, n° 11-23.738 : RTD Civ., 01/04/2013.
- « *La preuve de la remise d'un bordereau de rétractation se préconstitue par une reconnaissance de cette remise* », obs. sous Cass. 1re civ., 16 janvier 2013, n° 12-14.122 : RTD Civ., 01/04/2013.
- « *L'implacable retrait litigieux* », obs. sous Cass. com., 15 janvier 2013, n° 11-27.298 et Cass. com., 26 mars 2013, n° 11-27.423 : RTD Civ., 01/04/2013.
- « *Le poids de la crise dans l'appréciation de la rupture des relations commerciales, ou l'irruption du contexte économique dans l'article L. 442-6* », obs. sous Cass. com., 12 février 2013, n° 12-11.709 : RTD Civ., 01/04/2013.
- « *Le poids des usages et clauses de non reconduction dans l'appréciation de relations commerciales établies : l'irruption du contexte professionnel dans l'article L. 442-6* », obs. sous Cass. com., 12 février 2013, n° 12-13.819 : RTD Civ., 01/04/2013.
- « *La tentative de renégociation du contrat n'est pas une inexécution ; La tentative de ne pas exécuter n'est pas une non plus !* », obs. sous Cass. com., 18 décembre 2012, n° 11-27.296 et Cass. soc., 10 avril 2013, n° 11-25.619 : RTD Civ., 01/04/2013.
- « *La clause de garantie de clientèle civile est valable si elle ne remet pas en cause la liberté de choix des clients* », obs. sous Cass. 1re civ., 10 avril 2013, n° 12-15.168 : RTD Civ., 01/04/2013.
- « *Illicéité d'une promesse de vente sous condition suspensive de mainlevée de la saisie du bien vendu* », obs. sous CA Aix-en-Provence, 6 décembre 2012, arrêt n° 2012/736 : RTD Civ., 01/04/2013.
- « *La cession de parts sociales en fraude des statuts demeure-t-elle soumise à la prescription triennale ?* », obs. sous CA Paris, 1er février 2012, arrêt n° 10/03998, SARL Cargese Holding : Bull. Joly Sociétés, 01/11/2012, pp. 780-784.
- « *Peut-on dissoudre une société sans respecter les préavis exigés par l'article L. 442-6, I, 5° du Code de commerce ?* », obs. sous Cass. com., 3 mai 2012, n° 10-28.366 : Bull. Joly Sociétés, 01/10/2012, pp. 704-709.
- « *La société absorbante d'un exploitant non déclaré est débitrice du devoir de remise en état d'un site pollué* », obs. sous Cass. 3e civ., 23 mai 2012, n° 10-25.414 : Bull. Joly Sociétés, 01/10/2012, pp. 699-700.
- « *Peut-on rétracter sa rétractation ? Ou la question de l'effet sur le contrat d'une éclipse de volonté* », obs. sous Cass. 3e civ., 13 mars 2012, n° 11-12.232 : Revue Lamy Droit Civil 2012/96, pp. 7-10.
- « *Les conventions entre une société et son dirigeant de fait sont-elle des conventions réglementées ?* », obs. sous Cass. soc., 3 mai 2012, n° 10-20.998, Société GBE Bordeaux : Bull. Joly Sociétés, 01/07/2012, pp. 562-565.
- « *Responsabilité civile du commissaire aux comptes interrogé par le juge sur l'état d'une société* », obs. sous CA Aix-en-Provence, 8ème Chambre, 1er décembre 2011, SARL Technopure : Bull. Joly Sociétés, 01/03/2012, pp. 232-236.
- « *Conséquences de l'acte passé sans pouvoir au nom de la société : inopposabilité et répétition de l'indu* », obs. sous Cass. com., 22 novembre 2011, n° 10-23.125 : Bull. Joly Sociétés, 01/03/2012, pp. 204-207.
- « *Avenant d'un bail signé par un directeur financier et mandat apparent* », obs. sous Cass. 3e civ., 15 juin 2011, n° 10-21.085 : Bull. Joly Sociétés, 01/11/2011, pp. 857-860.
- « *Qu'est-ce qu'une "règle impérative" dont la violation justifie la nullité d'une délibération ?* », obs. sous CA Angers, 22 mars 2011, arrêt n° 10/00265 : Bull. Joly Sociétés, 01/10/2011, pp. 783-786.
- « *Devoir de cohérence des associés et abus de majorité* », obs. sous CA Paris, 24 mai 2011, arrêt n° 10/09266 : Bull. Joly Sociétés, 01/10/2011, pp. 780-783.
- « *Point de départ de l'action en nullité pour défaut de convocation des associés* », obs. sous CA Paris, 5ème Ch., 16 novembre 2010, arrêt n° 09/13466, Tabbi-Anneni et autre contre Tabbi-Anneni et autre : Bull. Joly Sociétés, 01/04/2011, pp. 300-302.
- « *Cession de titres : liens entre dol, garantie de passif et garantie autonome* », obs. sous Cass. com., 28 septembre 2010, n° 09-16.261, Sté GL events : Bull. Joly Sociétés, 01/02/2011, pp. 94-97.

Cyril BLOCH

- « Faute personnelle du commissionnaire de transport, sort de la clause limitant sa responsabilité en cas de manquement à une obligation essentielle et base de calcul du plafond d'indemnité en cas de partage de responsabilité », note sous Cass. com., 8 avr. 2015, Navire CEC Caledonia, DMF, 2015
- « La faute simple du passager exonère partiellement le transporteur », obs. sous Cass. 1re civ., 16 avr. 2015, JCP G. 2015, 1409, n° 7
- « Pas d'immunité pour l'enfant mineur », obs. sous Cass. 2e civ., 11 sept. 2014, JCP G. 2015, 740, n° 3.
- « Le vendeur d'un appartement tenu de restituer une partie du prix pour défaut de superficie peut se prévaloir d'un préjudice à l'encontre du mesureur », obs. sous Cass. 3e civ., 28 janv. 2015, JCP G. 2015, 1409, n° 3.
- « Répartition égalitaire de la contribution à la dette entre le fabricant du produit fini et celui du produit incorporé », obs. sous Cass. 1re civ., 26 nov. 2014, JCP G. 740, n° 4.
- « Le salarié victime d'un accident du travail ne peut se prévaloir de la loi Badinter contre son employeur pris en qualité de gardien du véhicule impliqué », obs. sous Cass. 2e civ., 5 févr. 2015 et Cass. crim., 1er sept. 2015, JCP G. 2015, 1409, n° 6.
- « L'auto-école est tenue d'une obligation de sécurité de moyens envers ses stagiaires », obs. sous Cass. 1re civ., 15 oct. 2014, JCP G. 2015, 740, n° 6.
- « La faute de négligence de la victime d'une infraction pénale intentionnelle contre les biens exonère partiellement l'auteur de l'infraction », obs. sous Cass. crim., 19 mars 2014, affaire Kerviel c. Société Générale, JCP G 2014, doctr. 1323, n° 8.
- « Une infraction pénale non intentionnelle ne prive pas le préposé du bénéfice de son immunité civile », obs. sous Cass. crim., 27 mai 2014, JCP G 2014, doctr. 1323, n° 5.
- « Hors la perte de chance, seul est réparable le préjudice d'impréparation à la réalisation du risque dont le patient n'a pas été informé », obs. sous Cass. 1re civ., 23 janv. 2014, JCP G 2014, doctr. 1323, n° 2.
- « Quel régime de responsabilité pour les prothèses défectueuses ? », obs. sous CE 25 juill. 2013, JCP G. 2014, doctr. 568, n° 5.
- « Le membre de la famille qui pourvoit aux besoins d'assistance de la victime principale peut-il demander réparation de son préjudice économique ? », obs. sous Cass. 2e civ., 4 juil. 2013, JCP G. 2014, doctr. 568, n° 2.
- « Le préjudice spécifique d'anxiété des salariés exposés à l'amiante inclut les troubles liés au bouleversement dans les conditions d'existence », obs. sous Cass. soc., 25 sept. 2013, 7 arrêts, JCP G. 2014, doctr. 568, n° 3.
- « Conflit d'application entre la version originelle et la version amendée de la Convention de Bruxelles du 25 août 1924. Conflit d'antériorité entre un appel en garantie et un déclinatoire de compétence », note sous Cass. com., 16 octobre 2012, DMF, 2013, p. 744.
- « Épilogue de l'affaire Erika », obs. sous Cass. crim., 25 sept. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 5.
- « La responsabilité du professionnel de santé à raison de la défectuosité du produit qu'il utilise ou fournit suppose sa faute », obs. sous Cass. civ. 1re, 12 juill. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 7.
- « Qu'est-ce qu'un établissement de santé ? », obs. sous Cass. civ. 1re, 12 juill. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 10.
- « Infections nosocomiales : l'indemnisation des dommages les plus graves au titre de la Solidarité nationale prive la victime de la possibilité d'engager la responsabilité civile de l'établissement de santé », obs. sous Cass. civ. 1re, 19 juin 2013, JCP G. 2013, 1291, n° 6.
- « Pas de responsabilité parentale sans cohabitation avec l'enfant », obs. sous Cass. crim., 6 nov. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 6.
- « La clause d'exclusion de garantie d'assurance en cas de vol du véhicule est opposable à la victime par ricochet », JCP G. 2013, 1291, n° 3.
- « Une prestation indemnitaire non soumise à recours peut-elle se déduire de la créance de réparation de la victime d'un dommage corporel ? », obs. sous Cass. civ. 2e, 16 mai 2013, JCP G. 2013, 1291, n° 7.
- « Le Conseil d'État maintient son opposition à l'imputation des rentes d'invalidité sur le déficit fonctionnel », obs. sous Cass. civ. 1re, 19 juin 2013, JCP G. 2013, 1291, n° 8.
- « Le préjudice d'impréparation à la réalisation du risque dont le patient n'a pas été informé reçoit l'onction du Juge administratif », obs. sous CE 10 oct. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 1.
- « Le préjudice spécifique de contamination suppose que la victime ait connaissance de sa pathologie », obs. sous Cass. civ. 2e, 22 nov. 2012, JCP G. 2013, 484, n° 2.
- « La loi Badinter s'applique au tramway qui traverse un carrefour », obs. sous Cass. civ. 2e, 16 juin 2011, Revue de Droit Commercial, Maritime et des Transports, 2012.
- « L'agression d'un voyageur peut être imprévisible pour la SNCF », obs. sous Cass. civ. 1re, 23 juin 2011, Revue de Droit Commercial, Maritime et des Transports (Revue Scapel), 2012.
- « La qualité de préposé occasionnel serait-elle compatible avec celle de gardien de la chose ? », obs. sous Cass. civ. 2e, 12 avril 2012, JCP G. 2012, 1224, 6.

- « Retour partie(a)l à la théorie de l'acceptation des risques en matière de sports automobiles, comm. Loi n° 2012-348 du 12 mars 2012 », JCP G. 2012, 1224, 8.
- « Des multiples facettes du contentieux de l'action en responsabilité pour dommages aux marchandises », note sous Cass. com., 8 mars 2011, DMF, 2011, p. 645.
- « Le point de départ du délai de prescription de l'action des victimes par ricochet suit celui de la victime directe », obs. sous Cass. civ. 2e, 3 nov. 2011, JCP G. 2012, 530, 2.
- « Le fondement de la responsabilité du commettant à l'heure de la jurisprudence Costedoat », obs. sous Cass. crim., 29 juin 2011, JCP G. 2012, 530, 5.
- « Application dans le temps de l'amendement anti-Perruche : suite mais pas fin », obs. sous Cass. civ. 1re, 15 déc. 2011, JCP G. 2012, 530, 9.
- « Une société commerciale peut subir un préjudice moral », obs. sous Cass. com., 15 mai 2012, JCP G. 2012, 1224, 1.
- « Précisions sur l'étendue du droit à réparation de la victime d'un accident du travail imputable à une faute inexcusable de son employeur », obs. sous Cass. civ. 2e, 4 avril 2012, 5 arrêts et Cass. civ. 2e, 28 juin 2012, JCP G. 2012, 1224, 9.
- « Vers une définition de l'abus de fonctions ? », obs. sous Cass. civ. 2e, 17 mars 2011, JCP G. 2011, 1333, 5.
- « Le simple risque d'atteinte à l'environnement cause nécessairement un préjudice moral aux associations de défense de l'environnement », obs. ss Cass. crim., 5 oct. 2010, Cass. crim., 3 mai 2011, Cass. civ. 3e, 9 juin 2010 et Cass. civ. 3e, 8 juin 2011, JCP G. 2011, 1333, 3.
- « Haro sur la théorie de l'acceptation des risques », obs. sous Cass. civ. 2e, 4 nov. 2010, JCP G 2011, 435, 6.
- « Le préjudice de naissance de l'enfant incestueux et l'amendement anti-Perruche », obs. sous Cass. crim., 23 sept. 2010, JCP G 2011, 435, 1.
- « L'état végétatif de la victime peut faire échec à l'indemnisation de son préjudice moral », obs. sous Cass. crim., 5 oct. 2010, JCP G 2011, 435, 2.
- « La causalité au service de la sélection des préjudices », obs. sous Cass. civ. 2e, 4 nov. 2010, JCP G 2011, 435, 4.
- « La qualité de conducteur de la victime ne varie pas au cours d'un accident complexe », obs. sous Cass. civ. 2e, 1er juil. 2010, JCP G 2011, 435, 2.

Gérard BLANC

- « *Les nullités de la période suspecte* », Chronique périodique de jurisprudence : Revue des Procédures Collectives, Septembre-Octobre 2011, p. 45. Janvier-Février 2013, p. 31. Juillet-Août 2015, p. 62.

Bastien BRIGNON

- « *Le sous-bail commercial doit-il respecter les règles de forme sur le congé ? Ou la question de la durée du sous-bail...* », Note sous Cass. 3e civ., 17 mars 2016, n° 14-24.748, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°461 du 7 avril 2016
- « *Validité d'une clause d'échelle mobile indexée sur l'ICC dans un contrat de location-gérance* », Note sous Cass. com., 8 décembre 2015, n° 14-24.818, JCP E 2016, 1210
- « *L'action en responsabilité pour insuffisance d'actif ne peut être dirigée... que contre les dirigeants !* », Note sous Cass. com., 12 janvier 2016, n° 14-23.359, BJS avril 2016, p. 227
- « *La vente d'électricité par un particulier constitue-t-elle un acte de commerce ?* », Note sous Cass. 1ère civ., 25 février 2016, n° 15-10.735, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°459 du 24 mars 2016
- « *Pour la cour d'appel de Paris, la clause d'indexation ne variant qu'à la hausse est valable !* », Note sous CA Paris, 20 janvier 2016, RG n° 13/17680, JCP E 2016, 1165
- « *Quand la vocation aux bénéfices des ayants-droit de l'associé décédé d'une SCP est plus forte que la QPC* », Note sous Cass. 1ère civ., 9 décembre 2015, n° 15-18.771, BJS mars 2016, p. 146
- « *Les clauses d'indexation ne variant qu'à la hausse doivent être réputées non écrites !* », Note sous Cass. 3ème civ., 14 janvier 2016, n° 14-24.68, JCP E 2016, 1132
- « *Nouvelles précisions en matière de cession forcée des droits sociaux du dirigeant en vue d'adopter un plan de redressement* », Note sous Cass. com., 26 janvier 2016, n° 14-14.742, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°455 du 18 février 2016
- « *L'ordonnance de relevé de forclusion est susceptible de recours devant le tribunal* », Note sous Cass. com., 12 janvier 2016, n° 14-18.936, JCP E 2016, 1100
- « *Incessibilité de plein droit des droits sociaux du dirigeant de société en redressement judiciaire : combien de temps dure-t-elle ?* », Note sous Cass. com., 17 novembre 2015, n°14-12.372, JCP G 8 février 2016, n° 6, p. 286
- « *Chronique droit des sociétés février 2016* », Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°453 du 4 février 2016
- « *Les droits des associés d'une SEL de pharmaciens d'officine malmenés par le contrat* », Note sous Cass. com., 8 décembre 2015, n°14-19.261, BJS février 2016, p. 99
- « *Application de l'article 1843-4 du Code civil au sein d'une SCP de médecins* », Note sous Cass. 1ère civ., 25 novembre 2015, n°14-14.003, BJS février 2016, p. 95

- « *Prescription de l'action en requalification d'une location-gérance en bail commercial* », Note sous Cass. 3ème civ., 3 décembre 2015, n°14-19.146, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°450 du 14 janv. 2016
- « *Conflit entre une SELAS d'avocats et une SPFPL d'avocats : compétence du tribunal de grande instance !* », Note sous CA Amiens, 5 nov. 2015, RG n° 15/03236, BJS janvier 2016, p. 42
- « *Toujours pas de pacte commissoire en matière de gage sur stocks : l'assemblée plénière persiste et signe!* », Note sous Cass. Ass. Plén. 7 décembre 2015, n° 14-18.435, JCP E 17 déc. 2015, 1633
- « *Cession forcée des droits sociaux d'un dirigeant d'entreprise en redressement judiciaire : conformité à la Constitution* », Note sous CC 7 octobre 2015, décision numéro 2015-486 QPC, JCP G 14 déc. 2015, n° 51, p. 2342
- « *Cession du bail commercial : impossible d'ériger en condition suspensive la signature d'un nouveau bail !* », Note sous Cass. com., 22 octobre 2015, n° 14-20.096, JCP E 2015, 1620
- « *Clause compromissoire inapplicable en procédures collectives* », Note sous Cass. com., 17 nov. 2015, n° 14-16012, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°447 du 10 déc. 2015
- « *Chronique droit des sociétés déc. 2015* », Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°446 du 3 déc. 2015
- « *Chronique SCI* », Annale des Loyers déc. 2015.
- « *Le silence du bailleur ne vaut qu'acceptation provisoire* », Note sous Cass. com., 16 sept. 2015, n° 14-20461, JCP E 2015, 1496
- « *Un bail saisonnier peut en cacher un autre... mais cachent-ils un bail commercial ?* », Note sous Cass. com., 15 sept. 2015, n° 14-15863, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°439 du 8 octobre 2015
- « *Chronique SCI* », Annale des Loyers oct. 2015.
- « *Chronique droit des sociétés octobre 2015* », Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°438 du 1er octobre 2015
- « *Chronique SCI* », Annale des Loyers sept. 2015.
- « *La faute détachable des fonctions du gérant de SARL s'invite en droit du sport !* », BJS sept. 2015 ; p. 446
- « *Chronique droit des sociétés juillet 2015* », Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°433 du 23 juillet 2015
- « *Plan de sauvegarde et caution solidaire : suspension des poursuites contre les garants personnes physiques le temps où le plan est bien exécuté* », note sous Cass. com., 2 juin 2015, n° 14-10673, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°431 du 9 juillet 2015
- « *La déclaration de créance doit-elle contenir les modalités de calcul des intérêts à échoir ?* », Note sous Cass. com., 5 mai 2015, n°14-13.213, JCP E 2015, 1339
- « *Quand la location-gérance empêche le loueur de bénéficier du surendettement* », Note sous Cass. com., 17 février 2015, n°13-27508, JCP E 2015, 1326
- « *Caution solidaire et plan de redressement judiciaire : engagement renforcé et aucune inégalité de traitement* » ; Note sous C. constitutionnel, 6 février 2015, n° 2014-447 QPC, JCP 2015, 1274
- « *Arrêt doctrinal sur la révision triennale du loyer commercial indexé* », note sous Cass. 3ème civ., 20 mai 2015, n° 13-27367, JCP G 2015, n° 22, p. 1046
- « *Crédit-bail immobilier en cours et liquidation judiciaire* », Note sous Cass. com., 17 février 2015, n°13-17.076, JCP E 2015, 1235
- « *Retour sur la validité ou l'illégalité des clauses d'indexation ne variant qu'à la hausse* », Note sous CA Versailles, douzième Chambre, 10 mars 2015, RG numéro 13/08116, JCP E 2015, 1231
- « *De la déclaration d'insaisissabilité toujours opposable au liquidateur judiciaire* », note sous Cass. com., 24 mars 2015, n° 14-10175, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°422 du 7 mai 2015
- « *Des difficultés de donner congé par anticipation* », Note sous Cass. 3ème civ., 10 février 2015, n° 13-26.403, JCP E 2015, 1198
- « *L'indivision, outil de protection de l'immeuble face au droit des entreprises en difficulté* », Note sous Cass. com., 10 février 2015, n°13-24.659, JCP E 2015, 1176
- « *Impossibilité pour le liquidateur judicaire d'intervenir volontairement en cause d'appel en cas de clôture de la procédure* », note sous Cass. com., 8 avril 2014, n°13-16440, BJS juill. 2014
- « *Nouveau décalage entre le transfert de propriété et la perfection de la vente* », Note sous Cass. com., 11 juin 2014, n° 13-16194, JCP E 2104
- « *Définition de la clause d'échelle mobile et jeu de l'article L. 145-39 du Code de commerce relatif à la variation de plus du quart du loyer* », Note sous CA Nancy, 9 avril 2014, RG n° 13/02224, JCP E 2014, 1372.
- « *Transmission universelle du patrimoine et bail commercial : transmission n'est pas cession !* », Note sous Cass. com., 9 avril 2014, n° 13-11640, JCP E 2014, 1354.
- « *L'immeuble insaisissable n'est pas disponible* », note sous Cass. com., 11 juin 2014, n° 13-13643, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°388 du 3 juillet 2014 et La lettre juridique n° 577 du 3 juillet 2014.
- « *Clause d'accession et locaux monovalents* », note sous Cass. com., 21 mai 2014, n°13-12592, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°386 du 19 juin 2014.
- « *Coup d'accordéon annulé : l'opération était-elle frauduleuse ?* », note sous CA Aix-en-Provence, 13 février 2014, RG n°12/23561, BJS mai 2014, p. 325.
- « *Une seule mise en réserve de bénéfices pour un associé égalitaire caractérise-t-elle l'abus ?* », note sous CA Aix-en-Provence, 27 février 2014, RG n°13/06189, BJS mai 2014, p. 312.
- « *Le mandataire ad hoc peut agir en responsabilité contre le liquidateur judicaire même longtemps après la clôture de la procédure* », note sous Cass. com., 8 avril 2014, n°13-12583, BJS juin 2014, p. 414.

- « *Bail commercial et préemption : de l'art de rédiger des clauses applicables à toute situation* », note sous Cass. com., 9 avril 2014, n°13-13949, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°383 du 29 mai 2014.
- « *Qualité pour agir du liquidateur en nullité des actes de la période suspecte et connaissance personnelle de la cessation des paiements* », note sous Cass. com., 1er avril 2014, n°13-14086, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°79 du 1er mai 2014.
- « *L'action en report de la date de cessation des paiements interrompt la prescription jusqu'à ce que le juge statue* », note sous Cass. com., 28 janvier 2014, n°13-11509, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°373 du 13 mars 2014.
- « *Les clauses d'échelle mobile à indice de base fixe sont valables à condition de ne pas créer de distorsion ?* », note sous Cass. 3ème civ., 11 décembre 2013, n°12-22616, Dalloz, 2014, n°5 du 6 février 2014, p. 344.
- « *Cession de parts de SCI non publiée : la connaissance personnelle par le tiers suffit-elle à la lui rendre opposable ?* », note sous Cass. com., 24 septembre 2013, n°12-24083, co-écrit avec Didier Poracchia, Revue des sociétés 2014, n°3, p. 175.
- « *Exclusion du statut des baux commerciaux pour un club de sport exploité sur le domaine public* », note sous CA Pau, 25 juillet 2013, RG n° 13/3106, Annales des loyers 2014, n°1, p. 26.
- « *Déclaration de la créance d'indemnité de résiliation d'un crédit-bail : précisions sur les délais et sur le contenu* », note sous Cass. com., 5 novembre 2013, n°12-20263, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°361 du 5 décembre 2013.
- « *Cheminement procédural d'une vente d'actif en liquidation judiciaire : lorsque l'acheteur ne veut plus acheter !* », note sous Cass. com., 1er octobre 2013, n°12-23999, Lexbase Hebdo, éd. affaires, n°57 du 7 novembre 2013.
- « *La Cour de cassation valide les clauses d'échelle mobile comportant un indice de base fixe* », note sous Cass. 3ème civ., 16 octobre 2013, FS-P+B, n°12-16335, Annales des loyers 2013, n°11, du 1er novembre 2013, p. 1996.
- « *Clauses d'exclusivité des baux commerciaux dans les centres commerciaux* », note sous CA Paris, pôle 5, 4ème ch., 3 juillet 2013, n°11/17158 et n°11/17161, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°351 du 19 septembre 2013.
- « *Le retrait de l'exclusivité n'équivaut pas à une rupture partielle de relations commerciales établies* », note sous Cass. com., 9 juillet 2013, n°12-20468, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°349 du 5 septembre 2013.
- « *Consécration de l'interdépendance contractuelle !* », note sous Cass. ch. mixte, 17 mai 2013, n°11-22768 et n°11-22927, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°345 du 4 juillet 2013.
- « *Bail dérogatoire consenti à des copreneurs cautionnés* », note sous Cass. 3ème civ., 23 mai 2013, n°11-17071, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°343 du 20 juin 2013.
- « *Le conseil en propriété industrielle n'est pas un commerçant* », note sous Cass. com., 3 avril 2013, n°12-17905, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°337 du 1er mai 2013.
- « *La brutalité de la rupture de relations commerciales établies à l'épreuve de l'autonomie de la personne morale* », note sous Cass. com., 29 janvier 2013, n°11-23676, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°333 du 4 avril 2013.
- « *Le devoir de conseil de l'expert-comptable rédacteur d'acte* », note sous Cass. com., 4 décembre 2012, n°11-27454, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°322 du 10 janvier 2013.
- « *Pas de monovalence des locaux pour une salle de sport* », note sous CA Paris, 5 septembre 2012, n°10/14720, Annales des loyers 2013, n°1, p.22.
- « *La vocation aux bénéfices des héritiers d'un associé de SCP à l'épreuve du temps* », note sous Cass. 1ère civ., 12 juillet 2013, n°11-18453, en collaboration avec Emmanuel d'Esparron, D. 2012, n°41, p.2786.
- « *Le lien contractuel exclut l'action de in rem verso* », note sous Cass. com., 23 octobre 2012, n°11-21978 et n°11-25175, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°318 du 29 novembre 2012.
- « *Validité de la clause d'échelle mobile comportant un indice de base fixe* », note sous CA Paris, 4 avril 2012 (deux arrêts) et 11 avril 2012, Annales des loyers 2012, n°10, p.2299.
- « *Rupture brutale de relations commerciales établies : entre usages insuffisants et dissolution abusive* », note sous Cass. com., 3 avril 2012, deux arrêts, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°304 du 12 juillet 2012.
- « *Opérations de liquidation et de partage au sein de GAEC* », note sous Cass. com., 3 avril 2012, Annales des loyers 2012, p.1098.
- « *La désignation d'un administrateur provisoire à l'épreuve de la notion de péril imminent* », Note sous Cass. com., 21 février 2012, avec D. Poracchia, Rev. sociétés 2012, n°5, p.289.
- « *Les règles de la fusion, à la lumière de la loi du 10 juillet 1965, n'autorisent pas la transmission automatique du mandat de syndic* », Note sous Cass. 3ème civ., 29 février 2012, Annales des loyers 2012, p.1043.
- « *Convention d'occupation précaire et centre équestre* », Note sous Cass. 3ème civ., 5 janvier 2012, Annales des loyers 2012, p.1016.
- « *La requalification d'un bail d'habitation et d'un prêt à usage en bail rural pour un centre équestre* », Note sous Cass. 3ème civ., 25 octobre 2011, Annales des loyers 2012, p.529 et p.1024.
- « *L'application du statut des baux ruraux aux centres équestres* », Note sous CA Versailles, 11 mai 2011, CA Toulouse, 13 mai 2011, et Cass. 3ème civ., 31 mai 2011, Annales des loyers 2011, p.1546.

- « *Sort des créances non déclarées et cautionnement solidaire* », Note sous Cass. com., 12 juillet 2011, Revue des Procédures Collectives, 2011, Étude n°25, p.18.
- « *Du cautionnement solidaire au cautionnement simple il n'y a qu'un pas... que franchit opportunément la Cour de cassation !* », Note sous Cass. com., 8 mars 2011, Les Petites Affiches des 14-15 juillet 2011, n°139-140, pp.3-8.
- « *La déclaration de créance ou l'expression de la volonté non équivoque du créancier* », Note sous Cass. com., 15 février 2011, Bulletin Joly Entreprises en difficulté, mars-avril 2011, 51.
- « *Sociétés sportives : cessions d'actions et garanties de passif* », Note sous CA Aix-en-Provence, 10 novembre 2010, Cahiers de droit du sport n°23, 2011, p.237.
- « *Répartition des actifs selon le rang des créanciers* », Cahiers de droit du sport n°37, 2014, p.33.
- « *D'anciens salariés des Girondins de Bordeaux voient leurs indemnités réévaluées... plus de vingt ans après la faillite du club !* », Note sous Cass. soc., 5 février 2014, n° 12-29189 et n° 12-29537, Cahiers de droit du sport n°35, 2014, p.50.
- « *Les sportifs du groupe cible ne sont pas libres d'aller et venir (ou le rejet par la Cour de cassation de la QPC relative à l'obligation de localisation) !* », note sous Cass. 1ère civ., QPC, 16 octobre 2013, n°13-15146, Dalloz, n°41, du 28 novembre 2013, p. 2750.
- « *Recours contre une absence d'AUT : encore faut-il qu'il s'agisse d'une décision administrative !* », Note sous CE, 2ème et 7ème ss.-sect. réunies, 19 juin 2013, n°363376, Cahiers de droit du sport n°33, 2013, p. 173.
- « *Quand les baux commerciaux tentent de s'inviter sur le terrain d'un club de sport.... mais en sont automatiquement exclus !* », Note sous CA Pau, 2ème ch., sect. 1, 25 juillet 2O13, RG n°13/3106, Cahiers de droit du sport n°33, 2013, p.143.
- « *Actualité de la responsabilité civile sportive 2013 : les solutions doctrinales se confirment ! Mais les questions demeurent...* », Note sous CA Agen, ch. civ. 1, 26 juin 2013, RG n°12/01327, CA Lyon, ch. civ. 6, 6 juin 2013, RG n°12/02893, CA Paris, Pôle 2, ch. 5, 18 juin 2013, RG n°10/21991, CA Riom, ch. comm., 3 juillet 2013, RG n°12/01630, Cass. 1ère civ., 3 juillet 2013, pourvoi n°12-14216, CA Pau, ch. 1, 12 septembre 2013, RG n°12/00940, CA Riom, Ch. comm. TF, 12 juin 2013, RG n°12/01706, CA Reims, ch., sect. 1, 30 juillet 2013, RG n°11/02935, CA Pau, ch. 1, 18 janvier 2013, RG n°11/02665, CA Aix-en-Provence, ch. 10, 10 avril 2013, RG n°11/02694, CA Basse-Terre, ch. civ. 2, 3 juin 2013, RG n°12/00161, CA Douai, ch. 3, 23 mai 2013, RG n°12/04522, CA Paris, Pôle 2 - Ch. 2, 24 mai 2013, RG n°11/22565, CA Douai, ch. civ. 3, 4 juillet 2013, RG n°12/06402, Cahiers de droit du sport n°33, 2013, p. 176.
- « *Le résultat d'un match est un bien commun, qu'on se le dise !* », note sous CA Paris, 12 décembre 2012, pôle 5, 1ère ch., n°10/10996, Lexbase Hebdo, éd. affaires n°325 du 31 janvier 2013.
- « *Vous avez dit QPC, QPC, comme c'est étrange !* », en collaboration avec R. David et G. Rabu, Note sous Cass. crim., 8 janvier 2013, QPC, n°12-86537, Cahiers de droit du sport n°31, 2013, p.177.
- « *La théorie de la garde en commun n'est pas morte, quoique* », Note sous CA Grenoble, 4 septembre 2012, n°11/00383, Cahiers de droit du sport n°30, 2012, p.113.
- « *En matière de dopage, substitution n'est pas contamination !* », Note sous CE, 26 décembre 2012, n°350833, Cahiers de droit du sport n°30, 2012, p.104.
- « *La faute caractérisée en karaté* », Note sous CA Grenoble, 26 juin 2012, n°10/03009, Cahiers de droit du sport n°29, 2012, p.133.
- « *Le principe de non-cumul des responsabilités en droit du sport* », Note sous Cass. 2ème civ., 18 octobre 2012, n°11-14155, Cahiers de droit du sport n°29, 2012, p.130.
- « *Le dopage du cheval n'exclut pas la sanction du cavalier* », Note sous CE, 27 juillet 2012, n°361141, Cahiers de droit du sport n°29, 2012, p.112.
- « *L'annulation des désignations des sportifs du groupe cible* », Note sous CE, 10 2012, n°357097, Cahiers de droit du sport n°29, 2012, p.107.
- « *Une salle de sport non monovalente* », Note sous CA Paris, 5 septembre 2012, n°10/14720, Cahiers de droit du sport n°29, 2012, p.84.
- « *La convention de mise à disposition d'installations équestres sans exclusivité* », Note sous CA Reims, 4 septembre 2012, n°11/00853, Cahiers de droit du sport n°29, 2012, p.80.
- « *L'acceptation des risques n'est plus* », Note sous Cass. 2ème civ., 12 avril 2012, Cahiers de droit du sport n° 28, 2012, p.82.
- « *Les centres équestres n'échappent pas à la convention d'occupation précaire* », Note sous Cass. 3ème civ., 5 janvier 2012, Cahiers de droit du sport n°27, 2012, p.180.
- « *La responsabilité de plein droit des agences de voyage* », Note sous Cass. 1ère civ., 17 novembre 2011, Cahiers de droit du sport n°26, 2011, p. 183.
- « *Revirement de jurisprudence en matière d'obligation contractuelle de sécurité ?* », Note sous Cass. 1ère civ., 15 décembre 2011, Cahiers de droit du sport n°26, 2011, p.171.
- « *L'obligation d'être membre effectif pour pouvoir s'entraîner* », Note sous Cass. 2ème civ., 15 décembre 2011, Cahiers de droit du sport n°26, 2011, p.164.
- « *La sanction des associations de supporters violents répond à une procédure contradictoire... particulière !* », Note sous CE, 2ème et 7ème sous-sections réunies, 9 novembre 2011, Cahiers de droit du sport n°26, 2011, p.141.
- « *Centres équestres et ruralité* », Note sous Cass. 3ème civ., 25 octobre 2011, Cahiers de droit du sport n°26, 2011, p.121.

- « *Dissolution d'association de supporters violents et contradiction... du contradictoire !* », Note sous Note sous CE, 2ème et 7ème sous-sections réunies, 1er juin 2011, Cahiers de droit du sport n°25, 2011, p.150.
- « *Centre équestre et statut de baux ruraux* », Note sous CA Versailles, 11 mai 2011, CA Toulouse, 13 mai 2011, et Cass. 3ème civ., 31 mai 2011, Cahiers de droit du sport n°25, 2011, p.125.
- « *Faute caractérisée et pouvoir du juge des référés* », Note sous CA Paris, 4 mars 2011, Cahiers de droit du sport n°24, 2011, p.90.
- « *Sociétés sportives : cessions d'actions et garanties de passif* », Note sous CA Aix-en-Provence, 10 novembre 2010, Cahiers de droit du sport n°23, 2011, p.237.
- « *Du contractuel au délictuel, de la vidéo à l'amicus curiae : florilège de responsabilités sportives !* », Note sous CA Nîmes, 21 septembre 2010 ; CA Grenoble, 2 novembre 2010 ; CA Montpellier, 3 novembre 2010 ; CA Reims, 15 novembre 2010 ; CA Nîmes, 16 novembre 2010 ; CA Rennes, 1er décembre 2010 ; CA Douai, 13 janvier 2011 ; CA Pau, 17 janvier 2011 ; CA Rennes, 19 janvier 2011 ; CA Douai, 20 janvier 2011 ; CA Bordeaux, 26 janvier 2011 et CA Poitiers, 2 février 2011, Cahiers de droit du sport n° 23, 2011, p.106.

Nicolas BRONZO

- « *Droit d'auteur et création artistique : la liberté à tout prix ? À propos de l'arrêt du 15 mai 2015 de la Cour de cassation* » : *Revue Francophone de la Propriété Intellectuelle*, n° 2, 2016.
- « *Le site Pirate-parfums coulé par les nouvelles fonctions de la marque* » : *Les cahiers de la propriété intellectuelle* (Québec), Vol. 26 n° 3, Octobre 2014.
- « *La rémunération supplémentaire des inventeurs salariés et fonctionnaires* » : *Revue Lamy droit de l'immatériel*, Septembre 2014.
- « *Le calendrier d'un championnat de football est-il une base de données protégeable ?* », Note sous CJUE, 3ème ch., 1er mars 2012, Les cahiers de droit du sport, n° 28 p. 126.
- « *Confusion entre lion et vache : pas la peine d'en faire un fromage!* », Note sous CA Aix-en-Provence, 2ème ch., 15 juin 2011, Bulletin d'Aix, n° 2012-3.

Frédéric BUY

- *Chronique « Pratiques commerciales déloyales »* : Revue Concurrences 2016-2 : obs. sous CA Paris, 3 févr. 2016 ; CA Paris, 28 janv. 2016.
- *Chronique « Pratiques commerciales déloyales »* : Revue Concurrences 2016-1 : obs. sous Cass. com., 29 sept. 2015, p. 119 ; Cass. com., 6 oct. 2015, p. 120 ; Cass. com., 24 nov. 2015, p. 124
- *Chronique « Éthique de l'entreprise » : Petites affiches 2016*, à paraître : l'impact de la réforme du droit français des contrats.
- *Chronique « Ethique de l'entreprise » : Petites affiches 2015, n° 169, p. 8 et s. : obs. sous Com., 24 juin 2014, Com., 20 mai 2014, art. 11 projet Macron, Comm. UE 15 juill. 2014, CA Paris, 29 oct. 2014, CA Paris, 12 déc. 2013, T. com. Paris, 20 mai 2014, CA Paris, 18 mars 2014, Com., 24 juin 2014, Com., 25 mars 2014, Com., 20 mai 2014, Com., 11 mars 2014, Com., 16 déc. 2014, Com., 3 mars 2015, Com., 7 oct. 2014, CA Paris, 1er juill. 2014*

Jocelyne CAYRON

- « *Un an de droit des marques dans le secteur vitivinicole* », obs. sous CA Paris, Pôle 5, deuxième Chambre, 30 janvier 2015, arrêt n° 13/15325, CA Colmar, 1re ch. civ., section A, 15 octobre 2014, arrêt n° 13/04717, CA Colmar, 1re ch. civ., section A, 15 octobre 2014, arrêt n° 14/00215, CA Aix-en-Provence, 2e Chambre, 11 décembre 2014, arrêt n° 14/00817, CA Aix-en-Provence, 2e Chambre, 11 décembre 2014, arrêt n° 13/24778, CA Bordeaux, 1re ch. civ., section A, 18 mai 2015, arrêt n° 13/03809, CA Paris, Pôle 5, 2e Chambre, 6 février 2015, arrêt n° 13/24343, Cass. com., 12 mai 2015, n° 14-14.648, Denis Durantou contre Société coopérative agricole Union des producteurs de Saint-Emilion, TPIUE, 1re ch., 14 juillet 2015, aff. T-55/14, Genossenschaftskellerei Rosswag-Mühlhausen contre Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), CJUE, 30 avril 2015, aff. C-622/13, Castel Frères SAS contre Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), TPIUE, 17 décembre 2014, aff. T-344/14, Lidl Stiftung & Co KG contre Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), TPIUE, 7ème Chambre, 27 novembre 2014, aff. T-153/11, Cantina Broglie 1 Srl contre Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), TPIUE, 22 janvier 2015, aff. T-322/13, Kenzo Tsujimoto contre Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), TPIUE, 9ème Chambre, 1 er octobre 2014, aff. T-263/13, Lausitzer Früchteverarbeitung GmbH contre Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), TPIUE, 4ème Chambre, 5 février 2015, aff. T-78/13, Red Bull GmbH contre Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), TPIUE, 4ème Chambre, 30 juin 2014, aff. T-489/13, La Rioja Alta SA contre Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI), TPIUE, 7ème Chambre, 25 septembre 2014, aff. T-605/13, Alma-The Soul of Italian Wine LLLP contre Office de l'Harmonisation dans le Marché Intérieur (OHMI).
- « *GAEC : un associé ne peut être privé de son droit de voter lors de l'assemblée décidant de son exclusion* », Note sous Cass. com., 10 février 2015, n°13-17.555 : Revue de Droit rural 2015, n° 435, pp. 50-51.

- « *La perte de la qualité d'associé en cas de retrait d'un GAEC* », Note sous Cass. 3e civ., 9 septembre 2014, n° 13-19.345 : Revue de Droit rural 2014, n° 428, p. 33.
- « *Les modalités de cession de parts de l'associé d'un GAEC par ses héritiers* », Note sous Cass. com., 25 mars 2014, n° 12-24.487 : Revue de Droit rural 2014, n° 426, pp. 45-47.
- « *Un an de droit des marques dans le secteur vitivinicole* » : Propr. industr. 2014, n° 9, pp. 18-25.
- « *La participation personnelle des copropriétaires indivis de droits sociaux aux décisions collectives est possible, même lorsqu'un mandataire a été désigné pour représenter l'indivision* », Note sous Cass. com., 21 janvier 2014, n° 13-10.151 : Revue de Droit rural 2014, n° 424, pp. 65-66.
- « *Le sort du bail apporté à un GAEC en cas de retrait de l'associé apporteur* », Note sous CA Chambéry, 2ème Chambre, n° 13/00477, 10 octobre 2013 : Revue de Droit rural 2014, n° 423, pp. 49-50.
- « *Défaut de contrepartie aux obligations du cédant* », Note sous Cass. com., 15 janvier 2013, n° 11-28.510 : revue de Droit rural 2013, n° 415, pp. 35-36.
- « *Un an de droit des marques dans le secteur vitivinicole* » : Propr. industr. 2013, n° 7-8, pp. 23-28.
- « *Mésentente entre les associés d'un GFA: ni dissolution du groupement, ni révocation du gérant* », Note sous CA Reims, chambre civile, 1re sect., 27 novembre 2012, n° 11/01205 : Revue de Droit rural 2013, n° 413, pp. 41-44.
- « *Un an de droit des marques dans le secteur vitivinicole* » : Propr. industr. 2012, n° 7-8, pp. 19-32.
- « *Un an de droit des marques dans le secteur vitivinicole* » : Propr. industr. 2011, n° 7-8, pp. 15-26.

Adeline CERATI-GAUTHIER

- « *De la durée de l'incessibilité des titres du dirigeant d'une société en redressement judiciaire* » : JCP, Ed. E, 2015, 1624
- « *Le bailleur taisant peut exercer son droit d'option* » : Ann. Loyers 2015, p. 113.
- « *Constitutionnalité des dispositions autorisant la cession forcée des titres du dirigeant d'une société en redressement judiciaire* » : JCP, éd. E, 2015, 1562
- « *De la déspécialisation* » : Ann. Loyers 2015, p. 110.
- « *Ne pas confondre mésentente et opposition isolée d'un associé minoritaire* » : Bull. Joly 2015, p. 478.
- « Société civile : perte de qualité d'un associé failli » : BJED, à paraître
- « *De l'efficacité du congé délivré à un preneur bénéficiant d'un plan de redressement* » : JCP, éd. E, 2015, 1490.
- « *Liquidation judiciaire : Cession d'un immeuble acheté par une SCI transformée en SARL* » : BJED à paraître
- « *Du bail commercial au bail dérogatoire : prescription de l'action en requalification* » : Ann. Loyers juill.-août 2015, p. 139
- « *Aperçu rapide de la loi Macron* » : JCP, éd. E, 2015, 613
- « *Des exceptions à l'interdiction de la sous-location* » : Ann. Loyers juin 2015, p. 113
- « *Groupe de sociétés en difficultés : de la centralisation à l'extension de procédures* » : RLDA 2015, à paraître.
- « *L'expertise in futurum peut-elle être utilisée pour prouver contre un acte authentique ?* » : Rev. Sociétés 2015, 2015, p. 576.
- « *L'opposabilité de la déclaration d'insaisissabilité au liquidateur judiciaire du déclarant une nouvelle fois confirmée* » : JCP, éd. E, 2015, 1245.
- « *Le bail résilié par le copreneur en liquidation judiciaire se poursuit avec le copreneur in bonis* » : JCP, éd. E, 2015, 1199
- « *Nouvelle condamnation de la pratique du « pas-de-porte » dans le domaine rura*l » : Ann. Loyers avr. 2015, p. 113.
- « *Le bailleur privé du privilège de l'article L. 622-17 du Code de commerce* » : JCP, éd. E, 2015, 1031.
- « *Du remboursement immédiat du solde du compte courant d'associé* » : Rev. Dr. Rural avr. 2015, p. 40
- « *Epoux associés communs en biens : qui peut percevoir les dividendes* » : Rev. Dr. Rural mars 2015, p. 44.
- « *Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques : des atteintes justifiées aux droits des associés et actionnaires de la société débitrice* » : BJED 2015, p. 129.
- « L'associé gérant d'EARL entre dans le champ d'application du droit des entreprises en difficulté » : BJED 2015, p. 13.
- « *Caractère frauduleux de la transmission universelle du patrimoine d'une société assignée en extension de procédure* » : Bull. Joly sociétés 2014, p. 723.
- « *L'associé de sociétés d'exercice libéral est toujours exclu des procédures du Livre VI du Code de commerce* » : JCP, éd. E, 1550.
- « *Du nouveau à propos de la reprise du bien pris à bail rural* » : Ann. Loyers 2014, p. 982.
- « *Des effets redoutables d'une clause d'accession* » : Ann. Loyers 2014, p. 957.
- « *Recevabilité de l'offre de reprise émise par l'ancien dirigeant de la société débitrice* » : Bull. Joly Sociétés 2014, p. 446
- « *Défaut de déclaration de créance et faute séparable des fonctions, en cours de publication* » : JCP,

éd. E, 30 juill. 2014
- « *Là où il est encore question de saisine d'office* » : JCP, éd. E, 2014, 1333
- « *Expertise in futurum : le texte, rien que le texte !* » : Rev. sociétés 2014, p. 429
- « *Bail commercial et procédures collectives* » : Ann. Loyers 2014, p. 763
- « *Renonciation à un nantissement en cas de plan de cession : décharge de la caution ?* » : BJED 2014, p. 88
- « *Là où la détermination des contrats cédés dans le cadre d'un plan de cession dépend du juge-commissaire !* » : Ann. Loyers 2014, 536
- « *Hôtel : prise en compte des améliorations apportées par le locataire* » : Ann. Loyers 2014, p. 24
- « *Recevabilité de la demande d'expertise in futurum : l'absence de procès au fond* » : Rev. Sociétés 2014, p. 30
- « *Centre commercial : toujours pas d'obligation de maintenir un environnement commercial favorable* » : Ann. Loyers 2013, p. 1990
- « *Procédure sur mémoire* » : Ann. Loyers 2013, p. 1986
- « *Le licenciement des salariés d'une entreprise en procédure collective depuis la loi de sécurisation de l'emploi* » : Cahiers Lamy du CE, nov. 2013, p. 5
- « *Sort de la caution du débiteur en liquidation judiciaire* » : Ann. Loyers 2013, p. 1042
- « *A propos des baux dérogatoires : le bailleur qui délivre un congé n'est pas un bailleur inactif même en laissant le preneur en possession* » : Ann. Loyers 2013, p. 902
- « *Indemnité d'éviction et d'expropriation : la valeur du contrat et l'appréciation du juge* » : Ann. Loyers 2013, p. 899
- « *Compte courant d'associé et sort des intérêts* » : BJED 2013, p. 241
- « *Indemnité d'éviction : expropriation et refus de renouvellement* » : Ann. Loyers 2013, p. 504.
- « *La veuve du locataire peut-elle invoquer la cession déspécialisation de l'article L. 145-51 du Code de commerce* » : Ann. Loyers 2013, p. 499.
- « *Résolution du bail du preneur en liquidation judiciaire : des précisions sur le point de départ du délai de trois mois* » : Ann. Loyers 2013, p. 497.
- « *Plan de redressement par voie de reprise interne, éviction des détenteurs de la majorité et sérieux du prix de cession* » : BJED 2013, p. 141.
- « Le non-paiement du loyer par la société preneuse justifie-t-il l'extension de procédure à la société bailleresse ? » : BJED 2013, p. 77.
- « *Viager et procédures collectives* » : Ann. Loyers 2013, p. 135.
- « *Procédures collectives et mesures conservatoires* » : Ann. Loyers 2013, p. 130
- « *Reprise de parcelle par un GFA* » : Ann. Loyers 2013, p. 41
- « *Résiliation du bail du locataire en liquidation judiciaire : du mieux pour le bailleur* » : JCP, éd. E, 2013, 1276
- « *Décès du preneur, mise à disposition des terres louées et contrôle des structures* » : Ann. Loyers 2012, p. 2788.
- « *Incendie et responsabilité des preneurs* » : Ann. Loyers 2012, p. 2764.
- « *Là où il est question du point de départ du cours des intérêts* » : Ann. Loyers 2012, p. 2759.
- « *Nullité de la clause d'adhésion obligatoire et restitutions* » : Ann. Loyers 2012, p. 2756.
- « *Prescription de l'action en paiement de l'indemnité d'occupation* » : Ann. Loyers 2012, p. 2754.
- « *Augmentation de capital décidée à l'occasion d'un plan de redressement : l'associé peut-il demander la désignation d'un expert de gestion* » : BJED 2012, p. 187.
- « *Procédure collective du locataire : résiliation du bail* » : Ann. Loyers 2012, p. 987.
- « *Révision du loyer en application d'une clause d'échelle mobile* » : Ann. Loyers 2012, p. 984.
- « *Gérant personne physique condamné à supporter le passif social et surendettement* » : JCP, éd. E, 2012, 1337.
- « *Du défaut de concours à l'acte de sous-location à l'expulsion du sous-locataire* » : Ann. Loyers 2012, p. 508.
- « *Déplafonnement : seulement en cas d'impact sur l'activité du preneur ?* » : Ann. Loyers 2012, p. 505
- « *Bailleur en liquidation judiciaire : créance de restitution du dépôt de garantie* » : Ann. Loyers 2012, p. 502.
- « *Il faut sauver le bail dérogatoire* » : Ann. Loyers 2012, p. 498.
- « *Administrateur judiciaire : surveillance ou assistance* » : Bull. Joly Sociétés avr. 2012, p. 342.
- « *Examen annuel des comptes : ce que l'expert-comptable peut obtenir* » : Cahiers Lamy du CE mars 2012, p. 16.
- « *Relevé de forclusion : de la connaissance de la créance à l'omission volontaire du créancier* » : JCP, éd. E, 2012, 1123.
- « *Nullité de la cession du bail rural et maintien du preneur* » : Ann. Loyers 2012, p. 52.
- « *Nullité d'une clause d'adhésion obligatoire à une association* » : Ann. Loyers 2012, p. 30
- « *Congé sans offre d'indemnité d'éviction : la mise en demeure est nécessaire* » : Ann. Loyers 2012, p. 27
- « *Le couple SCI/SARL une nouvelle fois mis à l'épreuve des procédures collectives* » : BJED 2012, p. 10.
- « *Résiliation du bail du preneur en liquidation judiciaire : suspension des effets de la clause résolutoire* » : Ann. Loyers 2012, p. 25

- « *Les faits qui justifient un droit d'alerte* » : Cahiers Lamy du CE déc. 2011, p. 19.
- « *Cession du droit au bail et respect des clauses du bail* » : Ann. Loyers 2011, p. 1624.
- « *Nouveau contentieux sur la mise à disposition des terres louées à une société* » : Ann. Loyers 2011, p. 1544.
- « *Mise à disposition et autorisation d'exploiter* » : Ann. Loyers 2011, p. 1311.
- « *Résiliation du bail commercial et liquidation judiciaire du preneur* » : Ann. Loyers 2011, p. 1282.
- « *Résiliation pour destruction de l'immeuble loué* » : Ann. Loyers 2011, p. 1279.
- « *Mise à disposition des terres par un preneur non associé et sort du bail* » : Bull. Joly Sociétés, sept. 2011, p. 683.
- « *Déplafonnement : seulement en cas d'incidence favorable sur l'activité du preneur !* » : Ann. Loyers 2011, p. 1532.
- « *L'avocat en liquidation judiciaire n'est pas omis du tableau de l'ordre* » : JCP, éd. E, 2011, 24 et JCP, éd. G, 2011, 718.
- « *Concentration : information du CE « partie à l'opération* » » : Cahiers Lamy du CE, janv. 2011, p. 20.
- « *Exercice du droit d'option* » : Ann. Loyers 2011, p. 967.
- « *Application du statut aux artistes* » : Ann. Loyers 2011, p. 961.
- « *Salves d'arrêts sur le bail dérogatoire* » : Ann. Loyers 2011, p. 955.
- « *Contrôle des structures et reprise* » : Ann. Loyers 2011, p. 560.
- « *A propos de l'autorisation de sous-location* » : Ann. Loyers 2011, p. 556.
- « *Liquidation judiciaire du preneur, cession du droit au bail et voies de recours du bailleur* » : Ann. Loyers 2011, p. 543.
- « *Droit d'alerte du CE et réorganisation de l'entreprise* » : Cahiers Lamy du CE avr. 2011, p. 20.
- « *Cession de parts de sociétés civiles et droit de préemption des associés* » : Lamy droit des affaires, févr. 2011, p. 10.
- « *Bail à ferme et répétition des sommes indument perçues à l'occasion d'un changement d'exploitant* » : Ann. Loyers 2011, p. 43.
- « *Déplafonnement du loyer : appréciation concrète des facteurs locaux de commercialité* » : Ann. Loyers 2011, p. 19.
- « *Extension volontaire du statut des baux commerciaux* » : Ann. Loyers 2011, p. 16.
- « *Poursuites contre les associés d'une société civile en liquidation judiciaire* » : BJED 2011, p. 45.

Pierre-Dominique CERVETTI

- « *Regard sur l'inconstitutionnalité (nouvelle) des articles 62 et 63 du Code des douanes* », Note sous Cass. com., 16 févr. 2016, *RLDI* 2016
- « *Vers une contractualisation de la charge du droit de suite (enfin) consacrée !* », Note sous Cass. 1re civ., 3 juin 2015 : *RLDI* 2015/119, n° 3825, pp. 9-12
- « *La personne morale (encore) évincée de la qualité d'auteur* », Note sous Cass. 1re civ., 15 janv. 2015 : *RLDI* 2015/114, n° 3706, pp. 15-18
- « *Le droit d'auteur est-il le grand vainqueur de "La Route du Rhum" ?* », Note sous Cass. com., 8 oct. 2013 : *RLDI* 2014/100, n° 3305, pp. 13-19
- « *Précisions (utiles) sur le régime d'intéressement du fonctionnaire auteur d'un logiciel* », Note sous CE, 4e et 5e ss-sect. réunies, 22 mai 2013 : *RLDI* 2013/97, n° 3212, pp. 12-17
- « *Un nom patronymique usuel et dépourvu de notoriété ne peut constituer, en lui-même, ni une œuvre de l'esprit, ni un signe susceptible de protection* », Note sous Cass. 1re civ., 10 avr. 2013 : *RLDI* 2013/95, n°3152, pp. 14-19
- « *La recherche de la titularité des droits d'auteur sur une œuvre de l'esprit se fait en application de la lex loci protectionis* », Note sous Cass. 1re civ., 10 avr. 2013 : *RLDI* 2013/94, n°3111, pp. 20-23
- « *Haro sur le monopole d'exploitation des organisateurs de compétitions sportives* », Note sous CA Paris, Pôle 5, 1re ch., 12 déc. 2012 : *RLDI* 2013/91, n°3026, pp. 33-38
- « *Rémunération pour copie privée : Le Conseil déclare l'inconstitutionnalité d'une validation législative* », Note sous Décision n°2012-287 QPC du 15 janv. 2013 : *RFDC* sept. 2013, n° 95, pp. 703-707
- « *L'utilité pratique d'un logiciel ne suffit pas à caractériser son originalité* », Note sous Cass. 1re civ., 17 oct. 2012 : *RLDI* 2012/88, n°2934, pp. 17-20
- « *Forum shopping interne : Précisions sur la compétence juridictionnelle des tribunaux de grande instance en cas d'action en concurrence déloyale relative aux marques* », Note sous CA Aix-en-Provence, 2e ch., 30 mai 2012 : *Cah. dr. sport* 2012, n°29, pp. 175-179 (également publiée au *Bull. Aix* 2012-4)
- « *Conformité avec réserve de l'article 93-3 de la Loi du 29 juillet 1982 : Une sage décision* », Note sous Décision n°2011-164 QPC du 16 sept. 2011 : *RFDC* juill. 2012, n°91, pp. 583-584
- « *Quelques perspectives d'avenir autour de la preuve par courrier électronique* », Note sous Cass. 1re civ., 30 sept. 2010 : *RLDI* 2011/67, n°2207, pp. 45-50
- « *La condition d'originalité en droit d'auteur : l'exemple des images et séquences animées représentant des évènements sportifs* », Panorama de jurisprudences : *Cah. dr. sport* 2011, n°22, pp. 134-138

- « *Le monopole d'exploitation des manifestations sportives est loin d'être absolu* », Note sous CA Paris, Pôle 5, 1re ch., 16 mars 2011 : *Cah. dr. sport* 2011, n°24, pp. 114-120
- « *La protection du parfum par le droit d'auteur : il y a comme une odeur de résistance dans l'air…* », Note sous CA Aix-en-Provence, 8e ch. B, 10 déc. 2010 : *Bull. Aix* 2011-3, pp. 115 et s.
- « *L'avocat qui assiste ne représente pas… du moins plus pour très longtemps ?* », Note sous CA Aix-en-Provence, 2e ch., 15 juin 2011 (2 esp.) : *Bull. Aix* 2011-4, pp. 107 et s.

Marie-Luce DEMEESTER

- « *Audit de la tarification des accidents du travail et exercice illégal du droit* », note sous Cass. 1re civ. 15 nov. 2010, n°10-619 in *Chronique de droit de la protection sociale* : JCP E 2011, 1424, p. 45
- « *Point de départ de la prescription biennale de l'assurance en cas de recours indemnitaire entre co-responsables d'un accident du travail* », note sous Cass. 2e civ. 17 mars 2011, n°10-14.508, in *Chronique de droit de la protection sociale* : JCP E 2011, 1710, p. 44

Jean-Pierre GASNIER

- « *Résurrection du critère de multiplicité des formes à l'OHMI ?* » : Propr. industr., 2016, comm. 21.
- « *Droit d'auteur et droit spécifique : une appréciation différente de la contrefaçon* » : Propr. industr., 2016, comm. 23.
- « *D'utiles précisions... et une question* » : Propr. industr., 2016, comm. 6.
- « Balance au tribunal » : Propr. industr., 2015, comm. 78.
- « *De rerum natura* » : Propr. industr., 2015, comm. 46.
- « *L'absence de parti pris esthétique : CP (caractère propre) ? O (originalité) ?* » : Propr. industr., 2015, comm. 30.
- « *Liberté... j'écris ton nom* » : Propr. industr., 2015, comm. 24.
- « *Quand rien n'est établi...* » : Propr. industr., 2015, comm. 16.
- « *Jeu de cache-cache* » : Propr. industr., 2014, comm. 80.
- « *Apparence trompeuse* » : Propr. industr., 2014, comm. 73.
- « *Qu'est-ce que la saturation de l'état de l'art ?* » : Propr. industr., 2014, comm. 31.
- « *Perception du caractère individuel en présence d'accessoires amovibles dans le modèle en cause* » : Propr. industr., 2014, comm. 32.
- « *Qui est maître de la procédure est maître du procès* » : Propr. industr., 2014, comm. 22.
- « *Qui est maître de la procédure est maître du procès* » : Propr. industr., 2014, comm. 14.
- « *Reprise d'une oeuvre antérieure dans un dessin ou modèle* » : Propr. industr., 2014, comm. 8.
- « *Mais que sont donc les milieux spécialisés d'un secteur concerné ?* » : Propr. industr., 2013, comm. 91.
- « *Qu'est-ce qu'une contrainte susceptible de limiter la liberté du créateur d'un dessin ou modèle ?* » : Propr. industr., 2013, comm. 53.
- « *Comparaison n'est pas raison...* » : Propr. industr., 2013, comm. 35.
- « *De l'un au multiple ou du nécessaire à l'arbitraire ? Questions sur le critère de la multiplicité des formes* » : Propr. industr., 2013, comm. 27.
- « *Quand l'état de l'art est saturé, le créateur aussi* » : Propr. industr., 2013, comm. 16.
- « *Coup fourré ?* » : Propr. industr., 2013, comm. 6.
- « *De la recevabilité de la preuve devant l'OHMI ou quand une date certaine n'est pas exigée pour une antériorité* » : Propr. industr., 2012, comm. 53.
- « *Comment s'apprécie le caractère individuel ?* » : Propr. industr., 2012, comm. 27.
- « *Quelques réflexions (hérétiques ?) à propos de l'arrêt de la cour d'appel de Paris du 24 juin 2011* » : Propr. industr., 2012, comm. 17.
- « *Pogs : fin de partie* » : Propr. industr., 2011, comm. 93
- « *L'utilisateur averti joue en double* » : Propr. industr., 2011, comm. 66.
- « *Dessin ou modèle communautaire : salarié échec et mat* » : Propr. industr., 2011, comm. 59.
- « *Appréciation de la notion d'utilisateur averti* » : Propr. industr., 2011, comm. 60.
- « *La mémoire de l'utilisateur averti* » : Propr. industr., 2011, comm. 43.
- « *Évolution, révolution, rupture ? L'originalité revisitée par le TGI de Paris* » : Propr. industr., 2011, comm. 26.
- « *Une passe d'armes qui incite à réflexion* » : Propr. industr., 2011, comm. 9.

Thierry GRANIER

- « *Informations privilégiées et qualité de l'information financière dans une société en difficulté* », Note sous AMF sanct., 11 févr. 2015, Sté IC TELECOM et M. X : Bulletin Joly bourse, juillet-août, 2015, p. 313 et s.
- « *Information financière : les obligations des émetteurs et des commissaires aux comptes* », note sous AMF sanct., 27 oct. 2014, *sociétés Europacorp, X et Y* : *Bull. Joly Bourse*, févr. 2015, n° 2, p. 82 et s.
- « *Des moyens utiles à l'expert-comptable désigné par le comité d'entreprise pour l'examen annuel des comptes* », note sous Cass. soc. 13 mai 2014, n°12-25544, CE UDAF Côte-d'Or, en co-rédaction

avec Alexis Bugada : *Bull. Joly Sociétés*, sept. 2014, p. 499 et s.

- « *Responsabilité de l'expert-comptable et préjudice réparable* », note sous cass. com. 10 déc. 2013 : Rev. sociétés, n° 7-8 2014, p. 434 et s.
- « *Démarchage bancaire et financier et obligation de mise en garde* », note sous T. com. Paris, 16e ch., 18 oct. 2013 : Bulletin Joly Bourse, n° 6-2014, juin, p. 309 et s.
- « *Conditions de responsabilité de l'émetteur et des dirigeants en matière d'information financièr*e », note sous CA Paris, 7 novembre 2013 : Bulletin Joly bourse, 2014, p. 79 et s.
- « *La mise en œuvre du principe de l'image fidèle applicable à la présentation des comptes annuels* », note sous CJUE, 3 octobre 2013 : Bulletin Joly sociétés, 2014, p. 28 et s.
- « *L'attestation du commissaire aux comptes exigée dans le cadre du dispositif de participation des salariés aux résultats de l'entreprise* », note sous cass. soc., 30 janvier 2013 : Revue des Sociétés, 2013, p. 707 et s.
- « *Les limites de l'obligation de conseil de l'expert-comptable* », note sous cass. com. 26 février 2013 : Rev. Sociétés, 2013, p. 510 et s.
- « *Responsabilité de l'expert-comptable* », note sous CA Limoges, 7 févr. 2013, n°12 /00268, Sté SGCC : Bull Joly sociétés, juin 2013, p. 399 et s.
- « *Contenu de l'information financière et utilisation de l'information privilégiée* » : Bulletin Joly bourse, 2013, p. 252.
- « *Secret professionnel de l'expert-comptable et expertise judiciaire* », note sous cass. com 16 avril 2013 : Bulletin Joly, 2013, p. 468 et s.
- « *Le caractère impératif des règles relatives à la durée du mandat de commissaire aux comptes* », note sous cass. com., 6 novembre 2012 : Revue des sociétés 2013, p. 170.
- « *Les responsabilités des professionnels du chiffre en cas de détournement par un salarié* », note sous cass. com., 17 Janvier 2012 : Revue des Sociétés, 2013, p. 43.
- « *Responsabilité du commissaire aux comptes : défaut de démonstration de l'existence d'une faute et d'un préjudice certain* », note sous Cass. com. 2 novembre 2011 : Revue des sociétés, 2012, p. 642.
- « *Les responsabilités de l'émetteur, des dirigeants et du commissaire aux comptes en cas de défaillance dans l'information financière* », note sous Décision de sanction AMF, 29 juin 2012, Bull. Joly bourse, p. 414.
- « *Cession de portefeuille de créances et secret bancaire* », note sous Cass. Com. 31 janvier 2012 et « *L'articulation entre la cession de créance propre à la titrisation et la cession de droit commun* », note sous Cass. Com. 6 décembre 2011, RTDF, n° 2, 2012, p. 112.
- « *Appréciation de la faute et capacité à agir dans le cadre d'une procédure collective* », note sous cass. com. 8 novembre 2011 : Revue des Sociétés, 2012, p. 385.
- « *Faute de l'expert-comptable mais lien de causalité entre faute et préjudice non caractérisée* », note sous cass. com. 2 novembre 2011 : Bull. Joly, n° 4, 2012, p. 307.
- « *L'interdiction d'exercice d'un commissaire aux comptes dans le cadre d'un contrôle judiciaire* », note sous cass. crim. 3 mai 2011 : Revue des Sociétés, 2012, p. 177.
- « *Complicité de banqueroute et d'escroquerie du commissaire aux comptes* », note sous cass. crim 18 mai 2011 : *Revue des Sociétés*, 2011, p. 711.
- « *Responsabilité civile du commissaire aux comptes : le lien de causalité entre la faute du professionnel et le préjudice subi par le repreneur dans le cadre d'une reprise d'entreprise* », note sous cass. com. 8 février 2011 : Revue des sociétés, 2011, p. 509.
- « *Les normes d'exercice professionnel au cœur de l'appréciation de la responsabilité administrative du commissaire aux comptes* », note sous Décision AMF, 30 mars 2011 : Bull. Joly bourse, 2011, p. 480.
- « *Placement des titres et responsabilité des dirigeants de sociétés de prestataires de services d'investissement* », note sous CE 28 mars 2011, Euroland Finance : Bulletin Joly Sociétés, 2011, p. 575.
- « *La cessation de l'obligation de désignation d'un co-commissaire aux comptes issue d'un pacte d'actionnaires* », note sous cass. com. 12 octobre 2010 : *Revue des sociétés*, 2011, p. 440.
- « *La responsabilité disciplinaire d'un conseiller en investissements financiers produisant une analyse financière* », note sous Décision sanction AMF, 23 septembre 2010 : *Bull. Joly bourse*, janvier 2011, p. 24

Guillaume GRUNDELER

- « *Professions hippiques et application du statut des baux ruraux* » : *Rev. loyers,* no 926, avril 2012, pp. 153-158.
- « *Du nouveau sur l'obligation de sécurité des associations sportives* » : note sous Cass. 1re civ., 15 déc. 2011, *Cah. dr. sport* 2011, n° 26, pp. 167-170.
- « *Centres équestres et ruralité* », note sous Cass. 3ème civ., 25 oct. 2011 : *Cah. dr. sport*, n° 26, 2011, pp. 124 à 128.
- « *Focus : Le point sur la validité des coups d'accordéon* » : *Dr. sociétés*, oct. 2011, p. 3.
- « *L'autorisation du conseil d'administration de la société anonyme n'est pas requise lorsque le dirigeant stipule une clause de garantie de passif* », obs. sous Cass. com., 12 juillet 2011 : *PETITES AFFICHES* 2011, n° 213, pp. 10-14.

- « *Comment qualifier juridiquement l'échange de bons procédés ?* », note sous CA Aix, 7 mai 2010 : *Cah. dr. sport* 2011, n° 23, pp. 161-163.

Marie LAMOUREUX

- « *Chronique de droit de l'énergie (juin 2014-mai 2015)* » : *Petites affiches*, 19 octobre 2015, n° 208, pp. 10-20.
- « *Chronique de droit de l'énergie (Juin 2013-Mai 2014)* » : *Petites affiches*, 3 décembre 2014, n° 241, pp. 6-23.
- « *Retour sur le champ d'application de l'article 1843-4 du Code civil* », note sous CAParis, 18 octobre 2012, n° 11/15521, SA Devanlay : Bull. Joly sociétés, 2013/3, pp. 209-212.

Claude-Albéric MAETZ

- « *Les dispositions de la convention conclue entre la FFR et la LNR, relative à la mise à disposition des joueurs de l'Equipe de France de Rugby et qui limite le nombre de rencontres susceptibles d'être disputées par ces joueurs dans une même saison, ne sont pas illégales…* », obs. sous CE, 17 avril 2015 : « *Chronique de droit du sport* », PETITES AFFICHES 2016, *à paraître*.
- « *Mais elles ne peuvent être valablement modifiées que sur décision conjointe de la Ligue Nationale de Rugby et la Fédération Française de Rugby* », obs. sous CE, 25 novembre 2015 : « *Chronique de droit du sport* », PETITES AFFICHES 2016, *à paraître*.
- « *Une exception sportive : le silence gardé par les fédérations délégataires vaut rejet de la demande… et celui gardé par les ligues professionnelles ne vaut acceptation qu'après un délai de 4 mois* », obs. sous Décret n° 2015-1462 du 10 novembre 2015 et Décret n° 2015-1752 du 24 décembre 2015 : « *Chronique de droit du sport* », PETITES AFFICHES 2016, *à paraître*.
- « *Sports mécaniques : entre exclusion de l'acceptation des risques et question relative la garde collective* », obs. sous Cass. civ 2ème, 21 mai 2015 et 2 juillet 2015 et sous Paris, 13 avril 2015, RG n° 13/12179 : « *Chronique de droit du sport* », PETITES AFFICHES 2016, *à paraître*.
- « *Un cigarettier suisse, sponsor d'un tournoi de tennis se déroulant en Suisse, ne se rend pas coupable de complicité de publicité illicite en faveur du tabac du seul fait que ledit tournoi est diffusé en France* », obs. sous Cass. crim., 24 févr. 2015 : « *Chronique de droit du sport* », PETITES AFFICHES 2016 *à paraître*.
- « *La perte de confiance dans l'associé unique peut justifier la rupture du contrat conclu avec la société* », note sous CA Paris, 7 mai 2015 (aff. Dior/Galliano) : Bull. Joly Sociétés, 2015, n° 11, p. 568.
- « *Conditions du débauchage illicite de collaborateurs d'une entreprise concurrente* », note Cass. com. 14 avril 2015 (2 arrêts) : Bull. Joly Sociétés, 2015, n° 7, p. 341.
- « *Contrat de parrainage sportif : application de la théorie du mandat apparent* », note sous CA Montpellier, 23 sept. et 14 oct. 2014 : Cah. dr. sport 2015, n° 39, p. 150.
- « *La marque « Parions tennis » est distinctive et n'est pas contrefaite par l'usage de la marque « Parions cheval » »,* obs. sous CA Versailles, 9 juin 2015 : Comm. com. électr. 2015, chron. 10, n° 6.
- « *La statue de Winston Churchill ne peut, sans méconnaître les droits moraux et patrimoniaux de son auteur, être revêtue d'un maillot géant de l'équipe de France de basket-ball* », obs. sous CA Paris, 19 juin 2015 : Comm. comm. électr. 2015, chron. 10, n° 8.
- « *La référence au calendrier et au score d'une manifestation sportive ne constitue ni une atteinte au monopole de l'organisateur sportif ni un agissement parasitaire* », obs. sous Cass. com., 20 mai 2014 : PETITES AFFICHES 28 mai 2015, n° 106.
- « *Responsabilité délictuelle* », obs. sous Cass. civ. 2ème, 20 novembre 2014 et CA Aix-en-Provence, 13 novembre 2014 : PETITES AFFICHES 27 mai 2015, n° 105.
- « *Responsabilité contractuelle : obligation de sécurité et plongée sous-marine* », obs. sous Cass. civ. 1ère, 10 juillet et 1er octobre 2014 : PETITES AFFICHES 27 mai 2015, n° 105.
- « *La référence au calendrier et au score d'une manifestation sportive ne constitue ni une atteinte au monopole de l'organisateur sportif ni un agissement parasitaire* », obs. sous Cass. com., 20 mai 2014 : PETITES AFFICHES 27 mai 2015, n° 105.
- « *Une fédération sportive ne peut sanctionner disciplinairement que ses seuls licenciés* », obs. sous CE 28 avril 2014 : PETITES AFFICHES 26 mai 2015, n° 104.
- « *Activités de paris hippiques : la Cour de cassation censure l'arrêt ayant annulé les marques du GIE PMU* », obs. sous Cass. com., 21 janvier 2014 : Comm. com. électr. 2014, chron. 10, n° 8.
- « *Campagne publicitaire et délimitation du monopole d'exploitation de la Fédération Française de Rugby (FFR) : la société Fiat France transforme l'essai* », obs. sous Cass. com., 20 mai 2014 : Comm. com. électr. 2014, chron. 10, n° 12.
- « *Preuve de la renommée de la marque Puma : limites (justifiées ?) tenant à l'office du juge et à l'autorité des décisions antérieures* », note sous Cass. com., 8 juillet 2014 : Cah. dr. sport, 2014, n° 38, p. 112.
- « *Protection d'une dénomination sociale contre une marque constituée d'un nom patronymique* », note sous Cass. com., 13 novembre 2013 : Bull. Joly Sociétés 2014, n° 2, p. 74.
- « *Une collectivité territoriale peut acquérir des places de matchs football sans mise en concurrence préalable* », obs. sous CE 28 janvier 2013 : PETITES AFFICHES 25 juin 2014, n° 126.
- « *Revendication la qualité d'auteur de la course transatlantique à la voile « La Route du Rhum » et*

du titre de cette manifestation », obs. sous Cass. civ. 1ère, 8 octobre 2013 : PETITES AFFICHES 25 juin 2014, n° 126.

- « *Frais relatifs à l'assurance-incendie et détermination du TE* », note sous Cass. civ. 1ère, 6 février 2013 : JCP G 2013, n° 16, p. 766.
- « *Monopole de l'organisateur de compétitions sportives confronté à la publicité* », obs. sous CA Paris, 12 décembre 2012 : Comm. com. électr. 2013, chron. 10, n° 4.
- « *Activité de paris hippiques : annulation pour descriptivité de marques du GIE PMU* », obs. sous CA Paris, 14 septembre 2012 : Comm. com. électr. 2013, chron. 10, n° 10.
- « *La guerre des ondes, ou quand deux radios revendiquent la qualité de partenaire officiel d'un club de football* », obs. sous CA Lyon, 18 octobre 2012 : Comm. com. électr. 2013, chron. 10, n° 11.
- « *Coexistence entre marque nationale et marque communautaire : impossibilité de remettre en cause la validité d'une marque nationale dans le cadre d'une procédure d'enregistrement d'une marque communautaire* », obs. sous CJUE, 3e ch., 24 mai 2012, : PETITES AFFICHES 12 juin 2013, n° 117.
- « *Publicité et limitation du monopole d'exploitation des organisateurs de manifestations sportive* », obs. sous CA Paris, 12 déc. 2012 : PETITES AFFICHES 11 juin 2013, n° 116.
- « *Bases de données en matière sportive : de l'applicabilité de la protection par le droit d'auteur à la localisation de l'atteinte au droit sui generis* », obs. sous CJUE, 3e ch., 1er mars 2012 et 18 oct. 2012 : PETITES AFFICHES 11 juin 2013, n° 116.
- « *La manifestation sportive « La Route du Rhum » constitue(rait) une oeuvre au sens du Code de la propriété intellectuelle* », obs. sous CA Paris, 21 septembre 2011 : Comm. com. électr. 2012, chron. 10, n° 1.
- « *Appréciation de la validité de la marque « ESF-École du Ski Français » : les juges français et européens sont au diapason* », obs. sous CA Grenoble, 30 janvier 2012 : Comm. com. électr. 2012, chron. 10, n° 6.
- « *Exploitation de l'image du sportif* », obs. sous CA Paris, 9 mai 2012 : Comm. com. électr. 2012, chron. 10, n° 12.
- « *Signes olympiques : le code du sport ne chasse pas le code de la propriété intellectuelle* », obs. sous CA Paris 21 janvier 2011 : PETITES AFFICHES 16 mai 2012, n° 98.
- « *Condition de l'atteinte au monopole des fédérations sportives : l'identification précise des compétitions ou manifestations* », obs. sous CA Paris, 16 mars 2011 : PETITES AFFICHES 16 mai 2012, n° 98.
- « *Les critiques glissent sur la marque communautaire « ESF Ecole su ski français »* », obs. sous TUE, 5 mai 2011 : PETITES AFFICHES 16 mai 2012, n° 98.
- « *Résiliation anticipée d'un contrat d'équipementier : les meures d'instructions de l'article 145 du code de procédure civile confrontées au secret des affaires* », obs. sous CA Aix-en-Provence, 7 septembre 2011 : PETITES AFFICHES 16 mai 2012, n° 98
- « *Responsabilité personnelle du gérant de SARL pour faute séparable : domaine d'application de la prescription triennale (C. com., art. L. 223-23)* », note sous Cass. com., 9 février 2012 : Bull. Joly Sociétés 2012, n° 5, p. 414.
- « *Cession d'actions : la signature des ordres de mouvement incombe au cédant au titre de son obligation de délivrance* », note coécrite avec D. Poracchia sous Cass. com., 24 mai 2011 : Bull. Joly Sociétés 2011, n° 10, p. 770.
- « *Films et photographies captés dans un contexte sportif : quels sont les critères d'une œuvre protégeable ?* », obs. sous TGI Paris, 15 avril 2010, 4 juin 2010, 28 janvier 2011 et CA Paris, 11 juin 2010 : Comm. com. électr. 2011, chron. 10, n° 2.
- « *Atteinte au monopole des fédérations sportives : les compétitions ou manifestations doivent être précisément identifiées* », obs. sous CA Paris, 16 mars 2011 : Comm. com. électr. 2011, chron. 10, n° 4.
- « *Se recommander sans autorisation de l'Olympique de Marseille constitue un acte de parasitisme* », obs. sous CA Aix-en-Provence, 23 mars 2011 : Comm. com. électr. 2011, chron. 10, n° 12.
- « *Possibilité pour un Etat d'interdire l'exploitation de jeux de hasard sur internet* », obs. sous CJUE, 3 juin 2010 : PETITES AFFICHES 13 avril 2011, n° 73.
- « *L'utilisation du nom d'un club dans le cadre de l'organisation de paris en ligne ne constitue pas un usage à titre de marque* », obs. sous CA Paris, 11 décembre 2009 et CA Paris, 2 avril 2010 : PETITES AFFICHES 13 avril 2011, n° 73.
- « *L'offre conjointe proposée par France Telecom ne tombe pas sous le coup de l'interdiction des ventes subordonnées (Affaire Orange Sports)* », obs. sous Cass. com., 13 juill. 2010 : PETITES AFFICHES 13 avril 2011, n° 73.

Jean-Michel MARMAYOU

- « *Autorisation à agir et qualité à agir : les conséquences procédurales* », note sous TGI Reims, 4 septembre 2015 : Cahiers de droit du sport n°43, 2016, pp.107-111.
- « *Comment (mal) réduire une clause pénale* », Note sous CA Lyon, 8 décembre 2015 : Cahiers de droit du sport n°43, 2016, pp.102-106.
- « *Double mandatement des agents sportifs : et pourtant les clubs organisent le bal* », Note sous CA Rennes, 28 octobre 2014 : Cahiers de droit du sport n°40, 2015, pp.80-82.
- « *Nullité du contrat d'agence sportive pour absence de licence : la fin d'une affaire* », Note sous CA

Bordeaux, 2e ch. civ., 26 mars 2015 : Cahiers de droit du sport n°40, 2015, pp.83-91.
- « *Il n'est pas toujours temps de se plaindre de la nullité d'un contrat d'agence sportive* », Note sous TGI Saint-Etienne, 10 décembre 2014 : Cahiers de droit du sport n°39, 2015, pp.69-72.
- « *Une leçon de publicité* », Note sous TGI Paris 3e ch., 3e sect., 27 juin 2014 : Cahiers de droit du sport n°38, 2014, pp.119-134.
- « *Respect de la présomption d'innocence, liberté de la presse et marketing : combinaisons délicates* », Note sous CA Basse Terre, ch., civ., 29 septembre 2013 : Cahiers de droit du sport n°38, 2014, pp.67-71.
- « *Interprétation souveraine et contrôle de dénaturation* », Note sous Cass., com., 4 novembre 2014 : Cahiers de droit du sport n°38, 2014, pp.56-61.
- « *Le droit d'exploitation des organisateurs sportifs : monopole finalisé ou droit absolu ?* », Note sous Cass. com. 20 mai 2014 : Recueil Dalloz, 3 juillet 2014, n°24, p.1428.
- « *Du droit de rompre le contrat d'agence sportive pour manquement grave* », Note sous CA Colmar, ch. civ.2, sect. A, 29 novembre 2013 : Cahiers de droit du sport n°34, 2013, pp.73-80.
- « *Rémunération des agents : le plafond tombe* », Note sous CE 10 juin 2013 : Cahiers de droit du sport n°32, 2013, pp.170-174.
- « *De la difficulté de découvrir la volonté des parties à un contrat d'agence sportive* », Note sous CA Rennes 5 mars 2013 : Cahiers de droit du sport n°32, 2013, pp.162-169.
- « *Agent sportif : la clause pénale comme sanction de l'infidélité du client ?* », Note sous CA Orléans 3 juin 2013 : Cahiers de droit du sport n°32, 2013, pp.157-161.
- « *Agent sportif : comment réparer l'infidélité de son client ?* », Note sous CA Douai 21 janvier 2013 : Cahiers de droit du sport n°32, 2013, pp.150-156.
- « *Faut-il payer les agents sans licence ?* », Note sous CA Toulouse 13 septembre 2011 : Cahiers de droit du sport n°26, 2011, pp.112-120.
- « *Contrat d'agent : intégration conventionnelle du Règlement FIFA* », Note sous CA Metz 30 juin 2011 : Cahiers de droit du sport n°25, 2011, pp.120-124.
- « *De la disparition de la cause dans le contrat de sponsoring individuel* », Note sous CA Colmar 17 mars 2011 : Cahiers de droit du sport n°23, 2011, pp.148-158.
- « *Action en contrefaçon de brevet : la prudence est de mise* », Note sous Cass. com. 8 février 2011 : Cahiers de droit du sport n°23, 2011, pp.137-138.

Jacques MESTRE

- « *Le nouveau droit OHADA des sociétés se préoccupe à son tour d'apaiser les conflits entre associés* » (avec A.-S. Mestre-Chami), obs. sous Acte uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'intérêt Économique, publié au Journal officiel de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), numéro spécial du 04 février 2014, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 84.
- « *Où un arbitrage international à deux degrés permet de mieux cerner la notion de sentence arbitrale* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 1re civ., 5 mars 2014, n° 12-29.112, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 83-84.
- « *Le juge de l'annulation ne saurait procéder à une nouvelle instruction de l'affaire, y compris lorsqu'est évoquée devant lui une possible contrariété de la sentence à l'ordre public international* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 1re civ., 12 février 2014, n° 10-17.076, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 83.
- « *Le rôle important du juge d'appui dans la mise en place du tribunal arbitral* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 1re civ., 25 juin 2014, n° 12-20.546, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 82-83.
- « *La responsabilité de l'arbitre* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 1re civ., 15 janvier 2014, n° 11-17.196, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 82.
- « *La force de l'autonomie de la clause compromissoire* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 1re civ., 2 avril 2014, n° 11-14.962 et Cass. 1re civ., 14 mai 2014, n° 13-15.827, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 81-82.
- « *Quelques illustrations mais quelques limites du principe compétence-compétence, et notamment celle dite de son effet négatif* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Nous sous Cass. 1re civ., 6 novembre 2013, n° 11-18.709, Cass. 1re civ., 29 janvier 2014, n° 12-29.104, Cass. 1re civ., 12 février 2014, n° 13-10.346, Cass. 1re civ., 12 février 2014, n° 12-27.232, Cass. 1re civ., 12 février 2014, n° 13-18.059, Cass. 1re civ., 9 juillet 2014, n° 13-17.495, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 80-81.
- « *La place de la déontologie dans le règlement de différends économiques* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. com., 10 septembre 2013, n° 12-19.356 et Cass. com., 24 juin 2014, n° 11-27.450 et n° 13-26.332, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 80.
- « *L'exigence de bonne foi confrontée à une stratégie de harcèlement sexuel* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. com., 14 janvier 2014, n° 12-28.469, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 79-80.

- « *Le juge peut-il fixer la rémunération d'un dirigeant social en lieu et place des organes sociaux normalement compétents ?* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass., 17 décembre 2013, n° 12-27.213, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 79.
- « *Précisions sur l'expertise in futurum* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. com., 12 mai 2013, n° 12-17.579, Cass. com., 17 septembre 2013, n° 12-17.741, Cass. 1re civ., 6 novembre 2013, n° 12-23.886, Cass. 2e civ., 27 février 2014, n° 13-10.013, Cass. 2e civ., 20 mars 2014, n° 12-29.568 et Cass. 2e civ., 29 mars 2014, n° 13-11.135, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 78.
- « *Une originale clause alternative de règlement des différends* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 1re civ., n° 12-22.656, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 77-78.
- « *D'intéressants enseignements donnés à propos des effets d'une transaction* » (avec A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. soc., 14 janvier 2014, n° 12-27.284 et Cass. soc., 20 novembre 2013, n° 10-28.582, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 76-77.
- « *Attention enfin à ne pas laisser s'endormir par des pourparlers transactionnels, le réveil risquerait d'être brutal !* » (A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 1re civ., 5 février 2014, n° 13-10.791, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 75-76.
- « *Par ailleurs, la clause de conciliation reste inapplicable à l'action directe intentée par le maître de l'ouvrage contre l'assureur du cocontractant* » (A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 3e civ., 18 décembre 2013, n° 12-18.439, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 75.
- « *La voie de la paix doit être balisée (ou la nécessité de rédiger les clauses de conciliation avec suffisamment de précision)* » (A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. com., 29 avril 2014, n° 12-27.004, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 74-75.
- « *Si le juge nomme un mandataire ad hoc, il ne saurait par avance lui imposer le sens de son vente* » (A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. com., 4 février 2014, n° 12-29.348, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 74.
- « *Délibération collective : la reconnaissance au bénéfice de tous les copropriétaires indivis de parts sociales du droit de participer à l'assemblée générale* » (A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass., 21 janvier 2014, n° 13-10.151, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 74.
- « *Clause de renégociation : un important renfort législatif* » (A.-S. Mestre-Chami), Note sous Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, JO du 18 mars 2014, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 73-74.
- « *Clause d'exclusion (suite) : le retour procédural de l'exclu !* » (A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 2e civ., 26 septembre 2013, n° 12-23.129, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, p. 73.
- « *La présence dans le contrat d'une clause particulière de résiliation fait-elle ou non obstacle à l'exercice d'une résiliation unilatérale aux risques et périls ?* » (A.-S. Mestre-Chami), Note sous Cass. 3e civ., 9 octobre 2013, n° 12-23.379, *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 72 à 84) : *RLDA* 2014/98, pp. 72-73.
- « *Autres procédés de règlement* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, pp. 80-81.
- « *Arbitrage international* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, p. 80.
- « *Arbitrage interne* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, pp. 78-80.
- « *Une déloyauté également synonyme de respect du contradictoire* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, pp. 77-78.
- « *Un conquérant devoir de loyauté* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, p. 77.
- « *Ressource et limites de la bonne foi* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, pp. 75-77.
- « *Mais le juge peut, en revanche, prononcer la dissolution de la société si le différend entre les associés qui lui est soumis est d'une gravité telle qu'il paralyse le fonctionnement de la personne morale* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, p. 75.
- « *Il n'entre pas dans les pouvoirs du juge de se substituer aux organes de la société en ordonnant la modification d'une clause statutaire au motif que celle-ci serait contraire aux dispositions légales impératives applicables* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, pp. 74-75.
- « *Le juge du fond contractuel, entre exécution forcée et réparation indemnitaire* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA*

2014/92, pp. 73-74.
- « *Que peut donc faire le juge des référés ?* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, p. 73.
- « *Compétence juridictionnelle, principes directeurs de procédure, expertises, charge et modes de preuve* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, pp. 72-73.
- « *L'utilisation d'une clause contractuelle et/ou le recours à une délibération collective* » (A.-S. Mestre-Chami), *in* Chronique "Prévention et règlement des différends économiques" (pages 69 à 81) : *RLDA* 2014/92, pp. 69-72.
- « L'actualité du droit des contrats », *in* Rencontres Lamy Droit civil 2012, Actes des rencontres Lamy droit civil, Aix-en-Provence, 14 septembre 2012 : *RLDC* 2012/99 NS, pp. 59-62.

Denis MOURALIS

- Note sous CA Paris, 17 février 2015, « affaire Tapie » : Recueil Dalloz, 11 juin 2015, n° 21, p. 1253.
- « *Rôles respectifs du juge de l'exécution et du juge de l'exequatur des sentences arbitrales : décision énigmatique de la Cour de cassation* », Note sous Cass. 1re civ., 13 mai 2015, n° 14-17.015 : JCP G, 20 juillet 2015, 868
- Note sous une sentence rendue sous l'égide du Tribunal arbitral du sport (TAS), relatif à la notion de « décision » d'un organisme sportif dont on peut faire appel devant le TAS : Cahiers de droit du sport, 2015, n° 39
- « *Conformité des sentences internationales à l'ordre public : la Cour de cassation maintient le principe d'un contrôle limité* », Note sous Cass. 1re civ., 12 février 2014 n°10-17.076 : JCP G, 21 avril 2014, 475.
- « *Effet négatif du principe compétence compétence et régime de l'exception tirée de l'existence d'une convention d'arbitrage* », Obs. sous Cass. 1re civ., 12 février 2014, n° 13-10.436 : JCP G, 24 février 2014, p. 367.
- « *Arbitrage, procédures collectives et autorité de chose jugée : une sentence ne saurait remettre en cause l'admission d'une créance par le juge-commissaire* », Note sous Cass. 1re civ., 11 septembre 2013, n° 11-17.201 : JCP G, 25 novembre 2013, p. 2162 et JCP E 2013, 1692.
- « *La cour d'appel qui rejette le recours en annulation dirigé contre une sentence arbitrale ne peut la modifier* », Note sous Cass. 1re civ., 11 septembre 2013 n° 12-26.180 : JCP G, 21 octobre 2013, p. 1943 et JCP E 2013, 1619.
- « *Arbitrage : le juge d'appui statue irrévocablement sur les moyens qui lui sont soumis* », Note sous Cass. 1re civ., 13 mars 2013, n° 12-20.573 : JCP G, 22 avril 2013, p. 813.
- Note sous Cass. 1re civ., 6 juillet 2011, Cass. 1re civ., 1er juin 2011 et CA Paris, 5 mai 2011 : Cahiers de l'Arbitrage – The Paris Journal of International Arbitration, 2012, p. 167 : sentence arbitrale, exequatur, compétence des arbitres, contrôle par le juge.
- Note sous CA Paris, 7 avril 2011 : Petites Affiches, 7 juillet 2012, p. 9 : interprétation de la clause compromissoire et effet de la procédure d'insolvabilité ouverte à l'étranger (chronique de droit de l'arbitrage du Master arbitrage et commerce international, Université de Versailles Saint Quentin).
- Note sous CA Paris, 13 janvier 2011 : Rev. arb. 2011, p. 714 : annulation d'une sentence par laquelle un tribunal arbitral s'est déclaré compétent pour déterminer si une créance définitivement admise à une procédure collective avait été éteinte après son admission
- « *Précisions sur l'appel-nullité contre les ordonnances du juge d'appui et sur le point de départ du délai d'arbitrage* », Note sous Cass. 1re civ., 22 septembre 2010, n° 08-21.313 et 08-17.410, Sté Delubac (chronique de droit de l'arbitrage du Master arbitrage et commerce international, Université de Versailles Saint Quentin) : Petites Affiches, 22 février 2011, no 37, p. 8.
- « *La Cour de cassation énonce une définition de l'estoppel* », Note sous Cass. 1re civ., 3 février 2010, n° 08-21.288, Sté Merial (chronique de droit de l'arbitrage du Master arbitrage et commerce international, Université de Versailles Saint Quentin) : Petites Affiches, 22 février 2011, no 37, p. 8.

Vincent PERRUCHOT-TRIBOULET

- « *Compétence du juge judiciaire et droit administratif des biens* », Obs. sous T. confl. 21 juin 2010 (2 arrêts) et T. confl., 22 novembre 2010 : RLDC 2011/80, p. 60.
- « *La sous-évaluation d'un bien est passible du délit de fraude fiscale* », Obs. sous Cass. crim., 30 juin 2010 : RLDC 2011/80, p. 60.
- « *Au terme du bail emphytéotique… l'hypothèque disparaît* », Obs. sous Cass. 3e civ., 7 octobre 2009 : RLDC 2011/80, p. 62.
- « *Au terme du bail emphytéotique…le bail se poursuit* », Obs. sous Cass. 3e civ., 2 juin 2010 : RLDC 2011/80, p. 62.
- « *Précisions sur la notification du délai de rétractation de l'acquéreur immobilier* », Obs. sous Cass. 3e civ., 9 juin 2010 (2 arrêts) : RLDC 2011/80, p. 64.
- « *Précisions sur le contenu de la lettre de notification purgeant le droit de rétractation de l'acquéreur immobilier* », Obs. sous Cass. 3e civ., 17 novembre 2010 : RLDC 2011/80, p. 65.
- « *Refus d'application aux personnes morales de la faculté de rétractation ou de réflexion de l'acquéreur immobilier non professionnel* », Obs. sous TGI de Nice, 1er mars 2010 : RLDC 2011/80, p.

65.

- « *Un détecteur de fumée obligatoire dans tous les logements à compter du 8 mars 2015* », (commentaire du D. n° 2011-36 du 10 janvier 2011) : RLDC 2011/80, p. 67.
- « *Consécration à l'article 710-1 du Code civil de l'exigence d'un acte authentique notarié pour effectuer les formalités de publicité foncière* », (commentaire de la loi n° 2011-331 du 28 mars 2011 de modernisation des professions judiciaires ou juridiques et certaines professions réglementées) : RLDC 2011/83, p. 61.
- « *Conformité à la constitution de la théorie de la pré-occupation en matière de troubles anormaux du voisinage* », Obs. sous Cons. const. QPC, 8 avril 2011 : RLDC 2011/83, p. 63.
- « *Droit de préemption de l'indivisaire : précisions sur les conditions de l'offre d'achat du bénéficiaire de la préemption* », Obs. sous Cass. 1re civ., 26 janvier 2011 : RLDC 2011/83, p. 64.
- « *Droit de préemption de l'indivisaire : la purge du droit de préemption ne vaut pas offre de vente* », Obs. sous Cass. 1re civ., 9 février 2011 : RLDC 2011/83, p. 65.
- « *Droit d'accession : caractère accessoire du bief d'un moulin et présomption de propriété* », Obs. sous Cass. 3e civ., 22 mars 2011 : RLDC 2011/83, p. 66.
- « *L'abandon des lieux n'entraine pas l'extinction du droit d'usage et d'habitation* », Obs. sous Cass. 3e civ., 2 février 2011 : RLDC 2011/83, p. 66.
- « *Portée d'une notoriété acquisitive* », Obs. sous Cass. 3e civ. 4 mai 2011 : RLDC 2011/86, p. 57.
- « *Préempter n'est pas discriminer* », Obs. sous Cass. crim., 21 juin 2011 : RLDC 2011/86, p. 58.
- « *Exercice du droit de rétractation de l'article L. 271-1 du CCH par voie de notification entre avocats* », Obs. sous Cass. 3e civ., 25 mai 2011 : RLDC 2011/86, p. 59.
- « *Application du droit de la consommation à un syndicat de copropriété* », Obs. sous Cass. 1re civ., 23 juin 2011 : RLDC 2011/86, p. 60.
- « *Doit être réputée non écrite la clause d'un règlement de copropriété interdisant la location en meublé non justifiée par la destination de l'immeuble* », Obs. sous Cass. 3e civ., 8 juin 2011 : RLDC 2011/86, p. 61.
- « *Un résultat déduit de l'application d'un forfait fiscal en matière agricole ne peut pas valoir évaluation des revenus nets tirés d'une exploitation indivise* », Obs. sous Cass. 1re civ., 18 mai 2011 : RLDC 2011/86, p. 61.
- « *Nullité du commandement délivré par une indivision et non par l'ensemble des indivisaires* », Obs. sous Cass. 2e civ., 9 juin 2011 : RLDC 2011/86, p. 62.
- « *La jouissance exclusive du bien indivis, condition de l'indemnité d'occupation* », Obs. sous Cass. 1re civ., 29 juin 2011 : RLDC 2012/91, p. 61.
- « *Injonction de libérer l'immeuble indivis sous astreinte* », Obs. sous Cass. 1re civ., 26 octobre 2011 : RLDC 2012/91, p. 61.
- « *La clause d'accroissement peut conduire au paiement d'une indemnité à un tontinier en cas de jouissance exclusive* », Obs. sous Cass. 1re civ., 9 novembre 2011 : RLDC 2012/91, p. 62.
- « *Majorité des deux tiers des droits indivis pour l'action en résiliation d'un bail rural* », Obs. sous Cass. 3e civ., 29 juin 2011 : RLDC 2012/91, p. 63.
- Obs. sous « Recommandation commission des clauses abusives du 15 septembre 2011, relative aux contrats de syndics de copropriété » : RLDC 2012/91, p. 63.
- « *La personnalité morale du syndicat des copropriétaires existe de plein droit sans formalités* », Obs. sous Cass. 3e civ., 4 octobre 2011, Cass. 3e civ. 11 janvier 2012 : RLDC 2012/91, p. 64.
- « *Accession différée : le preneur peut prétendre à l'indemnité d'expropriation* », Obs. sous Cass. 3e civ., 5 janvier 2012 : RLDC 2012/91, p. 65.
- « Rupture du contrat d'assistante maternelle employée par des particuliers », Obs. sous CA Nîmes, 8 juin 2010 : RJN 2012, p. 51.
- « *Charge de la preuve du devoir de conseil du notaire et transmission du patrimoine* », Obs. sous CA Nîmes 9 février 2010 : RJN 2012, p. 54.
- « *Le risque de confusion des patrimoines dans le montage combinant société civile et société d'exploitation* », Obs. sous Cass. com., 5 avril 2011, Cass. com. 15 juin 2011, Cass. com. 13 septembre 2011 : JCP éd. N 2012, 1347, n° 1.
- « *Crédit-bail immobilier : possibilité de substituer un tiers dans le bénéfice de la promesse unilatérale de vente* », Obs. sous Cass. 3e civ., 19 octobre 2011 : JCP éd. N. 2012, 1347, n° 2.
- « *Impossible rétractation de la rétractation* », Obs. sous Cass. 3e civ., 13 mars 2012 : RLDC 2012/94, p. 66.
- « *Conditions de validité de la préemption de l'indivisaire* », Obs. sous Cass. 1re civ., 18 janvier 2012 : RLDC 2012/94, p. 67.
- « *Date du transfert de propriété en cas de vente d'un bien de gré à gré en liquidation judiciaire* », Obs. sous Cass. com., 13 mars 2012 : RLDC 2012/94, p. 68.
- « *Précisions sur le professionnel de l'immobilier visé par la loi Sapin* », Obs. sous Cass. 3e civ. 28 mars 2012 : RLDC 2012/94, p. 68.
- « *Refus abusif de laisser un tour d'échelle au voisin* », Obs. sous Cass. 3e civ., 15 février 2012 : RLDC 2012/94, p. 69.
- « *La renonciation tacite à un droit d'usufruit doit être certaine et non équivoque* », Obs. sous Cass. 3e civ., 3 avril 2012 : RLDC 2012/97, p. 64.
- « *Désignation en justice d'un indivisaire pour représenter l'indivision aux assemblées générales*

d'actionnaires », Obs. sous Cass. com. 10 juillet 2012 : RLDC 2012/97, p. 65.

- « *L'expulsion d'occupants sans droit ni titre est un acte conservatoire qu'un indivisaire peut accomplir seul* », Obs. sous Cass. 1re civ., 4 juillet 2012 : RLDC 2012/97, p. 66.
- « *Un chemin d'exploitation n'a pas nécessairement un usage agricole* », Obs. sous Cass. 3e civ., 3 mai 2012 : RLDC 2012/97, p. 66.
- « *Le droit de faire couper les branches des arbres du voisin qui avancent sur son fonds est sans restriction … mais pas d'ordre public* », Obs. sous Cass. 3e civ., 31 mai 2012 et Cass. 3e civ., 13 juin 2012 : RLDC 2012/97, p. 67.
- « *Perpétuité du droit au bois dit « de crû et à croître »* », Obs. sous Cass. 3e civ. 23 mai 2012 : RLDC 2012/97, p. 69.
- « *Confusion de patrimoine : société civile et société d'exploitation* », Obs. sous Cass. com. 5 avril 2011, Cass. com. 15 juin 2011, Cass. com. 13 septembre 2011 : JCP éd. N. 2012, 1347, p. 36.
- « *Crédit-bail immobilier : possibilité de substituer un tiers dans le bénéfice de la promesse unilatérale de vente* », Obs. sous Cass. 3e civ. 19 octobre 2011 : JCP éd. N. 2012, 1347, p. 38.
- « *Détermination judiciaire de l'assiette d'une servitude légale de passage et contraintes d'urbanisme et d'environnement* », Obs. sous Cass. 3e civ. 5 septembre 2012, RLDC 2013/102, p. 73.
- « *Inapplication de l'article L. 271-1 du CCH aux sociétés dont l'objet social vise une activité professionnelle* », Obs. sous Cass. 3e civ. 24 octobre 2012 : RLDC 2013/102, p. 74.
- « *Portée de la renonciation par le propriétaire d'un moulin au droit à l'usage de l'eau* », Obs. sous Cass. 3e civ., 28 novembre 2012 : RLDC 2013/102, p. 75.
- « *Exigibilité des droits d'enregistrement et accession immobilière différée de l'usufruitier* », Obs. sous Cass. 3e civ., 19 septembre 2012 : RLDC 2013/102, p. 76.
- « Bofip-Impôts, Le nouvel outil pour accéder gratuitement à toute la documentation fiscale officielle en ligne » : JCP éd N 2013, 1153, n° 5.
- « *Une servitude non apparente ne constitue pas un vice caché* », Obs. sous Cass. 3e civ., 27 février 2013 : RLDC 2013/105, p. 79.
- « *Compétence du juge administratif des référés en matière de voie de fait* », Obs. sous CE 23 janvier 2013 : RLDC 2013/105, p. 80.
- « *Acceptation tacite de l'ouvrage et voie de fait : L'inaction prolongée des propriétaires successifs face au passage sur leurs fonds d'une ligne électrique aérienne constituée sans titre rend irrecevable une action en voie de fait* », Obs. sous Cass. 3e civ. 19 décembre 2012 : RLDC 2013/105, p. 81.
- « *Lutte contre l'incendie et voie de fait* », Obs. sous Cass. 3e civ., 20 février 2013 : RLDC 2013/105, p. 82.
- « *Extinction des feux et détection des fumées !* », Obs. sous arrêté du 25 janvier 2013 (JO 30 janv. 2013) et arrêté du 5 février 2013 (JO 14 mars 2013) : RLDC 2013/105, p. 83.
- « *Impossibilité d'agir au pétitoire avant la fin de l'instance possessoire* », Obs. sous Cass. 3e civ. 23 janvier 2013 : RLDC 2013/105, p. 83.
- « *Pas de nullité de la convention d'indivision portant sur des immeubles non publiée* », Obs. sous Cass. 1re civ., 10 juillet 2013, RLDC 2013/108, p. 88.
- « *Irrecevabilité de l'action en inscription de faux introduite par un seul indivisaire* », Obs. sous Cass. 1re civ., 12 juin 2013 : RLDC 2013/108, p. 88.
- « *L'action introduite contre un seul indivisaire est recevable mais la décision obtenue est inopposable aux autres indivisaires* », Obs. sous Cass. 1re civ., 12 juin 2013 : RLDC 2013/108, p. 89.
- Obs. sous Cass. 1er civ. 12 juin 2013, « Conditions de la qualification d'un mandat tacite entre indivisaires », RLDC 2013/108, p. 89
- « *L'article 671 du Code civil a un caractère supplétif et le cahier des charges d'un lotissement peut y déroger* », Obs. sous Cass. 3e civ., 27 mars 2013 : RLDC 2013/108, p. 91.
- « *L'exercice de l'action en élagage ouverte quelle que soit la nature du droit réel à protéger* », Obs. sous Cass. 3e civ., 5 juin 2013 : RLDC 2013/108, p. 92.
- « *Le patecq, véritable indivision perpétuelle et forcée* », Obs. sous Cass. 3e civ., 26 novembre 2013 : RLDC 2014/113, p. 119.
- « *Autorisation judiciaire d'un indivisaire à conclure seul un acte de vente d'un bien indivis justifiée par l'urgence et l'intérêt commun* », Obs. sous Cass. 1re civ. 4 décembre 2013 : RLDC 2014/113, p. 120.
- « *Droit à indemnisation du propriétaire du fonds grevé d'une servitude de passage en cas d'enclave consécutive à une division du fonds* », Obs. sous Cass. 3e civ., 15 octobre 2013 : RLDC 2014/113, p. 122.
- « *Désignation d'un mandataire pour les associés indivis et présence des indivisaires aux assemblées générales* », Obs. sous Cass. com., 21 janvier 2014 : RLDC 2014/113, p. 123.
- « *Nouvelle définition très restrictive de la voie de fait* », Obs. sous T. confl., 17 juin 2013 : RLDC 2014/113, p. 125.
- « *Nouvelle définition très restrictive de la théorie de l'emprise irrégulière* », Obs. sous T. confl., 9 décembre 2013 : RLDC 2014/113, p. 126.
- « *Responsabilité du gardien d'un éperon rocheux : exonération pour force majeure* », Obs. sous Cass. 2e civ., 21 novembre 2013 : RLDC 2014/116, p. 78.
- « *L'action en arrachage pour non-respect des distances de plantation ne peut pas être intentée à l'encontre du locataire* », Obs. sous Cass. 3e civ., 5 février 2014, Cass. 3e civ., 5 mars 2014, Cons.

const. QPC 7 mai 2014 : RLDC 2014/116, p. 78.

- « *Acquisition en indivision et origine du financement* », Obs. sous Cass. 1re civ., 19 mars 2014 : RLDC 2014/116, p. 79.
- « *Application dans le temps de l'article 815-5-1 du Code civil* », Obs. sous Cass. 1re civ. 15 janvier 2014 : RLDC 2014/116, p. 80.
- « *Point de départ de la prescription de la nullité en cas de défaut de purge du droit de préemption des indivisaires* », Obs. sous Cass. 1re civ. 5 mars 2014 : RLDC 2014/116, p. 80.
- « *De la responsabilité du notaire qui établit une notoriété acquisitive erronée* », Obs. sous Cass. 3e civ., 22 janvier 2014 : RLDC 2014/116, p. 81.
- « *La qualité d'exploitant agricole, condition d'application du statut du fermage* », Obs. sous Cass. 3e civ., 15 octobre 2013 : RLDC 2014/116, p. 82.
- « *L'usufruitier ne peut contraindre le nu-propriétaire à effectuer les grosses réparations* », Obs. sous Cass. 1re civ. 18 décembre 2013 : RLDC 2014/116, p. 82.
- « *Toute restriction au droit de disposer n'emporte pas inaliénabilité* », Obs. sous CA Lyon, 25 février 2014 : RLDC 2014/119, p. 70.
- « *Indivision forcée et perpétuelle exclusive du droit commun de l'indivision* », Obs. sous Cass. 1re civ. 5 mars 2014 : RLDC 2014/119, p. 71.
- « *Le conjoint survivant associé peut disposer seul des parts sociales comprises dans l'indivision post-communautaire* », Obs. sous Cass. 1re civ. 12 juin 2014 : RLDC 2014/119, p. 71.
- « *Un commandement de payer, même visant la clause résolutoire d'un bail d'habitation, est un acte conservatoire susceptible d'être délivré par un seul indivisaire* », Obs. sous Cass. 3e civ., 4 février 2014 : RLDC 2014/119, p. 72.
- « *Inopposabilité aux indivisaires du mandat de louer non consenti à l'unanimité* », Obs. sous Cass. 1re civ. 14 mai 2014 : RLDC 2014/119, p. 73.
- « *Intransmissibilité du droit d'usage au décès de son titulaire* », Obs. sous Cass. 3e civ. 11 mars 2014 : RLDC 2014/119, p. 75.
- « *Appréciation restrictive de la voie de fait par la Cour de cassation* », Obs. sous Cass. 1re civ., 13 mai 2014 : RLDC 2014/119, p. 77.
- « *Les installations de France-Telecom-Orange ne sont plus des ouvrages publics* », Obs. sous Cass. 3e civ., 18 juin 2014 : RLDC 2014/119, p. 77.
- « *Prescription de l'action en réduction ou arrachage des plantations irrégulières en limite de fonds* », Obs. sous Cass. 3e civ., 6 mai 2014 : RLDC 2014/119, p. 78.
- « *L'étude d'un administrateur judiciaire n'a pas de valeur patrimoniale* », Obs. sous Cass. 1re civ., 28 mai 2014 : Journal des sociétés, n° 124, novembre 2014, p. 64.
- « *La déclaration d'insaisissabilité n'interdit pas l'inscription d'une hypothèque judiciaire à titre conservatoire sur l'immeuble* », Note sous Cass. com., 11 juin 2014 : Annales des loyers 2014, p. 3012.
- « *Preuve de la propriété mobilière entre époux séparés de biens* », Obs. sous Cass. 1re civ. 8 octobre 2014 : RLDC 2015/124, p. 59.
- « *Legs de bien indivis par un seul indivisaire* », Obs. sous Cass. 1re civ., 8 octobre 2014 : RLDC 2015/124, p. 61.
- « *Actes conservatoires susceptibles d'être accomplis à l'initiative d'un seul indivisaire* », Obs. sous Cass. 1re civ., 9 juillet 2014 et Cass. 1re civ., 16 septembre 2014 : RLDC 2015/124, p. 62.
- « *Indemnité d'occupation pour jouissance privative d'un bien indivis* », Obs. sous Cass. 1re civ., 24 septembre 2014 et Cass. 1re civ., 5 novembre 2014 : RLDC 2015/124, p. 62.
- « *Faculté de rétractation de l'article L. 271-1 du Code de la construction et de l'habitation pour les sociétés et rapport direct avec son objet social* », Obs. sous Cass. 3e civ., 16 septembre 2014 : RLDC 2015/124, p. 64.
- « *Nullité de la clause soumettant la cession du bail à construction à l'agrément du bailleur* », Obs. sous Cass. 3e civ., 24 septembre 2014 : RLDC 2015/124, p. 65.
- « *Le local affecté au comité d'entreprise est-il un bien comme un autre ?* », Obs. sous Cass. soc., 22 octobre 2014 : RLDC 2015/124, p. 68.
- « *La durée limitée du droit réel de jouissance spéciale* », Obs. sous Cass. 3e civ., 28 janvier 2015 : Annales des loyers avril 2015, p. 95 à 112.
- « *L'erreur légitime, condition de l'application de la théorie de la propriété apparente* », Obs. sous Cass. 3e civ., 17 décembre 2014 : RLDC 2015/127, p. 69.
- « *Nullité de la promesse synallagmatique de vente immobilière de longue durée consentie par une personne physique sous seing privé* », Obs. sous Cass. 3e civ., 18 février 2015 : RLDC 2015/127, p. 71.
- « *La renonciation à un droit s'opère sans formalisme* », Obs. sous Cass. 1re civ., 5 novembre 2014 : RLDC 2015/127, p. 73.
- « *Contestation d'une notoriété acquisitive : charge de la preuve* », Obs. sous Cass. 3e civ., 14 janvier 2015 : RLDC 2015/127, p. 73.
- « *Un acte de partage ne constitue pas un juste titre permettant une prescription abrégée* », Obs. sous Cass. 3e civ., 11 février 2015 : RLDC 2015/127, p. 75.
- « *Empiètement souterrain : entre prescription extinctive et prescription acquisitive* », Obs. sous Cass. 3e civ., 11 février 2015 et Cass. 3e civ., 17 février 2015 : RLDC 2015/127, p. 75.
- « *L'attribution éliminatoire peut être demandée au moment du partage d'une indivision conventionnelle* », Obs. sous Cass. 3e civ., 3 décembre 2014 : RLDC 2015/127, p. 76.

- « *Qualification restrictive de la voie de fait… la troisième chambre civile confirme* », Obs. sous Cass. 3e civ., 11 mars 2015 : RLDC 2015/127, p. 76.
- « *Précisions sur la préjudice personnel distinct de l'associé-dirigeant* », Note sous Cass. com., 29 septembre 2015 : Bulletin Joly entreprises en difficulté, janv.- févr. 2016, p. 38.
- « *Fermeture de deux salles de prière* », Obs. sous Cass. 3e civ., 16 septembre 2015 et Cass. 1re civ., 30 septembre 2015 : RLDC 2016/135, p. 58.
- « *De quels titres peut-on se prévaloir pour contrer la présomption de propriété du dessous ?* », Obs. sous Cass. 3e civ. 13 mai 2015 et Cass. 3e civ. 10 juin 2015 : RLDC 2016/135, p. 60.
- « *Le régime applicable aux chemins d'exploitation ne se confond pas avec celui des servitudes* », Obs. sous Cass. 3e civ. 24 juin 2015 et Cass. 3e civ., 29 septembre 2015 : RLDC 2016/135, p. 62.
- « *Un syndicat de copropriétaires représenté par un syndic professionnel reste un non-professionnel* », Obs. sous Cass. 1re civ., 25 novembre 2015 (2 arrêts) : RLDC 2016/135, p. 65.

Didier PORACCHIA

- Note sous Cass. com., 18 juin 2013 (conditions de nomination d'un administrateur provisoire) : Rev. sociétés 2014, p. 88.
- Note sous Cass. com., 24 sept. 2013 (opposabilité d'une cession de parts de société civile - avec B. Brignon) : Rev. sociétés 2014, p. 175.
- Note sous Cass. com., 21 janvier 2014, n° 13-10151 (avec H. Barbier) : BJS 2014, p. 212.
- Note sous CA Paris, 24 octobre 2013, (licenciement et révocation des mandats sociaux) : Bull. Joly sociétés 2014, p. 86.
- Note sous Cass. 1re civ., 20 mars 2014, n° 13-11841 (réparation du préjudice causé par le remboursement d'un dividende fictif) : BJS 2014, p. 370.
- Note sous CA Paris, 27 mars 2014, (coup d'accordéon et pacte extrastatutaire) : BJS oct. 2014, p. 382.
- « *Chronique Droit des sociétés* » : Droit et patrimoine, mai 2014, p. 96.
- « *Chronique Pouvoir de représentation* » : RTDF 2013-4/2014-1, p. 205 ; RTDF 2014-2, p. 143.
- Note sous Cass. com., 18 déc. 2012 (modification de la clause de répartition des bénéfices et donation indirecte - avec J. Gasbaoui) : Bull. Joly sociétés 2013, p. 176.
- Note sous Cass. com., 12 févr. 2013, (dol du cédant d'actions), Bull. Joly sociétés 2013, p. 462.
- Note sous Cass. com., 9 juillet 2013 (SAS, exclusion, clause réputée non écrite) : BJS 2013, p. 636.
- « *Chronique Private M et A – private equity* » : Revue trimestrielle de droit financier, 2013/1, p. 86 (garantie de passif et cession de créance) ; RTDF 2013-2, p. 98 (obligation de loyauté du dirigeant) ; RTDF 2013-4, (pouvoir de représentation).
- « *Chronique Droit des sociétés* » : Droit et patrimoine, mai 2013, pp. 84-98.
- Note sous CJUE, 1re ch., 15 déc. 2011, aff. C-191/10, Rastelli (Conditions de l'extension d'une procédure d'insolvabilité…) (avec Y. Paclot) : JCP E, 2012, 1088.
- Note sous Cass. com., 25 oct. 2011 (distribution de dividendes et insuffisance d'actifs) : Bull. Joly sociétés 2012, p. 243.
- Note sous Cass. com., 17 janvier 2012 (délégation de pouvoir à durée déterminée) : Bull. Joly sociétés 2012, p. 293.
- Note sous Cass. com., 21 févr. 2012, (désignation d'un administrateur provisoire) (avec B. Brignon) : Rev. sociétés 2012, p. 289.
- Note sous CA Pau, 3 avr. 2012, (nullité des actes d'une société et codification à droit constant), (avec H. Lécuyer) : Bull. Joly sociétés 2012, p. 619.
- Note sous Cass. 3e civ., 12 sept. 2012 (intérêt social, objet social et sûreté) : Bull. Joly sociétés 2012, p. 831.
- « *Chronique Droit des sociétés* » : Droit et patrimoine, mai 2012, pp. 80-98.
- « *Chronique Private M et A – private equity* » : RTBF 2012/1-2, p. 86 (expertise de gestion et expertise in futurum) ; 2012/3, p. 109, RTDF 2012-4 (nullité en droit des sociétés, transfert de siège social).
- Note sous Cass. 1re civ., 14 oct. 2010 (responsabilité civile professionnelle d'un avocat) : Rev. sociétés 2011, n° 4.
- Note sous Cass. com., 14 déc. 2010 (directeur général de SAS et pouvoir de représentation) : Bull. Joly 2011, p. 171.
- Note sous Cass. com., 5 avril 2011 (montage et confusion des patrimoines) : Bull Joly 2011, p. 586.
- Note sous Cass. com., 24 mai 2011 (actions, obligation de délivrance, signature de l'ordre de mouvement) (avec C-A Maetz) : Bull. Joly 2011, p. 770.
- Note sous CA Paris, 31 mai 2011 (Révocation d'un administrateur, le principe de la contradiction à sa portion congrue…) : Bull. Joly 2011, p. 977.
- Note sous Cass. 3e civ., 6 sept. 2011, n° 10-21815 (Incidence de l'objet social sur l'étendue des pouvoirs du gérant de société civile) : Bull. Joly 2011, p. 982.
- Note sous CA Lyon, 20 oct. 2011 et CA Versailles, 22 sept. 2011 (une association sportive est une entreprise réalisant des actes de commerce mais n'est pas nécessairement un commerçant) : Cah. Droit du sport 2011, n° 26, p. 64
- Note sous CA Aix en Provence, 6 oct. 2011, (association, représentation en justive, section locale), Cah. Dr. sport 2011, n° 26, p. 72
- « *Chronique Droit des sociétés* » : Droit et patrimoine, mai 2011, pp. 74-85.

- « *Chronique Private M et A – private equity* » : Revue trimestrielle de droit financier, 2011/1-2, p. 128 ; 2011/3, p. 91 (salarié et pactes d'actionnaires ; conventions réglementées) ; RTDF 2011/4, (nouvelles questions autour du pouvoir délégué de SAS).

Gaylor RABU

- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous Décret n° 2015-651 du 10 juin 2015 relatif au traitement des litiges en matière sportive. – CAA Marseille, 12 octobre 2015, n° 14MA02882, M. A. B. – Cass. soc., 25 novembre 2015, n°14-19.068, M X. c/ Sté Stade phocéen. – Cass. soc., 4 février 2015, n° 13-21634. – Cass. soc., 11 mars 2015, n° 13-11.400. – Cass. soc., 18 mars 2015, n° 13-27.658. – Cass. soc., 16 septembre 2015, n° 14-14.799 et 14-13.489. – Cass. soc., 4 février 2015, n° 13-26.172. – CE, 5 octobre 2015, n° 369792, Monsieur A. – La loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015 portant reforme du statut juridique des sportifs professionnels et des sportifs de haut niveau, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2016, *à paraître*.
- « *Y-a-t-il un président dans l'association ?* », note sous CA Douai, ch.1, sect.2, 23 juillet 2015, n°14/03816, Gambart c/ Cordonnier et Association Futsal Club Béthunois : Cah. dr. sport n°42, 2016, pp. 160-163.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* », obs. sous TGI Paris, 23 juin 2015, n° 14/03674, LFP c/ SAS Winamax. – Cass. crim., 24 février 2015, n° 13-87.970, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. n° 11, novembre 2015, chron. 10.
- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous CE, 21 novembre 2014, n°373071, M. X. c/ FFSG. – CE, 5 mars 2014, n° 369399 et 369400, FFV. – T. confl., 13 octobre 2014, n° 3963, SA Axa France c/ MAIF. – CA Toulouse, 4ème ch., sect. 2, 31 janvier 2014, n° 12/01276, SASP Montauban Tarn et Garonne XV c/ R. Teulet et a. – Cass. soc., 2 avril 2014, n° 11-25.442, M. X c/ RC Toulonnais. – Cass. soc., 5 février 2014, n° 12-29.189 et 12-29.537, X c/ Y. – Cass. soc., 5 novembre 2014, n° 12-23.135, SA Amiens sporting club football c/ M. V. – Cass. soc., 17 décembre 2014, n° 13-23.176, Padovani c/ SC Bastia. – Cass. soc., 9 juillet 2014, n° 13-19.555, FFJDA c/ M. X., réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2015, n° 103-104.
- « *L'immunité civile du driver préposé en question* », note sous CA Rouen, 29 octobre 2014, n°13/03282, Mickaël Garnier c/ Époux Mancel : Cah. dr. sport n°41, 2015, pp. 150-159.
- « *Des motifs de renouvellement du CDD d'usage dans le sport professionnel* », note sous Cass. soc., 17 décembre 2014, n°13-23.176, Padovani c/ Sté SC Bastia : *Petites affiches* 2015, n° 114, pp. 8-21.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* », obs. sous CA Aix-en-Provence, 31 janvier 2014, n° 12/05747. – Cass. com., 8 octobre 2013, n° 11-27516. – Aut. conc., 20 février 2014, déc. n° 14-D-02 relative à des pratiques mises en œuvre dans le secteur de la presse d'information sportive, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. n°11, novembre 2014, chron. 10.
- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous CE, 2ème et 7ème ss-sect. reu., 8 avril 2013, n° 360734, Fédération sportive et gymnique du travail. – CAA Nancy, 4ème ch., 18 février 2013, n° 12NC00890. – CAA Douai, 1ère ch., 30 mai 2013, n° 12DA01756. – CJUE, 3ème ch., 25 avril 2013, aff. C-81/12, ACCEPT c/ Consiliul National pentru Combaterea Discriminarii. – Cass. soc., 13 février 2013, n° 11-26.556. – Cass. soc., 4 décembre 2013, n° 12-27.942. – CA Bordeaux, ch. soc., sect. B., 16 mai 2013, n° 12/00693. – CA Lyon, ch. soc. B., 28 mars 2013, n° 11/07712, 11/07713 et 11/05116. – CA Lyon, ch. soc. B., 28 mars 2013, n° 11/07714. – CA Rennes, 8ème ch. prud., 8 mars 2013, n° 11/06700, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2014, n° 115-116.
- « *Le périmètre du salariat au sein des clubs sportifs* », note sous Cass. soc., 9 juillet 2014, n° 13-25.170 et 13-25.964, SASP La Berrichonne football c/ URSSAF : Cah. dr. sport n° 38, 2014, pp. 62-66.
- « *La fin de la relation de travail entre une fédération sportive et un fonctionnaire détaché* » note sous Cass. soc., 9 juillet 2014, n° 13-19.555, FFJDA c/ M. X. : Cah. dr. sport n° 38, 2014, pp. 40-45.
- « *Approche comparatiste du droit pénal des affaires applicable aux transferts internationaux de footballeurs* », note sous Curtea de Appel Bucureşti, secţia A, II-A Penală, 4 martie 2014, arret n°222/A, dosar, n°3134/3/2009, en coll. G. Tatu : Cah. dr. sport n° 37, 2014, pp. 104-115.
- « *De l'importance de l'écrit dans le recours au CDD d'usage* », note sous Cass. soc., 9 juillet 2014, n° 13-16.427, M. X. c/ Association poitevin rugby. – Cass. soc., 24 septembre 2014, n° 13-18.357, M. X. c/ Association Lyon hockey club : Cah. dr. sport n° 37, 2014, pp. 39-43.
- « *Les conséquences de fusions-absorptions successives sur la rupture brutale de relations commerciales établies d'équipementiers* », note sous CA Paris, pôle 5, ch. 5, 10 avril 2014, n° 12/01373 : Cah. dr. sport n° 36, 2014, pp. 205-216.
- « *La négociation des contrats de cession de droits TV soumise au droit des pratiques restrictives de concurrence* », note sous Cass. com., 20 mai 2014, n° 13-16.398, Société Canal Plus c/ SARL Starvision EURL Brahim Asloum Organisation et Brahim Asloum ; Cah. dr. sport n° 36, 2014, pp. 95-101.
- « *L'illicéité de l'interdiction conventionnelle du recours au contrat à durée indéterminée* », note sous Cass. soc., 2 avril 2014, n° 11-25.442, M. X. c/ RC Toulonnais : Cah. dr. sport n° 36, 2014, pp. 95-101.
- « *L'artistique, le sportif et la tentation du travail dissimulé* », note sous Cass. com., 5 février 2014, n° 13-11.653, 13-11.654, 13-11.655 et 13-11.656, Messieurs X et Y et Mesdames Z et B c/ SAS TF1 Production. – Cass. com., 19 février 2014, n° 12-25.257 a 12-25.261, Messieurs X, Z et B et Mesdames Y et A c/ SAS TF1 Production : Cah. dr. sport n° 36, 2014, pp. 82-88.
- « *À qui appartient le pouvoir de licencier dans une association sportive ?* », note sous CA Toulouse,

4ème ch., sect. 2, 18 avril 2014, RG n°12/02915, Monsieur Philippe R. c/ Association Ligue Midi-Pyrénées de Football : Cah. dr. sport n° 36, 2014, pp. 67-75.

- « *La promesse d'embauche sous "condition suspensive" d'un sportif professionnel* », note sous CA Toulouse, 4ème ch., sect. 2, 31 janvier 2014, RG n°12/01276, Me J.-C. Enjalbert, liquidateur judiciaire SASP Montauban Tarn et Garonne XV c/ R. Teulet et AGS-CGEA Midi Pyrénées : Cah. dr. sport n° 35, 2014, pp. 54-66.
- « *De la frontière entre la liberté d'expression du salarié et la communication d'un club* », note sous CA Aix-en-Provence, 9ème Ch. C, 31 Janvier 2014, RG n°12/05748, Madame Nathalie Paoli c/ SASP Olympique de Marseille : Cah. dr. sport n° 35, 2014, pp. 67-77.
- « *De la mise à l'écart au licenciement du sportif salarié : la fin ne justifie pas tous les moyens* », note sous CA Nîmes, ch. soc., 7 janvier 2014, n°13/01810, Monsieur Ludovic Jeannel c/ SASP Nîmes Olympique : Cah. dr. sport n° 35, 2014, pp. 85-98.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* », obs. sous CJUE, 3ème ch., 25 avril 2013, aff. C-81/12, ACCEPT c/ Consiliul National pentru Combaterea Discriminarii. – CE, 2ème et 7ème ss-sect. reu., 29 mai 2013, QPC, n° 364839, Mme B. – CA Paris, ch. 2-2, 1er fevrier 2013, n° 12/14115, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. n°11, novembre 2013, chron. 10.
- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous la Loi n° 2012-158 du 1er février 2012. – CE, 2ème et 7ème ss-sect. reu., 8 mars 2012, n° 343273, Association Racing Club de Cannes Volley. – CE, 8 mars 2012, n° 352959, Association Nice volley-ball. – Cass. soc., 26 septembre 2012, n° 11-18783, SASP Toulouse Football Club c/ Jean-Marc Philippon. – Cass. soc., 13 juin 2012, n° 11-12826. – Cass. soc., 7 mars 2012, n° 10-19073, M. X. c/ Union Sportive Marmandaise. – Cass. soc., 5 décembre 2012, n° 11-21849, M. C. c/ Sté Stade brestois. – Cons. cons. 20 avril 2012, QPC, n° 2012-238, SA Paris Saint-Germain football, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2013, n° 115-116.
- « *L'art galant de la discrimination au sein des fédérations sportives* », note sous CE, 2ème et 7ème ss-sect. reu., 10 octobre 2013, n° 359219, Fédération française de gymnastique : Cah. dr. sport n° 34, 2013, pp. 51-61.
- « *Une compétition peut être une œuvre de l'esprit* », note sous Cass. com., 8 octobre 2013, n° 11-27.16, Florent de Kersauson c/ société Promovoile : Cah. dr. sport n° 34, 2013, pp. 174-180.
- « *Droit des marques et périmètre du droit de propriété sur les manifestations sportives* », note sous CA Paris, Pôle 5, ch. 1, 20 novembre 2013, n° 12/09077, SAS Quaterback c/ SA Bigben Interactive : Cah. dr. sport n° 34, 2013, pp. 181-188.
- « *La faute de gestion d'anciens présidents d'une association sportive* », note sous CA Bordeaux, 1ère ch. civ., sect. B, 30 mai 2013, n° 12/01578, Monsieur Alain Cabannes c/ Association Langon Football Club : Cah. dr. sport n° 33, 2013, pp. 82-86.
- « *L'exécution d'une clause d'agrément ne se présume pas* », note sous CA Bordeaux, 1ère ch. civ., sect. B, 4 juillet 2013, n° 12/01114, Monsieur Georges Martinez c/ Association Tir sportif rupificaldien : Cah. dr. sport n° 33, 2013, pp. 87-90.
- « *Le caractère fautif d'une exclusion qui n'en était pas une* », note sous CA Paris, Pôle 2, ch. 2. B, 24 mai 2013, n° 11/07101, Association Union sportive municipale de Gagny c/ Mme Odile Devocelle et a. : Cah. dr. sport n°33, 2013, pp. 91-94.
- « *La mésentente entre sociétaires d'une association sportive* », note sous CA Reims, ch. civ., sect. 1, 9 Juillet 2013, n° 13/00854, Causeret c/ Bourdin et a. MW : Cah. dr. sport n° 33, 2013, pp. 95-101.
- « *Rupture de contrats de travail internationaux de salariés français d'une société monégasque* », note sous CA Aix-en-Provence, 18ème ch., 16 mai 2013, n° 12/16113, Monsieur Thierry Hubac c/ SA AS Monaco FC et CA Aix-en-Provence, ch. 17 B, 4 juillet 2013, n° 11/21765, Monsieur Alain Cloux c/ SA AS Monaco FC : Cah. dr. sport n° 33, 2013, pp. 130-139.
- « *L'exigence d'impartialité au secours du référé-suspension* », note sous TA Nantes, ord. ref., 26 août 2013, n° 1306464 et 1306613, SASP Le Mans FC et association Le Mans FC c/FFF et TA Nantes, ord. ref., 27 septembre 2013, n° 1307431, SASP Le Mans FC et association Le Mans FC c/FFF : Cah. dr. sport n° 33, 2013, pp. 157-168.
- « *Les actes préparatoires à la cession d'actions d'une société sportive* », note sous Cass. 1ère civ., 28 novembre 2012, n° 11-20.674, Monsieur X et Sté I Day Plus c/ Sté Colony Capital, Sté Colony Capital LLC, Sté Colyzeo Investment Management Limited, Sté Colyzeo LP et Sté Morgan Stanley : Cah. dr. sport n° 32, 2013, pp. 254-261.
- « *Droit de rétention d'un véhicule de course* », note sous CA Rouen, ch. civ. et comm., 4 avril 2013, n° 12/02540, SA Amaury Sport Organisation (ASO) c/ SARL Capelan : Cah. dr. sport n° 32, 2013, pp. 243-248.
- « *Le juriste d'une fédération sportive devenu avocat : prise en compte des années d'apprentissage* », note sous CA Bastia, ch. civ., 22 mai 2013, RG n° 12/01026, X c/ Ordre des avocats au barreau d'Ajaccio : Cah. dr. sport n° 32, 2013, pp. 134-139.
- « *Vous avez dit QPC, QPC, comme c'est étrange* ! », note coécrite avec Bastien Brignon et David Ronan sous Cass. crim., 8 janvier 2013, n° 12-86.537 : Cah. dr. sport n° 31, 2013, pp. 177-184.
- « *Hypothèque judiciaire et responsabilité professionnelle du notaire* », comm. sous Cass. 1ère civ., 27 février 2013, n° 12-16.891 : Dalloz Actualité, 18 mars 2013.
- « *L'ordre de constatation des préjudices* », comm. sous Cass. 2ème civ., 27 février 2013, n° 11-25.446 et 11-25.92 : Dalloz Actualité, 15 mars 2013.

- « *La distribution d'assurance par les fédérations sportives soumise au contrôle concurrentiel* », note sous Aut. Conc., Déc. n° 12-D-29, 21 décembre 2012, relative à des pratiques relevées dans le secteur de la distribution d'assurances complémentaires à destination des joueurs.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* », obs. sous CJUE, 3ème ch., 24 mai 2012, aff. C-196/11, Formula One Licensing BV, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. n° 11, novembre 2012, chron. 10.
- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous CE 26 juillet 2011, n° 341199. – Cass. soc., 28 avril 2011, n° 10-15573. – Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, art. 49. – Cass. soc., 25 mai 2011, n° 10-10.515. – CA Amiens 25 mai 2011, RG n° 10/04291. – CA Rennes 24 mai 2011, RG n° 09/07735. – Cass. soc., 26 octobre 2011, n° 10-21716. – CA Riom, 25 octobre 2011, RG n° 10/01666. – CA Reims, 7 septembre 2011, n° 09/01713. – CA Bordeaux, ch. soc., 7 juin 2011, n° 10/03493. – co-écrit avec D. Poracchia, obs. sous CE, 30 mars 2011, n° 342142. – CE, 23 décembre 2011, n° 344711. – Aut. conc., avis n° 11-A-02, 20 janvier 2011. – CJUE, 8ème ch., 30 juin 2011, C-212/08. – Cons. const., déc. 3 dec. 2010, n° 2010-73, QPC. – CA Paris, Pole 1, ch. 3, 28 juin 2011, QPC, RG n° 11/04963 et 11/10112. – TGI Paris, ref., 28 avril 2011, www.legalis.net, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2012, n° 96 à 98.
- « *La conformité à la Constitution du régime de la taxe sur les spectacles* », note sous Cons. cons., 20 avril 2012, QPC, n°2012-238, SA Paris Saint-Germain football : Cah. dr. sport n°30, 2012, pp.173-179.
- « *Responsabilité pénale de l'exploitant d'une station de ski sous la forme d'une société anonyme d'économie mixte* », note sous TGI de Gap, ch. corr., 22 mars 2012, N° minute 188/12, N° parquet 11126000024, Min. publ. c/ SAEM SEDEV : Cah. dr. sport n° 30, 2012, pp. 117-126.
- « *Limites des pouvoirs de police du maire sur un domaine skiable : quand le danger vient du ciel* », note sous CAA Lyon, 6ème ch., 27 septembre 2012, n° 11LY00943, Caisse Suisse de Compensation c/ Commune des Allues et Sté d'exploitation Méribel-Alpina : Cah. dr. sport n° 29, 2012, pp. 165-170.
- « *Responsabilité administrative en matière de ski : pas de responsabilité objective mais du réalisme jurisprudentiel* », note sous CAA Marseille, 2ème ch., 28 juin 2012, n° 10MA00527 : Cah. dr. sport n° 29, 2012, pp. 159-164.
- « *Responsabilités administratives et civiles du fait de troubles anormaux du voisinage* », note sous CAA Douai, 2ème ch., 3 juillet 2012, n° 11DA01830, M. et Mme A. c/ Commune de Saint-Saire ; CAA Nantes, 3ème ch., 24 mai 2012, n° 10NT01947, M. Lucien X c/ Commune de Plurien ; CA Saint-Denis, ch. civ., 6 avril 2012, n° 11/260 et 11/00210, Association Tamponnaise Basket-Ball (TBB) c/ M Patrick Robert Vitry : Cah. dr. sport n° 29, 2012, pp. 147-158.
- « *Du rôle actif à la faute du skieur victime* », note sous CA Grenoble, ch. civ., 28 août 2012, n° 10/00898, Mme M.-L B c/ Sté d'Aménagement touristique de l'Alpes d'Huez et CPAM du Val d'Oise : Cah. dr. sport n° 29, 2012, pp. 122-129.
- « *La procédure conventionnelle de conciliation préalable au licenciement d'un entraîneur de football* », note sous Cass. soc., 26 septembre 2012, n° 11-18783, SASP Toulouse Football Club c/ Jean-Marc Philippon : Cah. dr. sport n° 29, 2012, pp. 71-76.
- « *Précisions sur la portée de la règle d'épuisement des voies de recours internes* », note sous CAA Nantes, 3ème ch., 5 janvier 2012, n° 10LY02299 et 11LY00578 : Cah. dr. sport n°29, 2012, pp. 62-67.
- « *Accident de ski et responsabilité d'une commune : entre obligation de sécurité et opportunité* », note sous CA Montpellier, 1ère ch., Sect. B, 21 décembre 2011, n° 10/02934 : RLDC, 2012, n° 95, pp. 17-21.
- « *Responsabilité pénale de moniteurs de ski à l'origine d'une avalanche* », note sous T. corr, Albertville, 19 mars 2012, n° 440/12 : Cah. dr. sport n° 28, 2012, pp. 92-103.
- « *La responsabilité contractuelle des communes du fait des accidents de ski : quand l'obstination judiciaire paie* », note sous CA Montpellier, 1ère ch., Sect. B, 21 décembre 2011, n° 10/02934 : Cah. dr. sport n° 27, 2012, pp. 209-222.
- « *L'achat de prestations de services par les collectivités territoriales au profit des clubs sportifs : attention aux contribuables attentifs* », note sous CAA Lyon, 4ème ch., 15 décembre 2011, n° 10LY02299 et 11LY00578 : Cah. dr. Sport n° 27, 2012, pp. 240-246.
- « *Appréciation de la faute de la victime conducteur* », comm. sous Cass. 2ème civ., 22 novembre 2012, n° 11-25.489 : Dalloz Actualité, 4 déc. 2012.
- « *Respect du principe de réparation intégrale dans l'évaluation des préjudices moraux* », comm. sous Cass. crim., 23 octobre 2012, n° 11-83.770 : Dalloz Actualité, 13 nov. 2012.
- « *Recours du tiers payeur : application des règles d'imputation aux pensions de retraite anticipée* », comm. sous Cass. 2ème civ., 25 octobre 2012, n° 11-24.029 : Dalloz Actualité, 8 nov. 2012.
- « *Transposition de la directive relative à la responsabilité du fait des produits défectueux : prescription* », comm. sous Cass. 1ère civ., 26 septembre 2012, n° 11-18.117 : Dalloz Actualité, 12 oct. 2012.
- « *Hépatite B : présomption de responsabilité du fait de produits défectueux* », comm. sous Cass. 1ère civ., 26 septembre 2012, n° 11-17.738 : Dalloz Actualité, 12 oct. 2012.
- « *Recours du tiers payeur et prestations statutaires* », comm. sous Cass. 2ème civ., 28 juin 2012, n° 11-19.715 : Dalloz Actualité, 8 oct. 2012.
- « *Conformité de l'article L.243-15 du Code de la sécurité sociale à la Constitution* », comm. sous Cass. 2ème civ., 5 juillet 2012, QPC, n°12-40.037 : Dalloz Actualité, 27 juil. 2012.
- « *Évaluation du préjudice corporel global et pension d'invalidité* », comm. sous Cass. 2ème civ., 28 juin 2012, n° 11-21.971 : Dalloz Actualité, 18 juil. 2012.

- « *Autonomie du préjudice sexuel dans le cadre des accidents de trav*ail », comm. sous Cass. 2ème civ., 28 juin 2012, n° 11-16.120 : Dalloz Actualité, 10 juil. 2012.
- « *Application de la loi Badinter aux accidents intervenus lors d'une cascade* », comm. sous Cass. 2ème civ., 14 juin 2012, n° 11-13.347 et 11-15.642 : Dalloz Actualité, 28 juin 2012.
- « *Le devoir de conseil et d'information du notaire et le comportement des parties à l'acte* », comm. sous Cass. 1ère civ., 30 mai 2012, n° 11-18.166 : Dalloz Actualité, 11 juin 2012.
- « *De la longévité des anciens délais de prescription* », comm. sous Cass. 2ème civ., 12 avril 2012, n° 11-20.664 : Dalloz Actualité, 3 mai 2012.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* », obs. sous TGI Paris, réf., 6 août 2010, n° 10/56505. – Aut. conc. avis n° 11-A-02, 20 janvier 2011. – Cons. const. Déc. 3 décembre 2010, n° 2010-73, QPC. – Cass. crim. 9 février 2011, n° 10-85.572. – CJUE, 8ème ch., 30 juin 2011, aff. C-212/08. – CA Paris, 21 janvier 2011, n° 09/20261, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. n° 11, novembre 2011, chron. 10.
- « *L'épuisement des voies de recours ou le justiciable en voie d'épuisement* », note sous CE, 26 juillet 2011, n° 341199 : Cah. dr. sport n°26, 2011, pp.51-59.
- « *De la faute sportive à la faute grave* », note sous CA Bordeaux, ch. soc., sect. A, 7 juin 2011, n° 10/03493 : Cah. dr. sport n° 25, 2011, pp. 76-79.
- « *Sociétés sportives : cessions d'actions et garanties de passif (1)* », note sous CA Aix-en-Provence 10 novembre 2010, n° 08/08333, Cah. dr. sport n° 23, 2011, pp. 231-236.
- « *Perte de chance de garantir le risque suicide* » comm. sous Cass. 2ème civ., 15 décembre 2011, n° 10-23.889 : Dalloz Actualité, 6 janv. 2012.
- « *Principe de réparation intégrale et coût des mesures de protection des incapables majeurs* », comm. sous Cass. 2ème civ., 24 novembre 2011, n° 10-25.133 : Dalloz Actualité, 14 dec. 2011.
- « *Recours subrogatoire des organismes sociaux : définition restrictive de la faute intentionnelle* », comm. sous Cass. crim., 2 novembre 2011, n° 10-85.892 : Dalloz Actualité, 30 nov. 2011.
- « *Périmètre de l'obligation de conseil du notaire* », comm. sous Cass. 1ère civ., 4 novembre 2011, n° 10-19.942 : Dalloz Actualité, 23 nov. 2011.
- « *Courtage matrimonial : l'article 212 du code civil moribond* », comm. sous Cass. 1ère civ., 4 novembre 2011, n° 10-20.114 : Dalloz Actualité, 22. nov. 2011.
- « *Fonctionnement défectueux du service public de la justice : victimes par ricochet ou tiers ?* », comm. sous Cass. 1ère civ., 12 octobre 2011, n° 10-19.720 et 10-23.288 : Dalloz Actualité, 25 oct. 2011.
- « *Amiante : droit à la reconnaissance de la faute inexcusable* », comm. sous Cass. 2ème civ., 6 octobre 2011, n° 10-23.340 : Dalloz Actualité, 21 oct. 2011.
- « *Effets de la nullité d'un acte authentique* », comm. sous Cass. 1ère civ., 28 septembre 2011, n° 10-13.733 : Dalloz Actualité, 11 oct. 2011.
- « *Accident de la circulation : implication d'un véhicule* », comm. sous Cass. 2ème civ., 1er juin 2011, n° 10-17.927 : Dalloz Actualité, 6 juil. 2011.
- « *Indemnisation des victimes de l'amiante : point de départ du délai de prescription* », comm. sous Cass. 2ème civ., 16 juin 2011, n° 10-17.092 : Dalloz Actualité, 28 juin 2011.
- « *Accident de la circulation : précisions importantes sur la notion de « voies propres* », comm. sous Cass. 2ème civ., 16 juin 2011, n° 10-19.491 : Dalloz Actualité, 27 juin 2011.
- « *Responsabilité de l'État en raison du fonctionnement défectueux du service public de la justice : point de départ de la prescription quadriennale* », comm. sous Cass. 1ère civ., 1er juin 2011, n° 09-16.003 : Dalloz Actualité, 20 juin 2011.
- « *Conditions d'exonération de l'employeur du fait de ses préposés* », comm. sous Cass. 2ème civ. 12 mai 2011, n° 10-20.590 : Dalloz Actualité, 27 mai 2011.
- « *Réparation intégrale : préjudice économique né d'un préjudice moral* », comm. sous Civ. 2ème civ., 28 avril 2011, n° 10-17.380 : Dalloz Actualité, 12 mai 2011.
- « *Plafond de garantie des contrats d'assurance des professionnels de santé : non-renvoi de la QPC* », comm. sous Cass. 1ère civ. 31 mars 2011, n° 10-24.547 : Dalloz Actualité, 12 avril 2011.
- « *Contenu des obligations du notaire en matière de sûreté* », comm. sous Cass. 1ère civ. 3 mars 2011, n° 09-16.091 : Dalloz Actualité, 14 mars 2011.
- « *Autorité de la chose jugée au pénal et perte de chance* », comm. sous Cass. 1ère civ. 17 février 2011, n° 10-10.449 et 10-10.670 : Dalloz Actualité, 8 mars 2011.
- « *Amiante : pas de réparation complémentaire du préjudice né de la perte de revenu* », comm. sous Cass. 2ème civ. 3 février 2011, n° 10-14.267 et 10-11.959 : Dalloz Actualité, 17 fev. 2011.
- « *Les accessoires de cycles ne sont pas des composants de vélos. À propos du parasitisme économique entre équipementiers* », note sous CA Paris 17 décembre 2010, n° 08/22711 : Cah. dr. sport n° 23, 2011, pp. 139-147.
- « *Résiliation judiciaire d'un contrat de gestion de droits marketing et détermination du montant des créances* », note sous CA Montpellier 14 décembre 2010, n° 09/08745, Cah. dr. sport n° 23, 2011, pp. 168-172.
- « *Des effets de l'avenant au contrat de travail d'un sportif professionnel sur l'indemnité de transfert* », note sous CA Douai 16 septembre 2010, n° 09/05120, Cah. dr. sport n° 22, 2011, pp. 160-166.
- « *Preuve de l'existence d'un contrat de travail cumulé avec un mandat social au sein d'un groupe et compétence prud'homale* », note sous CA Paris 9 septembre 2010, n° 10/00648 : Cah. dr. sport n° 22,

2011, pp. 58-63.
- « *De l'autorisation du juge des tutelles pour l'exécution forcée d'une promesse unilatérale de vente* » : note sous Cass. 3ème civ. 8 sept. 2010, n° 09-13.345 : Dr. fam., janv. 2011, p. 41.

Anne-Claire RÉGLIER

- « *Prescription de l'action en constatation de la possession d'état* », note sous Cass. 1re civ., 16 mars 2016, n° 14-21.457 : JurisData n° 2016-004575, Dr. famille, 2016, n° 5, comm. 106, p. 63.
- « *Absence de faute du parent ignorant sa paternité* », note sous CA Aix-en-Provence, 6e ch. B, 26 janv. 2016, n° 15/02190, n° 2016/49 : JurisData n° 2016-001425, Dr. famille, 2016, n° 5, comm. 105, p. 63.
- « *Sanction de l'insolvabilité orchestrée par l'époux* », note sous CA Limoges, Ch. civ., 16 mars 2016, n° 14/00379 : JurisData n° 2016-005090, Dr. famille, 2016, n° 5, comm. 103, p. 60.
- « *Les absences répétées du domicile conjugal sous le prisme de l'article 242 du Code civil* », note sous CA Aix-en-Provence, 6e ch. C, 23 févr. 2016, n° 15/04030, n° 2016/193 : JurisData n° 2016-003925, Dr. famille, 2016, n° 5, comm. 102, p. 60.
- « *Frais d'entretien des animaux de compagnie pendant l'instance en divorce* », note sous CA Colmar, 5 janv. 2016, Ch. civ. 5, sect. A, n° 14/03838 : JurisData n° 2016-000182, Dr. famille, 2016, n° 4, comm. 76, p. 23.
- « *Adoption par la Nation des enfants d'un parent souffrant d'une incapacité psychique* », note sous CA Grenoble, ch. aff. fam., 12 janv. 2016, n° 14/05493 : JurisData n° 2016-000374, Dr. famille, 2016, n° 3, comm. 58, p. 50.
- « *Exercice exclusif de l'autorité parentale dans l'intérêt de l'enfant* », note sous CA Nancy, 3e ch. civ., 4 déc. 2015, n° 15/02516, 14/03414 : JurisData n° 2015-029487, Dr. famille, 2016, n° 3, comm. 57, p. 50.
- « *Incidence d'un trouble mental sur l'exercice de l'autorité parentale* », note sous CA Paris, pôle 3, ch. 4, 26 nov. 2015, n° 14/18315 : JurisData n° 2015-026679, Dr. famille, 2016, n° 3, comm. 56, p. 50.
- « *De la conformité du choix du prénom à l'intérêt de l'enfant* », note sous CA Rennes, ch. 6 A, 25 janv. 2016, n° 15/01705 : JurisData n° 2016-001207, Dr. famille, 2016, n° 3, comm. 55, p. 50.
- « *Application des règles de procédure du divorce à la procédure de séparation de corps* », note sous Cass. 1re civ., 13 janv. 2016, n° 14-29.631 : JurisData n° 2016-000202, Dr. famille, 2016, n° 3, comm. 46, p. 42.
- « *Refus d'autoriser la conservation de l'usage du nom de l'époux après divorce* », note sous CA Paris, pôle 3, ch. 4, 26 nov. 2015, n° 14/18315 : JurisData n° 2015-026679, Dr. famille, 2016, n° 3, comm. 45, p. 42.
- « *Existence d'une communauté de vie affective entre époux en dépit du concubinage avec un tiers* », note sous CA Versailles, 2e ch., sect. 2, 7 janv. 2016, n° 14/07589 : JurisData n° 2016-000101, Dr. famille, 2016, n° 3, comm. 44, p. 42.
- « *Skype et le maintien de la relation parent-enfant dans les familles séparées* », CA Rouen, ch. famille, 22 oct. 2015, n° 14/04174 : JurisData n° 2015-024924, Dr. famille, 2016, n° 2, comm. 24, p. 20-21.
- « *Demande d'audition de l'enfant mineur formée par les parties* », note sous Cass. 1re civ., 16 déc. 2015, n° 15-10.442 : JurisData n° 2015-027902, Dr. famille, 2016, n° 2, comm. 29, p. 22.
- « *Interprétation du refus de se soumettre à un test de paternité* », note sous Cass. 1re civ., 18 nov. 2015, n° 14-23.096 : JurisData n° 2015-025898, Dr. famille, 2016, n° 2, comm. 28, p. 22.
- « *Refus de révocation de l'adoption simple pour absence de motifs graves* », note sous CA Montpellier, 1re ch., 9 déc. 2015, n° 15/00159 : JurisData n° 2015-028861, Dr. famille, 2016, n° 2, comm. 27, p. 21.
- « *La constitutionnalité de l'article 16-11, alinéa 5, du Code civil* », note sous Cass. 1re civ., 16 déc. 2015, n° 15-16.696 : JurisData n° 2015-028381, Dr. famille, 2016, n° 2, comm. 26, p. 21.
- « *La constitutionnalité des articles 325 et 327 du Code civil* », note sous Cass. 1re civ., 2 déc. 2015, n° 15-18.312 : JurisData n° 2015-027275, Dr. famille, 2016, n° 2, comm. 25, p. 21.
- « *Un mariage conclu sans amour* », note sous CA Saint-Denis de la Réunion, ch. fam., 8 juillet 2015, n° 14/01303, n° 15/515 : JurisData n° 2015-020779, Dr. famille, 2016, n° 2, comm. 22, p. 19.
- « *L'infidélité de l'époux, fait générateur de responsabilité civile* », note sous CA Riom, 2e ch. civ., 3 nov. 2015, n° 14/01170 : JurisData n° 2015-025499, Dr. famille, 2016, n° 2, comm. 22, p. 19.
- « *Un adultère non fautif* », note sous CA Rouen, ch. famille, 22 oct. 2015, n° 14/04627 : JurisData n° 2015-024922, Dr. famille, 2016, n° 2, comm. 21, p. 19.
- « *Devoir de secours et caractérisation de l'état de besoin* », note sous CA Besançon, 2e ch. civ., 9 oct. 2015, n° 14/01566 : JurisData n° 2015-023723, Dr. famille, 2016, n° 1, comm. 4, p. 32.
- « *Absence de prise en compte des allocations familiales pour déterminer la prestation compensatoire* », note sous Cass. 1re civ., 4 nov. 2015, n° 14-18.814 : JurisData n° 2015- 024658, Dr. famille, 2016, n° 1, comm. 3, p. 32.

- « *La relation parent-enfant en cas de séparation des parents : l'utilisation encadrée de Skype* », note sous CA Chambéry, 6 oct. 2015, n° 13/02187 : JurisData n° 2015-022050, Dr. famille, 2015, n° 12, comm. 218, p. 23.
- « *Demande de suppression de la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants* », note sous Cass. 1re civ., 7 oct. 2015, n° 14-23.237 : JurisData n° 2015-022071, Dr. famille, 2015, n° 12, comm. 217, p. 23.
- « *Nouveau rappel : le divorce met fin au devoir de secours* », note sous Cass. 1re civ., 23 sept. 2015, n° 14-18.959 : JurisData n° 2015-021141, Dr. famille, 2015, n° 12, comm. 215, p. 20.
- « *La portée de l'appel d'après l'état des dernières conclusions* », note sous Cass. 1re civ., 7 oct. 2015, n° 14-24.498 : JurisData n° 2015-022469, Dr. famille, 2015, n° 12, comm. 214, p. 20.
- « *Enfants déclarés abandonnés malgré la demande de visite de la mère : des marques d'intérêt insuffisantes* », note sous Cass. 1re civ., 24 juin 2015, n° 14-21.368 : JurisData n° 2015-022231, Dr. famille, 2015, n° 11, comm. 203, p. 31.
- « *Annulation de l'arrêté d'admission en qualité de pupille de l'Etat en cas d'intérêt de l'enfant* », note sous Cass. 1re civ., 23 sept. 2015, n° 14-16.425 et 14-24.267 : JurisData n° 2015-021004, Dr. famille, 2015, n° 11, comm. 202, p. 31.
- « *Rappel : date d'appréciation de l'existence du droit à la prestation compensatoire* », note sous Cass. 1re civ., 9 sept. 2015, n° 14-21.760 : JurisData n° 2015-020090, Dr. famille, 2015, n° 11, comm. 200, p. 27-28.
- « *Divorce : la femme, le mari et son ordinateur* », note sous CA Bourges, ch. civ., 9 juill. 2015, n° 14/01066 : JurisData n° 2015-017364, Dr. famille, 2015, n° 11, comm. 199, p. 27.
- « *L'intérêt de l'enfant à porter le nom d'un père refusant toute relation avec lui* », Cass. 1re civ., 8 juill. 2015, n° 14-20.417 : JurisData n° 2015-019969, Dr. famille, 2015, n° 10, comm. 185, p. 35-36.
- « *Du changement de nom après dation du nom du mari de la mère* », note sous Cass. 1re civ., 8 juill. 2015, n° 14-19.131 : JurisData n° 2015-016696, Dr. famille, 2015, n° 10, comm. 186, p. 37.
- « *Conséquences du divorce : prestation compensatoire et conservation de l'usage du nom de l'époux* », note sous CA Montpellier, 1re ch., sect. C2, 24 juin 2015, n° 14/03637 : JurisData n° 2015-017253, Dr. famille, 2015, n° 10, comm. 184, p. 33.
- « *La contribution aux charges du mariage pour le meilleur et pour le pire !* », note sous CA Nancy, 3e ch. civ., 29 mai 2015, n° 15/01173 et n° 14/01854 : JurisData n° 2015-013601, Dr. famille, 2015, n° 10, comm. 182, p. 32.
- « *Appréciation in concreto de la pension alimentaire due au titre de la contribution à l'entretien et à l'éducation de l'en*fant », note sous CA Rennes, 6e ch., sect. A, 3 févr. 2015, n° 13/08752 : JurisData n° 2015-001965, Dr. famille, 2015, n° 9, comm. 168, p. 60.
- « *Les contributions à l'entretien et à l'éducation des enfants de parents divorcés et la table de référence* », note sous CA Orléans, ch. fam., 17 mars 2015, n° 13/02387 : JurisData n° 2015- 007023, Dr. famille, 2015, n° 9, comm. 167, p. 60.
- « *Rappel : le divorce met fin au devoir de secours* », note sous Cass. 1re civ., 28 mai 2015, n° 13-23.395 : JurisData n° 2015-012641, Dr. famille, 2015, n° 9, comm. 162, p. 56.
- « *Particularités de la situation d'épouse employée dans une société gérée par son conjoint* », note sous CA Caen, 3e ch. civ., 7 mai 2015, n° 14/02282 : JurisData n° 2015-010913, Dr. famille, 2015, n° 9, comm. 161, p. 56.
- « *Prescription de l'action en recherche de paternité : droit transitoire* », note sous Cass. 1re civ., 13 mai 2015, n° 14-13.133 : JurisData n° 2015-011184, Dr. famille, 2015, n° 7-8, comm. 148, p. 64.
- « *Modalités d'exercice de l'autorité parentale en présence d'un enfant handicapé* », note sous CA Versailles, 2e ch., sect. 1, 29 janv. 2015, n° 14/07170 : JurisData n° 2015-001346, Dr. famille, 2015, n° 7-8, comm. 147, p. 63.
- « *Caractérisation de l'élément intentionnel du délit d'abandon de famille* », note sous Cass. crim., 13 mai 2015, n° 13-85.165 : JurisData n° 2015-010964, Dr. famille, 2015, n° 7-8, comm. 146, p. 63.
- « *Prise en compte de la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants communs versée par le débiteur d'une prestation compensatoire* », note sous Cass. 1re civ., 13 mai 2015, n° 14-17.868 : JurisData n° 2015-011179, Dr. famille, 2015, n° 7-8, comm. 143, p. 57.
- « *Déduction des ressources de l'époux débiteur d'une prestation compensatoire des sommes versées au titre de la contribution à l'entretien et à l'éducation des enfants* », note sous Cass. 1re civ., 13 mai 2015, n° 14-14.207 : JurisData n° 2015-011175, Dr. famille, 2015, n° 7-8, comm. 142, p. 57.
- « *Justification de l'absence de discernement d'un mineur sollicitant une audition* », note sous Cass. 1re civ., 18 mars 2015, n° 14-11.392 : JurisData n° 2015-005746, Dr. famille, 2015, n° 6, comm. 123, p. 25.
- « *Intérêt de l'enfant, faisant partie d'une fratrie, à ne pas être déclaré judiciairement abandonné* », note sous CA Aix-en-Provence, 19 févr. 2015, n° 14/08672 : JurisData n° 2015- 003979, Dr. famille, 2015, n° 6, comm. 122, p. 25.
- « *Prestation compensatoire, contribution à l'entretien de l'enfant et avenir prévisible* », note sous Cass. 1re civ., 15 avr. 2015, n° 14-15.721 : JurisData n° 2015-008395, Dr. famille, 2015, n° 6, comm. 120, p. 24.
- « *Prestation compensatoire : cause(s) de la disparité* », note sous Cass. 1re civ., 1er avr. 2015, n° 13-18.846 : JurisData n° 2015-006991, Dr. famille, 2015, n° 6, comm. 119, p. 23.

- « *Paiement de la prestation compensatoire sous forme de versements périodiques* », note sous Cass. 1re civ., 15 avr. 2015, n° 14-12.375 : JurisData n° 2015-008394, Dr. famille, 2015, n° 6, comm. 118, p. 23.
- « *''Divorce discount'' versus exercice de la profession d'avocat* », note sous CA Aix-en- Provence, sect. C, 2 avr. 2015, n° 14/00449 : JurisData n° 2015-007968, Dr. famille, 2015, n° 6, comm. 117, p. 23.
- « *Caractère subsidiaire de l'attribution d'un bien en propriété à titre de prestation compensatoire* », note sous Cass. 1re civ., 15 avr. 2015, n° 14-11.575 : JurisData n° 2015- 008098, Dr. famille, 2015, n° 6, comm. 116, p. 23.
- « *La résidence alternée en présence d'enfants handicapés* », note sous CA Versailles, 2e ch. sect. 1, 12 févr. 2015, n° 14/01773, Dr. famille, 2015, n° 5, comm. 100, p. 33.
- « *La constitutionnalité de l'obligation vaccinale confirmée* », note sous Cons. Const., 20 mars 2015, n° 2015-458 QPC, Dr. famille, 2015, n° 5, comm. 99, p. 33.
- « *Contestation du nom de l'adopté simple par l'exercice des voies de recours* », note sous Cass. 1re civ., 4 mars 2015, n° 13-27.757, Dr. famille, 2015, n° 5, comm. 98, p. 33.
- « *Contestation de la composition du conseil de famille* », note sous CA Versailles, 2e ch., sect. 1, 12 févr. 2015, n° 14/07610, Dr. famille, 2015, n° 5, comm. 97, p. 32.
- « *Versement d'une prestation compensatoire de deux millions d'euros à l'épouse séparée de biens* », note sous CA Versailles, 2e ch., sect. 2, 29 janv. 2015, n° 13/06640, Dr. famille, 2015, n° 5, comm. 93, p. 26.
- « *Pas de suppression rétroactive de la pension alimentaire* », note sous Cass. 1re civ., 4 mars 2015, n° 13-23.218, Dr. famille, 2015, n° 5, comm. 92, p. 26.
- « *Intérêt du majeur sous tutelle à demeurer marié* », note sous CA Aix-en-Provence, 6e ch., sect. C, 19 févr. 2015, n° 13/21340, Dr. famille, 2015, n° 5, comm. 91, p. 25.
- « *Désignation d'un notaire par le juge du divorce dans le cadre de la liquidation des intérêts patrimoniaux des époux* », note sous Cass. 1re civ., 4 mars 2015, n° 13-19.847, Dr. famille, 2015, n° 5, comm. 90, p. 25.
- « *Départ fautif de la femme enceinte du domicile conjugal* », note sous CA Poitiers, 4e ch. civ., 14 janv. 2015, n° 14/02361, Dr. famille, 2015, n° 5, comm. 89, p. 25.
- « *L'audition de l'enfant au cours de la mise en état* », note sous Cass. 1re civ., 28 janv. 2015, n° 13-27.603, Dr. famille, 2015, n° 4, comm. 72, p. 71.
- « *Rupture de concubinage fautive* », note sous CA Metz, 1re ch., 8 janv. 2015, n° 13/01099, n° 15/00007, Dr. famille, 2015, n° 4, comm. 70, p. 69-70.
- « *Refus de prestation compensatoire en cas d'absence de disparité créée par la rupture du mariage* », note sous CA Rennes, 6e ch., sect. B, 13 janv. 2015, n° 13/06561, Dr. famille, 2015, n° 4, comm. 69, p. 69.
- « *Comportement inapproprié du père causant un préjudice moral par ricochet à la mère* », note sous CA Aix-en-Provence, 6e ch., sect. B, 20 janv. 2015, n° 13/22751, Dr. famille, 2015, n° 4, comm. 68, p. 69.
- « *Refus d'autorisation du mariage d'un majeur sous tutelle* », note sous CA Versailles, 2e ch., sect. 3, 4 févr. 2015, n° 14/03571, Dr. famille, 2015, n° 4, comm. 67, p. 69.
- « *La constitutionnalité de l'obligation vaccinale discutée* », note sous Cass. crim., 13 janv. 2015, n° 14-90.044, Dr. famille, 2015, n° 3, comm. 53, p. 59.
- « *Un adultère qui ne justifie pas le prononcé du divorce pour faute* », note sous CA Aix-en-Provence, 6e ch., sect. A, 11 déc. 2014, n° 14/02756, Dr. famille, 2015, n° 3, comm. 47, p. 51.
- « *Sommes non prises en compte dans le cadre du contentieux de la prestation compensatoire* », note sous Cass. 1re civ., 14 janv. 2015, n° 13-27.319, Dr. famille, 2015, n° 3, comm. 46, p. 51.
- « *Recours au détective privé dans le contentieux relatif au montant de la pension alimentaire* », note sous CA Metz, 14 oct. 2014, n° 14/00739, n° 13/01542, Dr. famille, 2015, n° 2, comm. 35, p. 40.
- « *Contribution à l'entretien et à l'éducation d'un enfant majeur poursuivant des études* », note sous CA Versailles, 4 déc. 2014, n° 14/04469, Dr. famille, 2015, n° 2, comm. 34, p. 39.
- « *Absence de discrimination fondée sur le sexe des dispositions transitoires en matière de retraite* », note sous Cass. 2e civ., 18 déc. 2014, n° 13-22.744, Dr. famille, 2015, n° 2, comm. 33, p. 39.
- « *Autorisation judiciaire du maintien, à titre d'usage, du nom de l'ex-époux* », note sous CA Versailles, 1re ch., sect. 2, 2 mai 2014, n° 13/03454, Dr. famille, 2015, n° 2, comm. 29, p. 33.
- « *Poursuite de la collaboration entre époux après cessation de la cohabitation* », note sous Cass. 1re civ., 3 déc. 2014, n° 13-25.581, n° 13-27.345, Dr. famille, 2015, n° 2, comm. 28, p. 33.
- « *Qui ne dit mot ne consent pas* », note sous Cass. 1re civ., 19 nov. 2014, n° 13-27.449, Dr. famille, 2015, n° 2, comm. 27, p. 33.
- « *Absence de discrimination fondée sur le sexe dans le cadre de l'indemnisation du congé d'adoption* », note sous Cass. 2e civ., 9 oct. 2014, n° 12-35.005, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 13, p. 68.
- « *Obligation des juges du fond de répondre, dans le cadre d'une action en contestation de paternité, aux conclusions des demandeurs établissant le caractère équivoque de la possession*

d'état d'enfant en mariage », note sous Cass. 1re civ., 22 oct. 2014, n° 13-22.555, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 13, p. 68.

- « *Probabilité d'une paternité établie par un examen comparé des sangs versus un test ADN : l'appréciation souveraine des juges du fond* », note sous Cass. 1re civ., 5 nov. 2014, n° 13- 26.308, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 12, p. 67.
- « *Absence de révélation des propos tenus par l'enfant au cours de son audition dans le cadre de la procédure relative à la fixation de sa résidence* », note sous Cass. 1re civ., 22 oct. 2014, n° 13-24.945, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 11, p. 67.
- « *L'impartialité des experts désignés remise en cause par la teneur de leurs publications relatives au statut du parent social* », note sous CA Paris, 25 sept. 2014, n° 13/03452, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 10, p. 67.
- « *Divorce prononcé aux torts exclusifs du mari ayant conduit son épouse, de par son comportement violent, à s'immoler par le feu. Caractère autonome de l'article 266 du Code civil* », note sous CA Montpellier, 1re ch. civ., sect. C, 29 oct. 2014, n° 13/07698, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 6, p. 60.
- « *Analyse juridique de l'engagement pris par un époux, en cas de divorce, dans une convention définitive homologuée fixant les conséquences de la séparation de corps* », note sous Cass. 1re civ., 5 nov. 2014, n° 13-25.448, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 5, p. 60.
- « *Possibilité pour l'ex-époux, débiteur d'une pension alimentaire fixée par voie de transaction, de demander au juge la suppression de celle-ci en raison de la réduction de ses ressources* », note sous Cass. 1re civ., 16 oct. 2014, n° 13-25.295, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 4, p. 60.
- « *Absence de prise en compte des allocations familiales lors de l'octroi et de la fixation d'une prestation compensatoire* », note sous Cass. 1re civ., 5 nov. 2014, n° 13-26.860, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 3, p. 60.
- « *Réaffirmation de la mixité de la prestation compensatoire et de la subsidiarité de l'attribution forcée d'un immeuble à titre de prestation compensatoire* », note sous Cass. 1re civ., 5 nov. 2014, n° 13-22.740, Dr. famille, 2015, n° 1, comm. 2, p. 59.
- « *La responsabilité des parents : le désinvestissement parental versus la cohabitation* », Cass. crim., 29 avr. 2014, n° 13-84.207 : Revue Lamy Droit civil, décembre 2014, n° 121, p. 68-72.

Fabrice RIZZO

- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous CE, 9 juillet 2015, n° 375542 et 375543, SASP Football club des Girondins de Bordeaux et autres – CE, ord., 14 août 2015, n° 391931 et 392047, SASP Red Star et autres, Ligue de football professionnel et autres – CE, ord., 25 septembre 2015, n° 393089, Amicale Laïque Aplemont Le Havre Basket – Article L. 131-22 du Code du sport (art. 3 loi n° 2015-1541 du 27 novembre 2015) – T. com. Paris, 30 juin 2015, RG n° 2010055682, SAS MCS c/ LFP – TGI Paris, 19 mars 2015 ; CJUE, 9e ch., 26 mars 2015, aff. C-279/13, C More Entertainment AB c/ Linus Sandberg, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille, Les Petites Affiches 2016, *à paraitre*.
- « *La contestation des résultats de matchs par des clubs tiers : une voie très étroite* », Note sous CAA Bordeaux, 16 janvier 2016 : Cah. dr. sport n° 43, 2016, *à paraître*.
- Note sous Cass. com., 27 mai 2015 : *Revue des sociétés* 2016, n° 2, pp. 95-99.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* », obs. sous CSA, Délib. n°2014-43, 1er octobre 2014 : JO 30 octobre 2014 – T. com., Paris, 30 juin 2015, n°2010055682, SAS MCS c/ LFP – TGI Paris, 19 mars 2015 – CJUE, 9ème ch., 26 mars 2015, aff. C-279/13, C More Entertainment AB c/ Linus Sandberg, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. novembre 2015, n° 10, pp. 22-32.
- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous Aut. Conc. 20 février 2014, déc. n° 14-D-02 – TA Nantes, 17 juin 2014, n° 1401659, 1402812 et 1401735 – CAA Nantes, 31 décembre 2014, n° 14NT01945 – CAA Paris, 8 décembre 2014, n° 13PA04070 – Cass. com., 20 mai 2014, n° 13-16398 – T. com., Nanterre, 18 juin 2014, Canal+ c/ BeIN Sports – Aut. Conc., déc. n° 14-MC-01, 30 juillet 2014 ; CA Paris 9 octobre 2014, n° 2014/16759 et 2014/17031 – Délibération CSA n° 2014-43, 1er octobre 2014, JORF n° 0252 du 30 octobre 2014, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2015, n° 103-104, pp. 5-21 ; n° 105, pp. 14-23 ; n° 106, pp. 6-16.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* », obs. sous Aut. conc., déc. n° 14-MC-01, 30 juill. 2014 – T. co., Nanterre, 18 juin 2014, SA Groupe Canal+ c/ SAS beIN Sport France – CA Paris, 1er avril 2014, n°14/06693, Canal Plus – Cass. com., 20 mai 2014, n°13-16398, Sté Starvision et a. c/ Sté d'édition Canal Plus – CE 4 décembre 2013, n°348136, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. novembre 2014, n° 10, pp. 22-32.
- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous CE, 2e et 7e ss-sect. réu., 8 avril 2013, n° 351735 - CJUE 18 juillet 2013, aff. C-201/11, C-204/11 et C-205/11, UEFA et FIFA c/ Commission - CE 4 décembre 2013, n° 348136, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2014, n°124, p.6-22 ; n°125, p.5-15 ; n°126, p.5-15.
- « *Le CSA modifie les conditions du droit de citation en matière de diffusion des évènements sportifs* », Note sous Délibération CSA n°2014-43, 1er octobre 2014 : Cah. dr. sport n° 38, 2014, pp. 135-143.
- « *Contentieux relatif aux obligations contractuelles des agents organisateurs de tournois et matchs « amicaux »* », Note sous CA Aix en Provence, 22 février 2012 et CA Bastia, 26 juin 2013 : Cah. dr. sport n° 34, 2014, pp. 90-95.

- « *La FFF engage sa responsabilité en raison d'une décision illégale de la commission d'appel de la DNCG* », Note sous CAA Nantes, 19 décembre 2013 : Cah. dr. sport n° 34, 2014, pp. 101-107.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* » obs. sous CJUE, 22 janv. 2013, aff. C-283/11, Sky Osterreich GmbH c/ Osterrreichischer Rundfunk – CSA, délib. n°2013-2, 15 janvier 2013 – CJUE, 18 juillet 2013, aff. C-201/11P, aff. C-204/11P et aff. C-205/11P, FIFA et UEFA c/ Commission européenne – CA paris, 14 février 2013, n°11/11546, SARL Starvison, EURL BAO et B. Asloum c. Sté d'édition de Canal+, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. novembre 2013, n° 10, p.15-22.
- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous CAA Nantes, 5 janvier 2012, n° 09NT02067, M. Jean-Claude X. c/ Ligue de Bretagne de Football – CAA Douai 21 juin 2012, n° 11DA00151, Ligue de tennis du Val d'Oise – Aut. Conc., déc. n° 12-D-28, 20 décembre 2012 – CAA Nantes, 15 novembre 2012, n° 11NT01969, Le Garrec – CSA, délib. n° 2013-2, 15 janvier 2013 – CJUE aff. C-283/11, 22 janvier 2013, Sky Osterreich Gmbh c/ Osterreichischer Rundfunk, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2013, n° 115, pp. 3-20 ; n° 116, pp. 3-17 ; n° 117, pp. 3-10.
- « *La légalité de la décision fédérale refusant à un sportif la sortie de la sélection nationale doit être contestée devant le seul juge administratif* », Note sous CE, 8 avril 2013, n° 351735 : Cah. dr. sport n°32, 2013, pp. 183-185.
- « *La Cour de justice de l'Union européenne apporte une nouvelle pierre à l'édification d'un droit du public à l'information sportive* », Note sous CJUE, 22 janvier 2013, aff. C-283/11, Sky Osterreich Gmbh c/ Osterreichischer Rundfunk : Comm. com. électr. mai 2013, étude 9, p. 13.
- « *Un boxeur professionnel victime d'une rupture brutale… des relations commerciales* », Note sous CA Paris, 14 février 2013, n° 11/11546 : *Petites affiches* 2013, n° 230, pp. 4-19.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* » obs. sous Projet de délibération du CSA du 4 septembre 2012 - CJUE, Grande ch., 4 oct. 2011, aff. C-403/08 et C-429/08, Football Association Premier League Ltd, NetMed Hellas SA, Multichoice Hellas SA c/ QC Leisure, David Richardson, AV Station plc, et a. et Karen Murphy c/ Media Protection Services Ltd, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. novembre 2012, n°10, p.16-25.
- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous CA Versailles, 22 sept. 2011, n° 10/05329 - CAA Marseille, 10 nov. 2010, n° 09MA01014 - Article 1er Décret n° 2011-47 du 11 janvier 2011 - CJUE, gr. ch., 4 octobre 2011, aff. C-403/08 et C-429/08 - TUE, 17 fév. 2011, aff. T-385/07, T-55/08, T-68/08, FIFA et UEFA c/ Commission européenne - CA Douai, 17 nov. 2011, n° 10/02719 - L. n° 2011-893, 28 juill. 2011, pour le développement de l'alternance et la sécurisation des parcours professionnels, art. 40 - Article 21 de la L. n° 2010-1594, 20 déc. 2010 de financement de la sécurité sociale pour 2011, art. 21 – D. n°2011-1387, 25 oct. 2011 - CA Aix-en-Provence, 30 août 2011, n°2011/681, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2012, n° 96, pp. 3-17 ; n° 97, pp. 3-18 ; n° 98, pp. 7-21 ; n° 99-100, p. 11.
- « *La FFF engage sa responsabilité en raison d'une décision illégale de sa commission supérieure d'appel* », Note sous TA Rennes, 28 juin 2012, Cah. dr. sport n°29, 2012, pp. 97-100.
- « *L'interprétation d'une clause de prix relative à une opération de transfert d'un footballeur professionnel* », Note sous CA Douai, 17 novembre 2011, n° 10/02719 : D. 2012, p. 997.
- « *Un an de sport dans le droit de la communication* », obs. sous Art. R.333-4 du Code du sport – TUE, 17 février 2011, aff. T-385/07, T-55/08, T68/08, FIFA et UEFA c/ Commission européenne – Cass. soc., 20 octobre 2010, n° 09-70966 – CA Aix en Provence, 30 août 2011, n°2011/681, Ai'i c/ SASP Rugby Club Toulonnais et a. – CAA Lyon, 23 novembre 2010, n°09LY01539, Chronique réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : Comm. com. électr. novembre 2011, n°10, p.21-32.
- « *Chronique de droit du sport* », obs. sous Cass. 1ère civ., 3 mars 2010, n° 09-65306 - Cass 1ère civ., 8 juillet 2010, n° 09-66989 et n° 09-67450 - T confl., 21 juin 2010, n°3759 - CAA Nantes, 30 déc. 2009, n°08NT02584 - CE 19 juill. 2010, n° 325892 - CE 16 sept. 2010, n° 342530 - Cass. com 1er juin 2010, n° 09-65805 - CA Douai, 16 septembre 2010, n° 09/05120 - Cass. soc., 20 octobre 2010, n° 09-70966 - CA Versailles, 18 février 2010, n° 09/01211, réalisée par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille : *Petites Affiches* 2011, n°71, pp. 6-19 ; n°72, pp. 4-23 ; n° 73, pp. 6-16.
- « *De la neutralité économique d'une opération de prêt de joueur* », Note sous TA Nantes, ord., 4 novembre 2011 : Cah. dr. sport n° 26, 2011, pp. 211-215.
- « *La détermination des parties à la procédure de conciliation devant le CNOSF* », Note sous TA Nîmes, ord., 26 août 2011 : Cah. dr. sport n° 26, 2011, pp. 60-64.
- « *Le contentieux relatif au paiement de l'indemnité de transfert d'un footballeur professionnel* », Note sous CA Douai, 16 septembre 2010, n° 09/05120 : JCP G 2011, p. 745.
- « *Un club peut-il être actionnaire d'un autre club de la même discipline ?* », Note sous CA Paris, 2 mars 2011 : Cah. dr. sport n°24, 2011, pp. 31-35.
- « *La FIFA doit composer avec la directives « Télévision sans frontière »* », Note sous TPIUE, 7e ch., 17 février 2011 : Cah. dr. sport n° 23, 2011, pp. 223-226.
- « *Le contrôle juridictionnel des critères de sélection des athlètes par les fédérations délégataires* », Note sous CAA Bordeaux, 9 mars 2010 : Cah. dr. sport n°23, 2011, pp. 71-74.
- « *Validité des sanctions financières en cas de violation des directives de la LFP relatives à la capacité et l'éclairage des stades* », Note sous CAA Marseille, 10 novembre 2010 : Cah. dr. sport n°23, 2011, pp. 27-31.
- « *Exploitation de l'image individuelle d'un sportif professionnel* », Note sous Cass. soc., 20 octobre

2010, n° 09-70966 : RLDC 2011, n° 81, p. 71.

Jean-Brice TAP

- « *Le droit des groupes de sociétés à l'épreuve de l'article L. 442-6, I, 5e du code de commerce* », note sous Cass. com. 6 octobre 2015, n° 19-14.499 : Revue des sociétés, Dalloz, à *paraitre*.

Dominique VELARDOCCHIO

- « *Neutralisation partielle de l'action en contrefaçon d'un brevet essentiel à une norme* », Note sous CJUE, 16 juillet 2015, Huawei Technologies Co. Ltd v ZTE Corp. and ZTE Deutschland GmbH, affaire C-170/13, *in* Chronique "Juillet 2014-juillet 2015 : solutions ponctuelles pour le droit d'auteur dans l'économie numérique" (pages 84-98) : *Droit et patrimoine* 2015/252, pp. 96-97.
- « *Exclusion de brevetabilité-notion d'embryon humain* », Note sous CJUE, 18 décembre 2014, International Stem Cell Corporation contre Comptroller General of Patents, Designs and Trade Marks, affaire C-364/13, *in* Chronique "Juillet 2014-juillet 2015 : solutions ponctuelles pour le droit d'auteur dans l'économie numérique" (pages 84-98) : *Droit et patrimoine* 2015/252, p. 95.
- « *Exception en faveur des bibliothèques publiques* », Note sous CJUE, 11 septembre 2014, Technische Universität Darmstadt contre Eugen Ulmer KG, affaire C-117/13, *in* Chronique "Juillet 2014-juillet 2015 : solutions ponctuelles pour le droit d'auteur dans l'économie numérique" (pages 84-98) : *Droit et patrimoine* 2015/252, pp. 92-93.
- « *Droit de distribution* », Note sous CJUE, 13 mai 2015, affaire C-516/13, *in* Chronique "Juillet 2014-juillet 2015 : solutions ponctuelles pour le droit d'auteur dans l'économie numérique" (pages 84-98) : *Droit et patrimoine* 2015/252, pp. 90-91.
- « *Droit de mise à disposition-hyperlin-transmission en direct d'une rencontre sportive sur Internet* », *in* Chronique "Juillet 2014-juillet 2015 : solutions ponctuelles pour le droit d'auteur dans l'économie numérique" (pages 84-98) : *Droit et patrimoine* 2015/252, pp. 89-90.
- Note sous Loi n° 2015-195 du 20 février 2015 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans les domaines de la propriété littéraire et artistique et du patrimoine culturel et Décret n° 2015-506 du 6 mai 2015 pris pour l'application des articles L. 135-7, L. 212-3-1 et L. 212-3-3 du code de la propriété intellectuelle, *in* Chronique "Juillet 2014-juillet 2015 : solutions ponctuelles pour le droit d'auteur dans l'économie numérique" (pages 84-98) : *Droit et patrimoine* 2015/252, pp. 88-89.
- Note sous Ordonnance numéro 2014-1348 du 12 novembre 2014 modifiant les dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives au contrat d'édition, JO n° 0262 du 13 novembre 2014 page 19101, *in* Chronique "Juillet 2014-juillet 2015 : solutions ponctuelles pour le droit d'auteur dans l'économie numérique" (pages 84-98) : *Droit et patrimoine* 2015/252, pp. 84-88.
- « *Mesures en faveur des investisseurs (articles 135 et 141 à 145)* », Note sous Loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, JO n° 0181 du 7 août 2015, page 13537, *in* Dossier "La loi Macron du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques" (pages 18-61) : JCP E 2015, n° 37, pp. 42-44.
- « *Adoption de la loi Macron : réformes du droit des sociétés* » : JCP E 2015, n° 30, 612, pp. 9-12.
- « *Le financement participatif par offre de titres financiers* » (avec D. Poracchia), *in* Dossier « Un cadre juridique pour le financement participatif » : Bulletin mensuel d'information des sociétés Joly (BMIS), 2014-12, pp. 742-749.
- « *Marques* », obs. sous Loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, JO n° 0065 du 18 mars 2014, CJUE, 5e ch., 27 juin 2013, Malaysia Dairy Industries Pte. Ltd contre Ankenævnet for Patenter og Varemærker, CJUE, 3e ch., 19 septembre 2013, Martin y Paz Diffusion SA contre David Depuydt et Fabriek van Maroquinerie Gauquie NV, CJUE 5e ch., 14 novembre 2013, Environmental Manufacturing LLP contre Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (marques, dessins et modèles) (OHMI), CJUE, 1re ch., 6 février 2014, Leidseplein Beheer BV et Hendrikus de Vries contre Red Bull GmbH et Red Bull Nederland BV, CJUE, 3e ch., 6 mars 2014, Backaldrin Österreich The Kornspitz Company GmbH contre Pfahnl Backmittel GmbH, Directive n° 89/104/CEE du Conseil de l'Europe du 21 décembre 1988 rapprochant les législations des États membres sur les marques, JOCE n° L 040 du 11 février 1989, *in* Chronique "juin 2013-juin 2014 : nouveau renforcement de la lutte contre la contrefaçon" : *Droit et patrimoine* 2014/240, pp. 100-102.
- « *Dessins ou modèles* », obs. sous CJUE, 2e ch., 19 juin 2014, Karen Millen Fashions Ltd contre Dunnes Stores et Dunnes Stores (Limerick) Ltd, CJUE, 3e ch., 13 février 2014, H. Gautzsch Großhandel GmbH & Co. KG contre Münchener Boulevard Möbel Joseph Duna GmbH, Règlement (CE) n° 6/2002 du Conseil du 12 décembre 2001 sur les dessins ou modèles communautaires, JOCE n° L 3/1 du 5 janvier 2002, *in* Chronique "juin 2013-juin 2014 : nouveau renforcement de la lutte contre la contrefaçon" : *Droit et patrimoine* 2014/240, pp. 98-99.
- « *Brevets* », obs. sous Loi n° 2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi, JO n° 0138 du 16 juin 2013 page 9958, Cass. com., 9 juillet 2013, n° 12-22.157, *in* Chronique "juin 2013-juin 2014 : nouveau renforcement de la lutte contre la contrefaçon" : *Droit et patrimoine* 2014/240, pp. 97-98.
- « *Aspects procéduraux et sanctions* », obs. sous CJUE, 4e ch., 3 octobre 2013, Peter Pinckney contre KDG Mediatech AG., Cass. 1re civ., 22 janvier 2014, n° 10-15.890, Cass. 1re civ., 22 janvier 2014, n°

11-24.019, CJUE, 4e ch., 3 avril 2014, Hi Hotel HCF SARL contre Uwe Spoering, Règlement (CE) n° 44/2001 du Conseil du 22 décembre 2000 concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, JOCE n° L 012 du 16 janvier 2001, Cass. 1re civ., 2 octobre 2013, pourvoi numéro 12-25.941, CJUE, 4e ch., 27 mars 2014, UPC Telekabel Wien GmbH contre Constantin Film Verleih GmbH et Wega Filmproducktionsgesellschaft GmbH, Décret n° 2013-596 du 8 juillet 2013 supprimant la peine contraventionnelle complémentaire de suspension de l'accès à un service de communication au public en ligne et relatif aux modalités de transmission des informations prévue à l'article L. 331-21 du code de la propriété intellectuelle, JO n° 0157 du 9 juillet 2013 page 11428, *in* Chronique "juin 2013-juin 2014 : nouveau renforcement de la lutte contre la contrefaçon" : *Droit et patrimoine* 2014/240, pp. 95-97.

- « *Accès à la protection et contenu des droits* », obs. sous Cass. 1re civ., 22 janvier 2014, n° 12-35.264, Cass. com., 10 décembre 2013, n° 11-19.872, CJUE, 4e ch., 13 février 2014, Nils Svensson et autres contre Retriever Sverige AB, CJUE, 4e ch., 5 juin 2014, Public Relations Consultants Association Ltd contre Newspaper Licensing Agency Ltd e.a, Décret n° 2013-1141 du 10 décembre 2013 relatif à l'information des acquéreurs de supports d'enregistrement soumis à la rémunération pour copie privée, JO n° 0288 du 12 décembre 2013, CJUE, 4e ch., 23 Janvier 2014, Nintendo Co. Ltd and Others v PC Box Srl and 9Net Srl, Cass. 1re civ., 11 décembre 2013, n° 11-22.031, Cass. 1re civ., 11 décembre 2013, n° 11-22.031, Cass. 3e civ., 10 avril 2013, n° 12-17.194, Cass. 1re civ., 19 juin 2013, n° 12-18.032, *in* Chronique "juin 2013-juin 2014 : nouveau renforcement de la lutte contre la contrefaçon" : *Droit et patrimoine* 2014/240, pp. 89-95.
- « *Loi n° 2014-315 du 11 mars 2014 renforçant la lutte contre la contrefaçon* », *in* Chronique "juin 2013-juin 2014 : nouveau renforcement de la lutte contre la contrefaçon" : *Droit et patrimoine* 2014/240, pp. 84-88.
- « *Déchéance pour défaut d'exploitation* », Note sous CJUE, 25 octobre 2012, Berghard Rintisch contre Klau Eder, affaire C-553/11, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, pp. 72-74.
- « *Liens commerciaux-Suites nationales* », Note sous Cass. com., 25 septembre 2012, n° 11-18.110 et Cass. com., 14 mai 2013, n° 12-15.534, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, p. 72.
- « *Nouvelles précisions sur l'appréciation du caractère individuel* », Note sous CJUE, 18 octobre 2012, Baena Grupo SA contre OHMI et TPIUE, affaire n° C-101/11P, affaire n° C-102/11P, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, pp. 71-72.
- « *Interdiction provisoire de contrefaçon* », Note sous Cour de justice de l'Union européenne, 12 juillet 2012, Solvay SA contre Honeywell Fluorine Products Europe BV et autres, affaire numéro C-616/10, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, pp. 69-70.
- « *Naissance du brevet européen à effet unitaire et de la juridiction unifiée compétente en matière de brevets européens* », *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, p. 69.
- « *Action en cessation* », Note sous Cass. 1re civ., 12 juillet 2012, n° 11-20.358, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, pp. 68-69.
- « *Mise en cause de la responsabilité des prestataires* », Note sous Cass. crim., 25 septembre 2012, n° 11-84.224, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, pp. 67-68.
- « *Irrecevabilité de l'action d'une société de gestion collective exercée en défense et au nom des non-adhérents décédés* », Note sous Cass. 1re civ., 19 février 2013, n° 11-21.310 et Cass. 1re civ., 16 mai 2013, n° 11-28.252, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, pp. 66-67.
- « *Présomption prétorienne de titularité au profit de l'exploitant de phonogrammes* », Note sous Cass. 1re civ., 14 novembre 2012, n° 11-15.656, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, pp. 65-66.
- « *Droit de suite* », Note sous Conseil constitutionnel, 28 septembre 2012, QPC n° 2012-276 et CA Paris, 12 décembre 2012, Syndicat national des antiquaires contre Christie's, n° 11/11606, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, p. 65.
- « *Localisation de la réutilisation d'une base de données protégée par le droit sui generis* », Note sous CJUE, 18 octobre 2012, Football Dataco Limited contre Sportradar et autres, affaire numéro C-173/11, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, p. 64.
- « *Epuisement du droit de distribution de logiciels téléchargés par Internet* », Note sous CJUE, Gde ch., 3 juillet 2012, Usedsoft GmbH contre Oracle International Corporation, affaire n° C-128/11, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, pp. 63-64.
- « *Retransmission des œuvres sur Internet* », CJUE, 7 mars 2013, ITV Broadcasting Limited et autres

versus TVCatchup, affaire n° C-607/11, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, p. 62.

- « *Attribution de la qualité d'artiste-interprète* », Note sous Cass. 1re civ., 24 avril 2013, n° 11-19.091, *in* Chronique "Propriété intellectuelle, juillet 2012-mai 2013 : rapprochements entre le droit d'auteur et ses voisins" (60-74) : *Droit et patrimoine* 2013/228, pp. 60-62.
- Note sous CJUE, 24 novembre 2011, affaire n° C-70/10, CJUE, 16 février 2012, affaire n° C-360/10, CJUE, 1er décembre 2011, affaire n° C-446/09 et C-495/09, CJUE, 18 octobre 2011, affaire n° C-406/09 et Cass. com., 13 décembre 2011, n° 10-28.088, *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2012/218, pp. 97-98.
- Note sous CJUE, 1re ch., 22 septembre 2011, Budvar contre Anheuser-Busch Inc., affaire n° C-482/09, *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2012/218, pp. 96-97.
- Note sous CJUE, 1re ch., 22 septembre 2011, affaire n° C-323/09, CJUE, 1re ch., 19 avril 2012, affaire n° C-523/10, CJUE, 1re ch., 15 décembre 2011, affaire n° C-119/10 et CJUE, 1re ch., 14 juillet 2011, affaire n° C-46/10, *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2012/218, pp. 93-96.
- Note sous CJUE, 3e ch., 15 mars 2012, Alfred Strigl-Deutsches Patent-und Markenamt et Securvita Gesellschaft zur Entwicklung alternativer Versicherungskonzepte mbH contre Öko-Invest Verlagsgesellschaft mbH, affaire n° C-90/11 et C-91/11, *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2012/218, p. 93.
- Note sous CJUE, Gde ch., 18 octobre 2011, affaire n° C-34/10, Cass. ass. plén., 17 février 2012, n° 10-24.282, Cass. com., 20 septembre 2011, n° 10-20.997, Cass. com., 12 juillet 2011, n° 10-16.911 et Cass. com., 2 novembre 2011, n° 10-23.162, *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2012/218, pp. 91-93.
- Note sous CJUE, 1re ch., 16 février 2012, Celaya Emparanza y Galdos Internacional SA contre Proyectos Integrales de Balizamientos SL, affaire n° C-488/10, *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2012/218, p. 91.
- Note sous CJUE, 24 novembre 2011, affaire n° C-283/10, CJUE, 15 mars 2012, affaire n° C-135/10, CJUE, 13 octobre 2011, affaire n° C-431/09 et C-432/09, CJUE, 4 octobre 2011, affaire n° C-403/08, CJUE, 1er décembre 2011, affaire n° C-145/10 et Cass. crim., 29 novembre 2011, n° 09-88.250, *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2012/218, pp. 87-91.
- Note sous CJUE, 3e ch., 9 février 2012, Martin Luksan contre Petrus van der Let, affaire n° C-277/10 et Cass. 1re civ., 22 mars 2012, n° 11-10.132, *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2012/218, pp. 86-87.
- Note sous CJUE, 3e ch., 1er décembre 2011, Eva-Maria Painer contre Standard Verlags GmbH et autres, affaire n° C-145/10 et CJUE, 3e ch., 1er mars 2012 Football Dataco Ltd et autres contre Yahoo! UK Ltd et autres, affaire numéro C-604/10, *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2012/218, pp. 84-86.
- « *Compensation équitable pour exception de copie privée* », *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2011/207, p. 94.
- « *Protection d'une interface graphique* », *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2011/207, pp. 93-94.
- « *Places de marché en ligne* », *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2011/207, pp. 92-93.
- « *Site de partage de vidéos* », *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2011/207, p. 91.
- « *Liens commerciaux* », *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2011/207, p. 91.
- « *Compétence internationale* », *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2011/207, pp. 90-91.
- « Compétence d'attribution », *in* Chronique "Propriété intellectuelle" : *Droit et patrimoine* 2011/207, pp. 89-90.

2. LES INDICES DE RAYONNEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ ACADÉMIQUES

2.1. UNITÉ

▫ ***Edition***

- Parmi les cinq collections que le CDE et ses équipes animent aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille, la collection « Droit des affaires » est directement rattachée à l'unité (son comité de pilotage actuel est composé de T. Granier, J.-M. Marmayou et V. Perruchot-Triboulet). Entre 2011 et 2016, cette collection généraliste du CDE a accueilli 24 nouveaux ouvrages :
  - Collectif dirigé par E. BALATE, J. DREXL, S. MANETREY, H. ULLRICH (dir.), *Le droit économique entre intérêts privés et intérêt général*, Hommage à Laurence Boy, PUAM 2016.
  - Collectif dirigé par M.-L. DEMEESTER et V. MERCIER, *L'agriculture durable, Essai d'élaboration d'un cadre normatif*, PUAM 2016.
  - M. MICHINEAU, *La protection des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital*, préf. H. LE NABASQUE, PUAM 2016.
  - C. LEQUILLERIER, *La santé du cocontractant*, préf. A. LAUDE, PUAM 2015.
  - M. MACE, *La contrefaçon du cocontractant, Approche introductive par le contrat de franchise*, préf. F. COLLART DUTILLEUL et J.-P. CLAVIER, PUAM 2015.
  - Z. BOUABIDI, *Le contentieux de l'impayé : approche comparative entre la France et le Maroc*, préf. M. LAMOUREUX, PUAM 2015.
  - Ch. LECOEUR, *La notion d'intérêt de l'entreprise en droit du travail*, préf. M. BUY, PUAM 2015.
  - J. HEINICH, *Le droit face à l'imprévisibilité du fait*, préf. J. MESTRE, PUAM 2015.
  - J. GASBAOUI, *Normes comptables et droit privé*, préf. J. MESTRE, PUAM 2014.
  - C. DIAS, *Les contrats de distribution commerciale à l'épreuve du temps*, préf. I. URBAIN-PARLEANI, PUAM 2014.
  - E. NETTER, *Les garanties indemnitaires*, préf. N. RONTCHEVSKY, PUAM 2014.
  - R. KHORIATY, *Les principes directeurs du droit des contrats*, préf. D. MAZEAUD, PUAM 2014.
  - T. ALLAIN, *Les actions de préférence dans les groupes de sociétés*, préf. A. CONSTANTIN, PUAM 2014.
  - M. BOUCARON-NARDETTO, *Le principe compétence-compétence en droit de l'arbitrage*, préf. J.-B. RACINE, PUAM 2013.
  - Collectif dirigé par J. MESTRE et L. MERLAND (dir. et préf.), *Droit et innovation*, PUAM 2013.
  - M. MARIELLE, *Le droit français de la transparence et des pratiques restrictives de concurrence*, préf. L. VOGEL, PUAM 2012.
  - S. BONOMO, *Les traités bilatéraux relatifs aux investissements*, préf. J. MESTRE, PUAM 2012.
  - Collectif dirigé par A. BRUNET, H. AUBRY, F. PERALDI LENEUF, *La normalisation en France et dans l'Union Européenne*, PUAM 2012.
  - S. TISSEYRE, *Le rôle de la bonne foi en droit des contrats*, préf. M. FABRE-MAGNAN, PUAM 2012.
  - A. VERDOT, *Le réseau de professions libérales*, préf. D. VELARDOCCHIO, PUAM 2011.
  - F. PARAISO, *Le risque d'inexécution de l'obligation contractuelle*, préf. Ch. ATIAS, PUAM 2011.
  - Y. DIRINGER, *Gestion collective des droits d'auteur et droit de la concurrence*, préf. D. VELARDOCCHIO, PUAM 2011.
  - H. BARBIER, *La liberté de prendre des risques*, préf. J. MESTRE, PUAM 2011.
  - L. KHEIR BEK, *Les fonctions de la responsabilité du fait des produits défectueux entre réparation et prévention*, préf. J. MESTRE, G. NAFFAH, PUAM 2011.

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques (transversales)***

- Colloques nationaux : « Quel droit des affaires pour redresser l'économie ? », Marseille, Palais de la Bourse (CCI MP), en collaboration avec l'Institut de droit des affaires
  - Edition 2015, 15 juillet 2015, Marseille.
  - Edition 2016, 1er juillet 2016, Marseille.

- Colloque international : « La paix, un possible objectif pour les juristes de droit des affaires ? », 3 et 4 octobre 2014, colloque international, Aix-en-Provence, sous la direction du Professeur Jacques Mestre, actes parus chez Lextenso en 2016. Colloque réunissant plus d'une trentaine d'intervenants français et étrangers (le doyen Diouf de la faculté de droit de Dakar notamment, Gonzalo Ruz de l'université de Santiago du Chili, le Doyen Fouad Dib de Damas, Michel Roger ministre d'Etat à Monaco).

- Ateliers de droit économique : le Centre de droit économique organise depuis 2014 une série d'ateliers consacrés à l'évolution du droit économique. Le Centre invite, à cette occasion, un universitaire français ou étranger sur un thème relevant de sa spécialité. L'invité défend une thèse devant l'audience, un membre du Centre de droit économique porte ensuite la contradiction. Un débat s'ouvre à l'issue de cette discussion avec la salle. Les exposés et discussions sont ensuite retranscrits par les doctorants du Centre de droit économique.
  Le programme et l'agenda de ces ateliers a été le suivant :

- Nicolas Binctin (Univ. Poitiers, Fr), Claude-Albéric Maetz (CDE AMU), « La neutralisation de la propriété intellectuelle », Aix-en-Provence, le 6 novembre 2014.
- Marina Teller (Univ. Nice Sophia-Antipolis), Thierry Granier (CDE AMU), « La régulation bancaire et financière : la construction d'une légitimité a-démocratique et a-juridique », Aix-en-Provence, le 29 janvier 2015.
- Philippe Stoffel-Munck (Univ. Paris 1), Alain Sériaux (AMU), « Regards critiques sur les clauses abusives dans le projet de réforme du droit des contrats », Aix-en-Provence, le 23 juin 2015.
- Florian Bien (Univ. Würzburg, Allemagne), Denis Mouralis (CDE AMU), « L'évolution du contrôle des sentences arbitrales en matière de droit de la concurrence au regard de l'ordre public », Aix-en-Provence, le 22 avril 2015.
- Bhumindr Butr-Indr (Univ. Thamassat, Thaïlande), Jean-Baptiste Perrier (Univ. Clermont-Ferrand), « L'évolution de la sanction de la contrefaçon », Aix-en-Provence, 6 octobre 2015.
- Thomas Perroud (AMU), Jean-Baptiste Racine (Univ. Nice Sophia-Antipolis), « Pour un tribunal de la régulation ? », Aix-en-Provence, 29 octobre 2015.
- Anne-Sophie Choné-Grimaldi (Univ. Nanterre), Guillaume Grundeler (CDE AMU), « Google attaqué par le droit de la concurrence, regards sur l'évolution de l'analyse juridique de l'économie des plateformes », Aix-en-Provence, 28 janvier 2016.
- Jonas Knetsch (Univ. Saint-Denis), Cyril Bloch (CDE AMU), « L'européanisation de la responsabilité civile », Aix-en-Provence, 26 septembre 2016.
- Nicolas Petit (Univ. Liège, Belgique), David Bosco (CDE AMU), « L'évolution du Droit antitrust », Aix-en-Provence, 5 octobre 2016.
- Jean-Sébastien Borghetti (Univ. Paris 2), Cyril Bloch (CDE AMU), « Les dommages et intérêts confiscatoires », Aix-en-Provence, 21 octobre 2016.
- Myriam Roussille (Univ. Le Mans), Vincent Perruchot Triboulet (CDE AMU), « L'évolution du droit bancaire », 14 novembre 2016.
- Vincent Mazeaud (Univ. Clermont Ferrand), Fabrice Rizzo (CDE AMU), « La nouvelle cession de dette », 8 décembre 2016.
- Alexis Constantin (Univ. Paris Saclay), Didier Poracchia (Univ. Paris 1), « La qualité d'associé dans les sociétés commerciales », 6 février 2017.

L'ensemble de ces travaux sera rassemblé dans un ouvrage à paraître en 2017 aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille, intitulé « *Regards de juristes sur l'évolution du droit économique contemporain* ».

- Le Centre de droit économique s'inscrit par ailleurs dans l'organisation ou la co-organisation de différents workshops et conférences, en partenariat avec l'Institut de droit des affaires et d'autres instituts ou centres de l'Université, comme le montrent les quelques exemples récents qui suivent :
  - Conférence de M. Richard Broude, sur le thème « *Reorganization of Distressed Companies: Introduction to Chapter 11 of the United States Bankruptcy Law* », le 14 octobre 2014 à Aix-en-Provence.
  - Conférence de Me J. Buk Lament et C.-A. Maetz sur « La technique de cassation », le 30 septembre 2014 à Aix-en-Provence.
  - Conférence de Me W. Meynet sur « L'économie sociale et solidaire », le 9 février 2015 à Aix-en-Provence.
  - Conférence de M. Anselmi et Me Marquet sur « Les institutions et le droit des affaires à Monaco », le 9 mars 2015 à Aix-en-Provence.
  - Conférence de M. F. Bien (Université de Würzburg, Allemagne) sur le thème "La réforme française du droit des contrats vue sous un angle de droit comparé, regards croisés franco-allemands", le 11 mars 2015 à Aix-en-Provence.
  - Conférence de M. Dan Turbow (Magistrat, Etat de New York) sur le thème « A introduction to the Practice of Business Law in the United States », le 8 mars 2016 à Aix-en-Provence.
  - Conférence de M. Armel Kerrest (Professeur de renommée mondiale en droit spatial) sur le thème de « *L'exploitation des ressources minérales des corps célestes* », le 10 mai 2016 à Aix-en-Provence.
  - « *Les normes privées internationales* ». Workshop organisé par l'Institut de Droit des Affaires (IDA), le Laboratoire de Théorie du droit (LTD), le Centre de droit économique (CDE), le vendredi 10 juin 2011 à Aix-en-Provence.

2.2. ÉQUIPES

2.2.1. Équipe « Obligations et contrats d'affaires »

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- **Chroniques :**
  - H. Barbier rédige la chronique « obligations » à la Revue Trimestrielle de Droit Civil.
  - C. Bloch rédige avec Philippe Stoffel-Munck et Mireille Bacache, la Chronique « Responsabilité civile » à la Semaine juridique Générale.
  - F. Buy et J.-C. Roda, *Ethique des affaires*, Chron. annuelle, Les Petites affiches.

- A. Cerati-Gauthier, *Baux commerciaux et ruraux*, Chron. mensuelle, Annales des loyers.

- **Directions scientifiques**
  J. Mestre dirige la Collection Lamy Droit civil, la Revue Lamy Droit civil et est notamment membre du Comité de direction de la Revue Trimestrielle de Droit civil.

- **Comités scientifiques**
  Adeline Cerati-Gauthier, Vincent Perruchot-Triboulet, Bastien Brignon, sont membres du comité scientifique de la revue *Annales des loyers.*

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques***

- « Soixantième anniversaire du statut des baux commerciaux », Aix-en-Provence, 13 décembre 2013
- Colloques annuels du Master 2 Droit économique (mention droit des affaires), sous la dir. de J. Mestre puis de H. Barbier :
  - « Les aspects pratiques de la preuve », Faculté de droit d'Aix-en-Provence, 2011, avec notamment la participation de J. Mestre, H. Barbier, F. Buy, J.-Marie Crévoulin (directeur juridique du groupe Ricard, ancien président de l'AFJE PACA),
  - « Le droit des affaires face aux nouvelles technologies », Faculté de droit d'Aix-en-Provence, 2012, avec la participation de J. Mestre, H. Barbier, M. Malauzat, J.-M. Crévoulin (directeur juridique du groupe Ricard, ancien président de l'AFJE PACA), M.-F. Murphy (directrice juridique CNES)
  - « L'exigence de cohérence dans les relations d'affaires », Faculté de droit d'Aix-en-Provence, 2013, avec la participation de B. Fages, D. Houtcieff, J. Mestre, F. Buy, H. Barbier, B. Bouquet (avocat), Y. Gérard (conseiller à la Cour de cassation)
  - « L'avant-projet de réforme du droit des contrats français », Faculté de droit d'Aix-en-Provence, 2014, avec notamment la participation de Denis Mazeaud, J. Mestre, H. Barbier, F. Buy, P. Gambini, B. Bouquet (avocat), J.-L. Bonnabel (avocat),
  - « Le président du tribunal arbitral », Faculté de droit d'Aix-en-Provence, 2015 (actes publiés au Cahiers de l'arbitrage 2015. 2 et 2015. 3), avec la participation de T. Clay, L. Aynès, D. Tricot (ancien président de la chambre commerciale de la Cour de cassation), J. Mestre, H. Barbier, F. Bloy (CMAP), F. Boyer (avocat),
  - « L'effet de l'ordonnance du 10 février 2016 sur le droit des affaires », Faculté de droit d'Aix-en-Provence, 2016 (actes à paraître à a Gazette du Palais), avec la participation de H. Barbier, F. Buy, M. Lamoureux, E. Putman, T. Brenti (avocat), C. Dubucq (avocat), P. Gambini (directeur juridique, ancien président de l'AFJE PACA)

▫ ***Participation à des réseaux scientifiques***

- Liens étroits avec l'Institut de droit européen et comparé d'Oxford (IECL), dirigé par S. Vogenauer, assisté par G. Helleringer. H. Barbier y intervient régulièrement, a publié dans un ouvrage collectif publié chez Hart Publishing, « *towards European legal culture* », 2013), et y fait des séjours de recherche réguliers, en étant associé aux thématiques de recherche de l'IECL (contrats, droit européen, arbitrage).
- Liens étroits avec l'association « Droit et commerce », concrétisés récemment par la direction scientifique et l'organisation par H. Barbier en 2016/2017 du colloque annuel « droit et commerce » à Deauville les 7 et 8 avril 2017.

▫ ***Participation à des expertises***

C. Bloch a été membre du Groupe de travail pour une réforme de la responsabilité civile présidé par François Terré et a ensuite été consulté par la Chancellerie pour la rédaction de l'avant-projet de réforme du droit de la responsabilité de la Chancellerie rendu public le 29 avril 2016.

▫ ***Attractivité nationale et internationale (recrutement, chercheurs invités…)***

- Nombreuses conférences de droit des contrats données à l'étranger par le Doyen Jacques Mestre (Université de Bologne ; Université de Santiago du Chili, Université de La Paz, Université de Dakar).

2.2.2 Équipe « Sociétés »

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- **Chroniques :**
  - H. Barbier, *Droit commun des sociétés*, Bulletin Joly Sociétés.
  - D. Poracchia, *Droit des sociétés*, chron. annuelle, Revue Droit et patrimoine.
  - B. Brignon, *Droit des sociétés*, chron. mensuelle, Lexbase.

- B. Brignon, *Les sociétés civiles immobilières*, chron. annuelle, Annales des loyers.

-

- **Comités scientifiques**
  - H. Barbier est membre du comité de rédaction du Bulletin joly société
  - J. Mestre est notamment membre du comité de direction de la *Revue des sociétés*
  - D. Poracchia est membre du conseil scientifique du *Dictionnaire Joly Sociétés*, du comité scientifique de la revue *Bulletin Joly sociétés*, du comité de rédaction de la *Revue des sociétés* et du *Journal des sociétés*

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques***

- « Les cinquante ans de la loi de 1966 sur les sociétés commerciales », Aix, déc. 2016.
- « *Les 20 ans de la SAS* », colloque à Aix, dir. B. Brignon et I. Grossi (novembre 2014).

▫ ***Participation à des expertises***

- Hugo Barbier a participé aux travaux préparatoires de la réforme par ordonnance des valeurs mobilières complexes, du rachat d'actions de préférence, et enfin de l'article 1843-4 du code civil, le tout par l'ordonnance n° 2014-863 du 31 juillet 2014 (groupe d'expert mis en place par la Chancellerie pour cette réforme, composé de Hervé Le Nabasque, Alain Pietrancosta, Hugo Barbier).
- L'expertise de Didier Poracchia a été sollicitée à plusieurs reprises par les instances européennes. Didier Poracchia a ainsi participé à plusieurs études pour le compte de la commission européenne en tant qu'Academic Expert et Country Expert à l'Etude (« Study on the application of the cross-border mergers directive », 2013) et du Parlement européen (deux études en 2012, l'une sur les droits et obligations des actionnaires, l'autre sur les relations entre l'organe de surveillance des entreprises et le management ; une étude en 2013 sur le transfert de siège social)

2.2.3 Équipe « Entreprise en difficulté »

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- A. Cerati-Gauthier, V. Perruchot-Triboulet, B. Brignon, N. Tagliarino-Vignal, Chronique trimestrielle de *restructuring* au Journal des Sociétés.
- G. Blanc, Chronique périodique à la Revue des procédures collectives sur « *Les nullités de la période suspecte* » depuis 2002

▫ ***Organisation de manifestations scioentifiques***

- « Les procédures collectives complexes », Aix-en-Provence, décembre 2016.
- « Le financement des entreprises en difficulté », Aix-en-Provence, 2015.
- « La réforme du droit des entreprises en difficulté », colloque organisé par les Barreaux de Fréjus et Draguignan, en collaboration avec l'Institut de droit des affaires, 2014.
- « Le patrimoine et les procédures collectives », colloque, Aix-en-Provence, 18 octobre 2013.

2.2.4 Équipe « Propriétés intellectuelles, économie numérique, nouvelles technologies »

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- Création en 2012 d'une collection de la Chaire Innovation et brevets aux Presses Universitaires d'Aix-Marseille (publications de travaux collectifs et des thèses primées par la Chaire, 5 ouvrages parus à ce jour) :
  - J.-P. Gasnier et N. Bronzo (dir.), *Les nouveaux usages du brevet d'invention entre innovation et abus (Tome 1)*, PUAM, 2014, 174 p.
  - P.-D. Cervetti, *Du bon usage de la contractualisation en droit de la propriété littéraire et artistique*, préf. D. Velardocchio, PUAM, 2015, 684 p.
  - P.-D. Cervetti (dir.), *L'innovation à l'épreuve de la mondialisation, Réflexions autour d'un droit de l'innovation en devenir*, Préf. Y. Lapierre, avant-propos L. Merland, PUAM, 2015, 452 p.
  - J.-P. Gasnier et N. Bronzo (dir.), *Les nouveaux usages du brevet d'invention, Réflexions théoriques et incidences pratiques (Tome 2)*, PUAM, 2016, 174 p.
  - N. Bronzo, *Propriété intellectuelle et valorisation des résultats de la recherche publique*, PUAM, 2015, 788 p.
- Chronique mensuelle et annuelle de « *Droit des Dessins et modèles* » (J.-P. Gasnier), Revue *Propriété Industrielle*, éd. LexisNexis.
- Chronique annuelle de « *Propriété intellectuelle dans le secteur viti-vinicole* » (J. Cayron), Revue *Propriété Industrielle*, éd. LexisNexis.
- Participation au Comité scientifique de la RFPI (Revue Francophone de la Propriété Intellectuelle)

- Certains membres de l'équipe sont membres du Pôle « Propriété intellectuelle » du réseau Trans Europe Experts, de l'association internationale des spécialistes en droit du numérique I-Tech Law et de l'APRAM (association des praticiens des marques et dessins ou modèles).

▫ ***Participation à des réseaux scientifiques***

- Participation aux journées d'actualisation annuelles de la FNDE (Fédération Nationale du Droit de l'Entreprise)

▫ ***Implication dans des projets nationaux ou internationaux***

- Conférence devant la IP/IT Court de Bangkok sur *Les spécificités du rôle des juges de propriété intellectuelle*, Mars 2016.
- Conférences au sein des universités de Minas Geiras, Don Helder Camarra, Brésil, sur la fonction des droits de propriété intellectuelle (juin 2015)
- Accord de coopération avec la IP/IT Court de Bangkok.
- Accord de coopération avec l'Université de Thammasat (Thaïlande)

▫ ***Attractivité nationale et internationale (recrutement, chercheurs invités…)***

- Conférence à Rio sur le transfert des technologies issues de la recherche publique (2 septembre 2016).
- Conférence devant la IP/IT Court de Bangkok sur *Les spécificités du rôle des juges de propriété intellectuelle*, Mars 2016.
- Invitation de M. Bhumindr Butr-Indr, Assistant professor, Vice-Doyen de l'Université de Thammasat (Septembre 2015).
- Conférences au sein des universités de Minas Geiras, Don Helder Camarra, Brésil, sur la fonction des droits de propriété intellectuelle (juin 2015)

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques***

- « *Liberté contractuelle et propriété intellectuelle* », Workshop organisé sous la direction scientifique de N. Bronzo et F. Violet, Aix-en-Provence, septembre 2016
- « *Aspects comptables de l'innovation* », Workshop organisé sous la direction scientifique de J.-P. Gasnier et N. Binctin, Aix-en-Provence, 7-8 juillet 2016
- « *La concurrence des droits au service de la compétitivité des entreprises* », Colloque organisé sous la direction scientifique de P.-D. Cervetti, Aix-en-Provence, 17 avril 2015
- « *Les nouveaux usages du brevet d'invention : Réflexions théoriques et incidences pratiques* », Colloque organisé sous la direction scientifique de J.-P. Gasnier et N. Bronzo, Aix-en-Provence, septembre 2014, publié aux PUAM
- « *L'innovation à l'épreuve de la mondialisation* », Colloque organisé sous la direction scientifique de P.-D. Cervetti, Aix-en-Provence, mai 2014, publié aux PUAM
- « *Les nouveaux usages du brevet d'invention : entre innovation et abus* », Workshop organisé sous la direction scientifique de J.-P. Gasnier et N. Bronzo, juin 2013, publié aux PUAM

▫ ***Participation à des contrats institutionnels sur financements publics***

- Participation d'un membre de l'équipe au projet ANR CoCon dirigé par E. Vergès (Grenoble)

2.2.5 Équipe « Marchés, concurrence »

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- **Chroniques :**
  - D. Bosco, Chronique mensuelle en droit de la concurrence, revue Contrats, concurrence, consommation (Lexis Nexis) depuis 2007
  - D. Bosco, Chronique semestrielle de droit des concentrations, revue Contrats, concurrence, consommation (Lexis Nexis) depuis 2010, avec C. Prieto depuis 2014
  - D. Bosco a assuré la direction de la rubrique Tendances, revue Concurrences (2009-2014)
  - F. Buy coécrit avec J.-C. Roda V. Durand, J.-L. Fourgoux et M.-C. Mitchell la Chronique annuelle *Pratiques commerciales déloyales*, revue Concurrences.
- **Direction scientifique**
  D. Bosco est Directeur du Juris-classeur Concurrence consommation, Lexis Nexis

▫ ***Participation à des réseaux scientifiques***

- Plusieurs membres de l'équipe sont membres du réseau Trans Europe Experts, dont D. Bosco codirige le Pôle concurrence (avec C. Prieto)

- Plusieurs membres de l'équipe sont membres de l'AFEC (Association française d'étude de la concurrence).
- D. Bosco est membre de l'*Academic Society of Competition Law* (Ascola) – Rapporteur national en 2015.

▫ ***Attractivité nationale et internationale (recrutement, chercheurs invités…)***

- Invitation de Professeurs étrangers :
  - ✓ Florian Bien, Professeur à l'Université de Würzburg (Allemagne)
  - ✓ Bhumindr Butr-Indr, Professeur à l'Université de Thamassat (Thaïlande)
- Participation à des colloques à l'étranger : D. Bosco a participé aux manifestations suivantes :

- « *Les contrats de la PME en droits français et européen, Regimen juridico de las pequenas y medianas empresas. Derecho argentino y comparado* », Facultad de Derecho (Universidad de Buenos Aires), 12-13 nov. 2015
- « *Unconscionable conducts in France* », Conf. At Meiji University, Tokyo, May 21st-23rd 2015, Ascola
- « *Le financement par les tiers de l'action collective : l'exemple de l'Union européenne, Colloque « L'action collective en droit antitrust : regards croisés* » Université Laval, 7 mai 2015, Québec, Canada
- « *Exclusionary Prices' Assessment Under Article 102 TFEU* », Université de Würzburg, 10 mai 2016

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques***

- Organisation d'une conférence sur « *Les données personnelles, nouveaux enjeux, nouvelles régulations* », Aix-en-Provence, 18 mars 2015, avec V.-L. Benabou, M. Mossé, D. Bosco.

▫ ***Participation à des expertises***

- D. Bosco est co-directeur du Pôle Concurrence, TEE. L'association Trans Europe Experts (TEE) a été créée en 2009 afin d'améliorer la participation des juristes dans l'élaboration du droit européen et de renforcer leur intérêt pour les questions juridiques européennes. Elle réunit des universitaires et des professionnels du droit, ainsi que des personnalités de tous horizons. Trans Europe Experts accueille des membres de tous les pays européens. Son objectif est d'assurer une pluralité d'opinions dans les instances où s'élabore le droit de l'Union. A cette fin, TEE s'appuie sur un vivier d'experts prêts à participer aux discussions juridiques européennes initiées par les instances européennes ou les décideurs nationaux. TEE répond en particulier à des appels d'offres et des consultations publiques lancées par les institutions de l'Union. Le Pôle Concurrence de TEE a en particulier répondu à la consultation publique de la Commission européenne sur les recours collectifs (Réponse de Trans Europe Experts à la Consultation publique de la Commission européenne : « *Renforcer la cohérence de l'approche européenne en matière de recours collectifs* » SEC (2011)173 final). Il publie en 2016 un ouvrage consacré à la transposition en France de la directive du 26 novembre 2014 sur les actions en dommages et intérêts des victimes d'infractions aux règles de concurrence (co-dir. D. Bosco, C. Prieto, M. Behar Touchais).

2.2.6. Équipe « Contentieux économiques »

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- Un membre de l'équipe est membre du comité scientifique de la *Versailles International Arbitration and Business Law Review* (http://www.viablr.com), revue de l'Université de Versailles, diffusée sous format papier et sur la base de données LexisNexis.

▫ ***Participation à des réseaux scientifiques***

- L'équipe a notamment noué des liens avec :
  - *Laboratoire droit privé et sciences criminelles* (LDPSC, EA 4690, Aix Marseille Université), synergie sur les recherches en procédure civile appliquée aux contentieux économiques
  - *Centre d'études et de recherches internationales et communautaires* (CERIC, UMR 7318, CNRS et Aix Marseille Université), synergie sur les recherches relatives au contentieux commercial interétatique et au contentieux des investissements ;
  - *Équipe de recherche en droit de l'arbitrage du laboratoire Droit des affaires et nouvelles technologies* (DANTE, EA 4498, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines), synergie en droit de l'arbitrage.

- Les membres de l'équipe sont membres de plusieurs sociétés savantes :
  - *ICC Institute of World Business Law* (D. Mouralis)
  - *Dutch Arbitration Association* (DAA), association néerlandaise d'arbitrage (D. Mouralis)
  - Association française d'arbitrage (D. Mouralis, H. Barbier)
  - International arbitration association (H. Barbier)
  - Association Droit et commerce (H. Barbier, D. Mouralis)

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques :***

- « La médiation en droit des affaires » animée par Jean-Bernard Dagnaud et Christophe Ayela (Médiateurs au Centre de Médiation et d'Arbitrage de Paris) – s'est tenue en septembre 2013 à Aix-en-Provence (organisation Alexis Albarian).
- « La médiation en droit de la consommation », conférence d'Yves Gérard (Médiateur de la Société générale et du Crédit du Nord) et Jean-Pierre Pizzio (Professeur émérite), 14 octobre 2016.

▫ ***Implication dans des projets nationaux ou internationaux***

- Un des membres de l'équipe est président de la commission d'études « *Expertise et médiation* » de l'*Association des professionnels du contentieux économique et financier* (APCEF), 2016-2017
- Gérard Blanc est membre du *Conseil de gestion de la Filière francophone de droit, Université Libanaise*, Beyrouth.

▫ ***Attractivité nationale et internationale (recrutement, chercheurs invités…)***

- Les membres de l'équipe interviennent régulièrement dans des colloques à l'étranger :
  - Sousse (Tunisie) : « *Arbitrage international et investissements étrangers* », communication au colloque sur *les États arabes dans l'arbitrage international : questions actuelles*, organisé par la CNUDCI, la Chambre de Tunis pour l'arbitrage et Aix Marseille Université à Sousse, les 14 et 15 avril 2016, actes à paraître chez LexisNexis (Denis Mouralis)
  - Istanbul (Turquie) : « *Religions et arbitrage international* », communication au colloque organisé à Istanbul les 8 et 9 avril 2016, Où va l'arbitrage international ? De la crise au renouveau. Journées d'Etudes méditerranéennes en l'honneur du professeur Ali Bencheneb, actes à paraître chez LexisNexis (Denis Mouralis)
  - Sfax (Tunisie) : « *L'arbitrage en France et l'expérience du Centre de médiation et d'arbitrage de Paris (CMAP)* », communication au *Forum International d'arbitrage : vers l'instauration de la culture d'arbitrage*, Sfax (Tunisie), 5 mai 2016 (Denis Mouralis)
  - Casablanca (Maroc) : Rapport sur « *Le coût et le financement de l'arbitrage* », Journée marocaine du réseau Finances et Conseil Méditerranée (FCM), Casablanca, 15 mai 2015 (Denis Mouralis)
  - Barcelone (Espagne) : Rapport sur « *Gathering of Evidence Before an Arbitration* », International Arbitration Congress, *Evidence in International Arbitration: Culture Clash and Generally Accepted Practices*, organisé par le Barreau de Barcelone, à Barcelone du 16 au 18 octobre 2014 (Denis Mouralis).

- Les membres de l'équipe donnent régulièrement des cours et des conférences à l'étranger :
  - Conférence à l'Université privée de Ouagadougou (Burkina Faso), 13 juin 2015, sur *l'arbitrage international* (Denis Mouralis)
  - Cours à l'Université privée de Ouagadougou (Burkina Faso) sur *le droit international du commerce*, 30h, juin 2015
  - Cours à l'Université de Sfax (Tunisie) sur *l'arbitrage international*, 25h, avril 2014 (Denis Mouralis)
  - Cours de *droit des contrats internationaux* depuis 2003, Filière francophone de droit, Université Libanaise (Gérard Blanc)
  - Conférence *Ethique, Régulation, réglementation dans les institutions financières. Essai de clarification illustrées par l'actualité récente*, Institut d'Economie douanière et fiscale et Banque d'Algérie, Alger Mai 2014 (Gérard Blanc).
  - Séminaire sur *le droit des entreprises en difficulté dans le droit de l'OHADA*, Kinshasa (RD du Congo), septembre-octobre 2014 (Gérard Blanc).
  - Conférence au CREDO (Centre de recherche et de documentation), *L'OHADA : esquisse d'un bilan d'étape*, Yaoundé, Cameroun (19 octobre 2015) (Gérard Blanc).
  - Présentation de Notes de lecture à l'occasion de la publication de l'ouvrage « *L'OHADA au service de l'économie et de l'entreprise. Efficacité et compétitivité (1993-2013). Hommage aux doctrinaires et pionniers de l'OHADA* » CREDO- CCLA, JUTA 2014, Yaoundé 28 janvier 2015 (Gérard Blanc).
  - Conférence « *La gestion du risque juridique dans le contrat international* » à l'occasion de l'hommage au Pr Mohand ISSAD, ISGP (Institut supérieur de gestion et de planification), Alger 15 juin 2015 (Gérard Blanc).
  - Séminaire sur *L'arbitrage commercial international* à l'IDEF (Institut d'économie douanière et fiscale) – Alger mars 2016 (G. Blanc).

- Les membres de l'équipe participent activement à la vulgarisation sur leurs thèmes de recherche, à travers des médias écrits, électroniques ou audiovisuels :
  - Articles sur l'arbitrage et l'affaire Tapie dans la presse économique et généraliste
  - Vidéos sur l'arbitrage et l'affaire Tapie librement accessibles en ligne

▫ ***Participation à des expertises***

- Expertise d'un projet de recherche pour lequel des fonds avaient été demandés à l'Université du Luxembourg par des enseignants chercheurs de celle-ci, 2013. Thème du projet : *Regulatory Litigation in Europe*. (Denis Mouralis).

2.2.7 Equipe « Droit international et comparé des affaires »

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

L'équipe a créée en 2011 la collection Horizons juridiques africains, qui a accueilli 5 ouvrages :

- C. GAMALEU KAMENI, *L'implication du créancier dans les procédures collectives, Étude comparée du droit français et du droit de l'OHADA*, préf. G. BLANC, PUAM 2015.
- P. J. LOWÉ GNINTEDEM, *Droit des brevets et santé publique dans l'espace OAPI, Volume VIII*, préf. Y. R. KALIEU ELONGO, PUAM, 2014.
- O. BALLAL, *Les usages et le droit OHADA*, préf. P. MOUSSERON, PUAM 2014.
- Collectif dirigé par J. Mestre, *Recueil d'études sur l'OHADA et les normes juridiques africaines*, préf. J. MESTRE, PUAM 2013.
- J. DELALEZ, *La convention de New York relative aux droits de l'enfant et son application au Sénégal 20 ans après*, préf. J. MESTRE, PUAM 2012.
- B. MOUAFO TAMBO, *La prévention et le traitement des difficultés des banques, Étude comparée de droit français et de droit des pays africains de la zone franc - Volume IV*, préf. H. AUBRY, PUAM 2012.
- A. OUATTARA, *La preuve électronique, Étude de droit comparé Afrique, Europe, Canada*, préf. J. MESTRE, PUAM 2011.

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques :***

- « Les actions collectives: perspectives comparatives », colloque du Master 2 Droit Comparé Appliqué (mention droit des affaires), Aix-en-Provence, mai 2011.
- « La place du droit comparé dans la réforme du Code civil louisianais », conférence d'Olivier Moréteau, Aix-en-Provence, 28 novembre 2012.
- « L'arbitrage et le droit comparé », colloque du Master 2 Droit Comparé Appliqué (mention droit des affaires), Aix-en-Provence, mai 2013
- « Le droit comparé et… » / « Comparative Law and… », colloque international annuel de l'association Juris Diversitas, Aix-en-Provence, 17 au 19 juillet 2014.

▫ ***Participation à des réseaux scientifiques***

- Société de législation comparée (H. Barbier, V. Perruchot-Triboulet, J.-C. Roda)
- *Observatoire africain de la pratique des affaires*, OAPA (G. Blanc est membre du Conseil d'administration de l'OAPA
- *International Law Association/Association de droit international* (A. Albarian)
- Groupe de travail sur les contrats internationaux, GTCI (A. Albarian)

2.2.8. Équipe « Droit maritime, aérien et des transports »

▫ ***Participation à des contrats institutionnels sur financements publics***

L'équipe a activement participé à un **projet ANR**, le Projet **SARGOS** (Système d'Alerte et Réponse Graduée Off Shore) qui s'est achevé en 2013 après trois ans de travail.

Ce projet visait à répondre au besoin émergeant de sécurisation des infrastructures offshore vis-à-vis d'intrusions malveillantes en provenance de la mer. L'objectif était de concevoir et développer un système global d'alerte et de réponse graduée prenant en compte toute la chaîne de traitement depuis la détection d'une menace potentielle jusqu'à la mise en œuvre de la réaction, en s'intégrant dans les modes de fonctionnement de l'infrastructure et en prenant en compte les contraintes règlementaires et juridiques.

Cette approche transverse a fait appel à des compétences pluridisciplinaires regroupées dans un consortium de partenaires incluant trois industriels (DCNS, Rockwell Collins, CSSI), et trois équipes de recherche (TéSA, l'Ecole des Mines de Paris et le CDMT-CDE). Il a en outre bénéficié de l'expertise et des moyens du Centre Technique des Systèmes Navals de la DGA. Les travaux scientifiques ont été effectués sous l'égide d'un comité de pilotage comprenant des représentants de la Marine Nationale, de la DGA, des sociétés Total et GDF Suez.

L'expertise de l'équipe était sollicitée pour traiter l'ensemble des aspects juridiques du projet.

Le projet SARGOS a représenté un budget global de 2,5M€ financé par l'ANR, dont environ 80.000 euros pour le CDMT.

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- **La collection Droit Maritime, Aérien et des Transports des PUAM**

L'équipe anime au sein des PUAM la collection de droit maritime, aérien et des transports, qui assure l'essentiel de la diffusion de la recherche doctorale française en droit des transports, puisqu'il s'agit de la seule collection spécialisée en droit des transports en France. De 2011 à 2016, 16 nouveaux ouvrages ont été publiés.

En droit maritime :
- F.-X. Balme, *Contribution théorique et pratique au droit de la preuve. Etude comparative entre les droits français et anglais appliquée aux transports maritime*, préf. Ph. Delebecque, 2016 (à paraître).
- M. El Khayat (sous la dir. de), *Le droit maritime dans tous ses états, Hommage méditerranéen à Pierre Bonassies, Philippe Delebecque et Christian Scapel*, préf. O. Ben Fadhel, 2016.
- O. Darbès, *L'escale du navire marchand*, préf. C. Scapel, 2013
- W. Hou, *La liberté contractuelle en droit des transports maritimes de marchandises, L'exemple du contrat de volume soumis aux Règles de Rotterdam*, Préf. Ph. Delebecque, PUAM, 2013
- I. Bourdonnais-Jaquard, *L'abordage maritime*, préf. C. Scapel, PUAM, 2013
- E. Gallouët, *Le transport maritime de stupéfiants*, préf. C. Scapel, avant-propos G. Estievenart, PUAM, 2013
- H. Lefebvre-Chalain, *La stratégie normative de l'Organisation Maritime Internationale (OMI)*, préf. J.-P. Beurier, PUAM, 2012
- Ph. Garo, *L'adaptation du droit des transports maritimes au droit du commerce électronique*, préf. C. Scapel, avant-propos Ph. Delebecque, PUAM, 2012
- A. Kozubovskaya-Pellé, *De la qualité de transporteur maritime de marchandises : notion et identification*, Préf. Y. Tassel, PUAM, 2011
- A.-L. Garret, Le statut des marins sous pavillon français, préf. P. Chaumette, PUAM, 2011
- Amandine LEFRANCOIS, *L'usage de la certification, nouvelle approche de la sécurité dans les transports maritimes*, préf. Ph. Boisson, avant-propos P. Chaumette, PUAM, 2011

En droit aérien :
- R. Papy, *L'aviation commerciale et le droit antitrust*, préf. L. Grard, PUAM, 2013
- Myriam Bethmont-Marty, *L'agent habilité dans la sûreté du fret aérien*, préf. C. Scapel, PUAM, 2012
- H. G. Wagué, *Le transporteur de fait, Contribution à la théorie du transport*, préf. Ph. Delebecque, 2011.

En droit des transports en général :
- Collectif sous la dir. de C. Bloch, *Mélanges en l'honneur de Christian Scapel*, préf. P. Bonassies, PUAM, 2013.
- R. Herro, *Vente et transport : Indépendance ou interdépendance ?*, préf. Ph. Delebecque, PUAM, 2011.

- **La revue de Droit commercial, Maritime, Aérien et des Transports (Revue Scapel)**

La valorisation de la recherche en droit des transports se poursuit à travers la Revue de Droit commercial, Maritime, Aérien et des Transports, dite « Revue Scapel » (du nom de son fondateur en 1923, l'avocat maritimiste Paul Scapel), qui publie chaque trimestre des articles de fond en droit des transports, suivis d'un recensement raisonné, parfois commenté, de l'actualité jurisprudentielle du trimestre écoulé. Dirigée par Christian Scapel, la revue constitue naturellement une tribune privilégiée pour les membres de l'équipe, qui bénéficient de toutes les facilités pour y publier articles et commentaires de jurisprudence.

- **Chronique**

Le fondateur de l'équipe, Pierre Bonassies (pr honoraire), assume depuis de nombreuses années la chronique annuelle de *Droit maritime* de la revue Droit Maritime Français (DMF).

▫ ***Participation à des réseaux scientifiques***

- L'équipe est partie-prenante dans la direction de l'Institut Méditerranéen du Transport Maritime (IMTM), présidé par Claire Merlin (Christian Scapel en était le président jusqu'en 2016 et en est le Président d'honneur depuis, Cyril Bloch en est le vice-président délégué général adjoint et Denis Mouralis est membre du Conseil d'administration)
- L'équipe est membre du Pôle Mer Méditerranée (Pôle de compétitivité et PRIDES fédérant les acteurs scientifiques et économiques autour de thématiques maritimes et littorales à forts enjeux sécuritaires et durables).
- Plusieurs membres de l'équipe sont membres de l'Association Française de Droit Maritime (AFDM)
- Plusieurs membres de l'équipe sont membres de la Société Française de Droit Aérien et Spatial (SFDAS)

▫ ***Prix et distinctions reçus***

- Prix Francis Durieux de l'Académie des Sciences morales et politiques (Institut de France) décerné à Pierre Bonassies et Christian Scapel pour leur traité de Droit Maritime paru chez LGDJ

La période se signale aussi par l'attribution de plusieurs prix de thèses extérieurs à AMU à de jeunes docteurs de l'équipe :
- Prix de l'Association Française de Droit Aérien (AFDA) 2012 attribué à Myriam Bethmont-Marty pour sa thèse consacrée à L'agent habilité dans la sûreté du fret aérien, sous la direction de Christian Scapel.
- Prix de thèse 2012 de l'Association des professeurs de droit du Quebec, attribué à François Le Borgne pour sa thèse intitulée Les mémorandums d'entente sur le contrôle des navires par l'Etat portuaire comme mécanisme de renforcement de la sécurité maritime : une approche prometteuse du transgouvernementalisme, Th. en cotutelle Aix et Montréal, dir. C. Scapel et G. Lefebvre
- Prix de thèse 2012 des éditions Thémis, attribué à François Le Borgne, th. préc.
- Prix de l'AMLOG 2012 (Association Marocaine pour la Logistique) attribué à Hassan Ezzahrati pour sa

thèse sur le Pavillon marocain, sous la direction de Christian Scapel
- Prix Amiral Daveluy 2011 (Ministère de la défense), 1er prix (5000 euros) attribué à Isabelle Bourdonnais-Jacquard, pour sa thèse sur L'abordage maritime sous la direction de Christian Scapel.
- Prix de la Fondation pour le droit continental 2011 attribué à Wei Hou pour sa thèse sur La liberté contractuelle en droit des transports maritimes de marchandises, sous la dir. de Banggui Jin et Christian Scapel
- On signalera aussi l'attribution d'un prix à un étudiant du M2 Droit et management du transport aérien pour son mémoire de recherche : Prix du Rendez-Vous de l'Assurance Transports 2016 (4.000 euros) attribué à Victor Bertin pour son mémoire sur *Les responsabilités et couvertures d'assurance dans les structures associatives aéronautiques*.

▫ ***Attractivité nationale et internationale (recrutement, chercheurs invités…)***

L'équipe reçoit ainsi régulièrement des collègues étrangers, pour des projets de recherche. Sur la période de référence, l'quipe a notamment accueilli : Mme Nikoleta Radianov, professeur au Département de droit des transports de l'Université de Zagreb (Croatie), dans le cadre d'un projet de recherche Erasmus en droit des transports (2011) ; M. Vittorio TORBIANELLI, Professeur d'Économie à l'Université de Trieste, dans le cadre d'un projet de recherche Erasmus sur les réformes portuaires en Europe (2013).

Les échanges internationaux sont aussi enrichis chaque année par le colloque international que l'équipe organise avec l'Institut Méditerranéen des Transports Maritimes (IMTM), de préférence à l'étranger afin de favoriser les échanges avec les universitaires et les professionnels étrangers.

Dans la perspective de renforcer sa politique de développement international en direction de l'Asie, l'équipe a en outre organisé en décembre 2014 le premier colloque sino-français de droit maritime en partenariat avec l'East University of Political Science and Law (Shanghai). Traduit simultanément en français et en mandarin, ce colloque a réuni environ 150 personnes autour de différents thèmes (ports, navires dont financement, transport) abordés sous les regards croisés d'intervenants français et chinois. Cette manifestation a été l'occasion de recevoir pendant plusieurs jours une délégation chinoise d'une dizaine de personnes (universitaires, doctorants, magistrat), conduite par le doyen Jingson Zhao, doyen de l'International Shipping Law School au sein de l'East University of Political Science and Law.

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques***

En droit maritime, l'équipe organise en partenariat avec l'Institut Méditerranéen des Transports Maritimes (IMTM) deux colloques annuels, dont les actes sont ensuite publiés dans un ouvrage à parution annuelle coédité avec l'IMTM :

- un colloque thématique, de un à deux jours, sur un thème choisi. Afin de permettre un échange fructueux entre les spécialistes de chaque pays et développer le réseau international de l'équipe, ce colloque est dans la mesure du possible organisé à l'étranger. Entre 2011 et 2016 ont ainsi été organisés six colloques thématiques :
  - « *L'émergence des énergies marines renouvelables. Enjeux juridiques et socio-économiques* », 12 mai 2016, Villa Méditerrané, Marseille
  - « *La route maritime de la soie au XXIe siècle. Premier colloque sino-français de droit maritime* », 11 déc. 2014, Aix, en partenariat avec l'International Shipping Law School de l'East University of Political Science and Law de Shanghai.
  - « *Le transit de la marchandise en Méditerranée. Port, Industrie, Territoire, Quelle synergie ?* », 5 et 6 juin 2014, Villa Méditerrané, Marseille.
  - « *L'autorité portuaire en Méditerranée : la consécration et les défis du port aménageur* », 12 et 13 juin 2013 à Gênes (Italie) ;
  - « *Mer, terre, air… Vers l'a-modalité* », 19 et 20 avril 2012 à Valencia (Espagne) ;
  - « Les autoroutes de la mer. Quel avenir ? », 12 et 13 mai 2011 à Naples (Italie) ;
- une rencontre annuelle de droit maritime (dite « Info-Droit ») d'une demi-journée, alternant chroniques annuelles (législation nationale, législation internationale, jurisprudence) et conférences sur des thèmes d'actualité :
  - Juin 2016, Aix (thèmes des conférences : « L'influence de la réforme du droit des obligations sur le droit maritime », par Ph. Delebecque ; « La réforme des concessions portuaires », par C. Merlin ; « Enjeux du Code Polaire de l'OMI », par L. Fedi ; « L'exonération du transporteur maritime » ; « L'entrée en vigueur de l'Amendement SOLAS pour le port d'Abidjan »).
  - Juin 2015, Aix (thèmes des conférences : « Les alliances » par L. Fedi ; « La bataille de la compétence dans le contentieux maritime », par C. Scapel ; « L'arbitrage maritime », par Ph. Delebecque.
  - Juin 2014, Aix (thèmes des conférences : « Le Costa Concordia, le coût assurances », par Ph. Garro ; « Le pavillon français face au pavillon européen », par R. Vidil ; « Prévention et constatations de la pollution opérationnelle par hydrocarbure des navires », par M. Botalla-Gambetta
  - Juin 2012, Aix (thèmes des conférences : « La gestion des sinistres majeurs », par Ph. Delebecque ; « Les obligations du transporteur et des exploitants de terminaux en cas d'interruption de voyage », par J.-F. Leclercq ; « L'impact du droit sur l'armement », par R. Vidil ; « L'Erika : le préjudice écologique pur », par A. Job)
  - Juin 2011, Aix (thèmes des conférences : « Le Code des transports (5e partie) », par C. Scapel ; « Le point de vue des pilotes sur les anomalies du Code des transports », par P. Payan ; « L'arbitrage maritime après

la réforme du 13 janvier 2011 », par Ph. Delebecque ; « La réforme portuaire au GPMM, bilan et perspectives », par C. Merlin.

En droit aérien, l'équipe organise chaque année un grand colloque thématique de deux jours réunissant de très nombreux conférenciers, auquel s'ajoutent des conférences sur des thématiques variées.

- Entre 2011 et 2016, cinq grands colloques thématiques ont ainsi organisés en matière aérienne :
  - « *Demain un monde de drones* », 25 et 26 mai 2016, Aix-en-Provence, FDSP
  - « *Les nouveaux enjeux des compagnies aériennes* », 14 et 15 mai 2014, Aix-en-Provence, FDSP
  - « *Terrorisme et sûreté de l'aviation civile* », 20 et 21 novembre 2013, Aix-en-Provence, FDSP
  - « *Transport aérien et tourisme* », 23 et 24 mai 2012, Aix-en-Provence, FDSP
  - « *Gestion de crise dans le transport aérien* », 24 et 25 novembre 2011, Aix-en-Provence, FDSP
- Entre 2011 et 2016, six conférences publiques ont été organisées en matière aérienne :
  - *L'exploitation des ressources minérales des corps célestes*, conférence d'Armel Kerrest, professeur à l'Université de Bretagne Occidentale, 2016
  - *La révolution des aéroports dans la chaine de valeur du transport aérien*, conférence d'Augustin de Romanet, PGD du groupe ADP, 2016
  - *Les drones, évolution de la réglementation*, conférence de Patrick Gandil, Directeur Général de l'Aviation Civile, 2015
  - *Risques et sûreté dans le transport aérien*, conférence du Général Denis Favier, Directeur Général de la Gendarmerie Nationale, 2014
  - *Le transport aérien régional, court et moyen-courrier*, conférence de Lionel Guerin, PDG de HOP !, 2013
  - *L'OACI et la gestion de crise, conférence de Raymond Benjamin*, Secrétaire Général de l'OACI, 2011

▫ ***Participation à des expertises***

- Participation de Christian Scapel au groupe mis en place par la Chancellerie sous l'autorité de Philippe Delebecque pour la codification de la partie règlementaire du livre 5 du Code des transports.

2.2.9. Équipe « Droit du sport »

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- **Cahiers de droit du sport**
  - ✓ Direction scientifique et opérationnelle des CDS
  - ✓ Tous les membres du Centre de droit du sport font partie du comité de direction et du comité de lecture
  - ✓ 20 numéros depuis 2011
- **Encyclopédie Droitdusport.com.** J.-M. Marmayou, G. Rabu et F. Rizzo sont membres du comité scientifique de cette encyclopédie.
- **Collection droit du sport aux PUAM**. J.-M. Marmayou dirige cette collection qui a accueilli un nouvel ouvrage au cours de la période d'évaluation : B. FAUCHER, *La santé du sportif professionnel salarié*, préf. P. CHAUMETTE, PUAM 2015.
- **Chroniques**
  - ✓ « Chronique de droit du sport » (annuelle) – *Les Petites Affiches*. La chronique est tenue par tous les membres du Centre de droit du sport depuis 2007. Entre 2011 et 2016, 5 chroniques ont été rédigées.
  - ✓ « Un an de sport dans le droit de la communication » – *Comm. com. électr*. La chronique est tenue par tous les membres du Centre de droit du sport depuis 2006. Entre 2011 et 2016, 5 chroniques ont été rédigées.
  - ✓ « Chronique française » – *European Sports Law and Policy Bulletin*. Cette chronique est assurée par J.-M. Marmayou. 3 chroniques depuis 2013.

▫ ***Participation à des réseaux scientifiques***

- Création et animation de l'*International Platform of Sports Law Journals* (www.sportslawjournals.com).
- Collaboration avec le Sports law and policy centre (Rome) : www.sportslawandpolicycentre.com
- Collaboration avec le Laboratoire de droit du sport de Nice
- Collaboration avec l'Atelier de droit du sport de Poitiers
- Projet de partenariat avec le Centre de droit de la concurrence Yves Serra (EA4216) de l'Université de Perpignan
- J.-M. Marmayou est par ailleurs membre :
  - ✓ du comité scientifique de l'*African Sports Law and Business Journal*
  - ✓ du Comité de lecture de la *Rivista di diritto ed economia dello sport*
  - ✓ de l'Advisory Board de *The International sports law journal*, publié par Asser international sports law center (The Hague)

▫ ***Implication dans des projets nationaux ou internationaux***

- *International Platform of Sports Law Journals* (www.sportslawjournals.com).
- *African Sports Law and Business Journal*. Revue en ligne : www.africansportslawjournal.com.
- Droitdusport.com : encyclopédie et bases juridiques spécialisées en ligne
- Sport et citoyenneté (think tank européen).

▫ ***Attractivité nationale et internationale (recrutement, chercheurs invités…)***

- **Projets collectifs internationaux**
  - ✓ **2011** Création de l'*International Platform of Sports Law Journals* (www.sportslawjournals.com). En partenariat avec le Sports law and policy centre (Rome). Plateforme internet de diffusion des contenus éditoriaux des revues de droit du sport dans le monde. Newsletter mensuelle adressée à + de 12 000 contacts. Echanges de collections.
  - ✓ **Depuis 2011** Création de l'*African Sports Law and Business Journal*. Revue en ligne : www.africansportslawjournal.com. En partenariat avec le Sports law and policy centre (Rome)

- **Participation de certains membres à des comités de lectures**
  - ✓ **Depuis 2012** J.-M. Marmayou est Membre du Comité de lecture de la *Rivista di diritto ed economia dello sport*.
  - ✓ **Depuis 2013** J.-M. Marmayou est Membre du Sports law and policy centre (Rome). Participation aux travaux de droit comparé en droit du sport. Responsable droit français et droit européen.
  - ✓ **Depuis 2016.** J.-M. Marmayou participe à l'International Encyclopaedia of Sports Law, Wolters Kluwer international
  - ✓ **Depuis 2007** J.-M. Marmayou est Membre de l'Advisory Board de *The International sports law journal,* publié par Asser international sports law center (The Hague).

- **Colloques et invitations à l'étranger**
  - ✓ Congrès AIAF, Istanbul, Turquie, 21 et 22 mai 2015. Hasan Dogãn National Teams camp. 3e congrès de l'Association internationale des avocats du football.
  - ✓ Assises de la Méditerranée, « Dirrito e sport nel Mediterraneo – L'avvocato al servizio dello sport ». Rome. Italie, 14 et 15 novembre 2014.
  - ✓ Congrès AIAF, « What regulation for football agents and Third-party player ownership (TPPO) ? ». Paris 31 mai 2013, Maison de l'Amérique Latine. 1er congrès de l'Association internationale des avocats du football.
  - ✓ Université de Thammasat, Bangkok, Thaïlande (C.-A. Maetz – 2016)

- **Invitation professeurs étrangers**
  - ✓ Juan de Dios Crespo Perez, Professeur à l'ISDE de Madrid et à la Saint John University de New-York
  - ✓ Michele Colucci, Professeur au College of Europe (Parme-Italie) et à l'Université de Tilburg aux Pays-Bas.

- **Partenariats avec des institutions étrangères ou internationales**
  - ✓ avec Sport et citoyenneté (think tank européen)
  - ✓ avec le Sports law and policy centre (Rome)
  - ✓ avec the National sports law institute of Marquette University law school (USA)

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques***

- Colloque. « Sport et droit international ». Marseille, 4 décembre 2015. Organisation par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille, l'International law association (branche française) et le Centre de recherche en droit économique de l'Université de Nice Sophia Antipolis.
- Congrès AIAF, Istanbul, Turquie, 21 et 22 mai 2015. Hasan Dogãn National Teams camp. 3e congrès de l'Association internationale des avocats du football. Organisation par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille, l'Association internationale des avocats du football et Droitdusport.com
- Colloque. « Le sport et le droit européen » Poitiers, les 15 et 16 mars 2013. Organisation par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille et l'équipe de recherche en droit privé de l'Université de la Faculté de droit et de sciences sociales de l'Université de Poitiers.
- Colloque. « Le sport : entre pouvoirs privés et droit économique ». Aix-en-Provence 26 et 27 avril 2012. Organisation par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille et l'Association internationale de droit économique (AIDE).
- Congrès AIAF, « What regulation for football agents and Third-party player ownership (TPPO) ? ». Paris 31 mai 2013, Maison de l'Amérique Latine. 1er congrès de l'Association internationale des avocats du football. Organisation par le Centre de droit du sport de l'Université d'Aix-Marseille, l'Association internationale des avocats du football et Droitdusport.com.

▫ ***Participation à des expertises***

- **Assemblée nationale**. Audition de J.-M. Marmayou, F. Rizzo et G. Rabu dans le cadre de la mission d'information « Gouvernance des fédérations sportives » de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Mardi 20 septembre 2011.
- **Assemblée nationale**. Audition de J.-M. Marmayou et F. Rizzo par la Commission des affaires culturelles et de l'éducation sur la proposition de loi de M. Bernard Depierre relative à l'organisation du championnat d'Europe de football de l'UEFA en 2016. Mercredi 2 mars 2011.
- **Ministère des sports.** Grande conférence sur le sport professionnel français 2015-2016. Deux rapports rédigés par J.-M. Marmayou et F. Rizzo et consacrés au « *Statut juridique des agents sportifs. Eléments de réflexion pour une évolution* » et au « *Statut juridique des agents sportifs. La question particulière de la prohibition dite du double mandat* », ont été remis au groupe de travail concernant « la régulation juridique et éthique du sport professionnel français ». Par ailleurs, D. Porrachia était membre de cette Grande conférence sur le sport professionnel.
- **Ligue de football professionnel**, **Commission juridique**. C.-A. Maetz est membre indépendant de cette commission depuis février 2013.
- **Ecole nationale de la magistrature.** Séminaire de formation en droit du sport à destination des procureurs du Qatar dans la perspective de l'organisation de la Coupe du Monde de football 2022 : 7, 8 et 9 décembre 2015. Et séminaire d'initiation au droit du sport, 23 octobre 2012 (J.-M. Marmayou et F. Rizzo).
- **Fédération française de football, Commission d'appel de la Licence UEFA**. G. Rabu est membre de cette commission depuis
- **International Ski mountaineering federation, ISMF disciplinary commission**. J.-M. Marmayou en est président depuis mai 2012.
- **International Ski mountaineering federation, ISMF disciplinary commission**. B. Brignon en en est membre depuis mai 2012.

2.2.10. Équipe « Environnement et développement durable »

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- Depuis 2014, l'équipe anime une chronique annuelle dédiée au « ***Droit de l'eau*** » et publiée à la revue Droit de l'environnement.
- Par ailleurs, une collection « ***Droit économique et développement durable*** » est en cours de création aux Presses universitaires d'Aix Marseille (PUAM).

▫ ***Participation à des réseaux scientifiques***

- Société française pour le droit de l'environnement (SFDE).
- Collaboration avec l'UMR 7354 DRES (CNRS/UNISTRA) dans le cadre du projet de recherche IdEx Attractivité 2013, « ***Responsabilité Sociétale des Entreprises et Organisations : identification et classement des outils juridiques*** », Université de Strasbourg, sous la responsabilité scientifique de Kathia Martin-Chenut et René de Quenaudont.

▫ ***Implication dans des projets nationaux ou internationaux***

- Un programme de recherche sur la RSE et sur ***la médiation*** avec l'Université de Montréal (UDEM) est en cours.

▫ ***Attractivité nationale et internationale (recrutement, chercheurs invités…)***

- Un partenariat avec le Centre de droit des affaires et du commerce international est en cours de signature avec l'Université de Montréal (UDEM), impliquant un **programme de recherche sur la RSE et sur la médiation**. Une première manifestation scientifique est organisée à la FDSP d'Aix Marseille en octobre 2016 sur le thème de la « ***Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et médiation. Regard croisé France-Canada*** » impliquant l'intervention de 5 professeurs Canadiens. Une deuxième manifestation scientifique est prévue en mai 2017 à Montréal impliquant l'intervention de 5 membres de l'équipe du CDE.
- Conférences à l'Université de Beyrouth (Liban) sur le thème « ***Droit de l'environnement*** » en mars 2013 par V. Mercier.

▫ ***Organisation de manifestations scientifiques***

- « *Rencontres du droit des affaires et du développement durable* » sur le thème de la « *Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et médiation. Regard croisé France-Canada* ». Colloque organisé par le CDE et l'Institut de droit de l'environnement et du développement durable, V. Mercier et S. Brunengo-Basso (dir.), en partenariat avec l'Université de Montréal (UDEM), le 20 oct. 2016 à la FDSP.

- « *La compensation écologique* », Workshop pluridisciplinaire organisé par le CDE et l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD), V. Mercier et S. Brunengo-Basso (dir.), en partenariat avec l'Agence Iter France, le 4 déc. 2015 à la Faculté de Droit et Science Politique d'Aix-Marseille..
- « *Rencontres du droit des affaires et du développement durable* » sur le thème de « *L'agriculture durable* ». Colloque organisé par le CDE et l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD), V. Mercier (dir.), le 16 oct. 2015 à la Villa Méditerranée à Marseille.
- « *La responsabilité sociétale des organisations au service de la protection du patrimoine mahorais* », conférence organisée par le Centre Universitaire de Mayotte, en partenariat avec l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD) de l'Université d'Aix Marseille, V. Mercier et A. Siri (dir.), le 24 février 2015 au Centre Universitaire de Mayotte.
- « *Rencontres du droit des affaires et du développement durable » sur le thème de « La finance durable en questions* ». Colloque organisé par le CDE et l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD), V. Mercier (dir.), le 17 oct. 2014 à la FDSP.
- « *Rencontres du droit des affaires et du développement durable* » sur le thème de « *L'Investissement socialement responsable : quelle crédibilité ?* ». Colloque organisé par le CDE et l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD), V. Mercier (dir.), le 18 octobre 2013 à la Faculté de droit et science politique d'Aix-en-Provence.
- « *Les ondes électromagnétiques : impacts sanitaires et environnementaux* ». Conférence organisée par l'Association des étudiants du Master II « Droit de l'Environnement, de la Sécurité, et de la Qualité de l'entreprise » (ADESQ) et l'Institut pluridisciplinaire de l'eau et de l'environnement (IPEE), le 8 mars 2012 à la Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille.
- « *Rencontres du droit économique de l'environnement » sur le thème de « L'eau* ». Colloque international labellisé par le Forum Mondial de l'Eau, organisé par le CDE et l'Institut Pluridisciplinaire de l'Eau, de l'Environnement et du Développement Durable (IPEEDD), V. Mercier (dir.), le 10 février 2012 à la Faculté de droit et science politique d'Aix-en-Provence.
- « *La pollution de l'eau douce : d'une logique de réparation vers une gestion globale de la ressource en eau* ». Conférence organisée par l'Association des étudiants du Master II « Droit de l'Environnement, de la Sécurité, et de la Qualité de l'entreprise » (ADESQ) et l'Institut pluridisciplinaire de l'eau et de l'environnement (IPEE), le 3 mars 2011 à la Faculté de Droit et de Science politique d'Aix-Marseille.
- « *La Responsabilité Sociétale des Entreprises : intérêts et perspectives* ». Colloque organisé par le CDE et l'IDA, V. Mercier et S. Brunengo-Basso (dir.), en collaboration avec l'Association Française des Juristes d'Entreprise (AFJE), le 10 déc. 2010 au Novotel Pont de l'Arc d'Aix-en-Provence.

▫ ***Participation à des expertises***

- L'équipe est membre du Conseil scientifique de l'Institut Régional de Formation à l'Environnement et au Développement Durable (IRFEDD).
- Participation à différents groupes de réflexion sectoriels sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), notamment avec la Région PACA, l'AFNOR, le Barreau de Marseille ainsi que l'Ordre des Experts comptables PACA.

▫ ***Participation à des contrats institutionnels sur financements publics***

- Participation de certains membres de l'équipe au projet de recherche ***A*Midex SynTerCalM*** (*Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises*), AMU.
- Participation de certains membres de l'équipe au projet de recherche IdEx Attractivité 2013, « ***Responsabilité Sociétale des Entreprises et Organisations : identification et classement des outils juridiques*** », Université de Strasbourg, sous la responsabilité scientifique de Kathia Martin-Chenut et René de Quenaudont.

2.2.11. Équipe « Banque, finance, gestion du patrimoine

▫ ***Activité éditoriale de l'équipe***

- Chroniques
  - T. Granier, B. Brignon, V. Perruchot-Triboulet et G. Rabu animent depuis le premier n° 2016 la Chronique « *Financements structurées* » de la Revue trimestrielle de droit financier (RTDF), éd. Thomson Transactive.
  - V. Perruchot-Triboulet rédige avec B. Parance la chronique quadrimestrielle de Droit *des biens* à la Revue Lamy Droit civil ;
  - V. Perruchot-Triboulet rédige avec A. Cermolacce et F. Droutet la chronique *Ingénierie patrimoniale* de la Semaine Juridique édition Notariale et immobilière
- Comités scientifiques

- T. Granier est membre des comités scientifiques de la *Revue trimestrielle de droit financier* et de la Revue luxembourgeoise *Bancassurfinance*

▫ ***Manifestations scientifiques***

- « Le phénomène FinTech », 10 mars 2016, colloque, Aix-en-Provence
- « La finance durable en questions », 17 octobre 2014, colloque, Aix-en-Provence, en partenariat avec la Fondation AMU « Savoirs, Métiers et Territoires » ainsi que la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpe Provence. Colloque labellisé par « La semaine ISR ».
- « L'investissement socialement responsable : quelle crédibilité ? », 18 octobre 2013, colloque, Aix-en-Provence, en partenariat avec la Fondation AMU « Savoirs, Métiers et Territoires » ainsi que la Fondation d'entreprise Crédit Agricole Alpes Provence. Colloque labellisé par « La semaine ISR ».
- « Fonds et mondialisation - entre liberté d'investissement et régulation », 4 et 5 avril 2012, colloque international, publication augmentée de contributions supplémentaires (*Les fonds d'investissement*, sous la direction de Thierry Granier, éditions Lamy, coll. : Axe droit, nov. 2013, 395 pages

▫ ***Participation à des contrats institutionnels sur financements publics***

Bourse Amidex : « Académie d'Excellence – Collège Doctoral » : Thierry Granier a proposé la candidature de Johanna Miralles, thèse en cotutelle avec l'Université de Pittsburg (sous la direction du professeur Vivian Curran) sur « Le droit d'alerte – Etude comparée Droit américain et droit français » (droit applicable aux lanceurs d'alerte). Cette problématique très porteuse d'une candidate de qualité diplômée des universités d'Harvard et de Pittsburgh, a permis à Mme Johanna Miralles d'être l'une des lauréates de l'appel à candidatures « Académie d'Excellence – Collège Doctoral » (année 2014) d'Amidex, seule juriste parmi les 27 lauréats.

3. LES PRODUITS DESTINÉS À DES ACTEURS DU MONDE SOCIAL, ÉCONOMIQUE ET CULTUREL

3.1. UNITÉ

On signalera en particulier que le CDE organise depuis 2015, en partenariat avec l'Institut de Droit des Affaires d'Aix-Marseille et la la Chambre de Commerce et d'Industrie, une manifestation annuelle au Palais de la Bourse à MArseille, sous la forme d'une grande rencontre annuelle intitulée « ***Quel droit des affaires pour redresser l'économie ?*** » permettant de réunir universitaires, acteurs publics, entreprises, professionnels libéraux autour de tables-rondes sur les grands thèmes de droit économique et des affaires ayant marqué l'année écoulée. Cette manifestation d'envergure présente une transversalité permettant d'associer les différentes équipes du CDE.

- ✓ Edition 2015 (15 juillet) : avec les interventions de Eric Ammar (Vice Président CCI MP), Yvon BERLAND (Président d'Aix-Marseille Université), Frédéric BUY (Aix-Marseille Université), Philippe STOFFEL-MUNCK (Université Paris 1 – Panthéon Sorbonne), Maurice BENSADOUN (Directeur juridique VEOLIA EAU), Daria SAUER, Fabien de SAINT-SEINE (Avocats, Cabinet BBLM), Claude-Albéric MAETZ (Aix-Marseille Université), Virginie BEAUMEUNIER (Rapporteure Générale, Autorité de la concurrence), Catherine PRIETO (Professeur Univervité Paris 1, Panthéon-Sorbonne), Alain GAUVIN (Directeur juridique Carrefour France), David TAYAR (Avocat, Willkie Farr & Gallagher LLP), Denis MOURALIS (Aix-Marseille Université), Stéphanie FOUGOU (Présidente AFJE), Philippe GAMBINI (AFJE PACA), Fabrice GILETTA (Bâtonnier, Barreau de Marseille), Didier PORACCHIA (Professeur Université Paris 1, Panthéon-Sorbone), Marie MASCLET (Aix-Marseille, Université), Olivier MARQUET (Avocat, Cabinet PCM), Nicolas BRONZO (Aix-Marseille Université), Valérie-Laure BENABOU (Université Versailles-Saint-Quentin), Marc MOSSÉ (Directeur affaires juridiques et affaires publiques MICROSOFT France), David BOSCO (Aix-Marseille Université).

- ✓ Edition 2016 (1er juillet) : avec les interventions de Jacques PFISTER (CCI MP), Yvon BERLAND (Président d'Aix-Marseille Université), Alexis BUGADA (Aix-Marseille Université), Gérard VACHET (Professeur émérite, Université de Lyon), Hélène BEAUCARDET (Inspectrice du travail, BDR, Direccte), Nicolas DRUJON D'ASTROS (Avocat, Cabinet Drujon d'Astros Baldo et Associés), Bastien BRIGNON (Aix-Marseille Université), Georges DECOCQ (Professeur Université Paris-Dauphine), Me Marc BOLLET (Avocat, ancien Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Marseille et Premier Vice-Président de la Conférence des Bâtonniers), Stéphanie FOUGOU (Présidente de l'Association française des juristes d'entreprise), Me Jean COULOMB (Président de la Chambre des notaires des BDR), M. Mohamed LAQHILA (Président, Ordre des experts-comptables PACA), Hugo BARBIER (Aix-Marseille Université), Carole CHAMPALAUNE (Directrice des affaires civiles et du sceau, Ministère de la Justice), Philippe STOFFEL-MUNCK (Professeur Université Paris 1), Maurice BENSADOUN (Directeur juridique Veolia Eau, AFJE), Patrick TARDIVY (Avocat, ORRICK), Thierry GRANIER (Aix-Marseille Université), Stéphane SOTO (Directeur Général d'Aix-Marseille French Tech), Cédric TESSIER (Fondateur et Président Finexkap), Jacques BOULESTEIX (Président de PACA investissement), Damien AILLERET (Crédit Agricole, Dir. entreprises et international, The Camp), Me Fabien de SAINT-SEINE (Avocat, Cabinet BBLM) et David BOSCO (Aix-Marseille Université).

3.2. ÉQUIPES

3.2.1. Équipe « Obligations et contrats d'affaires »

▫ ***Liste des institutions (universitaires ou socio-économiques) et/ou des personnalités extérieures (universitaires ou professionnelles) régulièrement associées aux travaux de l'équipe***

- Geneviève Helleringer, directrice du pôle juridique de l'ESSEC, directrice adjointe de l'institut de droit européen et comparé d'Oxford (IECL, Oxford), participe au rayonnement de l'équipe par des invitations régulières de ses membres comme chercheur invité à l'IECL (v. H. Barbier, fiche individuelle).
- Georg Ringe, anciennement professeur à l'IECL d'Oxford, professeur à la *Copenhagen Business school*, participe régulièrement à des colloques (colloque sur les fonds d'investissement en 2013 organisé par J. Mestre et T. Granier)
- Benoit Moore, professeur à l'université de Montréal. Il a notamment activement participé à la direction de la thèse de J. Torres-Ceyte (dirigée par H. Barbier), soutenue le 31 mars 2016, relative aux liens entre les droits fondamentaux et le contrat.
- Gonzalo Ruz, professeur à l'université de Santiago du Chili, chercheur invité régulièrement par le CDE (ayant participé à plusieurs colloques, notamment le colloque sur « La paix, possible objectif pour les juristes de droit des affaires, (dir. J. Mestre), 2014, actes publiés en 2016, LGDJ.
- Le doyen Ndiaw Diouf de l'Université de Dakkar, intervenant souvent dans des colloques du CDE, a désigné le Doyen J. Mestre comme membre du jury d'agrégation africaine 2015/2016.
- Le Doyen Fouad Dib, de l'Université de Damas, lui aussi régulièrement associé aux travaux du CDE. Le Master 2 Droit économique reçoit régulièrement des étudiants syriens issus de son Université.

3.2.2. Équipe « Sociétés »

▫ ***Liste des institutions (universitaires ou socio-économiques) et/ou des personnalités extérieures (universitaires ou professionnelles) régulièrement associées aux travaux de l'équipe***

- L'équipe a tissé des liens très étroits avec le monde socio-économque. Chacun des membres de l'équipe assure auprès des professionnels des formations et conférences :
  - ✓ Ecole des avocats du Sud-Est, Barreaux de Marseille, des Hautes-Alpes, Toulon, Draguignan
  - ✓ Chambre des notaires des Bouches-du-Rhône
  - ✓ Barreaux d'Aix et de Marseille
  - ✓ CFPN d'Aix-en-Provence
  - ✓ Edilaix
  - ✓ Programme d'actualisation du droit des affaires (IDA)
  - ✓ Projuris
  - ✓ Association « Prévention et Retournement »
- Par ailleurs, bon nombre de membres de l'équipe animent les actualisations de l'Institut de droit des affaires, formations à destination des professionnels (avocats, experts-comptables).
- Enfin, certains membres de l'équipe travaillent en collaboration régulière avec des professionnels, par exemple dans le cadre de publication dans des revues juridiques (Guillaume Buy, avocat au Barreau d'Aix est régulièrement associé aux publications avec société et bail commercial) ou en vue d'animer des formations de très haut niveau (avec Bernard Bouquet, avocat au Barreau de Marseille, dans le GIE Lexteam).

3.2.3. Équipe « Entreprise en difficulté »

▫ ***Liste des institutions (universitaires ou socio-économiques) et/ou des personnalités extérieures (universitaires ou professionnelles) régulièrement associées aux travaux de l'équipe***

- L'équipe a tissé des liens très étroits avec le monde socio-économque. Chacun des membres de l'équipe assure notamment auprès des professionnels des formations spécialisées et des conférences :
  - ✓ École des avocats du Sud-Est, Barreaux de Marseille, des Hautes-Alpes, Toulon, Draguignan
  - ✓ Chambre des notaires des Bouches-du-Rhône
  - ✓ Barreaux d'Aix et de Marseille
  - ✓ CFPN d'Aix-en-Provence
  - ✓ Edilaix
  - ✓ Programme d'actualisation du droit des affaires (IDA)
  - ✓ Projuris
  - ✓ Association « Prévention et Retournement »
  - ✓ Institut de Droit des affaires

3.2.4. Équipe « Propriétés intellectuelles, économie numérique, nouvelles technologies »

▫ ***Liste des institutions (universitaires ou socio-économiques) et/ou des personnalités extérieures (universitaires ou professionnelles) régulièrement associées aux travaux de l'équipe***

- Jean-Michel Bruguière, professeur à l'Université de Grenoble : participation aux travaux de la Chaire Innovation et Brevets
- Nicolas Binctin, professeur à l'Université de Poitiers : direction et participation aux travaux de la Chaire Innovation et Brevets
- Franck Violet, professeur à l'Université Catholique de Lyon : direction et participation aux travaux de la Chaire Innovation et Brevets
- Jean-Sebastien Lantz, MCF IAE Aix-en-Provence : participation aux travaux de la Chaire Innovation et Brevets
- Pierre-Dominique Cervetti, Docteur en droit, Avocat au Barreau d'Ajaccio : direction et participation aux travaux de la Chaire Innovation et Brevets

▫ ***Participation à des contrats de recherche sur financement privé***

- La Chaire innovation et brevets est abritée dans la Fondation Universitaire AMU sous contrat avec la Caisse des Dépôts et Consignations.

3.2.5. Équipe « Droit maritime, aérien et des transports »

▫ ***Liste des institutions (universitaires ou socio-économiques) et/ou des personnalités extérieures (universitaires ou professionnelles) régulièrement associées aux travaux de l'équipe***

- ***Institutions :***
  - ✓ Institut Méditerranéen du Transport Maritime (partenaire de toujours de la composante maritime de l'équipe : colloques, formations, réflexions, expertises). L'IMTM a été créé à l'initiative d'universitaires (anc[t] Aix-Marseille III, via le CDMT et Aix-Marseille II, via le CRETLOG), de professionnels de la place portuaire et de la CCI de Marseille afin de réunir des universitaires (juristes et économistes) et des professionnels du secteur maritime (armateurs, assureurs maritimes, Port de Marseille, pilotes, officiers de la marine marchande, avocats maritimes, etc.). L'Institut a pour objet de développer les échanges de savoirs entre les différents pays méditerranéens (par l'organisation de colloques internationaux et la participation à des appels d'offres européens en matière maritime et portuaire) ainsi que la formation professionnelle dans le domaine du transport maritime (par l'organisation de séminaires de formations à destination des professionnels).
  - ✓ Grand Port Maritime de Marseille (partenaire de la composante maritime de l'équipe : formations, colloques, réflexions)
  - ✓ Pôle Mer Méditerranée : PRIDES et Pôle de compétitivité à vocation mondiale (l'équipe est membre du Pôle mer avec lequel elle s'associe ponctuellement pour des thèses financées, des colloques et des projets de recherche industrielle)
  - ✓ Direction Générale de l'Aviation Civile (partenaire de toujours de la composante aérienne de l'équipe : colloques, formations, réflexions, expertises)
  - ✓ Région PACA (bourses doctorales régionales et formations en apprentissage)
  - ✓ Ecole Nationale Supérieure de la Marine Marchande (formations, projets de recherche industrielle)
  - ✓ Ecole Nationale de l'Aviation Civile (formations, colloques)
  - ✓ CMA-CGM (CIFRE)
  - ✓ Groupe Essaultier (CIFRE)
- ***Personnalités :***
  - ✓ Philippe Delebecque, Professeur à l'Université Panthéon-Sorbonne, Président de la Chambre arbitrale maritime de Paris, Vice-Président de l'Association Française de Droit Maritime, Président de la Société Française de Droit Aérien et Spatial (colloques, soutenances de thèses, éditions d'ouvrages, réflexions, membre du conseil de direction du Pôle Transports)
  - ✓ Claire Merlin, Directrice juridique du Grand Port Maritime de Marseille, Présidente de l'IMTM (formations, colloques, réflexions, membre du conseil de direction du Pôle Transports). Parallèlement à ses nombreuses activités professionnelles, Claire Merlin réalise une thèse de doctorat au sein de l'équipe
  - ✓ Odile Cherel, Directrice de cabinet du Directeur Général de l'Aviation Civile (formations, soutien à l'organisation des colloques de droit aérien, réflexions, membre du conseil de direction du Pôle transports)
  - ✓ Stéphane Miribel, Rédacteur en chef de la revue Droit Maritime Français, dite DMF (formations, colloques, publications au DMF)

- ✓ Fabrice Pradon, Docteur en droit, Avocat aérianniste, Rédacteur en chef de la Revue Française de Droit Aérien et Spatial, dite RFDAS, Secrétaire général de la Société Française de Droit Aérien et Spatial

▫ ***Participation à des contrats de recherche sur financement privé***

- Depuis 2011, l'équipe a accueilli :
  - ✓ deux Conventions Industrielles de Formation par la Recherche (CIFRE), l'une avec la CMA-CGM (3e armateur mondial) pour une thèse consacrée à l'incidence des sanctions internationales sur le transport maritime, l'autre avec le Groupe Eyssautier (courtier en assurances maritimes) sur les conflits de normes internationales en matière de contrats maritimes internationaux). Une troisième thèse CIFRE devrait être conclue en 2016 avec la CMA-CGM.
  - ✓ un Contrat doctoral régional en partenariat avec le Pôle de compétitivité *Pôle Mer Méditerranée* (PRIDES et Pôle de compétitivité à vocation mondiale) sur l'exploitation des grands fonds marins.

3.2.6. Équipe « Droit du sport »

▫ ***Liste des institutions (universitaires ou socio-économiques) et/ou des personnalités extérieures (universitaires ou professionnelles) régulièrement associées aux travaux de l'équipe***

- Faculté de droit de Poitiers (Co organisation des ateliers de droit du sport)
- Faculté de droit de Nice (Co organisation de colloques)
- Faculté de droit de Perpignan (collaboration avec le Centre de droit de la concurrence Yves Serra (EA4216) de l'Université de Perpignan)
- CERGAM IAE – projet de création de chaire commune
- Kedge (collaboration sur les formations) /
- Droitdusport.com (diffusion des publications / organisations d'évènements scientifiques / direction scientifique des fonds documentaire)
- Cabinet Jeantet (financement / stagiaires / actions de formation)
- Scala patrimoine (financement / stagiaires)
- Olympique de Marseille (financement / actions de formation / stagiaires)
- Décathlon (Financement / organisation de jeux concours / actions de formation / stagiaires)
- Fastsport (actions de formation)
- Sportcarrière (placement d'étudiants)
- AIAF Participation aux travaux de l'Association internationale des avocats du football Membre du comité scientifique (élaboration des thématiques des congrès : Paris 2013. Buenos-Aires 2014. Istanbul 2015. Abu Dhabi 2016).
- UCPF – Union des clubs professionnels de football (actions de formation / réseau pour placement d'étudiants)
- Association française des avocats du sport (collaboration scientifique et entretien de réseau pour placement d'étudiants)
- Sport et citoyenneté (collaboration scientifique)
- Relations fortes avec les cabinets d'avocats suivants : Moyersoen / Ellipse avocats / Ayache Salama / Ruiz-Herta & Crespo / RMS avocats / Bertrand / De Bussy Giancarli Chevalier / Vigo / Taylor Wessing / Racine / Joffe / Altius / Derby avocats / Ulys / Octave avocats, etc.)
- Relations fortes avec les syndicats professionnels (UCPF, SNAF, COSMOS, AE2F, F3C CFDT, etc.)

▫ ***Participation à des contrats de recherche sur financement privé***

- Geoffroy Lebon (doctorant en fin de thèse) a commencé ses travaux dans le cadre d'une convention CIFRE avec le Cabinet d'avocats Ulys (Barreau de Paris et de Bruxelles). Le financement CIFRE s'est exécuté de 2009 à 2012.

3.2.7. Équipe « Environnement et développement durable »

▫ ***Liste des institutions (universitaires ou socio-économiques) et/ou des personnalités extérieures (universitaires ou professionnelles) régulièrement associées aux travaux de l'équipe***

- ***Institutions :***
  - ✓ Barreau de Marseille
  - ✓ Ordre des experts comptable
  - ✓ Conseil régional
  - ✓ Agence ITER France

- ***Personnalités :***
  - ✓ Jean-Marie Crévoulin, juge consulaire auprès du tribunal de commerce de Marseille, ancien directeur juridique de la Société Ricard : enseignements, pédagogie, collaboration scientifique.
  - ✓ Catherine Lagarde, directrice RSE de la Société des eaux de Marseille : enseignements, pédagogie, collaboration scientifique.
  - ✓ Thierry Ohayon, Directeur d'exploitation réseaux de la SERAM : enseignements, pédagogie, collaboration scientifique.
  - ✓ Dominique Giabiconi, Chargé de mission RSE auprès de l'hôtel de Région PACA : groupe de réflexion sur la RSE.
  - ✓ Catherine Scherrer, Délégué régional AFNOR : enseignements, collaboration scientifique.
  - ✓ Dominique Ollivier, expert-comptable/commissaire aux comptes, Présidente de la Commission Développement durable, du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-comptables, Marseille PACA, et membre du Comité RSE, du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables : collaboration scientifique.
  - ✓ Patricia Ricard, Directrice de l'Institut Océanographique Paul Ricard, Membre du Conseil économique, social et environnemental (CESE) : collaboration scientifique.
  - ✓ Geneviève Maillet, avocate, Bâtonnier désigné du Barreau de Marseille.
  - ✓ François-Guy Trébulle, Professeur Paris I.
  - ✓ Didier Poracchia, Professeur Paris I.
  - ✓ Catherine Malecki, MCF Paris XII.
  - ✓ Nardo Vicente, Professeur Émérite, Institut Méditerranéen de biodiversité et d'écologie (IMBE), AMU, Institut Océanographique Paul Ricard.
  - ✓ Daniel Nahon, Professeur émérite, Centre Européen de Recherche et d'Enseignement en Géosciences de l'Environnement (CEREGE), AMU.
  - ✓ Isabelle Laffont, MCF IMBE, AMU.

▫ ***Participation à des contrats de recherche sur financement privé***

- 2 thèses sont actuellement financées par un Contrat Cifre.
- Le fonds de dotation du Centre de formation de la profession bancaire (CFPB) participe au financement d'une thèse sur « L'investissement socialement responsable ».
- L'équipe vient de créer une Chaire « *Responsabilité sociétale des entreprises et développement durable (RSE et DD)* » dans le cadre de la Fondation AMU.

3.2.8. Équipe « Banque, finance, gestion de patrimoine »

▫ ***Liste des institutions (universitaires ou socio-économiques) et/ou des personnalités extérieures (universitaires ou professionnelles) régulièrement associées aux travaux de l'équipe***

- L'équipe étant jeune (mise en place dans le dernier trimestre 2015), il n'y a pas d'historique de ce point de vue.
- En revanche, les travaux individuels ou les évènements organisés par les membres de l'équipe ont régulièrement associé des membres d'universités extérieures :
  - Didier Poracchia, Professeur à l'université de Paris I et qui était en poste à Aix-Marseille université précédemment est un participant régulier des manifestations organisées ; un co-auteur régulier d'ouvrages, d'articles, de participations à des dossiers conduits par les membres de l'Equipe.
- Par ailleurs, un certain nombre de contacts avec les milieux professionnels ont été mis en place à l'occasion de l'installation et de la gestion des formations bancaires adossé au Centre de droit économique.

▫ ***Participation à des contrats de recherche sur financement privé***

- 1 thèse CIFRE : « *Les ensembles contractuels complexes à l'épreuve de l'ordre public monétaire et financier* », par Déborah Klifa (début : 2012), Thèse soutenue en décembre 2014.

ANNEXE 6. – LISTE DES CONTRATS

1. – Contrats institutionnels sur financement public

- **Contrat de recherche industrielle ANR :** Participation de l'équipe Droit des transports au Projet ANR SARGOS (Système d'Alerte et Réponse Graduée Off-Shore), 2010-2013. Ce projet visait à répondre au besoin de sécurisation des infrastructures offshore vis-à-vis des intrusions malveillantes par voie maritime. L'objectif était de concevoir et développer un système global d'alerte et de réponse graduée prenant en compte toute la chaîne de traitement depuis la détection d'une menace potentielle jusqu'à la mise en œuvre de la réaction, en prenant en compte les contraintes juridiques et règlementaires. L'expertise de l'équipe Droit des transports du CDE était sollicitée pour identifier, analyser puis agréger au système l'ensemble de ces contraintes juridiques et règlementaires. Budget : 2,5 M€, dont 80.000 euros pour le CDE sur trois ans. Participants industriels : DCNS, Rockwell Collins, CSSI ; Équipes de recherche : TéSA, Ecole des Mines de Paris et CDE.

- **Projets AMIDEX. Le CDE a participé à deux projets AMIDEX :**
  - L'équipe Développement durable a participé au projet de recherche A*Midex SynTerCalM (Synergie sur le Territoire des Calanques Marseillaises) ;
  - L'équipe Banque, Finance a obtenu une Bourse A*Midex « Académie d'Excellence – Collège Doctoral ».

2. – Contrats sur financement privé (contrats d'édition)

Le CDE a conclu trois contrats avec les Éditions LEXTENSO pour des ouvrages collectifs :

- **L'ouvrage collectif « *Les principales clauses des contrats d'affaires* » (sous la direction de J. Mestre, Lextenso, Collection Les intégrales, 2011)**, coécrit par une quarantaine d'enseignants chercheurs du centre ainsi que des partenaires professionnels. Cet ouvrage assure actuellement environ 1.200 euros de recettes annuelles.

- **L'ouvrage collectif « *La paix* » (sous la direction de J. Mestre), LGDJ, Collection Grands colloques, 2016) :** ouvrage rassemblant les actes d'un colloque organisé par le CDE. Les droits d'auteurs seront disponibles en 2017.

- **L'ouvrage collectif « *Droit et surnaturel* » (sous la direction de J.-C. Roda), LDGJ, collection Grands colloques, 2016)** : ouvrage rassemblant les actes d'un colloque organisé par le centre le 27 septembre 2013. Les droits d'auteurs seront disponibles en 2017.

Données du prochain contrat

ANNEXE 7. – LISTE DES PERSONNELS

HCERES
Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Vague C :
campagne d'évaluation 2016 - 2017
Dossier d'évaluation des unités de recherche

Données du prochain contrat

Liste prévisionnelle des personnels de l'unité au 1er janvier 2018, hors doctorants.

à classer par ordre alphabétique

Nomenclatures à respecter, voir :
feuille MenusR (corps-grades)
feuille UAI_Etab_Org (UAI établissements-organismes)

Type d'emploi (1)	Nom	Prénom	H/F	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Corps-grade (1)	Disciplines HCERES / Branches d'Activités Profession (BAP) (2)	HDR (3)	Etablissement ou organisme employeur (4)	Code UAI de l'établissement ou organisme employeur (5)	Ministère(s) de tutelle (6)	N° de l'équipe interne du prochain contrat, le cas échéant (7)	N° de l'unité d'origine, le cas échéant (8)	Signature des personnels
EC_tit	ALBARIAN	Alexis	H	29-09-1979	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	ARNAUD-GROSSI	Isabelle	F	18-09-1969	MCF	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	AVIGNON	Sylvie	F	08-10-1961	MCFHC	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	BARBIER	Hugo	H	26-12-1981	PR2	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	BENABOU	Valérie-Laure	F	11-01-1968	PR1	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_aut	BLANC	Gérard	H	31-01-1947	PREM	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	BLOCH	Cyril	H	16-09-1976	PR1	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	BOSCO	David	H	22-05-1976	PR1	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	BRIGNON	Bastien	H	16-01-1979	MCF	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_aut	BRUNENGO-BASSO	Stéphanie	F	03-03-1974	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	BUY	Frédéric	H	28-06-1974	PR2	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_aut	BUY	Michel	H	18-01-1947	PREM	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	CAYRON	Jocelyne	F	15-05-1965	MCFHC	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	CERATI-GAUTHIER	Adeline	F	10-02-1972	MCF	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	CERVETTI	Pierre-Dominique	H	15-05-1983	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	CHAIGNE	Christine	F	25-12-1959	MCF	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
AP_aut	DE MAGISTRIS	Emmanuelle	F	29-12-1985	CT.C	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	DEMEESTER	Marie-Luce	F	18-03-1950	PR1	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_aut	DUCHON-DORIS	Jean-Christophe	H	02-01-1960	PR2	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	DUCHON-DORIS	Nathalie	F	06-05-1966	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_aut	GASNIER	Jean-Pierre	H	20-03-1958	PR2	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	GRANIER	Thierry	H	10-06-1958	PREX	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	GRUNDELER	Guillaume	H	03-08-1986	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	LARRIEU	Peggy	F	12-06-1973	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		

Vague C : campagne d'évaluation 2016-2017
janvier 2016

page 1/2

Prévision Personnels

Type d'emploi (1)	Nom	Prénom	H/F	Date de naissance (JJ/MM/AAAA)	Corps-grade (1)	Disciplines HCERES / Branches d'Activités Profession (BAP) (2)	HDR (3)	Etablissement ou organisme employeur (4)	Code UAI de l'établissement ou organisme employeur (5)	Ministère(s) de tutelle (6)	N° de l'équipe interne du prochain contrat, le cas échéant (7)	N° de l'unité d'origine, le cas échéant (8)	Signature des personnels
EC_tit	MAETZ	Claude-Albéric	H	03-09-1979	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	MAITRE	Philippe	H	06-07-1968	PR1	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	MARMAYOU	Jean-Michel	H	03-03-1973	MCF	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	MARTHA-MALAUZAT	Marie-Isabelle	F	10-04-1968	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	MERCIER	Virginie	F	11-10-1974	MCF	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	MOURALIS	Denis	H	05-07-1978	PR2	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	PANCRAZI	Marie-Eve	F	25-12-1961	PR1	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	PERRUCHOT-TRIBOULET	Vincent	H	28-06-1972	MCF	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	PROAL	Frédéric	H	08-07-1950	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	RABU	Gaylor	H	07-05-1980	MCF	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	REGLIER	Anne-Claire	F	05-09-1981	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	RIZZO	Fabrice	H	04-06-1968	PR1	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	SEBAGH	Thierry	H	01-11-1968	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	TAGLIARINO-VIGNAL	Nancy	F	10-04-1969	MCFHC	SHS2_1 Droit	OUI	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
EC_tit	TAP	Jean-Brice	H	12-04-1987	MCF	SHS2_1 Droit	NON	U AIX-MARSEILLE	0134009M		EA4224		
Insérer les lignes supplémentaires juste au dessus de la ligne rose, ne pas laisser de ligne non remplie													

(1) Sélectionner les informations dans le menu déroulant, si besoin voir feuille MenusR pour les détails des nomenclatures.
(2) Disciplines ST1 à ST6, SHS1 à SHS6 et SVE1-SVE2 pour les personnels EC et Ch, BAP A à J pour les AP
(3) Inscrire « oui » dans les cases correspondant aux personnels habilités à diriger des recherches.
(4) Sélectionner les informations dans le menu déroulant.
Si l'établissement ou l'organisme n'est pas présent dans la liste ou la feuille UAI_Etab_Org, indiquer le nom en clair.
Pour les émérites, indiquer le dernier établissement ou organisme employeur ; Pour les EC-PH, indiquer le nom de l'université.
(5) Ne rien saisir dans cette colonne, remplissage automatique
NB : Certaines entités listées peuvent ne pas avoir de code UAI et et la case restera vide.
(6) Voir nomenclature proposée en bas de la colonne.
En cas de tutelles multiples, il est possible de compléter la saisie, ex. MENESR, MAEDI.
(7) Utiliser le numéro de la liste rappelant les équipes composant l'unité pour le prochain contrat de la feuille "Structure unité"
(8) Utiliser le numéro de la liste rappelant les unités concernées par la restructuration pour le prochain contrat de la feuille "Structure unité".